DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20220411_11-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-024

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 1.1.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2023

Le Conseil Municipal,

Vu l'état 1259 reçu le 7 mars 2023,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le vote des taux de la fiscalité locale dont le produit revient à la commune,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN)

↳ fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes locales pour 2023 :

- taxe sur le foncier bâti..... 37,53 %,
- taxe sur le foncier non bâti..... 69,22 %,
- taxe d'habitation ..... 18.65 %.

↳ prend note du produit fiscal (hors allocations compensatrices et versement du coefficient correcteur) correspondant qui s'élève à **9 126 521 €**, calculé comme suit :

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 640331 - 09/10 Labrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20220411_11-DE

Désignation des taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 / €	Taux %	Produit correspondant / €
Foncier bâti	19 304 000 €	37,53	7 244 791 €
Foncier non bâti	235 000 €	69,22	162 944 €
Taxe d'habitation	9 216 000 €	18,65	1 718 786 €
		TOTAL	**9 126 521 €**
Coefficient correcteur (supérieur à 1 = commune sous compensée)			1,101360

Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNE : 058 FOUESNANT
ARRONDISSEMENT : 29 QUIMPER
TRÉSORERIE OU SGC : TRESORERIE DE FOUESNANT

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	**17 915 079**	**37,53**	**95,38**	**19 304 000**	**7 244 791**	37,53	7244791
Taxe foncière non bâties (TFNB)	**217 426**	**69,22**	**123,57**	**235 400**	**162 944**	69,22	162944
Taxe d'habitation (TH)	**8 605 051**	**18,65**	**55,96**	**9 216 010**	**1 718 786**	18,65	1718786
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	**9 126 521**		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)	**9 126 521** =		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	**0**			**121 992**	**0**	**0**	**744 689**	**866**

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
9126521		**866 681**		9993202

À QUIMPER
Le 07 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
BROCART BENOIT
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le
Pour la Préfecture,

Le 12.04.23
Pour le Commune,

MAIRIE DE FOUESNANT 29170 (Finistère)

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20220411_11-DE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Liberté Égalité Fraternité

COMMUNE : 058 FOUESNANT
ARRONDISSEMENT : 29 QUIMPER
TRÉSORERIE OU SGC : TRESORERIE DE FOUESNANT

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	6 369
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	4 928
d. Locaux industriels	102 179
Taxe foncière non bâtie	8 516
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	798 641
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	21 123
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	9 051 845
b. Logements vacants soumis à la THLV	164 165

3. PRODUITS DES IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	1,101360

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau : national 11	Taux moyens communaux de 2022 au niveau : départemental 12	Taux plafonds de 2023 13	Taux des EPCI de 2022 14	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14) 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	38,75	96,88	1,50000	95,38
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	46,53	126,10	2,53000	123,57
Taxe d'habitation (TH)	22,98	26,37	65,93	9,97000	55,96
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 20[illegible] au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	22,76

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20220411_11-DE

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20231104_12-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-025

Publié le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 1.2.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (4 abstentions : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN),

- constate que les comptes de gestion 2022 du trésor sont identiques aux comptes administratifs de l'ordonnateur,

- approuve les comptes de gestion suivants pour 2022 :

  - budget général de la commune,

  - budgets annexes des services, ports, lotissements communaux Kérourgué, Maner Ker Elo et Boch Logot, production et revente d'énergie.

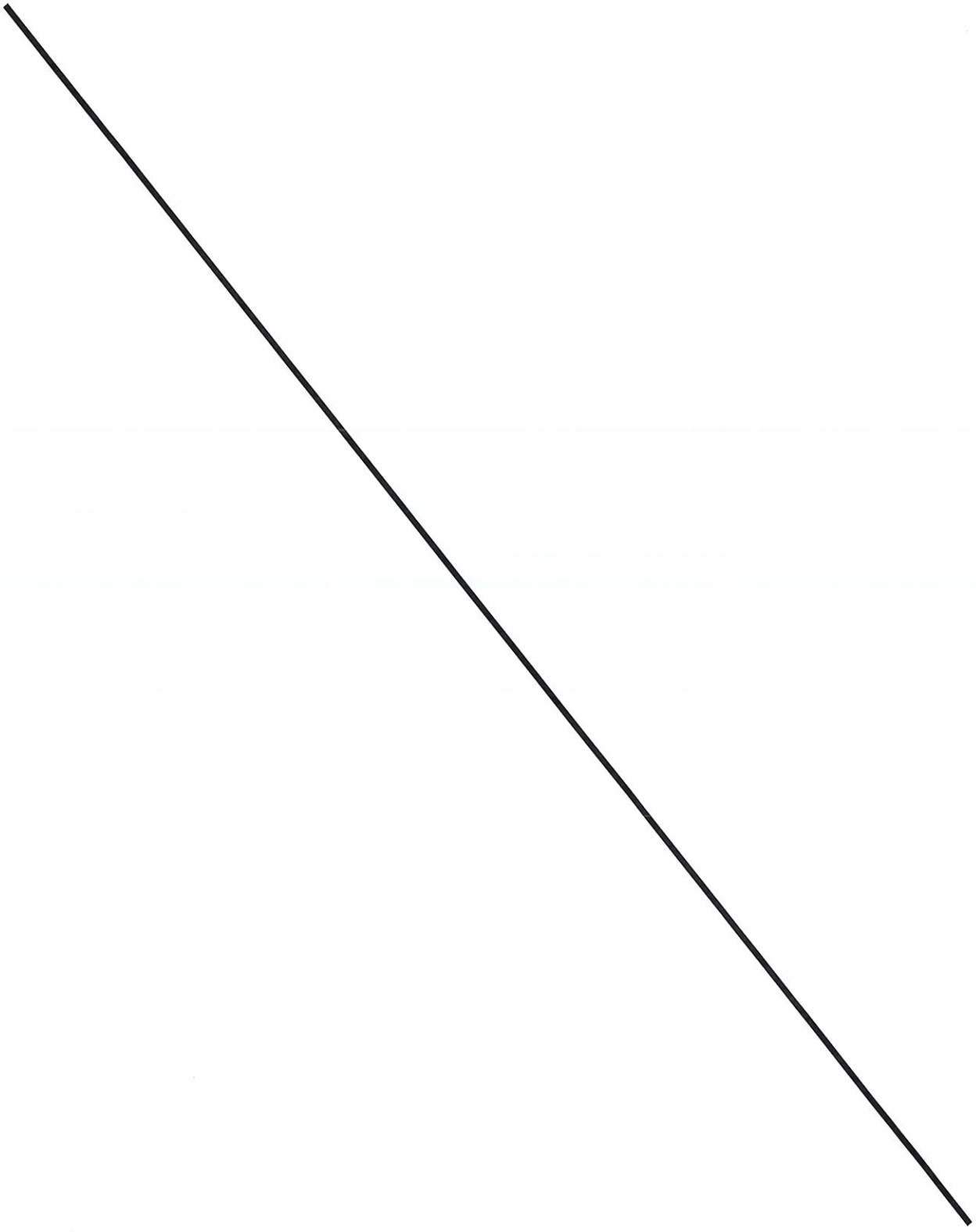
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20231104_12-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900581-20230412-20230411_13-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-026

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 1.3.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : COMMUNE - PORTS - LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE – LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO - LOTISSEMENT COMMUNAL BOCH LOGOT - PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE

2022 : En synthèse

La commune gère un budget principal et cinq budgets annexes dont trois lotissements communaux, un service des ports et un budget de production et revente d'énergie. Chaque compte administratif est une image des réalisations budgétaires par budget, agrégées au compte administratif de la commune. Les comptes administratifs de l'exercice 2022 étaient annexés à votre convocation pour la présente réunion.

Les résultats de l'exercice 2022 sont bons même si le service des ports peine davantage à trouver son équilibre. Le tableau ci-dessous rappelle le niveau de vote par section, retrace les recettes et dépenses réalisées et le résultat dégagé par budget :

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 640331 - 09/10 Fabrègue

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

BUDGET	BUDGETE	RECETTES	DEPENSES	
INVESTISSEMENT	12 933 280,71	7 978 946,27	6 125 512,58	1 853 433,69
FONCTIONNEMENT	14 765 059,96	14 980 532,13	11 923 861,52	3 056 670,61
BUDGET COMMUNAL	**27 698 340,67**	**22 959 478,40**	**18 049 374,10**	**4 910 104,30**
INVESTISSEMENT	290 581,35	239 382,92	260 814,33	-21 431,41
FONCTIONNEMENT	268 254,43	280 265,88	252 304,39	27 961,49
PORTS	**558 835,78**	**519 648,80**	**513 118,72**	**6 530,08**
INVESTISSEMENT	1 810 379,76	632 760,76	632 760,76	0,00
FONCTIONNEMENT	2 051 241,00	869 192,00	635 169,48	234 022,52
LOTISSEMENT KEROURGUE	**3 861 620,76**	**1 501 952,76**	**1 267 930,24**	**234 022,52**
INVESTISSEMENT	2 340 805,00	930 000,00	810 682,00	119 318,00
FONCTIONNEMENT	2 494 786,17	889 498,70	583 559,17	305 939,53
LOTISSEMENT MANER KER ELO	**4 835 591,17**	**1 819 498,70**	**1 394 241,17**	**425 257,53**
INVESTISSEMENT	217 000,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	219 000,00	0,00	0,00	0,00
LOTISSEMENT BOC'H LOGOT	**436 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
INVESTISSEMENT	23 004,60	22 484,60	1 000,00	21 484,60
FONCTIONNEMENT	33 986,45	31 406,26	12 752,36	18 653,90
PRODUCTION ET REVENTE ENERGIE	**56 991,05**	**53 890,86**	**13 752,36**	**40 138,50**
TOTAL	**37 447 379,43**	**26 854 469,52**	**21 238 416,59**	**5 616 052,93**

Focus sur l'accueil de déplacés Ukrainiens

Dès le mois de mars 2022, suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la commune a fait le choix d'accueillir des déplacés sur son territoire. L'acquisition du bâtiment « Agrocampus », qui servait d'hébergement dans le cadre de formations et disponible dans l'attente de l'aboutissement du projet immobilier sur Beg Meil, a permis d'accueillir et de loger des familles grâce à la générosité des citoyens qui ont fourni mobilier et linge. Cette décision a nécessité la remise aux normes de certains équipements de sécurité et de remettre en marche le chauffage des bâtiments. Sur 2022, cette opération de solidarité se chiffre à 46 567.34 €. Les repas ont été fournis par le CIAS et la cuisine centrale de la ville dans l'attente d'une prise de relais par l'Etat qui a remboursé les premières prises en charges à hauteur de 8.96 € par repas.

Objet	Montant
FLUIDES	26 713,58
FOURNITURES MATERIEL ET ENTRETIEN	4 075,52
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	288,64
ALIMENTATION	11 970,35
CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES ENTRETIEN	18 894,61
TOTAL DEPENSES	**61 942,70**
PRISE EN CHARGE DES REPAS PAR L'ETAT	15 375,36
TOTAL RECETTES	**15 375,36**
Coût pour la commune :	**46 567,34**

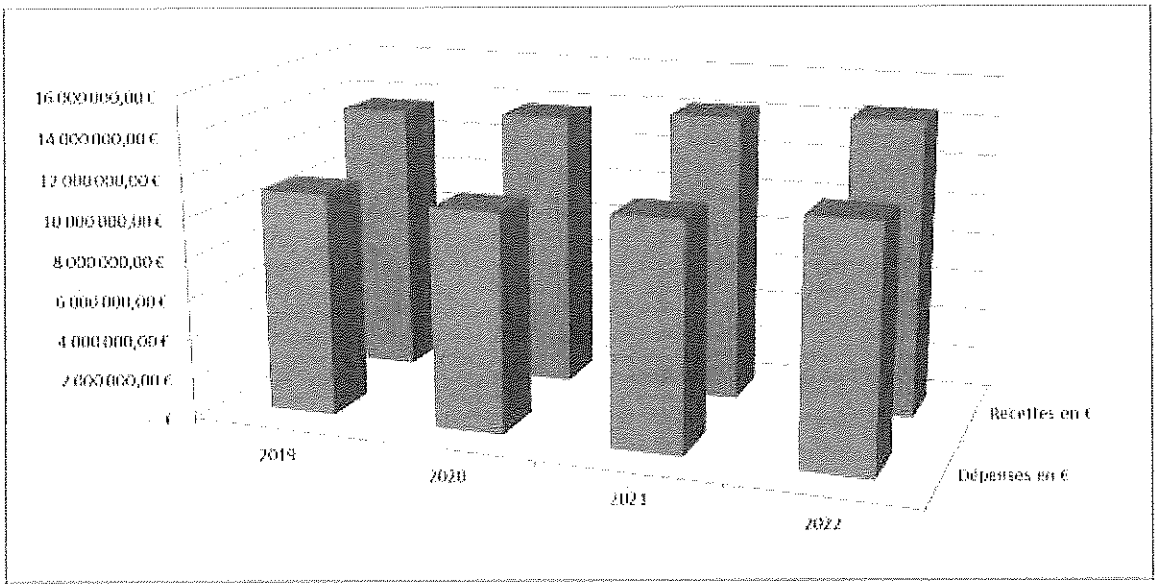
Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

1. LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget de la commune dégage des excédents qui permettent de poursuivre des projets ambitieux.

1.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire, le graphique ci-dessous retrace les dépenses et recettes hors reprises de résultat de la section de fonctionnement du budget communal sur les 4 dernières années :



Le détail chiffré :

	2019	2020	2021	2022
Dépenses en €	11 104 265,40 €	10 920 699,17 €	11 287 700,25 €	11 923 861,52 €
Recettes en €	13 631 591,83 €	13 821 070,22 €	14 351 280,42 €	14 698 232,17 €
solde	2 527 326,43 €	2 900 371,05 €	3 063 580,17 €	2 774 370,65 €

1.1.1. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de près de 3 %. Le tableau ci-dessous en décrit le détail par chapitre par rapport à 2021 :

Chapitre	Libellé	REALISE 2021	REALISE 2022	ecart réalisé	en %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	167 450,25	190 219,25	22 769,00	13,60%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 047 174,72	1 122 573,89	75 399,17	7,20%
73	IMPOTS ET TAXES	10 748 706,00	11 072 370,96	323 664,96	3,01%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 023 105,88	2 086 272,61	63 166,73	3,12%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	129 550,63	179 219,44	49 668,81	38,34%
76	PRODUITS FINANCIERS	10 664,60	10 647,34	-17,26	-0,16%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	151 811,98	34 922,28	-116 889,70	-77,00%
78	REPRISE SUR PROVISIONS	4 185,00	700,00	-3 485,00	-83,27%
		14 282 649,06	**14 696 925,77**	**414 276,71**	**2,90%**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

013 - ATTENUATIONS DE CHARGES

Le chapitre 013 concernent les remboursements liés au personnel. En 2022, la commune a perçu le remboursement intégral de la prime inflation versée aux agents pour un total de 13 300 €. Les remboursements d'assurance liés aux arrêts maladie progressent quant à eux de 7 % du fait d'un absentéisme plus important.

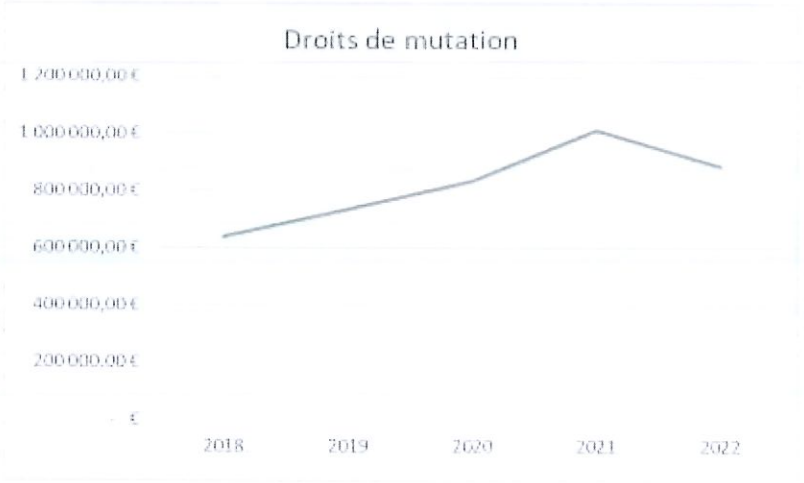
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES

Le chapitre 70 retrace les ventes de services produits par la commune qui progressent de 7.2 % dont 125 k€ pour la direction de la culture.

73 - IMPOTS ET TAXES

Ce chapitre bénéficie de l'augmentation des impôts directs locaux du fait de la revalorisation des bases couplée avec l'augmentation du nombre de logements : une progression de 4.89 % (427 k€) des recettes pour un taux de revalorisation de 3.4 %.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation, liée au marché de l'immobilier, qui avait atteint des niveaux record avec plus d'un million de recettes en 2021 est redescendue à 887 k€ mais reste à un niveau très élevé en comparaison des années avant covid :

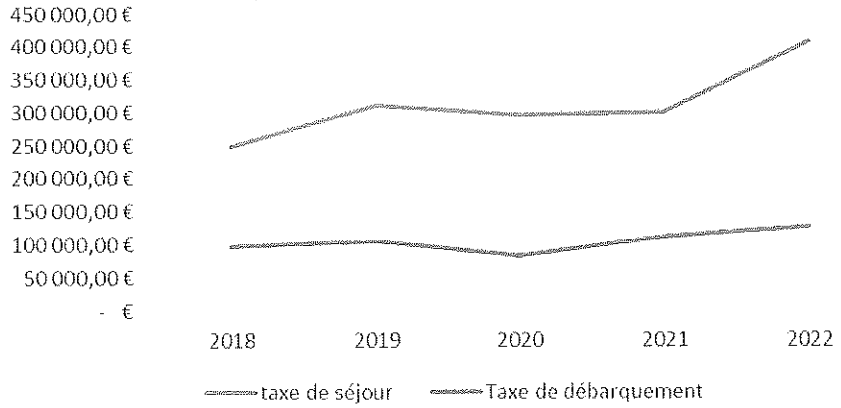


Le produit de la taxe communale de séjour continue quant à lui de progresser. Il a atteint 405 k€ en 2022 soit 36 % d'augmentation sur 2021. Il démontre clairement l'attractivité du territoire même si une partie de cette progression est liée à un meilleur recouvrement via les plateformes dédiées. Conformément à la réglementation, la taxe de séjour est intégralement reversée à l'Office Municipal de Tourisme. Elle n'a donc pas d'impact sur les résultats de l'exercice.

La taxe sur les passagers débarquant à Saint-Nicolas affectée à la gestion environnementale de l'île est transférée partiellement au budget des ports. Là encore, on peut noter le dynamisme touristique avec une progression de près de 14 % et des encaissements qui atteignent les 125 k€.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

évolution de la taxe de séjour et de la taxe de débarquement depuis 2018



74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations et participations, progressent de 3% par rapport à l'année passée avec 2 086 272,61 € de recettes. Les participations de l'Etat sont stables à +0.4 %. La Région a contribué au budget de la culture à hauteur de 20 000 € en 2022 (- 10 %). La participation du Département connaît une nouvelle baisse de 3 % à 38 803 € après s'être stabilisée à 40k€ depuis 2020. La participation de la CAF continue de progresser à 265 602 € (+20 %). Cette forte progression est liée à la mise en place des bonus territoire en 2022, issus de la CTG (Convention Territoriale Globale).

75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Les loyers perçus par la commune progressent de 27 % dont 14 000 € pour les locaux loués à « label à faire » fin 2021 . La commune, qui avait mis un algéco à disposition de la SAUR en 2019 à raison de 6 000 € par an, vient de percevoir les loyers correspondants. Les autres recettes concernent des remboursements divers : régularisation sur le contrat énergie pour 16 k€, reversement d'une partie des recettes encaissées dans le cadre du contrat d'exploitation de la patinoire (5 k€).

75 – 76 – 77 PRODUITS FINANCIERS – EXCEPTIONNELS – REPRISE SUR PROVISIONS

Les encaissements de produits exceptionnels sont aléatoires et varient d'une année sur l'autre. Ils retracent notamment les remboursements d'assurance et le mécénat, ainsi que les cessions (6 k€ de parcelles de terrains).

Le total des recettes de l'exercice 2022 (réelles et opérations d'ordre), hors reprise de résultat progressent de 2,42 % par rapport à 2021.

1.1.2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement progressent de 5,64 % par rapport à 2021, de près de 6 % pour ce qui concerne les dépenses réelles.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

L'évolution par chapitre :

	Exercice	réalisé 2021	réalisé 2022	ecart réalisé 2022/2021	en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 166 312,28	3 321 478,82	155 166,54	4,90%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 913 388,13	6 395 847,05	482 458,92	8,16%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	517 491,68	610 015,80	92 524,12	17,88%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	616 946,56	608 857,92	-8 088,64	-1,31%
66	CHARGES FINANCIERES	356 445,50	319 695,60	-36 749,90	-10,31%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	83 490,52	5 609,47	-77 881,05	-93,28%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 300,00	33 720,00	29 420,00	684,19%
	TOTAL DEPENSES REELLES	10 658 374,67	11 295 224,66	636 849,99	5,98%

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles augmentent de 4,9 % par rapport à 2021. Cette augmentation, relativement importante, masque des réalités diverses dans l'évolution des différents postes. Elle est liée bien entendu à plusieurs facteurs en lien avec le contexte international. Le déclenchement de la guerre en Ukraine a généré une inflation et une importante augmentation de prix des carburants notamment. L'accueil des déplacés sur le territoire fouesnantais a également un coût qui a été décrit précédemment. Toutefois des postes connaissent des diminutions importantes qui permettent de maîtriser la dépense.

Malgré la crise énergétique, les dépenses d'électricité ont été contenues du fait du renouvellement du contrat pour les années 2022-2023. Evaluée à + 30 %, les dépenses n'ont progressé que de 22.6 % (+ 75 k€) dont 7 700 € pour l'accueil des déplacés.

Les dépenses de carburant ont augmenté de près de 39 % (+14 k€). Cette augmentation est majoritairement liée à l'augmentation des prix, mais aussi à un roulage plus important avec la reprise d'une saison estivale d'avant covid.

Les dépenses de fournitures progressent de 4 % après neutralisation des travaux en régie réalisés en 2021. Malgré une augmentation globale des prix, les dépenses d'entretien connaissent une diminution importante par rapport à 2021, du fait du caractère aléatoire des pannes et réparations (moins nombreuses en 2022) mais surtout du fait de dépenses de 2021 qui n'ont pas été reconduites sur 2022. Parmi les plus significatives :

Prestations de services	Mise à disposition de personnels espaces verts et gruttage effets mer	20 k€
Entretien des terrains	Taille rhododendrons - abattage arbres chapelle Ste Anne – contrat espaces verts moindre du fait de la sécheresse 2022	68 k€
Entretien du matériel	Eclairage public – groupes frigos – traitement insecticide ste Anne – bateau/barge – voirie (dont dégradations)	33 k€
Contrats de maintenance	Eclairage public suite au transfert de compétence	50 k€

Quant aux dépenses d'alimentation, elles progressent de 18 % qu'il faut cependant nuancer des dépenses exceptionnelles (12 k€) à destination des Ukrainiens d'une part, et de la diminution du nombre de repas servis par le restaurant d'autre part. L'impact de l'inflation est évalué à 28 %.

Pour ce qui concerne la culture, la saison a été exceptionnelle du fait de spectacles de 2021 reportés pour cause de COVID, mais aussi du point fort autour du centenaire de la mort de Marcel Proust qui ont généré 110 k€ de dépenses supplémentaires (mais également des recettes). Dans le cadre du

DÉLIBÉRATIONS
Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

plan de relance des bibliothèques, la médiath[illegible] d'ouvrages supplémentaires, intégralement fi[illegible]

Les frais d'actes et de contentieux s'élèvent pour 2022 à 59 320 €. Ils sont supérieurs de 33 k€ à 2021 dont une facture de 9 720 € du 7 janvier qui n'a pu être rattachée à l'exercice précédent.

Enfin des dépenses de transport en augmentation (+21 k€) compte tenu de la reprise à plein des activités à destination des jeunes et des scolaires. Par ailleurs, deux voyages à Meerbusch ont été financés pour 12 041 € dans le cadre du jumelage.

En conclusion un chapitre qui regroupe des dépenses extrêmement variées qui n'ont pas toujours vocation à être reconduites chaque année, générant de fortes variations d'un exercice à l'autre.

012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

L'année 2022 a été marquée par une forte progression de la masse salariale du fait de contraintes extérieures à la ville :

- une revalorisation indiciaire de 3.5 % au 1er juillet 2022
- des reclassements et revalorisations de grilles indiciaires
- le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancements d'échelon et de grade
- une prime inflation de 13 300 €, intégralement remboursée par l'Etat
- un recrutement supplémentaire suite à l'installation d'un second DR pour la délivrance de passeports et cartes d'identité

et un contexte plus spécifique à la commune qui a dû faire face à de nombreux arrêts maladie qu'il a fallu remplacer et faire appel le cas échéant à des personnels extérieurs supplémentaires par le biais du centre de gestion. Par ailleurs des tuilages se sont avérés indispensables avant le départ d'agents en mobilité ou en retraite. Enfin deux indemnités de retour à l'emploi qui font suite à des ruptures conventionnelles ont été versées durant l'année.

Au total les frais de personnel ont progressé de 8 % sur 2022 (+ 482 k€).

014 – ATTENUATION DE PRODUITS

Concernant les atténuations de produits, le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) continue à baisser à 175 848 € (-7,2%). La taxe de débarquement au budget des ports est reconduite à 25 k€. La principale charge de ce chapitre est le reversement de la taxe de séjour à l'OMT pour 405 100.80 € en 2022.

65 A 68 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE – CHARGES FINANCIERES – EXCEPTIONNELLES – PROVISIONS

- Les autres charges de gestion courante, en baisse de 8 k€ concernent les licences informatiques, les indemnités des élus et les subventions aux associations qui sont en baisse de 30 k€ (une subvention exceptionnelle de 24 k€ avait été versée à l'OMT en 2021 pour le marché de Noël). La participation à l'OGEC augmente de 18 k€ ; elle est fonction du nombre d'élèves accueillis.
- Les charges financières poursuivent chaque année leur baisse : 10 % en 2020, 13 % en 2021, 10 % en 2022 malgré la hausse des taux d'intérêts qui concerne une minorité d'emprunts.
- Les charges exceptionnelles sont mineures sur 2022 et sélèvent à 5 609 €. Elles sont liées à des annulations de titres sur exercices antérieurs et des sinistres responsables.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

- Les provisions varient en fonction des journées de congé épar[illegible] agents au titre du compte épargne temps + 33 k€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 5,98 %. L'ensemble des dépenses de fonctionnement augmentent de 5,64 % :

	2021	2022	DELTA	EN %
DEPENSES REELLES	10 658 374,67	11 295 224,66	636 849,99	5,98%
OPER D'ORDRE	629 325,58	628 636,86	-688,72	-0,11%
TOTAL	11 287 700,25	11 923 861,52	636 161,27	5,64%

La section de fonctionnement clôture sur un excédent de 3 056 670,61 € ; c'est 325 k€ de plus qu'en 2021 :

	2021	2022	DELTA	EN %
RECETTES	14 670 000,21	14 980 532,13	310 531,92	2,12%
DEPENSES	11 287 700,25	11 923 861,52	636 161,27	5,64%
TOTAL	3 382 299,96	3 056 670,61	-325 629,35	-9,63%

1.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1.2.1 Les recettes

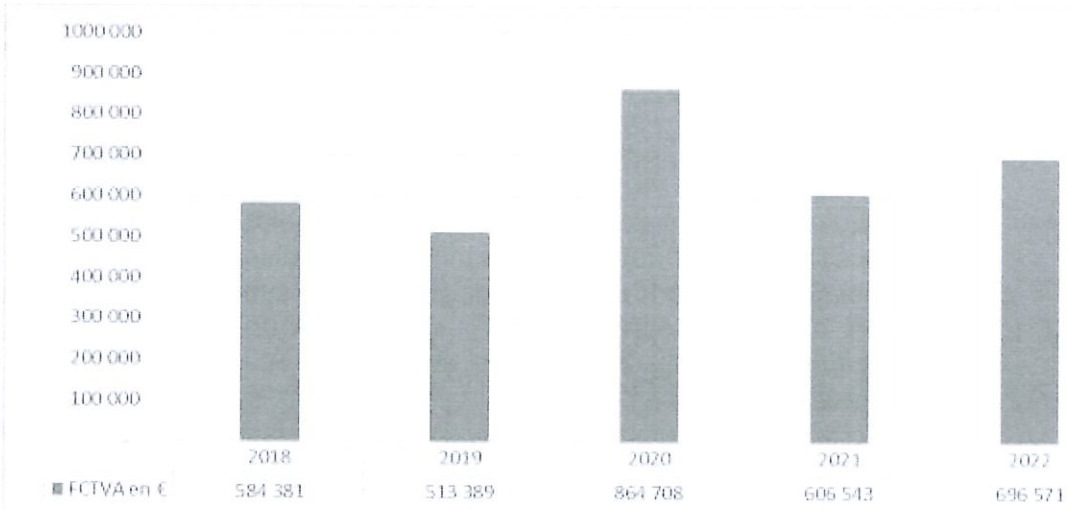
Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 142 764,97 € hors reprise de résultat :

RECETTES REELLES	6 514 128,11
OPERATIONS D'ORDRE	628 636,86
TOTAL RECETTES	7 142 764,97

1.21.1 Les ressources propres

Le **FCTVA** évolue est fonction des investissements réalisés l'année précédente. En 2022 la commune a perçu 696 571 € de FCTVA

L'évolution du FCTVA depuis 2018 :



DÉLIBÉRATIONS
Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

Les **dotations aux amortissements** budgétaire entre la section d'invest fonctionnement sur la base des investissements des années antérieures et qui génèrent de l'autofinancement . Elles représentent un solde de 627 330,46 € en 2022.

Le tableau ci-dessous détaille les **subventions** perçues par financeur pour chacune des opérations d'investissement :

Opération		ETAT	REGION	DEPARTEMENT	TOTAL
131	FORT CIGOGNE	127 090,93	84 260,10	20 000,00	231 351,03
504	BATIMENTS SCOLAIRES	112 000,00			112 000,00
51	CHAPELLES	20 633,00	15 000,00	60 000,00	95 633,00
Total		**259 723,93**	**99 260,10**	**80 000,00**	**438 984,03**

Elles sont inférieures aux sommes attendues sur l'exercice pour deux raisons :

- Sur la chapelle Sainte Anne, parvenue en fin de chantier, les entreprises n'ont pas transmis les décomptes définitifs indispensables pour pouvoir solliciter le solde des subventions. 288 201,75 € sont reportés sur 2023.
- Pour Fort Cigogne, toutes les tranches ont été entamées simultanément compte tenu des spécificités du chantier. Cependant des acomptes sur subvention ne peuvent être versés qu'après exécution des travaux. 920 878 € de subventions ont été reportés sur 2023.

18 039 € ont été perçus au titre des amendes de police.

La **Taxe d'Aménagement** applicable à toutes les opérations nécessitant une autorisation d'urbanisme en baisse depuis plusieurs années a connu un rebond :

année	montant	évolution en %
2022	633 169,00	61,70%
2021	391 578,70	-4,92%
2020	411 828,00	-24,83%
2019	547 865,00	14,40%
2018	478 885,00	

1.212 Les emprunts

L'emprunt pour financer les investissements de l'année s'élève à 1 460 000 sur 15 ans avec un taux fixe de 1,31 %, à amortissement constant (24 333.33 € de remboursement de capital chaque année) auprès de la caisse régionale de Crédit Agricole. Bien qu'en augmentation, ce taux reste très intéressant car négocié dès le second trimestre de l'exercice.

1.2.2 Les dépenses

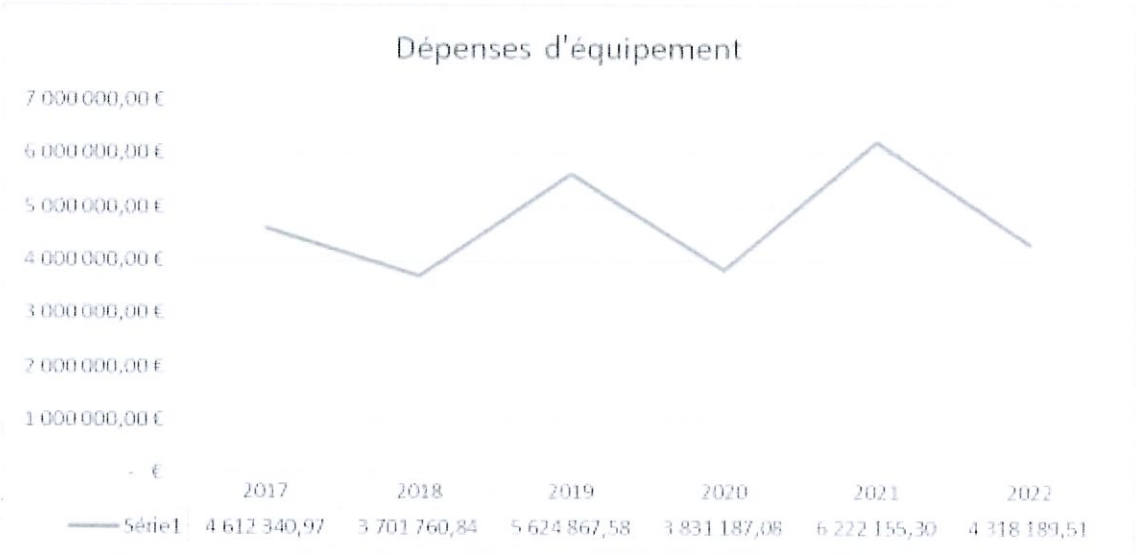
Sur 2021 les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **6 125 512,58 €,** dont 4 318 189,51 € de dépenses d'équipement et 1 717 596,92 € de remboursement du capital.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

1.221. Les dépenses d'équipement 2022

Le programme des investissements d'équipement est plus r
2021.

Evolution des dépenses d'équipement depuis 2017 :



Certaines opérations ont pris du retard dans leur exécution et sont reportés sur 2023 : pour la voirie la participation aux travaux communautaires est en attente de facturation, l'espace de loisirs de Cap Coz, l'acquisition des garages communaux notamment.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

Le détail par opération et les restes à réaliser

Opération	Libellé	REALISE 2022	RESTE A REALISER SUR 2023
131	FORT CIGOGNE	1 315 574,53	607 218,37
31	VOIRIE COMMUNALE	755 343,61	630 387,42
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	404 445,16	6 935,28
42	RÉSEAUX EAUX PLUVIALES	218 651,06	96 693,48
51	CHAPELLES	215 505,96	49 898,81
47	ATELIER MUNICIPAL SERVICE TECHNI	191 131,19	88 957,47
30	SIGNALISATION	157 125,73	88 622,53
86	TERRAIN DE LOISIRS BRÉHOULOU	146 819,78	0,00
504	BATIMENTS SCOLAIRES	114 937,55	5 674,67
501	CINEMA	92 320,68	131 924,33
127	PARC INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	81 271,24	67 988,77
35	MAIRIE	80 489,69	4 598,54
39	TERRAINS DE FOOTBALL	77 572,42	8 161,24
104	COMMISSIONS - MISE EN SÉCURITÉ	66 044,33	4 650,35
11	CENTRE ARTS CONGRÈS ARCHIPEL	64 414,95	7 306,60
61	CIMETIÈRE FUNÉRARIUM	51 981,00	10 858,00
41	POLE ASSOCIATIF KÉROURGUÉ	40 895,06	49 503,12
77	MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX	35 559,12	14 060,96
132	LABEL A FAIRE	29 658,44	0,00
32	ECLAIRAGE PUBLIC	29 202,72	9 701,16
18	EGLISE	28 538,14	4 560,00
112	RESTAURANT SCOLAIRE KÉROURGUÉ	26 768,35	0,00
109	ETUDE RÉVISION DU P.L.U.	18 192,00	37 692,00
129	LA VAILLANTE SITE DE PENFOULIC	15 222,34	0,00
111	BATIMENT OMT KERNÉVÉLECK	15 165,00	40 043,67
33	POSTES DE SECOURS SUR PLAGES	14 743,13	0,00
107	CENTRE DE LOISIRS DU QUINQUIS	8 875,97	0,00
503	ACQUISITION FONCIERE BEG MEIL	7 380,00	3 700,00
34	EQUIPEMENTS CAPITAINERIE ET PORTS	5 283,22	20 352,00
80	ESPACE LOISIR CAP COZ	2 934,26	438 486,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 400,00	4 800,00
13	TENNIS MUNICIPAUX	1 724,40	417,00
59	ILE SAINT-NICOLAS	1 533,48	876,00
56	IMMEUBLE ADMINISTRATIF BEG-MEIL	485,00	0,00
113	GARAGES COMMUNAUX	0,00	356 163,00
24	EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	3 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	**4 318 189,51**	**2 793 230,77**

Un focus au 31/12/2022 sur Fort Cigogne depuis l'origine du chantier :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	RECETTES en %
TOTAL REALISE	4 511 301,68 €	1 691 366,74 €	- 2 819 934,94 €	37,49%
REPORTS	607 218,38 €	920 878,34 €	313 659,96 €	151,66%
TOTAL	**5 118 520,06 €**	**2 612 245,08 €**	**- 2 506 274,98 €**	**51,04%**
FCTVA au 31/12/2021		517 617,14 €	517 617,14 €	
TOTAL GENERAL	**5 118 520,06 €**	**3 129 862,22 €**	**- 1 988 657,84 €**	**61,15%**

Les dépenses sont couvertes à 61,15 % par des recettes, hors mécénat et FCTVA sur les dépenses réalisées en 2022.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

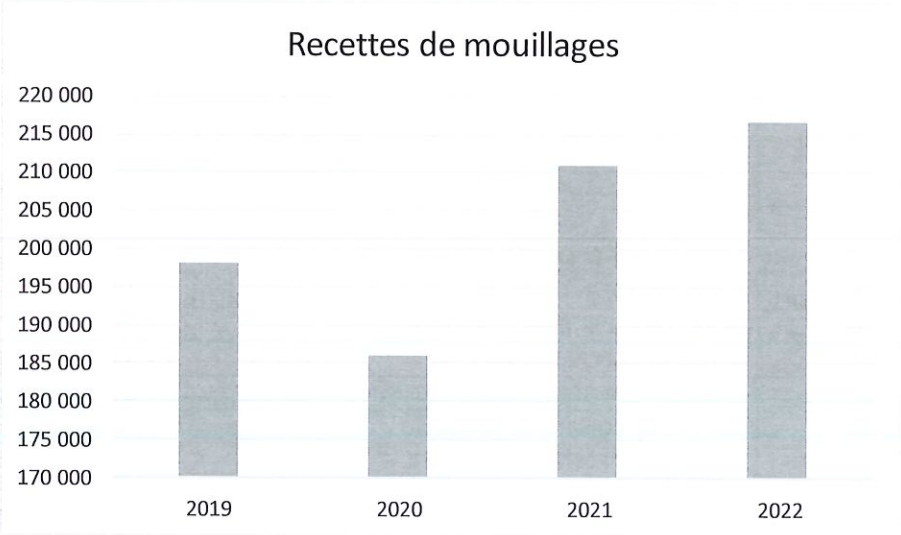
2. LES BUDGETS ANNEXES

2.1. LES PORTS

En section de fonctionnement, les dépenses sont en hausse de 14 % par rapport à 2021. Les charges à caractère général connaissent une forte progression (+41 %). Les 2/3 de ces dépenses concernent l'entretien des mouillages qui a fortement progressé suite au renouvellement du marché et d'une prestation exceptionnelle sur 2022 :

	2021	2022	delta	en %
ENTRETIEN DES MOUILLAGES	30 690,00	47 656,52	16 966,52	55,28%

Les recettes progressent de 6,5 %. Les locations de mouillages s'élèvent à 216 862 € et continuent de progresser :



La section de fonctionnement dégage un excédent à la clôture de 27 961,49 €.
Sur la section d'investissement, l'installation des mouillages innovants aux Glenan est terminée. Initiée en 2020, la fourniture des mouillages a coûté 134 686,86 €TTC. Avec la pose, les transports par bateau ou barge et la présence du personnel, le coût total s'élève à 154 110.66 €. La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de Bretagne a apporté son soutien à hauteur de 100 171.93 € (65 %).
Un emprunt de 80 000 € a été réalisé sur l'exercice 2022. Remboursable sur 15 ans il a été négocié sur un taux fixe de 1,31 %.
La section d'investissement clôture sur un déficit de 21 431,41 €.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

2.2. LES LOTISSEMENTS

221. Kerourgué

La dernière vente a été réalisée, mettant un terme à ce lotissement. L'emprunt de 350 000 € a été remboursé. Le budget dégage un excédent à la clôture de 234 022,52 €.

2.2.2. Maner Ker Elo

Sept nouveaux lots individuels ont été vendus, ainsi que le terrain à Finistère habitat pour un total de 578 816 €. L'emprunt de 500 000 € est soldé.

2.2.3. Boc'h Logot

L'acquisition de la parcelle de Boc'h Logot auprès du Conseil départemental et du lycée de Bréhoulou reste en instance.

2.3. PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE

Les dépenses directes de la section de fonctionnement concernent essentiellement les droits d'utilisation du réseau de distribution d'électricité et 1 292 € d'impôts sur les bénéfices. Les recettes directes proviennent du produit de la revente d'électricité. En section d'investissement, aucune dépense ou recette réelle n'a été enregistrée.
L'excédent global de clôture est de 40 138,50 €.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-12, L 2121-14, L 2121-31 et L 2313-1 du CGCT,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2022 (budget principal et budgets annexes),

Election d'un Président de séance

Vu la nécessité d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs,

Vu la candidature de M. MERRIEN

après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité, de désigner le Président de séance par un vote à main levée,

- désigne, à l'unanimité, M. MERRIEN, en qualité de Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes de la commune.

- Vote des comptes administratifs

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Le groupe alternative F[illegible] souhaité prendre part au vote) :

↳ adopte les comptes administratifs de l'année 2022 dans les conditions suivantes :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

REALISATION 2022	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	7 978 946,27	6 125 512,58	1 853 433,69
Fonctionnement	14 980 532,13	11 923 861,52	3 056 670,61
TOTAL	**22 959 478,40**	**18 049 374,10**	**4 910 104,30**

Vote intervenu : Unanimité

BUDGET DU SERVICE DES PORTS

REALISATION 2022	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	239 382,92	260 814,33	-21 431,41
Fonctionnement	280 265,88	252 304,39	27 961,49
TOTAL	**519 648,80**	**513 118,72**	**6 530,08**

Vote intervenu : Unanimité

BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE

REALISATION 2022	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	632 760,76	632 760,76	0,00
Fonctionnement	869 192,00	635 169,48	234 022,52
TOTAL	**1 501 952,76**	**1 267 930,24**	**234 022,52**

Vote intervenu : Unanimité

BUDGET DU LOTISSEMENT MANER KER ELO

REALISATION 2022	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	930 000,00	810 682,00	119 318,00
Fonctionnement	889 498,70	583 559,17	305 939,53
TOTAL	**1 819 498,70**	**1 394 241,17**	**425 257,53**

Vote intervenu : Unanimité

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE

BUDGET DU LOTISSEMENT BOCH LOGOT

REALISATION 2022	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Vote intervenu : Unanimité

BUDGET DE PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE

REALISATION 2022	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	22 484,60	1 000,00	**21 484,60**
Fonctionnement	31 406,26	12 752,36	**18 653,90**
TOTAL	53 890,86	13 752,36	**40 138,50**

Vote intervenu : Unanimité

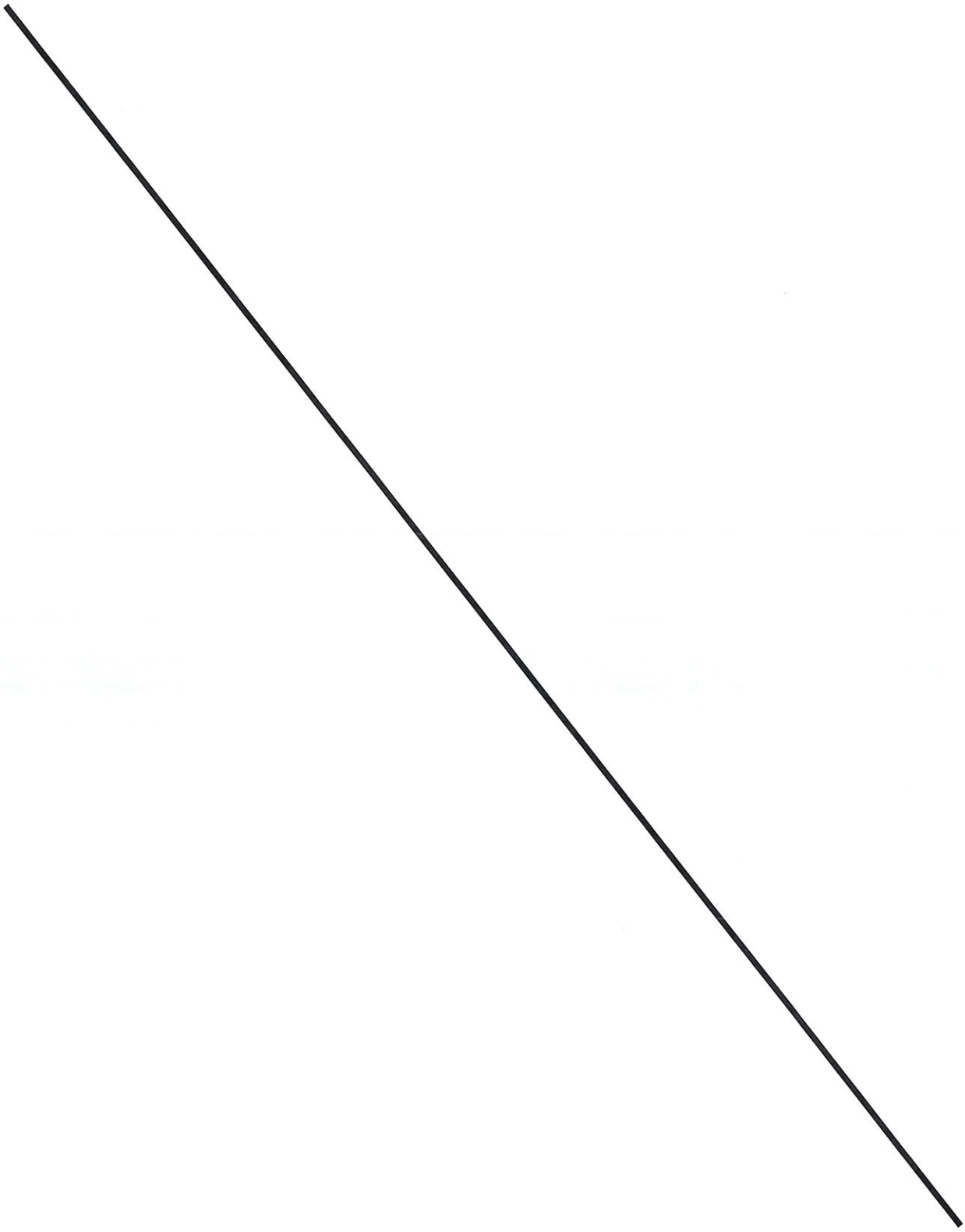
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

MAIRIE DE FOUESNANT * 29170 (Finistère)

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_13-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_14-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-034

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 1.4.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 : COMMUNE – PORTS

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes administratifs de l'année 2022 : Commune et Ports

Vu la délibération 1.3 du 11 avril 2023,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (4 abstentions : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN),

↳ décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 des budgets de la Commune et des Ports comme suit :

COMMUNE	Résultat de fonctionnement		3 056 670,61 €
	Affectation	Réserves sur le compte 1068	2 800 000,00 €
		Report en fonctionnement sur le compte 002	256 670,61 €
PORTS	Résultat		27 961,49 €
	Affectation	Réserves sur le compte 1068	10 000,00 €
		Report en fonctionnement sur le compte 002	17 961,49 €

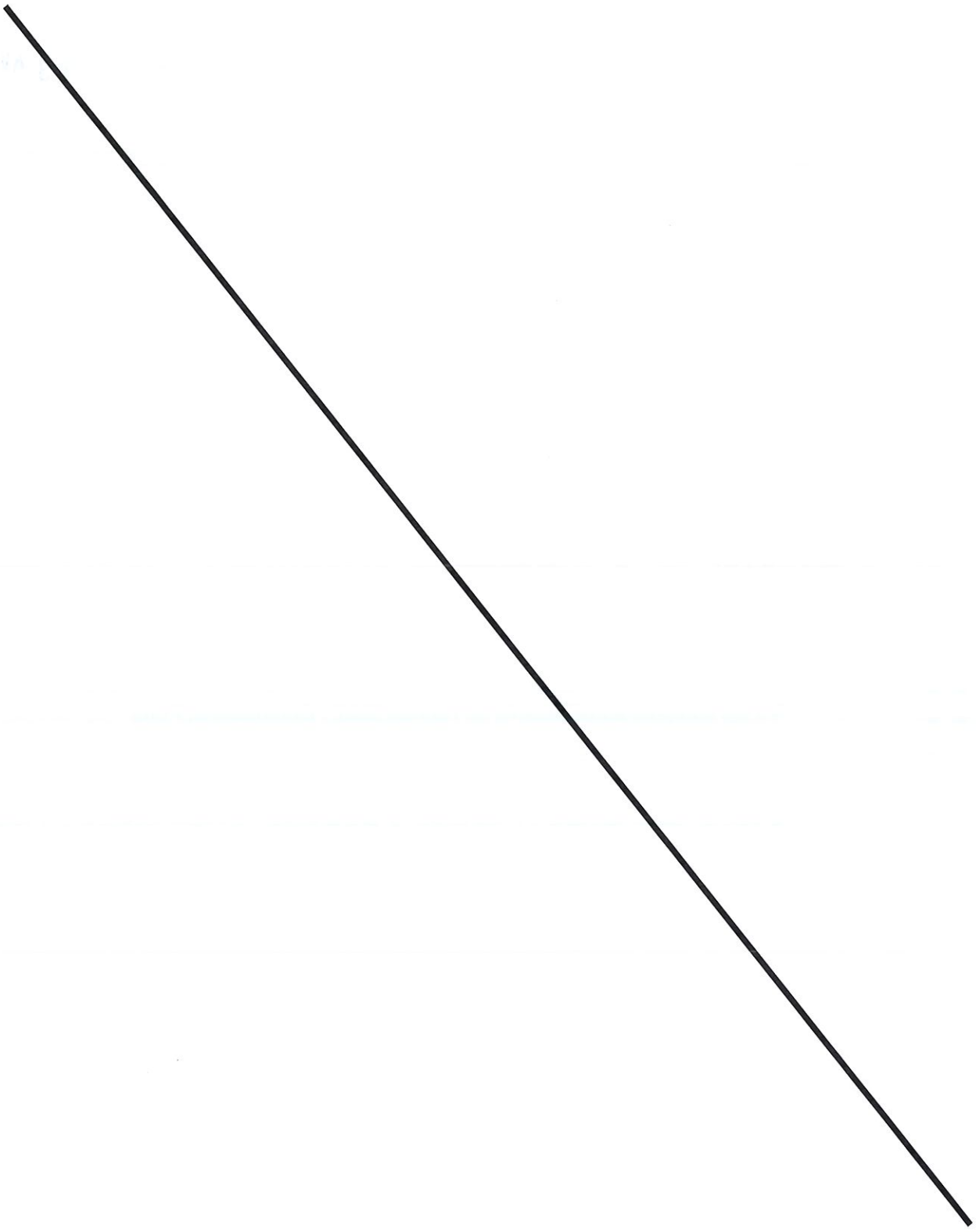
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_14-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_15-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-035

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 1.5.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2023 : COMMUNE – PORTS - LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE – LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO – PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

↳ adopte, dans les conditions suivantes, les budgets supplémentaires de la commune, des services des ports, du lotissement communal Kérourgué, du lotissement communal Maner Ker Elo, et du budget de production et revente d'énergie pour 2023,

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

BUDGET GENERAL **(Vote par nature)**

	BUDGET PRIMITIF	RESTES A REALISER	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2023
INVESTISSEMENT				
dépenses	6 227 561,00	2 793 230,77	6 347 687,92	15 368 479,69
recettes	6 227 561,00	1 570 591,39	7 570 327,30	15 368 479,69
FONCTIONNEMENT				
dépenses	14 869 836,00		660 893,61	15 530 729,61
recettes	14 869 836,00		660 893,61	15 530 729,61

Vote intervenu : Majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN)

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_15-DE

BUDGET PORTS

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du 30 mars 2023

	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2023
INVESTISSEMENT			
dépenses	132 223,00	21 563,41	153 786,41
recettes	132 223,00	21 563,41	153 786,41
FONCTIONNEMENT			
dépenses	248 432,00	83 093,49	331 525,49
recettes	248 432,00	83 093,49	331 525,49

Vote intervenu : Unanimité (4 abstentions : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN)

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE

	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2023
INVESTISSEMENT			
dépenses	0,00		0,00
recettes	0,00		0,00
FONCTIONNEMENT			
dépenses	0,00	234 022,52	234 022,52
recettes	0,00	234 022,52	234 022,52

Vote intervenu : Majorité (2 abstentions : Christian TABORE, Annie GLOAGUEN et 2 contre : Frédéric MARTIN, Vincent ESNAULT)

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO

	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2023
INVESTISSEMENT			
dépenses	1 500 648,00		1 500 648,00
recettes	1 500 648,00		1 500 648,00
FONCTIONNEMENT			
dépenses	1 736 848,00	146 130,00	1 882 978,00
recettes	1 736 848,00	146 130,00	1 882 978,00

Vote intervenu : Majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN)

BUDGET PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE

	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2023
INVESTISSEMENT			
dépenses	10 500,00	26 338,50	36 838,50
recettes	10 500,00	26 338,50	36 838,50
FONCTIONNEMENT			
dépenses	23 000,00	18 653,90	41 653,90
recettes	23 000,00	18 653,90	41 653,90

Vote intervenu : Unanimité

↳ Autorise le Maire à procéder au reversement de la somme de 90 000 € sur le budget des ports au titre de la taxe de débarquement.

Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20231104_16-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-036

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 1.6.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE : REVERSEMENT DE L'EXCEDENT A LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le reversement de l'excédent du budget du lotissement communal de Kérourgué à la commune suite à la clôture de ce dernier,

Après en avoir délibéré à la majorité (3 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, 1 abstention : Annie GLOAGUEN) :

- Autorise le Maire à procéder au reversement sur le budget de la commune de l'excédent de clôture de 234 022.52 € du lotissement communal Kérourgué.

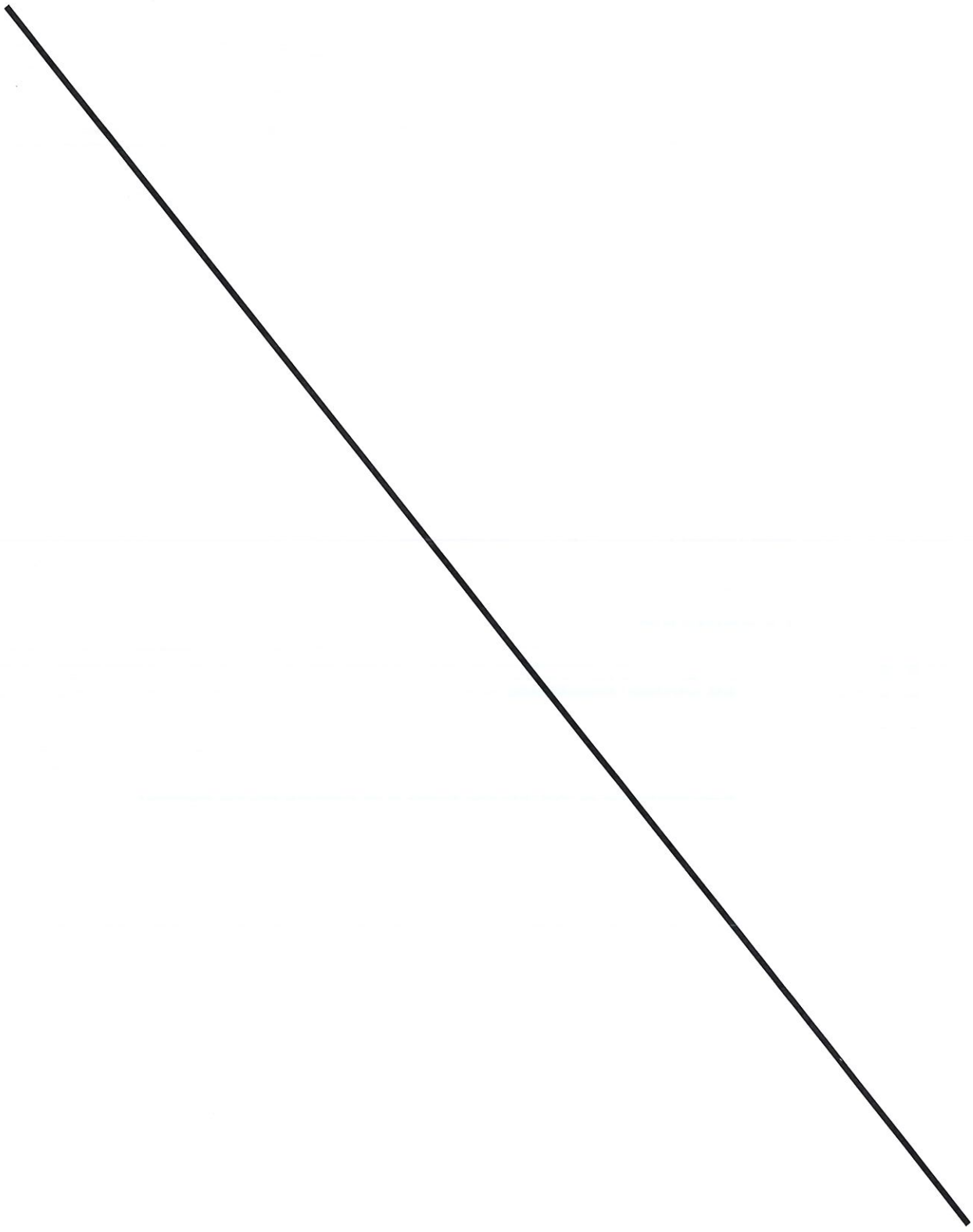
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20231104_16-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_17-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-037
Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 1.7.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

PROVISIONS POUR COMPTE EPARGNE TEMPS ET POUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant

Au 31 décembre 2022 la valorisation des jours de CET s'élevait à 141 960 € dont 12 030 € indemnisés à la demande du personnel, soit un solde à provisionner de 129 930,00 €. L'actuelle provision étant de 149 602,50 €, il est proposé de la réduire de 19 672,50 € par l'émission d'un titre au compte 7815.

Provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances irrécouvrables)

La constitution de provisions au compte 6817 en vue d'éventuelles demandes d'admission en non-valeur par le comptable est obligatoire au moins à hauteur de 15 % du risque.

- Pour la commune, le risque est évalué à 29 209 € pour une provision de 4 600 €. Il est proposé une reprise sur provision par l'émission d'un titre de 200 € au compte 7817 portant le nouveau solde à 4 400 €.
- Pour le port, le risque est évalué à 1 708 € pour une provision de 200 €. Il est proposé une provision complémentaire de 100 € par l'émission d'un mandat au compte 6817 portant le nouveau solde à 300 €.

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue d30

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_17-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions comptables M14 applicable aux communes, M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux et notamment les règles en matière de provisionnement,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise une reprise sur provision pour risques et charges de fonctionnement courant pour le compte épargne temps de 19 672,50 € par l'émission d'un titre au compte 7815.

- autorise une reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants pour créances irrécouvrables au compte 7817 de 200 € sur le budget de la commune.

- autorise une provision de 100 € pour dépréciation des actifs circulants pour créances irrécouvrables au compte 6817 sur le budget des ports.

- autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411118-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-038

Publié le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 1.8.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX ENFANCE / JEUNESSE / RESTAURATION ET DU POLE D'ACTION CULTURELLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN):

- adopte les tarifs communaux, applicables à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024 pour le conservatoire, la médiathèque et le service enfance / jeunesse / restauration, comme figurant dans les tableaux annexés,

- autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants.

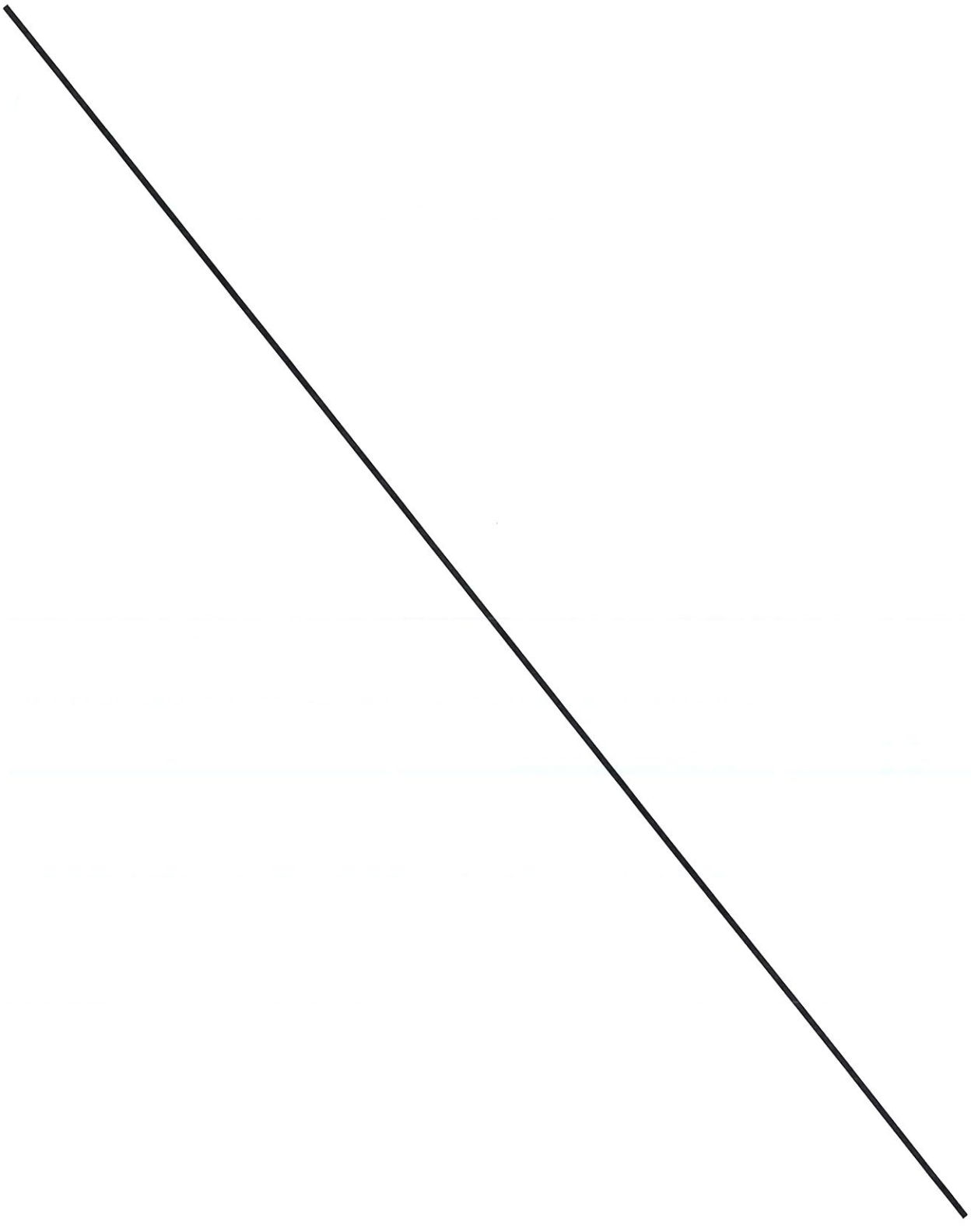
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-2023041118-DE



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-2023041118-DE

REDEVANCES COMMUNALES 2023/2024

CULTURE

MEDIATHEQUE

Formule d'abonnement	Tarifs 2022 reconduits en 2023
Individuel au mois	8 € pour tous
Individuel à l'année	8 € pour les moins de 12 ans + assistant(e) 18 € pour les 12/17 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, les personnes handicapées 28,00 € pour les plus de 18 ans
Familial	48,00 €
Divers	
boitier CD simple	0,10 €
boitier CD double	0,20 €
renouvellement d'une carte perdue	1,50 €

CONSERVATOIRE

Tranche de revenus		Éveil musical - Jardin des Arts	Initiation Musique	Initiation Danse
A	de 0 à 1759 € (de 0 à 1,3 SMIC)	130 €	234 €	147 €
B	de 1760 à 2706 € (de 1,3 à 2 SMIC)	146 €	264 €	164 €
C	de 2707 à 3382 € (de 2 à 2,5 SMIC)	162 €	291 €	182 €
D	de 3383 à 4059 € (de 2,5 à 3 SMIC)	170 €	308 €	192 €
E	de 4060 à 5412 € (de 3 à 4 SMIC)	188 €	338 €	212 €
F	de 5413 à 6765 € (de 4 à 5 SMIC)	196 €	355 €	223 €
G	plus de 6765 € (plus de 5 SMIC)	212 €	387 €	241 €
Hors CCPF		**235 €**	**428 €**	**267 €**

PARCOURS MUSIQUE 1er cycle - PARCOURS DANSE 1er Cycle			
Tranche de revenus		Parcours Musique	Parcours Danse
A	de 0 à 1759 € (de 0 à 1,3 SMIC)	302 €	208 €
B	de 1760 à 2706 € (de 1,3 à 2 SMIC)	340 €	233 €
C	de 2707 à 3382 € (de 2 à 2,5 SMIC)	376 €	259 €
D	de 3383 à 4059 € (de 2,5 à 3 SMIC)	396 €	274 €
E	de 4060 à 5412 € (de 3 à 4 SMIC)	435 €	302 €
F	de 5413 à 6765 € (de 4 à 5 SMIC)	456 €	315 €
G	plus de 6765 € (plus de 5 SMIC)	493 €	344 €
Hors CCPF		**823 €**	**421 €**

Une remise de 10% est appliquée sur le montant total d'un double parcours (avec deux disciplines pratiquées)

PARCOURS MUSIQUE 2e cycle - PARCOURS DANSE 2e Cycle			
Tranche de revenus		Parcours Musique	Parcours Danse
A	de 0 à 1759 € (de 0 à 1,3 SMIC)	332 €	229 €
B	de 1760 à 2706 € (de 1,3 à 2 SMIC)	374 €	256 €
C	de 2707 à 3382 € (de 2 à 2,5 SMIC)	414 €	285 €
D	de 3383 à 4059 € (de 2,5 à 3 SMIC)	436 €	302 €
E	de 4060 à 5412 € (de 3 à 4 SMIC)	479 €	332 €
F	de 5413 à 6765 € (de 4 à 5 SMIC)	502 €	347 €
G	plus de 6765 € (plus de 5 SMIC)	543 €	378 €
Hors CCPF		**905 €**	**463 €**

Une remise de 10% est appliquée sur le montant total d'un double parcours (avec deux disciplines pratiquées)

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-2023041118-DE

PARCOURS MUSIQUE 3e cycle - PARCOURS DANSE 3e Cycle			
Tranche de revenus		Parcours Musique	Parcours Danse
A	de 0 à 1759 € (de 0 à 1,3 SMIC)	365 €	229 €
B	de 1760 à 2706 € (de 1,3 à 2 SMIC)	393 €	256 €
C	de 2707 à 3382 € (de 2 à 2,5 SMIC)	456 €	285 €
D	de 3383 à 4059 € (de 2,5 à 3 SMIC)	480 €	302 €
E	de 4060 à 5412 € (de 3 à 4 SMIC)	528 €	332 €
F	de 5413 à 6765 € (de 4 à 5 SMIC)	553 €	347 €
G	plus de 6765 € (plus de 5 SMIC)	597 €	378 €
Hors CCPF		**995 €**	**463 €**

Une remise de 10% est appliquée sur le montant total d'un double parcours (avec deux disciplines pratiquées)

PARCOURS INDIVIDUALISÉS					
Tranche de revenus		Instrument (avec ou sans FM)	Ensemble ou FM seule	Atelier vocal ou instrument	danse hors cursus
A	de 0 à 1759 € (de 0 à 1,3 SMIC)	439 €	98 €	202 €	217 €
B	de 1760 à 2706 € (de 1,3 à 2 SMIC)	494 €	110 €	226 €	243 €
C	de 2707 à 3382 € (de 2 à 2,5 SMIC)	548 €	122 €	251 €	270 €
D	de 3383 à 4059 € (de 2,5 à 3 SMIC)	576 €	129 €	266 €	285 €
E	de 4060 à 5412 € (de 3 à 4 SMIC)	635 €	142 €	293 €	311 €
F	de 5413 à 6765 € (de 4 à 5 SMIC)	664 €	149 €	306 €	327 €
G	plus de 6765 € (plus de 5 SMIC)	725 €	162 €	333 €	358 €
Hors CCPF		**823 €**	**186 €**	**382 €**	**409 €**

Tarif de vente du DVD présentant la captation vidéo réalisée lors d'un spectacle ou concert du Conservatoire : 12 €

Tarif pour usagers en pratique collective orchestrale (orchestre de chambre et orchestre d'harmonie) : 50 € (CCPF et hors CCPF, frais de dossier inclus)
Tarif pour la formation individualisée à la carte : 38 € l'heure de cours (habitants CCPF) et 55 € l'heure de cours (habitants hors CCPF)

Frais de dossier individuel : 20 €
Tarif annuel pour la location d'un instrument : 100 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-2023041118-DE

REDEVANCES COMMUNALES 2023/2024

ENFANCE / RESTAURATION

Restaurant municipal

		2022-2023	Propo. Sept 2023
Repas adulte		8,96 €	12,90 €
Repas enseignant et personnel de service des écoles Fouesnantaises		6,73 €	6,73 €
Repas Accueil de Jour		6,64 €	6,64 €
Repas ALSH		4,45 €	4,45 €
Repas adolescent ou pique-nique accompagnateur		4,79 €	4,79 €
Repas fourni aux enfants des crèches (base de 2874 à 3447 - smic de 2.5 à 3)		3,06 €	3,06 €
Séjour Saint-Nicolas des Glénan	Petit déjeuner	0,96 €	0,96 €
	Repas enfant midi	4,67 €	4,67 €
	Repas enfant soir	4,34 €	4,34 €
	Repas adulte midi	12,90 €	12,90 €
	Repas adulte soir	12,90 €	12,90 €
	Transport / repas journée	3,33 €	3,33 €

Transport scolaire

		2022-2023	Propo. Sept 2023
Circuit FOUESNANT - par trimestre	1 enfant	44,52 €	44,52 €
	2 enfants	74,20 €	74,20 €
	3 enfants	89,04 €	89,04 €

Restauration scolaire

		2022-2023	Propo. Sept 2023	Présence "non réservée"
De 0 à 1800 (SMIC de 0 à 1.33)		2,62 €	2,62 €	3,93 €
De 1801 à 2706 (SMIC de 1.33 à 2)		2,76 €	2,76 €	4,14 €
De 2707 à 383 (SMIC de 2 à 2.5)		2,91 €	2,91 €	4,37 €
De 3384 à 4059 (SMIC de 2.5 à 3)		3,06 €	3,06 €	4,59 €
De 4060 à 5412 (SMIC de 3 à 4)		3,20 €	3,20 €	4,80 €
> 5413 (SMIC sup. 4)		3,35 €	3,35 €	5,03 €

Accueil périscolaire - matin

		2022-2023	Propo. Sept 2023	Présence "non réservée"
De 0 à 1800 (SMIC de 0 à 1.33)		1,00 €	1,00 €	1,50 €
De 1801 à 2706 (SMIC de 1.33 à 2)		1,38 €	1,38 €	2,07 €
De 2707 à 383 (SMIC de 2 à 2.5)		1,45 €	1,45 €	2,18 €
De 3384 à 4059 (SMIC de 2.5 à 3)		1,53 €	1,53 €	2,30 €
De 4060 à 5412 (SMIC de 3 à 4)		1,60 €	1,60 €	2,40 €
> 5413 (SMIC sup. 4)		1,67 €	1,67 €	2,51 €

Accueil périscolaire - soir

		2022-2023	Propo. Sept 2023	Présence "non réservée"
De 0 à 1800 (SMIC de 0 à 1.33)		1,34 €	1,34 €	2,01 €
De 1801 à 2706 (SMIC de 1.33 à 2)		1,74 €	1,74 €	2,61 €
De 2707 à 383 (SMIC de 2 à 2.5)		1,84 €	1,84 €	2,76 €
De 3384 à 4059 (SMIC de 2.5 à 3)		1,96 €	1,96 €	2,94 €
De 4060 à 5412 (SMIC de 3 à 4)		2,05 €	2,05 €	3,08 €
> 5413 (SMIC sup. 4)		2,14 €	2,14 €	3,21 €

Accueil périscolaire - journée

		2022-2023	Propo. Sept 2023	Présence "non réservée"
De 0 à 1800 (SMIC de 0 à 1.33)		1,78 €	1,78 €	2,67 €
De 1801 à 2706 (SMIC de 1.33 à 2)		2,32 €	2,32 €	3,48 €
De 2707 à 383 (SMIC de 2 à 2.5)		2,46 €	2,46 €	3,69 €
De 3384 à 4059 (SMIC de 2.5 à 3)		2,58 €	2,58 €	3,87 €
De 4060 à 5412 (SMIC de 3 à 4)		2,70 €	2,70 €	4,05 €
> 5413 (SMIC sup. 4)		2,84 €	2,84 €	4,26 €

ALSH - journée

		2022-2023	Propo. Sept 2023
De 0 à 1800 (SMIC de 0 à 1.33)		7,00 €	7,00 €
De 1801 à 2706 (SMIC de 1.33 à 2)		12,56 €	12,56 €
De 2707 à 383 (SMIC de 2 à 2.5)		13,70 €	13,70 €
De 3384 à 4059 (SMIC de 2.5 à 3)		14,86 €	14,86 €
De 4060 à 5412 (SMIC de 3 à 4)		15,42 €	15,42 €
> 5413 (SMIC sup. 4)		15,99 €	15,99 €

ALSH - 1/2 journée sans repas

		2022-2023	Propo. Sept 2023
De 0 à 1800 (SMIC de 0 à 1.33)		3,95 €	3,95 €
De 1801 à 2706 (SMIC de 1.33 à 2)		7,43 €	7,43 €
De 2707 à 383 (SMIC de 2 à 2.5)		7,99 €	7,99 €
De 3384 à 4059 (SMIC de 2.5 à 3)		8,56 €	8,56 €
De 4060 à 5412 (SMIC de 3 à 4)		9,14 €	9,14 €
> 5413 (SMIC sup. 4)		9,70 €	9,70 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-2023041118-DE

ALSH - 1/2 journée avec repas

		2022-20[illegible]	Propo. Sept 2023
De 0 à 1800 (SMIC de 0 à 1.33)		4,0[illegible] €	4,00 €
De 1801 à 2706 (SMIC de 1.33 à 2)		11,4[illegible]	
De 2707 à 383 (SMIC de 2 à 2.5)		12,00 €	12,00 €
De 3384 à 4059 (SMIC de 2.5 à 3)		12,56 €	12,56 €
De 4060 à 5412 (SMIC de 3 à 4)		13,13 €	13,13 €
> 5413 (SMIC sup. 4)		13,70 €	13,70 €

CAMPS DE PAQUES ET D'ÉTÉ - la journée

	2022-2023	Propo. Sept 2023
De 0 à 1800 (SMIC de 0 à 1.33)	14,00 €	14,00 €
> 1801 (SMIC > à 1,33) Enfants	35,00 €	35,00 €
De 0 à 1800 (SMIC de 0 à 1.33)	14,00 €	14,00 €
> 1801 (SMIC > à 1,4) Ados	40,00 €	40,00 €

KERAMBIGORN BEACH - petites et grandes vacances -

	2022-2023	Propo. Sept 2023
Accueil plage 14h-17h / 8-11ans et 12-17ans	1,00 €	1,00 €
Tennis de table, football, tir à l'arc / 8-11ans et 12-17ans et adultes	2,00 €	2,00 €
Gym plage, Zumba / 8-11ans et 12-17ans	1,00 €	1,00 €
Gym plage, Zumba / adultes	2,00 €	2,00 €
Activités aquatiques (fit and palmes, aquagym, rando palmée, sirène, etc /	5,00 €	5,00 €
Escalade / 8-11ans et 12-17ans et adultes	5,00 €	5,00 €

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_31-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-039

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 2.1.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

DEMANDE DE SUBVENTION PROJET DE CHANGEMENT DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR L'ILE SAINT NICOLAS DES GLENAN

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la demande de subvention pour le changement de panneaux photovoltaïques sur l'île Saint Nicolas des Glénan,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération, l'aide financière de l'Etat, du Conseil Régional de Bretagne et des autres financeurs,

- Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à inscrire les sommes nécessaires au budget.

Fouesnant, le 12 avril 2023

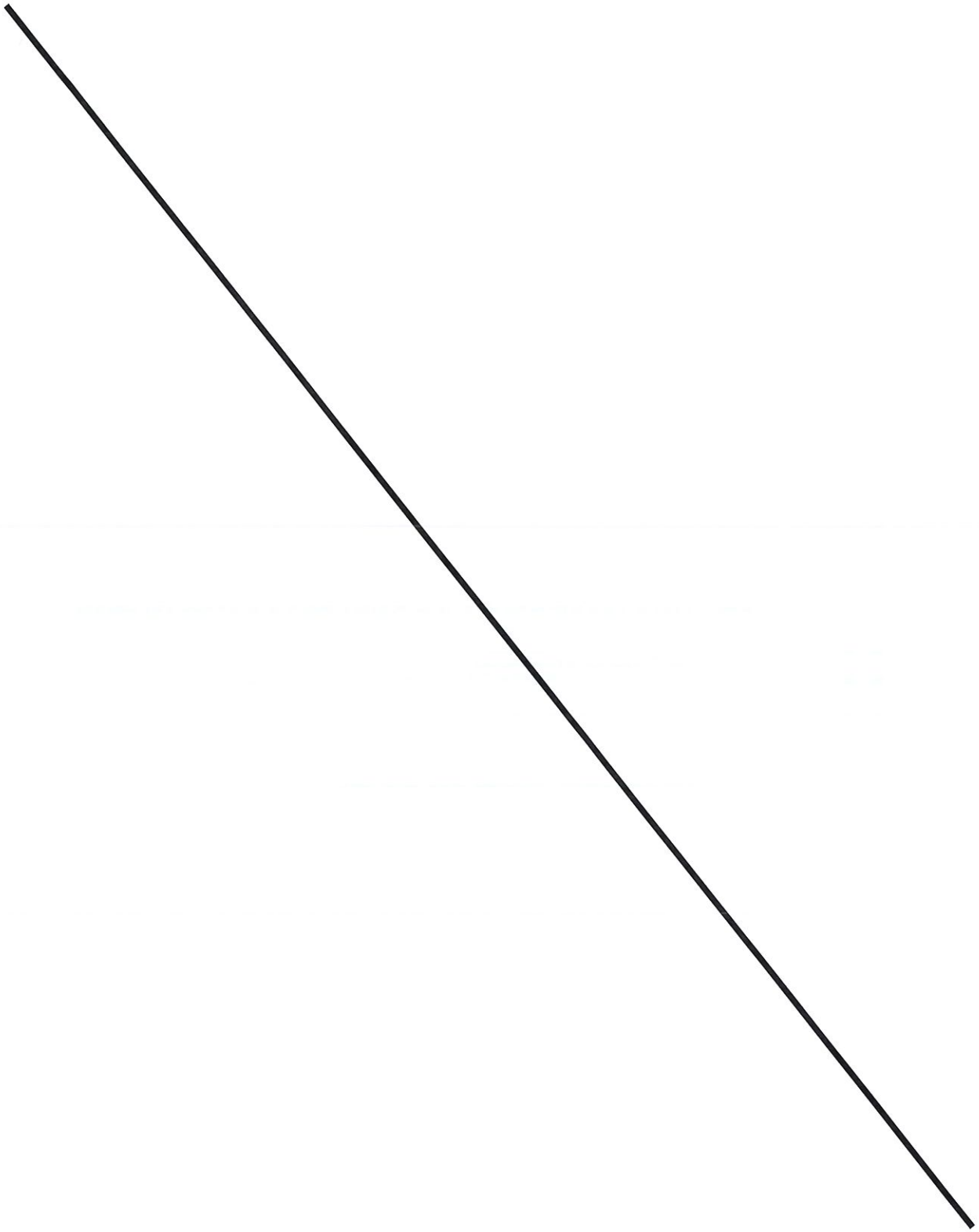
La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

MAIRIE DE FOUESNANT

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_31-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-2023041131-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-040

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 3.1.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION H N° 196, 206, 209, 210 ET 214, SISES KERBADER

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'acquisition des parcelles cadastrées section H n°196, 206, 209, 210 et 214, sises Kerbader,

Après en avoir délibéré à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN) :

- émet un avis favorable sur l'acquisition, des parcelles cadastrées section H n°196, 206, 209, 210 et 214, sises Kerbader, d'une surface cadastrale de 41 727m², au prix de quarante-huit mille euros (48 000 €), hors frais, ces derniers restant à la charge de la ville de Fouesnant,
- prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

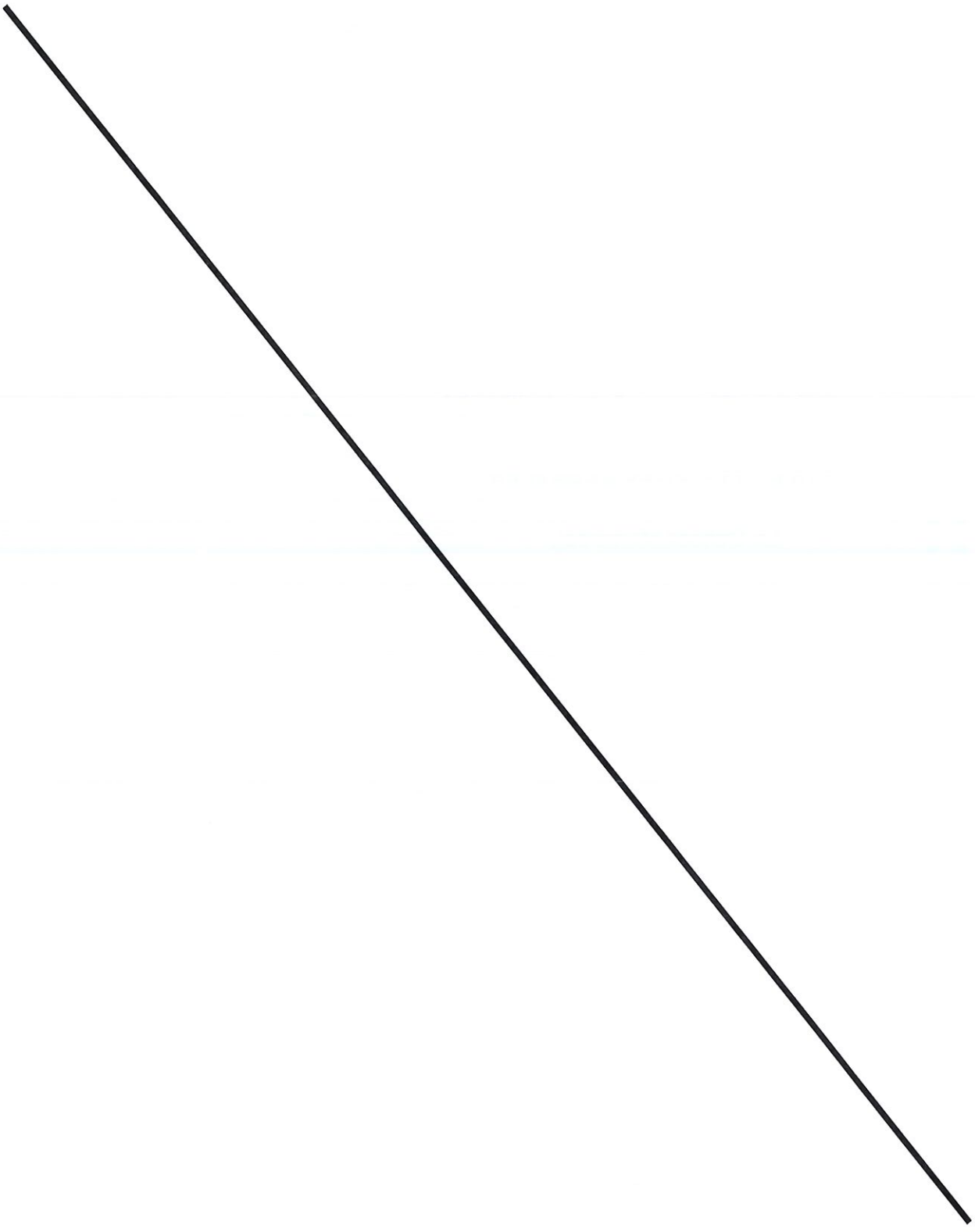
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-2023041131-DE



ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION H N° 196, 206, 209, 210 ET 214, SISES KERBADER



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_32-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-041

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 3.2.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BH N° 336P, 337P ET 338P, SISES RUE DE KERGOADIG ET DESCENTE DU DOURIC

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section BH n°336p, 337p et 338p, d'une surface d'environ 115,32 m²,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur l'acquisition, à titre gratuit, au profit de la ville de Fouesnant, des parcelles cadastrées section BH n°336p, 337p et 338p d'une surface d'environ 115,32 m² propriété de la SCCV Les Hauts de Saint Pierre, et hors frais, ces derniers restant à la charge de la ville de Fouesnant,

- prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération,

- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

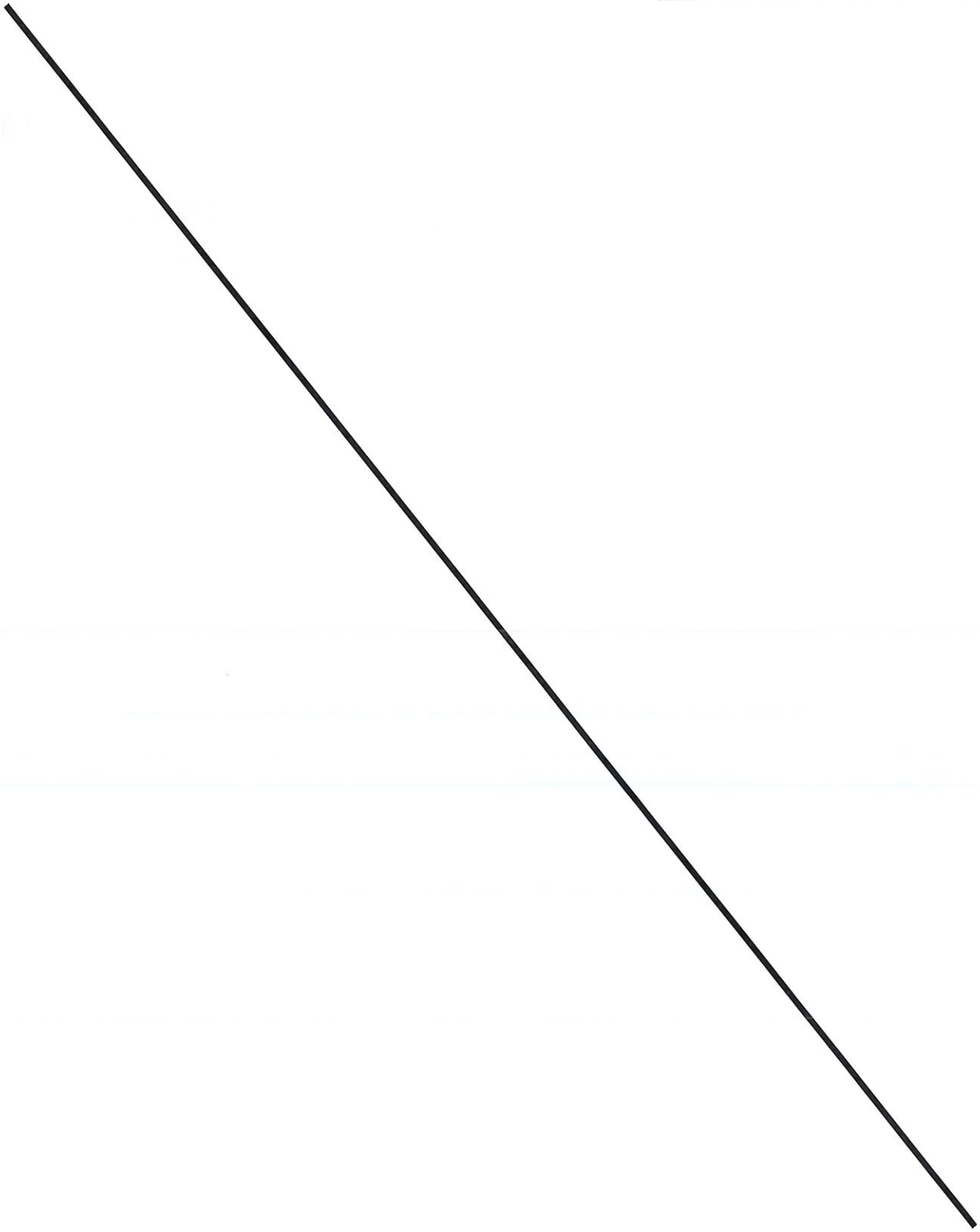
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_32-DE



Légende

Limite Permis de Construire

Limite Parcelles cadastrales

Surface à rétrocéder : 115.32m²

N

Descente du Douric

rue de Kergoadic

S4 : 1.84 m²

S3 : 32.89 m²

S6 : 3.55 m²

S7 : 77.04 m²

246

432

156

688

918

841

517

12

1516

2921

2694

1672

766

1789

930

12

235

1086

BH n° 376

BH n° 422

BH n° 338

BH n° 336

BH n° 335

BH n° 337

BH n° 333

BH n° 334

BH n° 421

©DGA /	Les hauts de saint-pierre fouesnant	Plan de division du terrain	Ech: 1/250e	Date: 01/03/2023	N° DT-01

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_33-DE

13 AVR. 2023

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-042

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 3.3.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BH N°263 ET 350 SISES 93, RUE DE KEROURGUE

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'acquisition des parcelles cadastrées section BH n°263 et 350, sises 93, Rue de Kérourgué représentant une surface de 1 709 m²,

Vu l'avis de la Direction des Services Fiscaux du 5 juillet 2021,

Après en avoir délibéré à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN) :

- émet un avis favorable sur l'acquisition, au profit de la ville de Fouesnant, des parcelles bâties cadastrées section BH n°263 et 350 d'une surface de 1 709 m², au prix de deux cent quatre-vingt-six mille deux cents euros (286 200 €),frais d'agence inclus,

- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

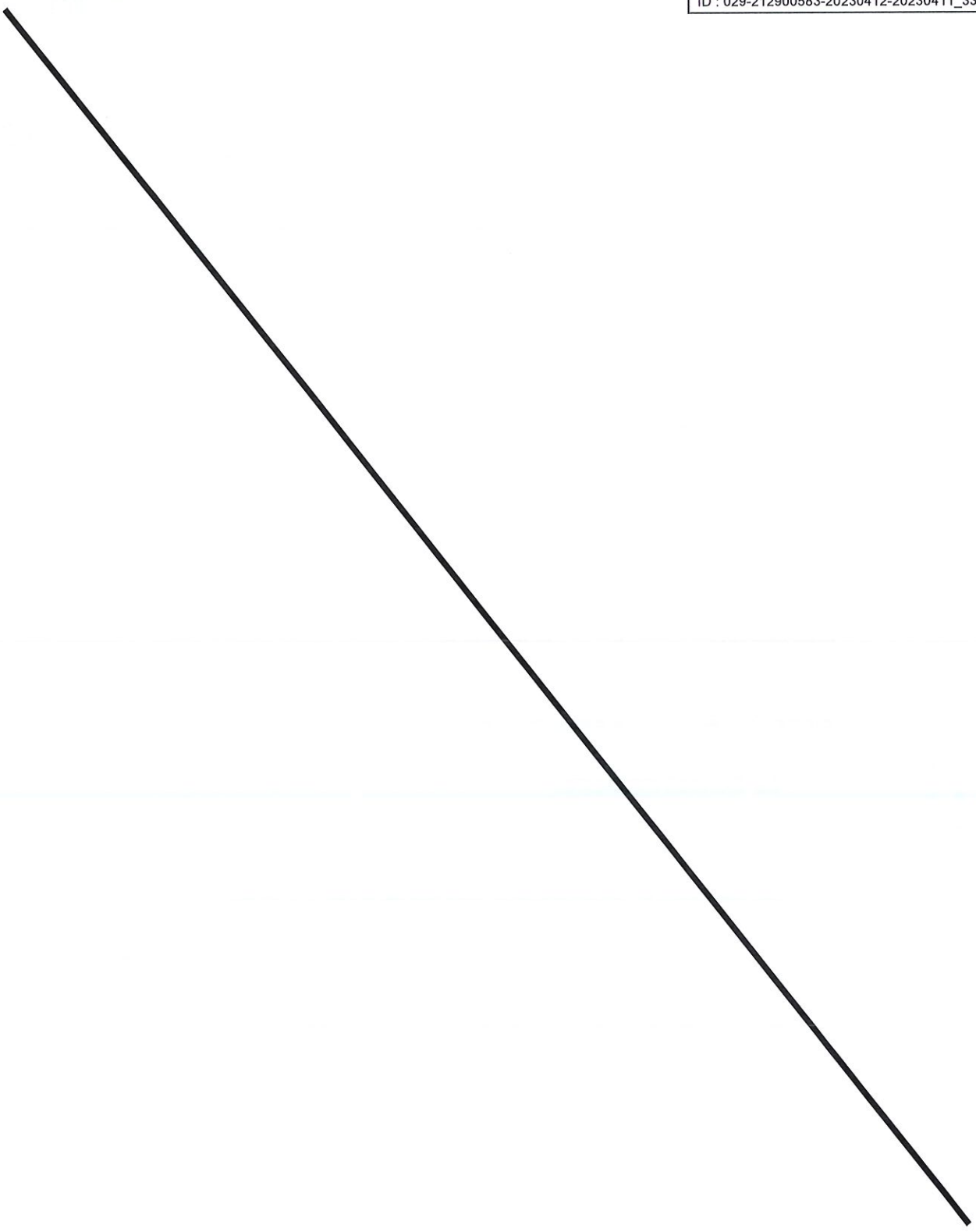
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

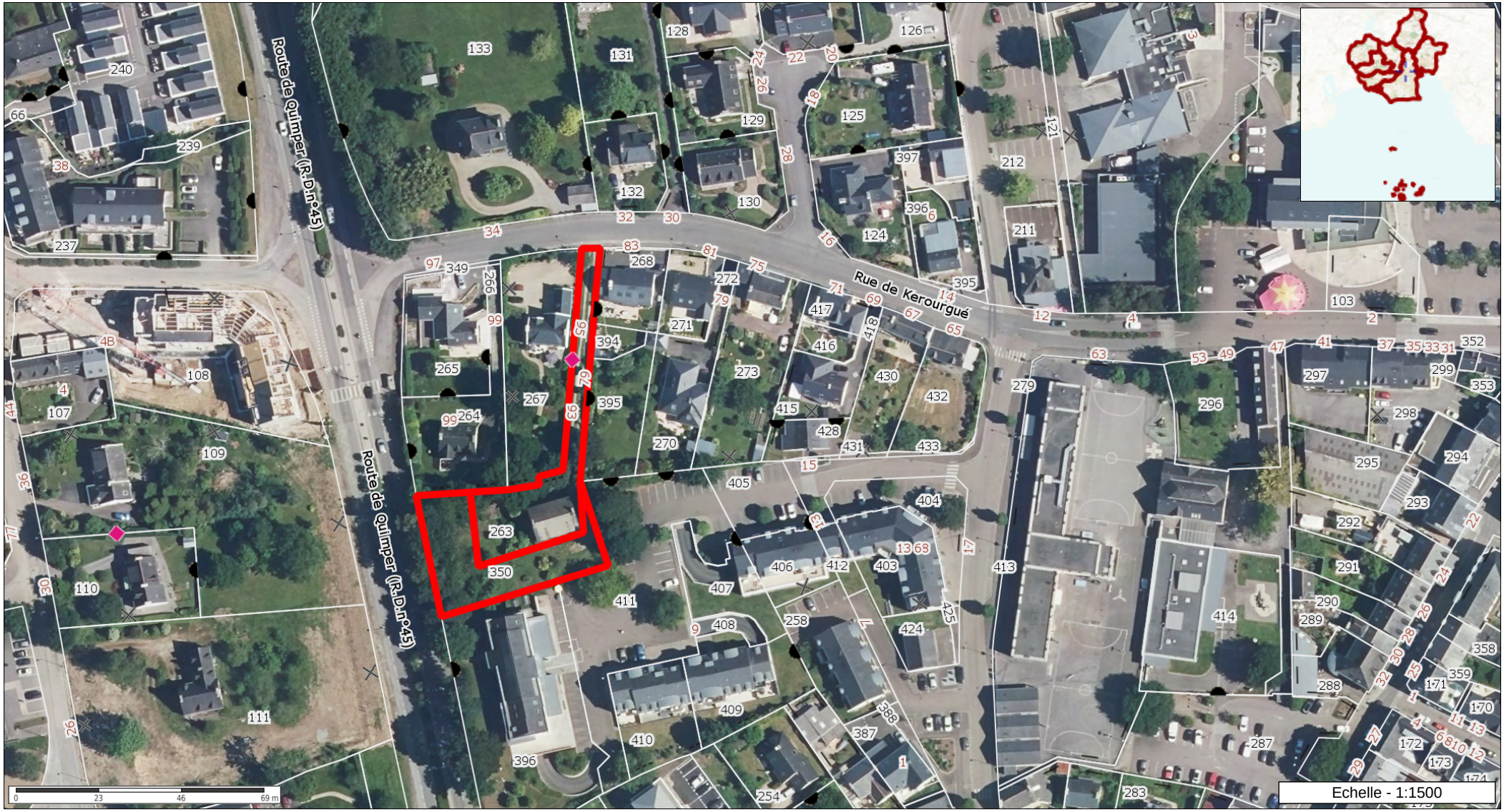
Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_33-DE



ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BH N°263 ET 350 SISES 93, RUE DE KEROURGUE



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_61-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-043

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 6.1.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

FOURNITURES SCOLAIRES 2023

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'acquisition de fournitures scolaires destinées aux élèves des écoles publiques de la commune,

Après en avoir délibéré à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN) :

- fixe les crédits d'acquisition de fournitures scolaires destinées aux élèves de la commune pour 2023, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarif 2023
Elémentaires	40 € par élève
Maternelles	

- autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

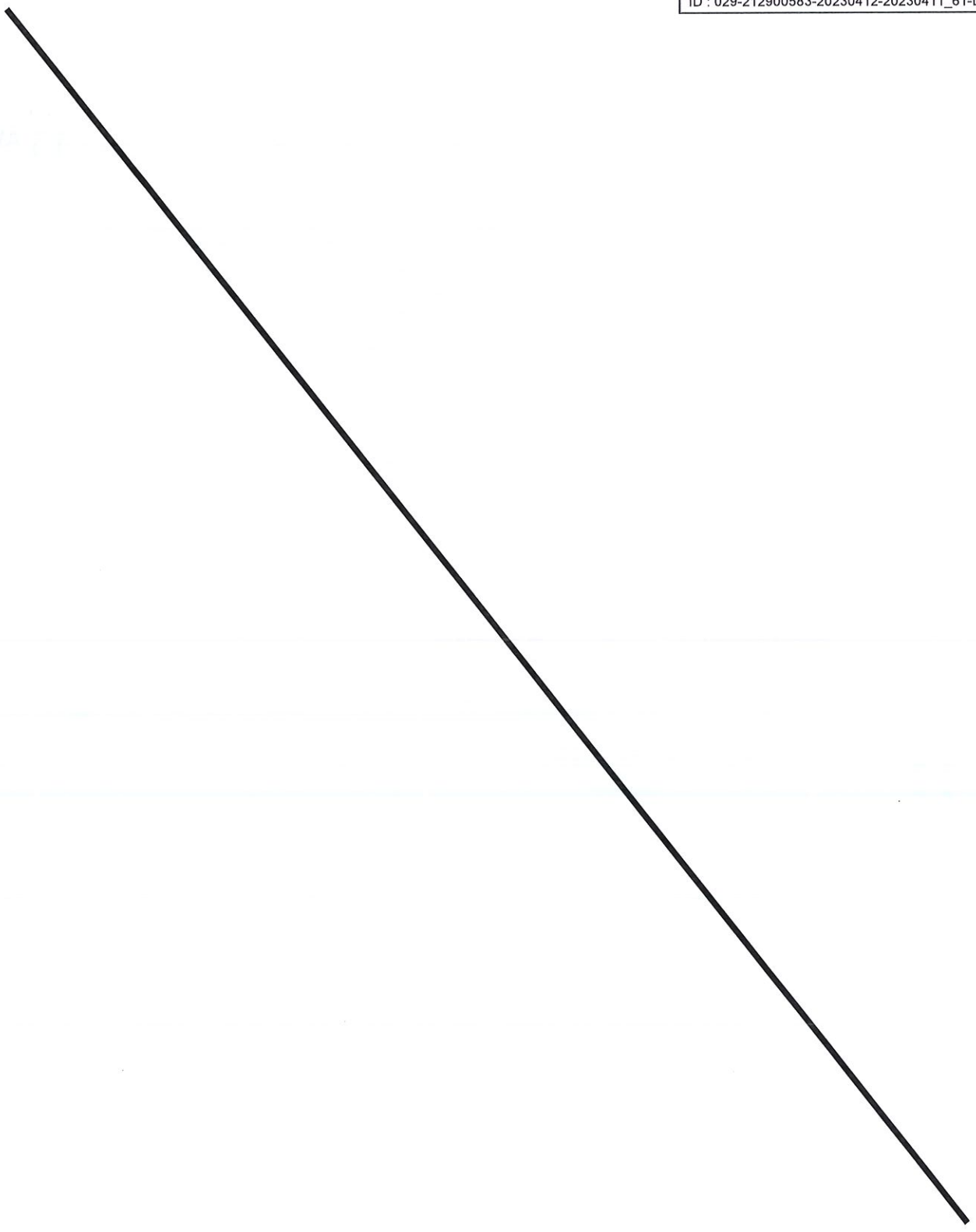
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_61-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_62-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-044

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 6.2.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

ACTIVITES ET TRANSPORTS 2023

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant les crédits à attribuer aux enfants des écoles publiques en matière d'activités et de transport,

Après en avoir délibéré à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN) :

- fixe les crédits des activités et transports destinés aux élèves de la commune pour 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarifs 2023
Elémentaires	30 € par élève
Maternelles	10 € par élève

- autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

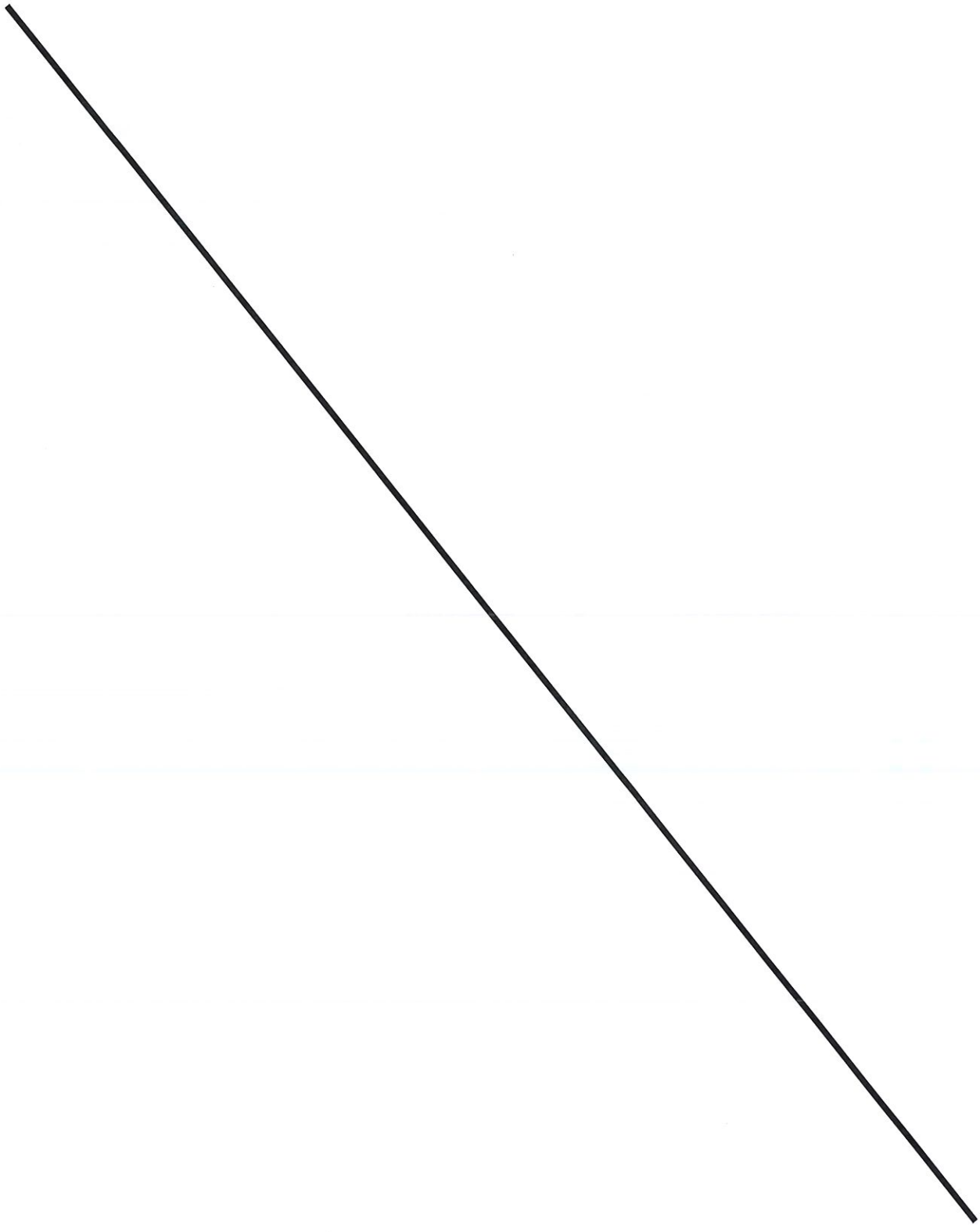
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_62-DE



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_63-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-045

Publié le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 6.3.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

ECOLE NOTRE DAME D'ESPERANCE – PARTICIPATION COMMUNALE 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le nombre d'élèves domiciliés à Fouesnant et scolarisés à l'école Notre Dame d'Espérance, qui s'élève, en 2023, à 132 pour les classes élémentaires et 72 pour les classes maternelles,

Vu le montant des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques de la commune qui s'élève à 556,28 € par élève en classe élémentaire et 1 929,92 € par élève en classe maternelle,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité (4 abstentions : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN) :

- décide d'arrêter à la somme de **291 282,88 €** le montant de la participation communale pour 2023 à verser à l'OGEC de l'école Notre Dame d'Espérance, dont :
  - **212 383,48 €** au titre du contrat d'association,
  - **64 173 €** au titre de la convention pour la restauration scolaire,
  - **4 680 €** au titre de la dotation pour les activités et transports périscolaires,
  - **10 046,40 €** au titre de la dotation aux activités de voile scolaire,

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_63-DE

- autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la m
  de la présente décision et notamment à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_81-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-046

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 8.1.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

MODALITES D'ACCUEIL DU CONCERT UNISSON ORGANISE PAR LE MINISTERE DES ARMEES

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'accueil d'un concert caritatif le vendredi 2 juin 2023 dans le cadre de la tournée des concerts « Unisson » organisé par le Ministère des armées dans la zone de défense et de sécurité Ouest,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (4 abstentions : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN) :

- Prend acte du concert UNISSON accueilli par l'Archipel le vendredi 2 juin,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la FCD Ligue Ouest et la commune,
- Fixe un tarif applicable à ce concert : 10€ pour le tarif plein et 5€ pour le tarif réduit (enfants de moins de 12 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi),
- Autorise le reversement des recettes, au profit des blessés des armées, à l'organisme désigné pour ce faire par le ministère des armées.

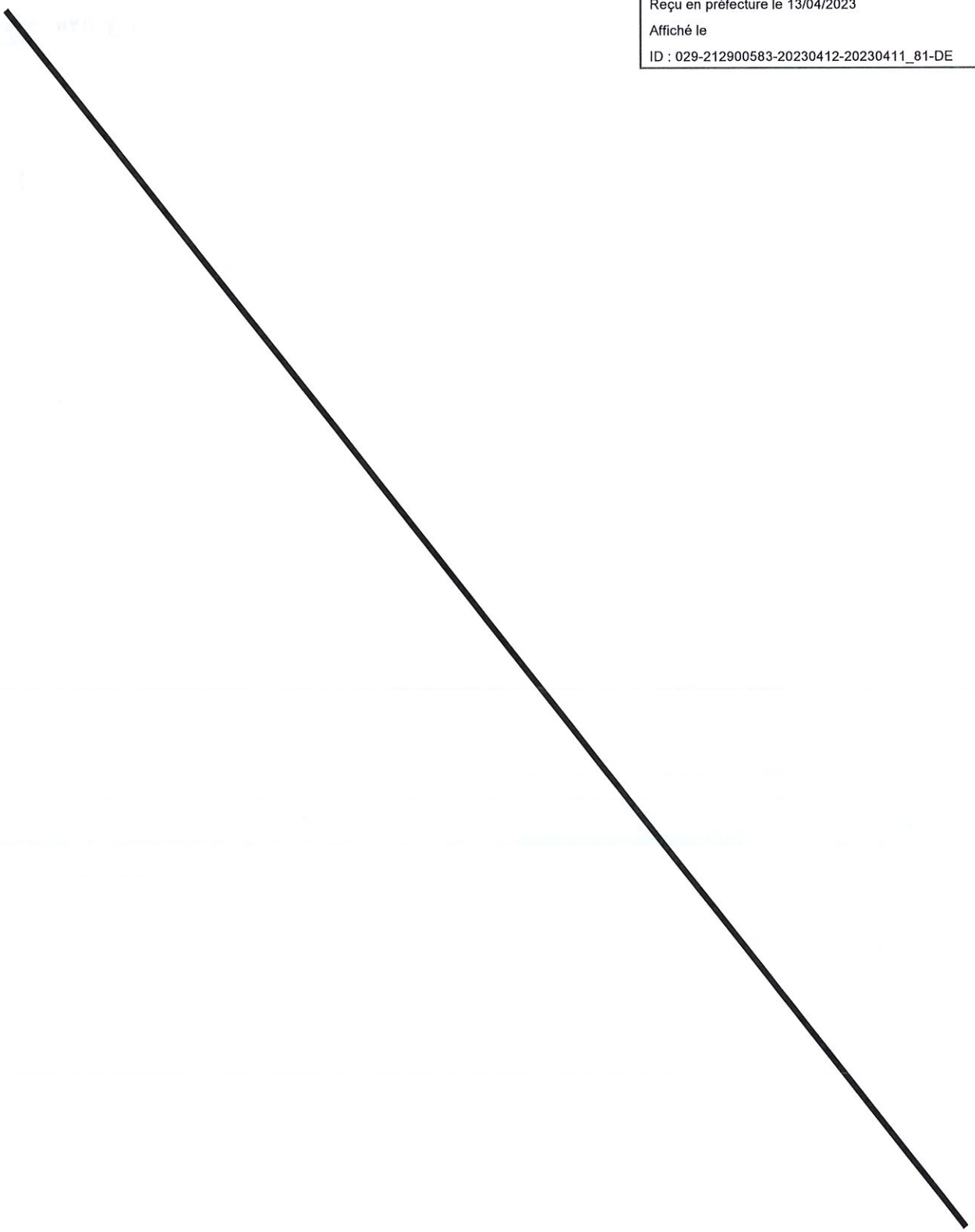
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_81-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-047

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 9.1.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

RENOUVELLEMENT DEMANDE DE CLASSEMENT « STATION CLASSEE DE TOURISME »

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme, notamment l'article L 133-13 et suivants et l'article R 133-39 et suivants,

Vu le décret no 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées,

Vu la loi n° 2006-437du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme et les textes subséquents, notamment le décret n° 2008-884 et l'arrêté du 2 septembre 2008 relatifs aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 et la nouvelle grille simplifiée de critères,

Vu le décret n°2020-484 du 27 avril 2020 pris en application de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT' Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Vu ses précédentes délibérations et notamment celle du 11 dé[illegible] portant demande de classement de la commune en station bal[illegible] du 30 mars 2010 sollicitant la dénomination de « Station Classée de Tourisme » pour Fouesnant,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2020 de Monsieur le Préfet du Finistère accordant à la commune de Fouesnant la dénomination de « commune touristique »,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2019 de Monsieur le Préfet accordant à l'Office Municipal de Tourisme le classement dans la catégorie 1,

Vu le dossier de candidature,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Considérant l'intérêt pour la commune d'obtenir le classement en station classée de tourisme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- sollicite pour la totalité du territoire de la commune de Fouesnant, le classement en « station classée de tourisme »

- autorise le Maire à mener à terme les démarches en ce sens, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

FOUESNANT-LES GLÉNAN

DOSSIER DE DEMANDE RENOUVELLEMENT STATION CLASSÉE TOURISME

CRITÈRES #9



UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL

Fouesnant-les Glénan au cœur de la Riviera Bretonne fait partie de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF), située au sud de la Cornouaille.

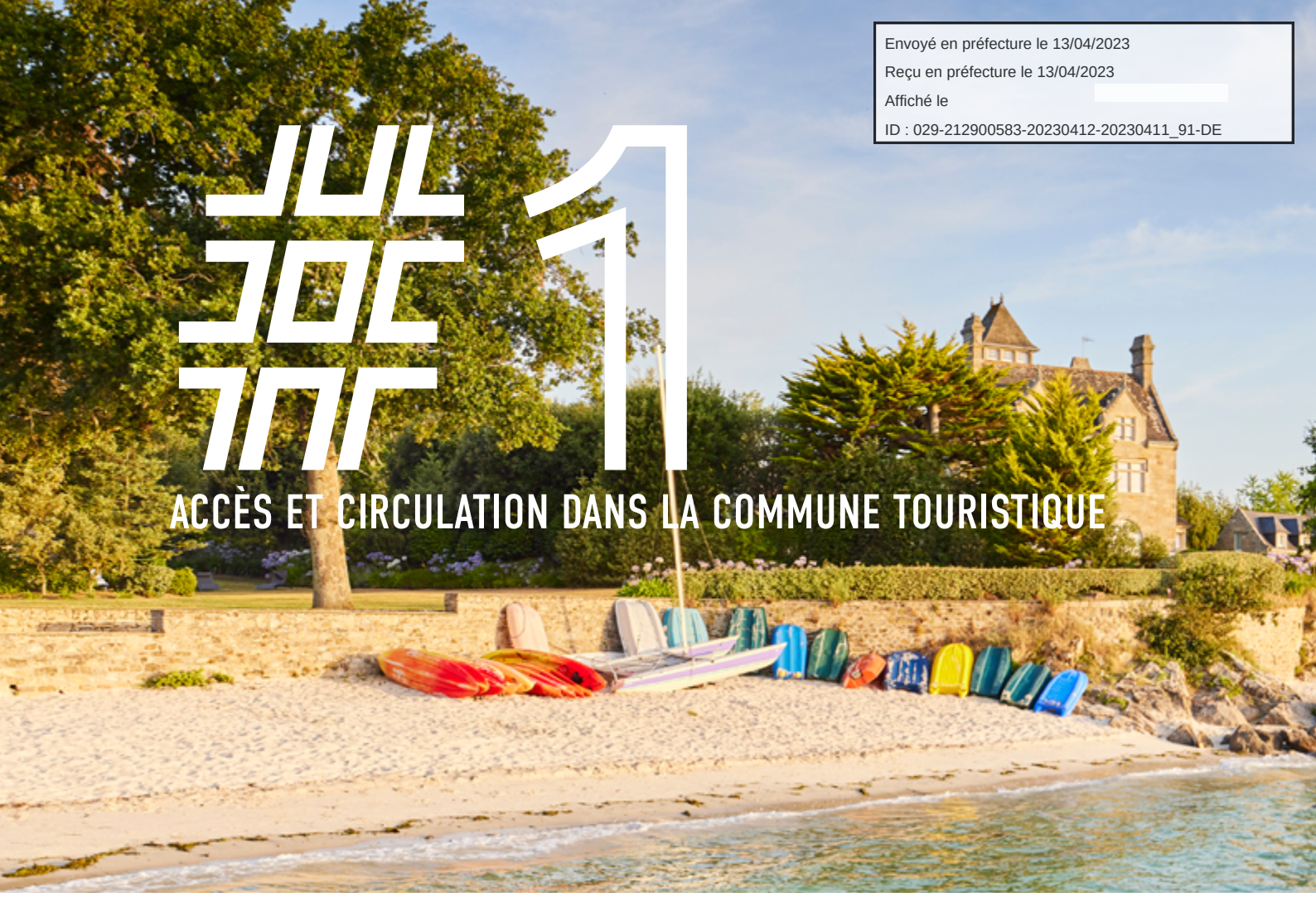
Le territoire s'étend sur 3 300 hectares avec de nombreux espaces de nature, et possède 17km de côtes dont 14 de plages.

- *Beg-Meil, la plus ancienne station balnéaire de la commune, son sémaphore, ses criques, ses restaurants, bars, crêperies... une petite ville dans la ville.*
- *La pointe de Mousterlin, entre mer et marais, avec à l'ouest, la Mer blanche et à l'est le polder de Mousterlin et des plages à perte de vue.*
- *Le Cap-Coz entre pins et ria : une plage de sable blanc, idéale pour toute la famille et de l'autre côté l'anse de Penfoulic.*
- *Le centre-ville, avec sa superbe église romane du XII^e siècle Saint Pierre - Saint Paul, est une véritable place publique qui rassemble commerces de proximité, services, bars, restaurants, etc. Il accueille un marché chaque vendredi matin et un marché bio le samedi matin.*
- *L'archipel des Glénan joyau du territoire, le site est très prisé des visiteurs, attirés par la beauté des espaces naturels. La clarté de ses eaux lui donne des airs de Caraïbes.*

Classée station de tourisme depuis 2011, Fouesnant-les Glénan c'est aussi la première capacité d'accueil du département. On compte jusqu'à 50 000 visiteurs sur la commune par jour en période estivale.

Fouesnant les Glénan

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE



FICHE 11

ACCÈS ET CIRCULATION DANS LA COMMUNE TOURISTIQUE

Présence d'une signalisation routière touristique de jalonnement vers l'Office de tourisme et les lieux touristiques.

SIGNALISATION ROUTIÈRE DE JALONNEMENT

L'ensemble des quartiers, des lieux d'intérêt ainsi que l'emplacement de l'Office Municipal de Tourisme font l'objet d'une signalisation routière. Une signalisation directionnelle indique également les équipements touristiques et culturels. Les trois principales entrées de ville (en venant de Quimper, de Concarneau et de Bénodet) informent l'usager de la direction à prendre pour visiter les lieux touristiques et se rendre à l'Office Municipal de Tourisme.

La signalétique dans sa globalité a été repensée et la ville de Fouesnant a investi près de 340 000 € dans de nouveaux panneaux pour la rénovation totale de celle-ci en 2022 et 2023.

Desserte des principaux lieux touristiques par des transports collectifs ou des véhicules non polluants ou des cheminements







>> Annexe 1 : Photos des panneaux

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

sécurisés piétonniers ou cyclables.

DESSERTE DES PRINCIPAUX LIEUX TOURISTIQUES

Plusieurs lignes de transports collectifs desservent Fouesnant-les Glénan :

- La ligne 42 : Quimper Gare SNCF – Fouesnant centre – Cap-Coz – Beg-Meil (en été : 1 arrêt supplémentaire à Beg-Meil plage de Kermyl)
- La ligne 41/41B : Quimper – Bénodet – Mousterlin
- Ligne 48 : Bénodet – Fouesnant – Concarneau (en été)

>> Annexe 2 : Fiches horaires

De nombreuses pistes cyclables maillent le territoire et permettent de se rendre dans les principaux lieux touristiques. La Véloroute V5 part du pont de Cornouaille pour aller jusqu'à la limite de Concarneau. Elle relie la commune de Bénodet à la Forêt-Fouesnant en passant par Fouesnant : Mousterlin, Beg-Meil et Cap-Coz. Une autre piste cyclable relie Cap-Coz au centre-ville. D'autres encore couvrent les quartiers de Mousterlin et de Beg-Meil et fournissent ainsi quelques 48 km de plaisir en toute sécurité aux amateurs de 2 roues mais aussi aux piétons.

>> Annexe 3 : Signalisation vélo



Les voies pédestres et de randonnée, sont également très nombreuses, et représentent près de 75 km. Le sentier côtier (GR34), d'une longueur de 17.5 km, permet de relier toutes les plages de Fouesnant-les Glénan et de se rendre dans les quartiers balnéaires de Mousterlin, Beg-Meil et Cap-Coz. Les autres voies couvrent la totalité du territoire communal.

>> Annexes 3 bis : voies vélo, carte de la CCPF et carte de Fouesnant

L'application Cirkwi a été déployée par l'Office Municipal de Tourisme.
https://www.cirkwi.com/fr/circuit/131425-fouesnant-du-cap-coz-au-centre-ville
https://www.cirkwi.com/fr/circuit/133219-fouesnant-beg-meil-et-ses-criques
https://www.cirkwi.com/fr/circuit/131418-fouesnant-beg-meil-entre-terre-et-mer
https://www.cirkwi.com/fr/circuit/133220-fouesnant-beg-meil-cote-campagne
https://www.cirkwi.com/fr/circuit/133216-fouesnant-mousterlin-et-la-mer-blanche
https://www.cirkwi.com/fr/circuit/133218-fouesnant-autour-du-marais-de-mousterlin
https://www.cirkwi.com/fr/circuit/131407-fouesnant-la-pointe-de-mousterlin

Deux circuits VTT de Fouesnant, sont inscrits dans la Base VTT du Finistère :
https://vttenfinistere.fr/boucles/15-le-tour-de-fouesnant/
https://vttenfinistere.fr/boucles/16-le-marais-de-mousterlin/

Les promenades à pied ou à vélo sont indiquées dans l'application «Fouesnant dans ma poche» que la ville a déployée en 2020.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE



#02

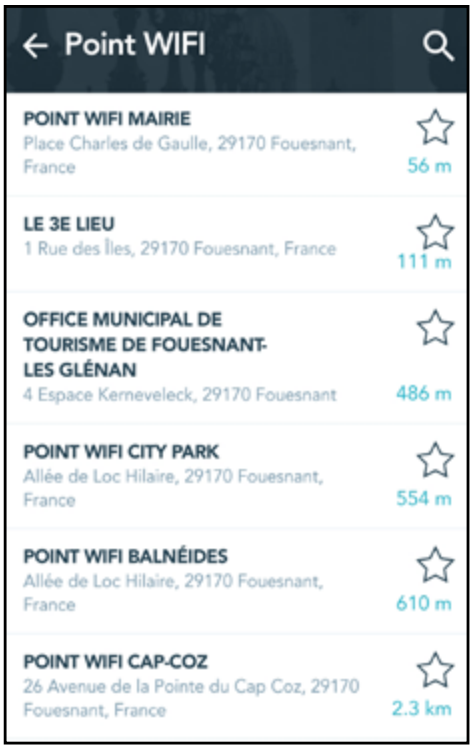
ACCÈS À INTERNET

Implantation dans au moins deux espaces publics distincts d'un accès à un réseau wifi public entièrement gratuit et accessible en permanence.

ACCÈS RÉSEAUX WIFI

Plusieurs bornes d'accès gratuit wifi sont disponibles 24h/24 et 7jours/7 sur le territoire communal. Elles font partie, pour un grand nombre, des dispositifs installés par la « Riviera Bretonne » sur l'ensemble du pays Fouesnantais mais aussi de dispositifs installés par la commune. **Une fois connectés à une borne wifi, les utilisateurs sont automatiquement reconnus sur les autres bornes lorsqu'elles sont à proximité.** Ces différents réseaux sont, par ailleurs, indiqués dans l'application déployée par la ville « Fouesnant dans ma poche ».

Beg-Meil, à la cale, au niveau de la capitainerie,
Mousterlin à la cale,
Plage du Cap-Coz, près du poste de secours,
Île Saint-Nicolas des Glénan,
Place Général de Gaulle, à côté de la mairie,
Archipel (pôle d'action culturelle), au 3ème lieu,
Balnéides (piscine communautaire),
City Park,
Office municipal de tourisme.



Capture d'écran de l'application Fouesnant dans ma poche

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE



#3 HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES SUR LA COMMUNE TOURISTIQUE

Présence au minimum de quatre natures différentes d'hébergements, au sens de l'article R.133-33 du code du tourisme, dont une offre hôtelière.

La capacité d'hébergement d'une population non permanente mentionnée à l'article R. 133-32 est estimée par le cumul suivant :

- nombre de chambres en hôtellerie classée et non classée **multiplié par deux** ;
- nombre de lits en résidence de tourisme répondant à des critères déterminés par décret ;
- nombre de logements meublés **multiplié par quatre ;**
- nombre d'emplacements situés en terrain de camping **multiplié par trois** ;
- nombre de lits en village de vacances et maisons familiales de vacances ;
- nombre de résidences secondaires **multiplié par cinq ;**
- nombre de chambres d'hôtes **multiplié par deux ;**
- nombre d'anneaux de plaisance dans les ports de plaisance **multiplié par quatre.**

La commune compte sur son territoire :

- **5 hôtels**
- **17 campings dont 2 aires naturelles**
- **21 chambres d'hôtes**
- **1 résidence de tourisme**
- **2 centres de vacances**
- **1 hébergement collectif sur l'archipel des Glénan**
- **502 meublés de tourisme**
- **2 614 résidences secondaires**
- **736 anneaux de plaisance**

>> Annexe 4 : tableaux par catégorie d'hébergement

Présence d'une offre d'hébergements touristiques marchands composée au minimum de 70% d'unités classées dans les catégories classables.

Le nombre de lits marchands classés représente **81.5 %** de la totalité des lits dans les catégories classables.

>> Annexe 4 bis : tableaux récapitulatifs des lits touristiques et calcul d'unités classées

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE



#4 ACCUEIL, INFORMATION ET PROMOTION TOURISTIQUES SUR LA COMMUNE TOURISTIQUE

Présence d'un office de tourisme de catégorie 1 ou d'un bureau d'information touristique relevant d'un office de tourisme intercommunal de catégorie 1 et répondant aux exigences de cette catégorie en matière d'ouverture et d'accueil.

L'Office Municipal de Tourisme est de catégorie 1, classement du 3 avril 2019.

Les horaires d'ouverture sont étudiés en fonction de la fréquentation de la station et répondent à la demande des visiteurs.



Trois périodes ont été définies :

En hiver, du 1er janvier au 2 avril 2023 :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- et le samedi matin de 9h à 13h
- Fermé les 1er et 11 novembre, le 25 décembre et le 1er janvier

Ailes de saison, du 3 avril au 25 juin et du 28 août au 29 octobre :

- Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Jours fériés (lundi de Pâques, jeudi de l'Ascension,
- dimanche et lundi de Pentecôte) : de 9h à 13h

En été, du 26 juin au 27 août 2023 :

- Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30
- Les dimanches et jours fériés de 9 h à 13h

>> Annexe 5 : arrêtés préfectoraux - Dénomination commune touristique et Classement en catégorie 1

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

#5

SERVICES DE PROXIMITÉ AUTOUR DE LA COMMUNE TOURISTIQUE



Présence sur le territoire de la commune des commerces suivants :

- services de restauration ;

- commerces de bouche ;

- un service bancaire ;

- un service de consommation courante ;

- un marché forain hebdomadaire en haute saison touristique ;

- une pharmacie. Présence d'autres professionnels de santé dans un rayon de vingt minutes de trajet automobile.

Fouesnant est une ville commerçante. On y trouve tous les commerces et services pour répondre aux besoins des habitants et des visiteurs.

Un marché traditionnel se tient toute l'année, le vendredi matin, sur la place du Général de Gaulle. Le marché bio se déroule également toute l'année, le samedi matin, place de l'Église. En juillet et août, le parking de Kervastard à Beg-Meil accueille un marché tous les mercredis matins.



Le marché un vendredi matin en été

>> Annexe 6 : Tableaux des services de restauration, de commerces de bouche, de services bancaires et de consommation courante.

>> Annexe 7 : Liste des professionnels de santé

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE



#6 ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE TOURISTIQUE

La commune est en mesure de proposer pendant la période touristique des activités journalières variées dont le programme est diffusé par l'office de tourisme, et répond à au moins 5 des critères suivants :

Fouesnant propose, toute l'année, de nombreuses animations ou activités qu'elles soient sportives ou culturelles. La diffusion de l'information est diverse et plurielle. L'Office Municipal de Tourisme édite pendant la période estivale un agenda des animations dont la périodicité est la quinzaine.

De janvier à juin et de septembre à décembre, une gazette des animations est éditée mensuellement.

L'agenda du site internet répertorie toutes les animations et activités proposées par les équipements municipaux et les nombreuses associations présentes sur la commune.

Pendant la période estivale, l'Office Municipal de Tourisme propose un programme d'activités ludiques et de bien-être, accompagnées par des animateurs, qui comprend des séances de pêche à pied (contribuant à l'apprentissage des bons gestes dans le respect de l'environnement), de la zumba, de la sophro-balade, des balades sensorielles et gourmandes... Le calendrier est pensé pour proposer une activité chaque jour de la semaine.

Chaque été, la ville propose une programmation artistique estivale laquelle, depuis 2012, prend la forme d'une semaine type avec l'accueil au Cap-Coz, chaque mardi de l'été, à 18h30, d'un spectacle jeune public, suivi chaque mercredi, à Beg-Meil, à 18h30 d'un concert de musique de chambre et enfin chaque jeudi soir, à Mousterlin (site de Kerbader), à 21h00, d'une veillée contée. Ces propositions attirent un public nombreux constitué de résidents Fouesnantais et d'estivants et, autre objectif poursuivi et atteint, ce public est largement intergénérationnel. Au-delà des propositions de spectacle vivant, des actions sont également menées dans le domaine des arts plastiques.

Ces propositions sont complétées durant tout l'été par les concerts des « Lundis de l'Orgue » dans l'église Romane Saint Pierre – Saint Paul du centre-ville et par les lundis des Pintiged Fouen qui animent des temps dédiés à l'apprentissage de la danse bretonne sur la cour de l'école de Kérourgué en centre-ville.

>> Annexe 8 : Le bel été 2022

>> Annexe 9 : La gazette des animations

>> Lien sur la page « agenda » du site

>> Annexe 10 : Document « Vitamines Sea » 2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

a) Présence de 20 équipements, espaces, sites, itinéraires de pratiques sportives parmi ceux définis dans la nomenclature du recensement national des équipements espaces et sites de pratique établie par le ministre chargé des sports.

Fouesnant compte des équipements en intérieur :

- Espace aquatique Les Balnéides ouvert toute l'année. Outre les 2 bassins de natation, des activités encadrées comme l'aquabike, l'aquagym, l'aquastretching, la natation plaisir, la natation sportive sont proposées.
- Espace sportif de Kervihan.
- Espace sportif de Bréhoulou.
- Salle de tennis à Bréhoulou
- Salle de tennis de table.
- Boulodrome.



Espace sportif de Bréhoulou

Équipements extérieurs :

- Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille ouvert toute l'année. Il propose un large panel d'activités pour tous niveaux dès 4 ans. Cours et balades encadrées en catamaran, dériveur, planche à voile et découverte de la mer pour les plus petits. Balades en kayak et paddle.
- Plage de Cap-Coz, point de pratique des activités nautiques, en été 7jours/7 : location, coaching et cours particuliers tous supports.
- Cale de Beg-Meil, point de pratique des activités nautiques, en été 7jours/7 : location, coaching et cours particuliers tous supports.
- Club de plongée Actisub. Cette association propose des plongées sur l'archipel des Glénan, les réservations sont ouvertes aux visiteurs.
- Stade Bréhoulou : piste d'athlétisme.
- Tennis de Kerlosquen et son terrain de padel à Beg-Meil.
- Tennis-club de Loc'hilaire.
- Terrain de pétanque.
- Terrains de foot.
- Piscine de Beg-Meil couverte et chauffée, ouverte pendant les vacances d'été.

Itinéraires de pratiques sportives :

- Circuits VTT 18 km et 33 km.
- Circuits vélo :
- Fouesnant-Beg-Meil et ses criques.
- Fouesnant-Beg-Meil entre terre et mer.
- Beg-Meil côté campagne.
- Mousterlin et la mer blanche.
- Fouesnant autour du marais de la mer blanche.
- Fouesnant et la pointe de Mousterlin.
- 70 km de sentiers balisés, 7 circuits de randonnées, 17 km de GR34.
- Plage de Kerambigorn : animations sportives organisées par la ville de Fouesnant, pour tous, du lundi au vendredi en période estivale. Les activités dispensées en extérieur ou intérieur sont variées et s'adressent à un large public : escalade, tennis de table, course d'orientation...



Activité Paddle proposée par le Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille



Beach volley proposé l'été à la plage de Kerambigorn

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

b) Organisation d'une surveillance des plages et affichage des informations relatives à la qualité des eaux de baignade et aux conditions météorologiques, pendant la période touristique.

Chaque année 4 postes de secours sont équipés par conventionnement avec le SDIS 29 pour la saison estivale : Kérambigorn, Kerler, Cap-Coz et Maner Coat Clevarec. Ils sont tenus par des sauveteurs secouristes saisonniers formés par le SDIS et permettent ainsi de disposer de zones de baignade surveillées.

L'île Saint Nicolas des Glénan bénéficie quant à elle d'un CPI (Centre de Première Intervention) durant toute la saison également. Ce centre est hébergé dans les locaux communaux et géré directement par des pompiers du SDIS.

c) Présence d'un établissement thermal mentionné à l'article R. 1322-52 du code de la santé publique.

Non concerné.

d) Présence et mise en valeur d'un site ou monument naturel classé ou d'un monument historique classé, ouvert au public pendant la période touristique.

- L'espace naturel protégé de Mousterlin, site Natura 2000 « Marais de Mousterlin » FR 5300048.

Derrière les grandes plages de sable fin, le polder ou marais et la Mer Blanche accueillent une biodiversité exceptionnelle. Des panneaux d'interprétation sur la faune, la flore et les systèmes hydrauliques des écluses et des canaux agrémentent ce parcours.

- L'archipel des Glénan.

L'intérêt ornithologique majeur de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 repose essentiellement sur son rôle pour la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux marins et concerne environ 140 espèces d'oiseaux de façon régulière.

L'archipel des Glénan est une réserve naturelle de faune et de flore, l'île Saint-Nicolas abrite au printemps les narcisses des Glénan, espèce endémique. Un projet de Réserve Naturelle Nationale est en cours sur l'archipel des Glénan. Il inclue la totalité de l'archipel ainsi que l'île aux Moutons.



Église Saint-Pierre Saint-Paul



Chapelle Sainte-Anne

- Eglise Saint-Pierre Saint-Paul.

L'édifice date du XII[e] siècle. Elle est de style roman, rare en Finistère Sud. Elle a été classée Monument Historique en 1930. L'église est ouverte tous les jours de l'année de 10h à 17h30.

- Chapelle Sainte-Anne.

Sa campagne de construction a débuté en 1683. Elle a été influencée par le style gothique que l'on retrouve dans les accolades à fleuron, les flèches ou encore les fenêtres. La chapelle est classée dans sa totalité Monument Historique depuis 1914. Entièrement restaurée, elle est ouverte tous les dimanches en juillet et août de 10h à 18h et durant la semaine du pardon de 10h à 18h. Lors de la saison estivale, des concerts de musique classique « Chambre avec Vue » sont programmés chaque semaine.

- Les chapelles

La commune dispose également d'autres chapelles qui ont fait ou vont faire l'objet de rénovation comme la chapelle de Saint Sébastien et la chapelle de Kerbader



Fort Cigogne

- Fort Cigogne

Fort Cigogne dans l'archipel des Glénan : site emblématique qui fait l'objet d'un projet d'aménagement et de restauration d'envergure en partenariat avec l'État, le Conservatoire du Littoral, le Département du Finistère, la Région Bretagne, le Centre Nautique des Glénan et le soutien de la fondation du patrimoine. Le site a été classé au titre des monuments historiques en 2013.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

e) Organisation par la commune touristique ou soutenu par elle d'un événement majeur annuel ou biennal

Le Festidreuz, festival de musique de la création française, a vu le jour en 2004. Depuis, tous les ans début juillet, les bénévoles de l'association organisent 3 soirées de concerts, en plein air. Ce sont 23 artistes qui se produisent pour offrir 35 heures de concert. Chaque année, on peut compter environ 25 000 festivaliers.

f) Organisation d'un circuit de visite culturelle de la commune pendant toute la période touristique

Balade sur les pas de Proust à Beg-Meil. Marcel Proust et son ami le musicien Reynaldo Hahn ont séjourné à Beg-Meil du 8 septembre au 27 octobre 1895. La balade immersive permet de découvrir Beg-Meil à cette époque à travers des photos d'archives.

>> Lien vers le site CityGem

>> Annexe 11 : Document téléchargeable



Balade dans les pas de Proust à Beg-Meil

g) Existence d'un équipement culturel public ou privé ouvert pendant la saison touristique.

L'Archipel, pôle d'action culturelle en centre-ville de Fouesnant-les Glénan est ouvert toute l'année. La programmation dans la salle de spectacles est pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse, cirque, conte, etc.). Scène de territoire pour le théâtre, elle s'engage dans le soutien à la création artistique. Une médiathèque, un conservatoire de musique et de danse complète l'équipement culturel.

Au sein de l'Archipel, le 3ème lieu, espace intermédiaire entre le lieu de travail ou de résidence ou de scolarité et le domicile est ouvert à tous. Il permet aux personnes de tout horizon de se côtoyer et d'échanger, toutes générations confondues.Il s'agit également d'un espace dédié aux expositions et conférences qui ont lieu toute l'année, y compris l'été lorsqu'il accueille un salon consacré à la gravure intitulé « Morsure ».

h) Présence d'au moins un restaurant dont le chef est distingué par le titre de maître restaurateur.

Bistrot Chez Hubert, 16 rue des Glénan à Beg-Meil, est classé Maître Restaurateur.

>> Annexe 12 : P.5 Guides bonnes adresses

i) Organisation régulière de visites d'entreprises du patrimoine vivant, d'établissements industriels, commerciaux et artisanaux ou d'exploitations agricoles ouvertes aux touristes pour la présentation de leur activité et le cas échéant la vente de leurs produits .

- Cidrerie de Menez-Brug.

La famille Goenvec propose une dégustation de son cidre d'Appellation d'Origine Protégée, de son pommeau, de son jus de pomme et de son lambig.

La visite de l'atelier de fabrication est gratuite. Visite des installations du 15 juin au 15 septembre, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

- Cidrerie Maison du Perguet.

Producteurs-récoltants, la cidrerie produit en famille et de façon traditionnelle des cidres à effervescence naturelle, des jus de pomme et des vinaigres de cidre avec les pommes récoltées dans leur verger, à l'ombre de l'église de Perguet.

Vente directe dans un local dédié avec dégustation et visite gratuites.

- Un verger conservatoire

La commune dispose également d'un verger conservatoire sur le site de Penfoulic où de nombreuses variétés de pommiers ont été plantées et répertoriées. Ce site accueille les bureaux du CIDREF (Comité Cidricole de Développement et de Recherche Fouesnant et Finistérien) et de belles visites et rencontres sont organisées chaque année comme la fête de la Pomme à l'automne.

j) Présence d'au moins deux établissements distingués par la marque d'État « Tourisme & Handicap » ou collectivité bénéficiant de la marque d'État « Destination pour tous ».

- Office Municipal de Tourisme, marqué « Tourisme et Handicap » pour les 4 handicaps.
- Le sentier de Penfoulic - Kerlennou, marqué « Tourisme et Handicap » pour les 4 handicaps.

>> Lien vers la page Tourisme et Handicap

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Existence d'un document d'urbanisme définissant notamment les objectifs et les actions mises en œuvre pour le développement de l'économie touristique de la commune

Suite à l'annulation du précédent PLU, un nouveau document est en cours de réalisation. Le Conseil municipal a décidé le 29 juin 2021 de prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal. Le PADD a été validé le 9 février 2023. Il valide notamment dans son 4ème axe, « le renforcement du tissu économique local » avec un point particulier sur la promotion du tourisme et des activités de plein air qui sont définis comme suit

Poursuivre la valorisation des sites et points d'intérêt du territoire, et les associer à un maillage cohérent de liaisons douces (vélos, randonnées)

- Les sites naturels, les randonnées et balades, les monuments, les loisirs de plein air, les campings...

Permettre l'évolution des structures d'accueil existantes, afin de les maintenir viables à long terme, tant d'un point de vue économique qu'environnemental :

- Diversification de la gamme d'hébergements pour éviter la banalisation de l'offre (hébergement insolite, valeurs écologiques...).
- Amélioration des itinérances et mobilités touristiques : intermodalité entre les sites et points d'intérêt et les hébergements, diversité des pratiques (vélo, cheval...) et possibilité d'hébergement avec son équipement d'itinérance, etc.

Permettre un « tourisme durable » au niveau de l'archipel des Glénan, compatible avec la préservation de ces milieux naturels fragiles :

- Rénovation/remplacement des sources d'énergie (Par exemple : installation de panneaux solaires sur les bâtiments).
- Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Nicolas des Glénan.



Le PLU sera arrêté courant juin et approuvé en décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE



Marais de Mousterlin

Présence d'un espace vert équipé ou d'une zone naturelle susceptible d'accueillir les visiteurs.

La commune dispose de nombreuses zones naturelles qui peuvent accueillir des visiteurs (marais de Mousterlin et la lagune de la Mer Blanche avec son observatoire pour oiseaux, le polder de Mousterlin, Cleut Rouz avec son observatoire pour oiseaux dans les dunes de Beg-Meil et Mousterlin, la vasière et la bois de Penfoulic au Cap-Coz,). L'ensemble de ces espaces ouvre sur des dizaines de kilomètres de sentier de randonnée. Des parkings, situés en amont, sont disponibles pour accéder à ces sites et une signalétique adaptée guide le visiteur. Nous organisons par ailleurs, durant la saison estivale, des accueils privilégiés ouverts à tous pour une sensibilisation des milieux naturels avec l'appui de Bretagne Vivante.

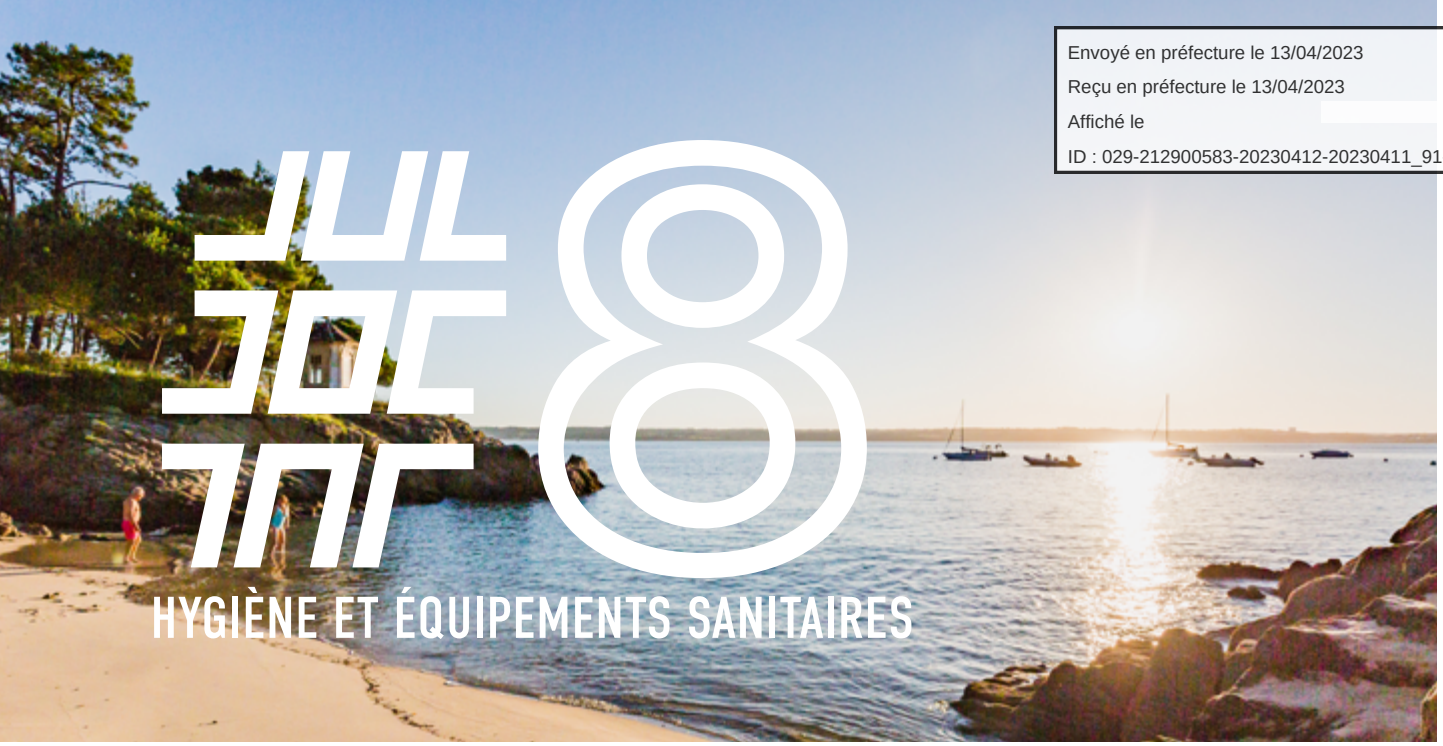
Deux sites sont classés au titre de la directive européenne Natura 2000 : l'archipel des Glénan et les marais de Mousterlin.



L'archipel des Glénan

>> Annexes 13 et 13 bis : délibération d'élaboration du PLU et débat du PADD

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE



8 HYGIÈNE ET ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Avis de l'Agence régionale de santé concernant l'hygiène publique et notamment la qualité des eaux de baignade et de l'eau potable de la commune ou de la fraction de commune concernée par le classement.

Relevés de l'ARS concernant la qualité des eaux de baignade réalisés tout au long de la saison et relevé concernant l'eau potable. *>> Annexe 14 : ARS eaux de consommation* et *>> Annexe 14 bis : ARS eaux de baignade*

Présence d'un sanitaire public par tranche de 5 000 unités de capacité d'accueil d'une population non permanente, sans que le nombre total de sanitaires soit inférieur à deux. Ils sont entretenus quotidiennement en période touristique. Au moins un sanitaire est accessible aux personnes à mobilité réduite.

La totalité des sanitaires publics communaux sont accessibles aux PMR et la commune dispose de 20 sanitaires publics dont 19 sanitaires automatisés.



Toilettes publiques à Kerambigorn

CAP-COZ
- Avenue de la Pointe du Cap Coz
- Hent Kersentic
- 175 Avenue de la Pointe du Cap Coz
- Avenue de la Pointe du Cap Coz

BEG-MEIL
- Maner Coat Clevarec
- Route des Dunes
- Chemin de Kerambigorn
- 32 Résidence des Dunes
- Chemin de Kervastard
- Chemin Creux

MOUSTERLIN
- Route du Grand Large
- Hent Kerler
- Hent Cleut Rouz
- Route de la Pointe de Mousterlin

CENTRE-VILLE
- Place du G^{al} de Gaull
- Place de l'Église
- Espace Kerneveleck
- Allée de Loc Hilaire
- Descente de Roz An Barz

Saint Nicolas des Glénan
- Île Saint Nicolas des Glénan (toilettes sèches)

La ville dispose d'un service propreté dédié composé de 7 agents qui est renforcé durant la saison estivale par des saisonniers. Les plages et les rues de la ville sont ainsi nettoyer régulièrement. Les sanitaires sont entretenus tous les jours, y compris le week-end, durant la saison par des saisonniers qui sont encadrés par le responsable du service propreté de la ville.

Dans les lieux touristiques situés sur la commune touristique, mise à disposition du public de poubelles permettant un tri sélectif des déchets.

Des dispositifs de tri et des poubelles de ville classiques sont installés sur l'ensemble de la commune et chaque entrée de plage dispose d'un système bi-bac (ordures ménagères et tri sélectif). Les colonnes enterrées et semi-enterrées (verre, OM et tri), qui sont les points d'apport volontaire, sont référencées et ainsi géo localisables. Chaque location saisonnière dispose d'un bac de tri, d'un bac OM ou d'un badge permettant l'accès aux colonnes dédiées à tous endroits de la commune.



Système bi-bac



Point d'apport volontaire

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE



9 SÉCURITÉ

Élaboration par la commune d'un document présentant sa stratégie et les mesures prises pour accueillir l'afflux de population en période touristique, notamment en matière de sécurité routière, de prévention de la délinquance ou de gestion des risques.

La commune dispose d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde), actualisé chaque année. Un exercice a été réalisé en mars 2019 et un autre est programmé en mai 2023.

Un DICRIM a également été réalisé et présenté au Conseil municipal le 29 juin 2021 avant d'être transmis à la totalité de la population ainsi qu'aux responsables de lieux d'accueil touristique (campings, hôtels, etc.).

>> Annexe 15 Arrêté du maire à transmettre et information 3 du 29/06/21

La commune va créer un CLSPD durant l'année 2023 (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : ***>> Annexe 16 à transmettre : la délibération d'avril 2023***

La ville a recruté un 4ème policier municipal en juin 2022, ce qui permet notamment d'assurer une veille 7jours/7 durant toute la saison d'été.

La sécurité est renforcée durant la saison estivale avec l'arrivée supplémentaire de gendarmes mobiles et de réservistes au sein de la brigade de Fouesnant.

La Gendarmerie du Finistère a également, depuis la saison 2022, accordé à la commune la mise à disposition de moyens supplémentaires à la cale de Beg-Meil pour assurer la tranquillité et la sécurité des résidents. Un renfort de 4 gendarmes est assuré durant tout l'été sur cette mission.

Le dispositif « voisins vigilants » est également proposé par la Gendarmerie de Fouesnant aux habitants qui souhaitent y adhérer.

La commune dispose d'une cinquantaine de caméras de surveillance disposées aux endroits les plus sensibles. Ces dispositifs permettent ainsi de participer à la quiétude que connait notre commune.

>> Annexe 17 Arrêté PCS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

// FOUESNANT-LES-GLÉNAN







Station Classée de tourisme









Fouesnant les Glénan

Crédits photos
© Alexandre Lamoureux,
©Thibault Poriel
© Ville de Fouesnant
© Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Mairie de Fouesnant-Les Glénan Place du Général de Gaulle 29170 FOUESNANT - 02 98 51 62 62 - contact@ville-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

FOUESNANT-LES GLÉNAN

ANNEXES DU DOSSIER DE DEMANDE RENOUVELLEMENT STATION CLASSÉE TOURISME

Station Classée de tourisme

Fouesnant les Glénan

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 1

Photos des panneaux







<< Retour page 2 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 2

Fiches horaires



<< Retour page 3 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 3
Signalisation vélo

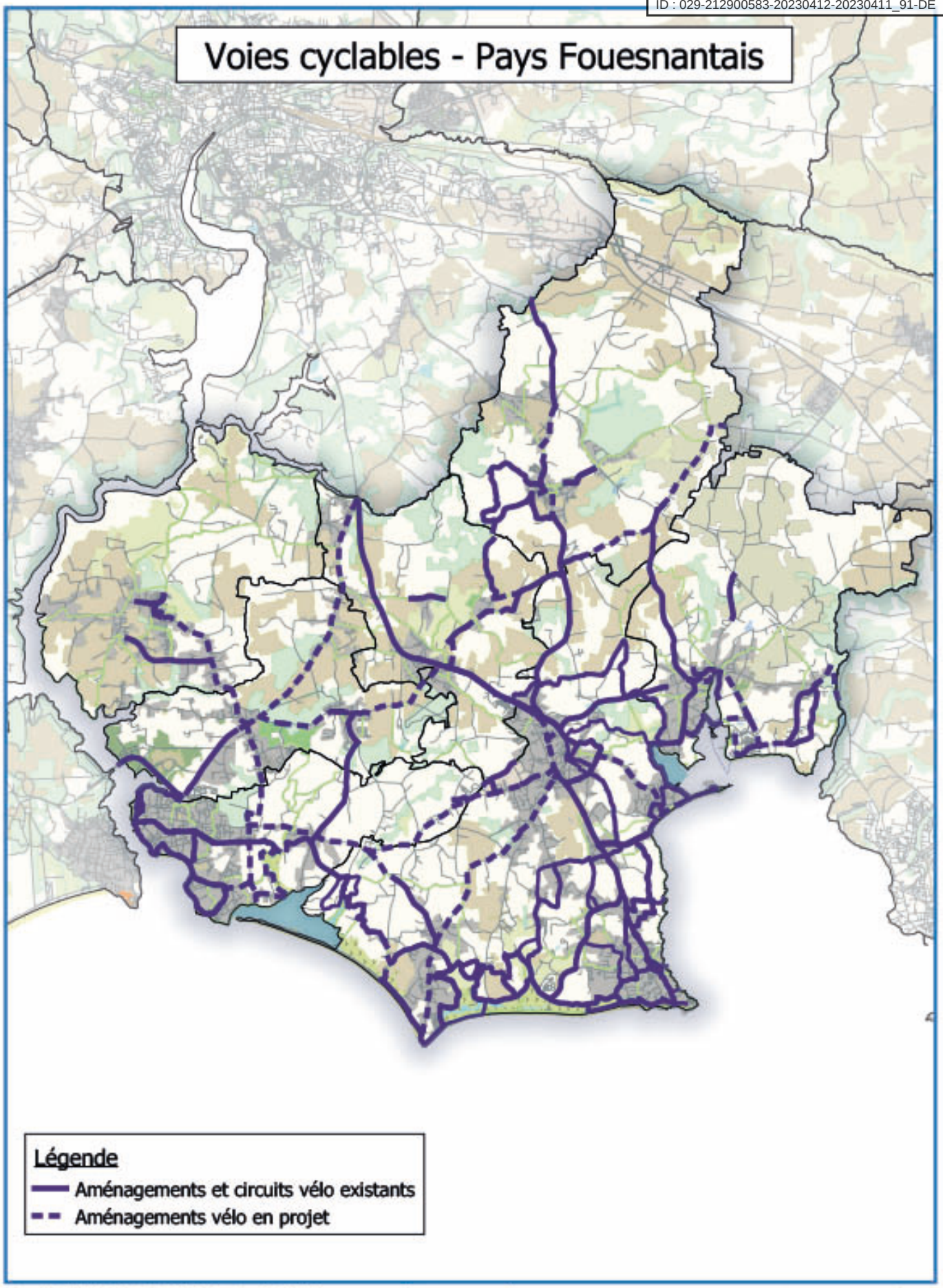




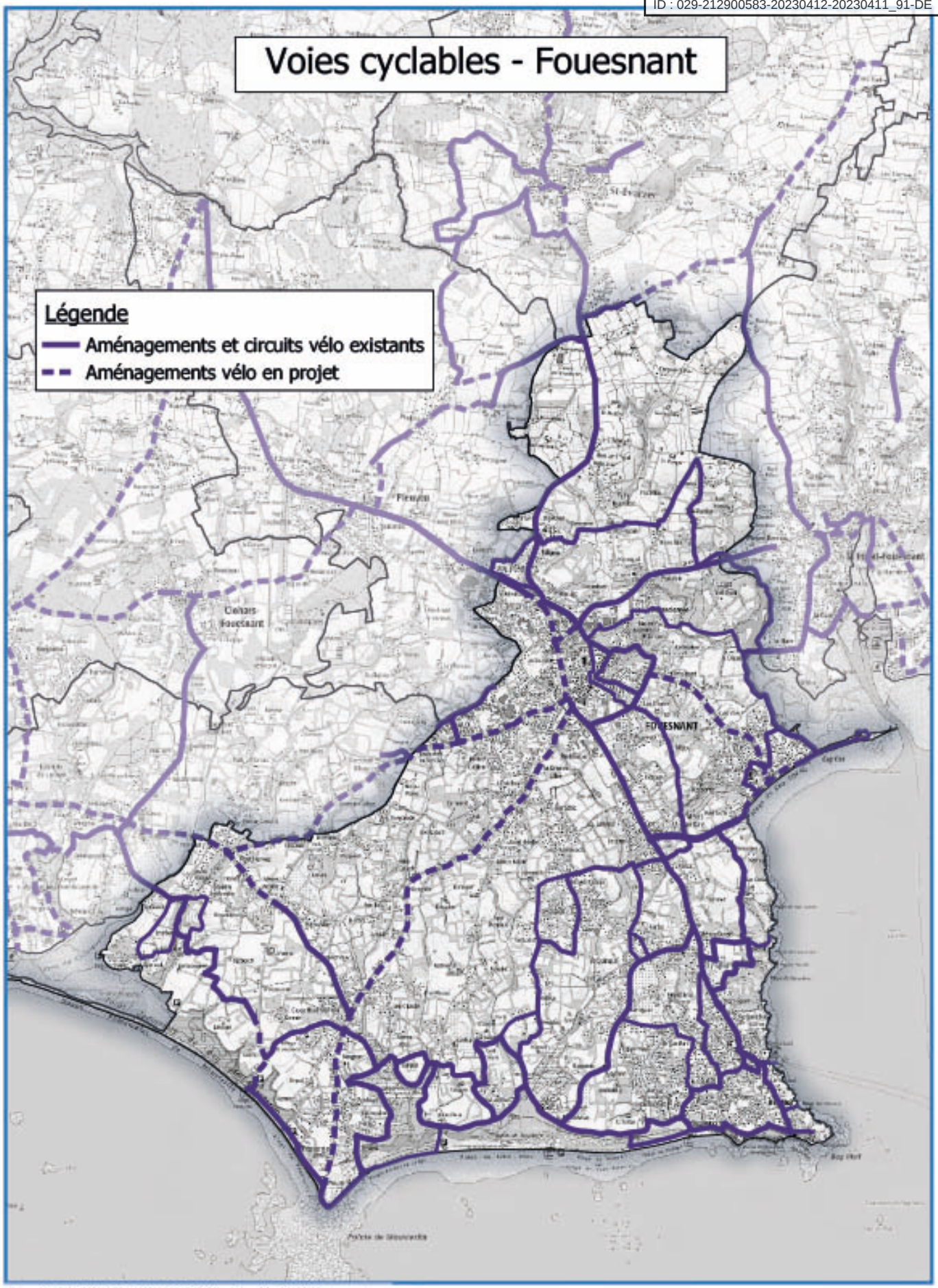
<< Retour page 3 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 3 BIS



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE



<< Retour page 3 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 4

Catégories d'hébergement

HÔTELS

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE	COMMUNE	NOM DU PROPRIETAIRE	CAPACITE*	NOMBRE UNITES	CATEGORIE
Hôtel Belle-Vue	30 descente de Bellevue - Cap Coz	FOUESNANT	Famille Kernévez	34	17	3*
Hôtel de la Pointe du Cap Coz	153 avenue de la Pointe - Cap Coz	FOUESNANT	Le Torc'h	28	14	3*
Hôtel Spa Garrigae Cap-Coz	26 avenue de la Pointe - Cap Coz	FOUESNANT	Lebeau	100	50	3*
Hôtel de la Pointe de Moustelin	108 route de la pointe - Mousterlin	FOUESNANT	Bayes	98	49	3*
Hôtel de la Cale	34 rue des Glénan - Beg-Meil	FOUESNANT	Rousseau	20	10	2*
TOTAL				**280**	**140**	

*nombre de chambres en hôtellerie classée et non classée multiplié par deux

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

HÔTELLERIE DE PLEIN-AIR

NOM DE L' ETABLISSEMENT	ADRESSE	COMMUNE	CAPACITE*	NOMBRE UNITES	CATEGORIE
Yelloh! Village L'Atlantique	Hameau de Kerbader - Mousterlin	FOUESNANT	1 296	432	5*
Domaine Le Grand Large	48 route du Grand Large - Mousterlin	FOUESNANT	975	325	4*
Camping Kost-Ar-Moor	17 route du Grand Large - Mousterlin	FOUESNANT	465	155	4*
La Plage de Cleut Rouz	Hent Cleut-Rouz - Mousterlin	FOUESNANT	441	147	4*
La Piscine	51 Hent Kerleya - Beg-Meil	FOUESNANT	570	190	4*
La Roche Percée	30 Hent Kerveltrec - Beg-Meil	FOUESNANT	441	147	4*
Kersentic	Hent Kersentic - Cap-Coz	FOUESNANT	243	81	3*
Kerscolper	Hent Kerscolper - Cap-Coz	FOUESNANT	474	158	3*
Le Kervastard	Chemin de Kervastard - Beg-Meil	FOUESNANT	366	122	3*
Penhoat Côté Plage	15 route du Grand Large - Mousterlin	FOUESNANT	435	145	3*
Bot-Conan Lodge Glamping	Hent Lantecoste - Beg-Meil	FOUESNANT	156	52	3*
Les Mimosas	104 descente du Cap-Coz	FOUESNANT	192	64	3*
Odalys Le Vorlen	78 chemin de Kerambigorn - Beg-Meil	FOUESNANT	510	170	3*
Léanou - Bienvenue à la ferme	Hent Kerler - Mousterlin	FOUESNANT	147	49	NC
Camping Kerolland	4 route des Dunes	FOUESNANT	384	128	NC
Aire Naturelle de Kersiles	13 Hent Treuz	FOUESNANT	12	4	NC
Aire Naturelle "Verger de Mesdalaë"	Hent carbon - Beg-Meil	FOUESNANT	3	1	NC
TOTAL			**7 110**	**2 370**	

*nombre d'emplacements situés en terrain de camping multiplié par trois

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Villages vacances - Résidences

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE	COMMUNE	CAPACITE	NOMBRE UNITES	CATEGORIE
Village Club du Soleil	Ty Nod - Beg-Meil	FOUESNANT	561	147	3*
Résidence Goëlia - Le Domaine des Glénan	41 rue des Glénan	FOUESNANT	225	45	3*
Village Vacances CCAS	Hent Land Gwen	FOUESNANT	382		2*

Hébergement collectif

Sextant - Le refuge des Glénan/ass. Sextant	Île Saint-Nicolas	FOUESNANT	30	5	NC
TOTAL			**1198**	**197**	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

LISTE DES CHAMBRES D'HOTES

NOM	ADRESSE	COMMUNE	CHAMBRE	CAPACITE*
Chambre d'hôte Nathalie Guezennec	29 chemin de Penhoat	FOUESNANT	1	2
Chambre d'hôte Chantal Nedellec	53 descente du Douric	FOUESNANT	1	2
Dolce Vita Pascale Sacrez	74 hent Ar Bleizi	FOUESNANT	3	6
Entre terre et mer Thierry Guillo	22 Hent Prat Moulac	FOUESNANT	2	4
LANNURIEN Cécile	144 Parc Haro	FOUESNANT	1	2
LE QUILLIEC Marie-Thérèse	151 Hent Lesvern	FOUESNANT	2	4
Location Cariou Marie Thérèse	28 chemin de Parc Haro	FOUESNANT	1	2
IQUEL	Villa Cap-Avalenn - 85 descente du Cap	FOUESNANT	2	4
Ty Menez	52 descente de Belle-Vue - Cap-Coz	FOUESNANT	2	4
Chambres Chapalain	49b Hent Lesvern	FOUESNANT	3	6
Au gré des vents	31 Hent Menez Land	FOUESNANT	3	6
TOTAL			**21**	**42**

*nombre de chambres d'hôtes classée et non classée multiplié par deux

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

LOCATIONS SAISONNIERES CLASSEES

	NOM de létablissement	ADRESSE de la location	COMMUNE	CAPACITE	CATEGORIE
	ou du propriétaire				
N°1	JAUNET	19 résidence des Saules	FOUESNANT	7	2*
N°2	LORZIL	34 chemin de Menez Roué	FOUESNANT	7	3*
N°3	POULIGUEN	7 chemin de Pen Ar Hoat	FOUESNANT	6	2*
N°4	LES BLEUETS	Rue des Plages	FOUESNANT	5	3*
N°5	LES HORTENSIAS	6 chemin de Kerneuc	FOUESNANT	2	3*
N°6	LES AGAPANTHES	6 chemin de Kerneuc	FOUESNANT	6	3*
N°7	MAISON BRETONNE	6 chemin de Kerneuc	FOUESNANT	4	3*
N°8	PENTY DE LANDECOSTE	Landecoste Bihan - Beg-Meil	FOUESNANT	6	3*
N°9	LE VALLON	37 Hent Kersentic	FOUESNANT	6	3*
N°10	LES ECUREUILS	37 Hent Kersentic	FOUESNANT	4	3*
N°11	LES PIVERTS	37 Hent Kersentic	FOUESNANT	4	3*
N°12	KER ROSMEUR - PYRAMIDE	13 rue des Glénan	FOUESNANT	4	2*
N°13	LES ECURIES 2	9 route des Dunes	FOUESNANT	4	2*
N°14	LES ECURIES 3	9 route des Dunes	FOUESNANT	4	2*
N°15	MAISON	15 route des Dunes	FOUESNANT	10	3*
N°16	LA BERGERIE	Lanroz - Hent Kerezec	FOUESNANT	6	2*
N°17	TY CREIZ	81 chemin de Kerlosquen	FOUESNANT	4	2*
N°18	PENTY MISAINE	Kerneing - Hent Croas Kerneing	FOUESNANT	5	3*
N°19	PENTY TRINQUETTE	Kerneing - Hent Croas Kerneing	FOUESNANT	4	3*
N°20	WESSEL	4 chemin de Parc Marc'h	FOUESNANT	4	2*
N°21	VILLA LES MOUETTES	40 résidence les Pins	FOUESNANT	6	3*
N°22	VILLA BEG-MEIL	42 Hent Kersinaou	FOUESNANT	10	5*
N°23	LOCATION	52 route des Dunes	FOUESNANT	2	2*
N°24	TY MOULAC	17 Hent Prat Moulac	FOUESNANT	4	2*
N°25	CAROFF	8 Hent Coar Huella	FOUESNANT	4	3*
N°26	MIRAILLES	Résidence du Hent Du	FOUESNANT	6	3*
N°27	LA MAISON BLEUE	66 Hent Carbon	FOUESNANT	6	3*
N°28	MACE	13 hameau de Lestrioual	FOUESNANT	6	3*
N°29	COATHALEM	33 chemin de Menez Rouz	FOUESNANT	6	3*
N°30	LOCATION	52 route des Dunes	FOUESNANT	4	3*
N°31	DOMAINE DES GLENAN	41 rue des Glénan	FOUESNANT	4	2*
N°32	RAOUL	43 route de la Pointe de Mousterlin	FOUESNANT	8	4*
N°33	LES ECURIES 4	9 route des Dunes	FOUESNANT	8	3*
N°34	BRENET	24 résidence de Pen ar Roz	FOUESNANT	2	3*
N°35	KERVELTREC	64 Hent Kerveltrec	FOUESNANT	5	3*
N°36	KERNALEGUEN	15 avenue de la Pointe	FOUESNANT	8	3*
N°37	CABELLAN	76 route du Port	FOUESNANT	5	3*
N°38	MUDET	34 chemin de Kerambigorn	FOUESNANT	4	1*
N°39	NOURY	176B chemin de Parc Haro	FOUESNANT	2	1*
N°40	GLEMAREC	Kerdidré	FOUESNANT	5	2*
N°41	MA MAISON A LA MER	50 Hent ar Bleizi	FOUESNANT	6	4*
N°42	VILLA BON REPOS	41 Ty Pré Rosnabat	FOUESNANT	12	3*
N°43	LE LIANNEC	11 résidence des Garennes	FOUESNANT	4	3*
N°44	BELHOMME	7 chemin Parch March	FOUESNANT	6	3*
N°45	BOT CONAN LOCATION	Hent Kerhour	FOUESNANT	7	3*
N°46	MAISON DU JARDIN	Hent Kerhour	FOUESNANT	6	3*
N°47	LE GALL	20 résidence de Kerlosquen	FOUESNANT	5	2*
N°48	CANTREAU	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	4	3*
N°49	KERJOSE	10 Hent Kerstirs	FOUESNANT	6	3*
N°50	TOLEDO	2 avenue de la Pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	3	1*
N°51	MEVELLEC 1	105 avenue de la Pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	2	3*
N°52	MEVELLEC 2	106 avenue de la Pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	2	3*
N°53	MEVELLEC 3	107 avenue de la Pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	2	3*
N°54	JAUNET	19 résidence des Saules	FOUESNANT	6	2*
N°55	MOAL	39 résidence Kerambigorn	FOUESNANT	2	2*
N°56	LE MOAL	63 Hent Du	FOUESNANT	6	4*
N°57	FRANCES-THEIS	26 chemin de Menez Roue	FOUESNANT	6	1*
N°58	JUCHEM-SCHAEFER	5 hameau de Kerho	FOUESNANT	6	4*
N°59	BERROU	40b Hent Menez Kerzon	FOUESNANT	4	3*
N°60	LARBEY	149 Hent Lesvern	FOUESNANT	4	3*
N°61	CAP-COZ COTTAGE	18 Les Hauts de Cap-Coz	FOUESNANT	6	4*
N°62	MELANIE GUEGUEN	5 rue de Bréhoulou	FOUESNANT	6	3*
N°63	TY ROSPIEC	Chemin de petit Rospiec	FOUESNANT	2	2*

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

N°64	LEGUET	88 rue Hent Kerlenn	FOUESNANT	4	2*
N°65	LHOSTIS	60 rue de Kerneveleck	FOUESNANT	6	3*
N°66	LE BEC	48 Saint-Jean	FOUESNANT	8	3*
N°67	LEGUET	88 Hent Kerlenn	FOUESNANT	4	2*
N°68	LE DEZ	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	4	2*
N°69	GARN GLAZ	70 route de la Pointe de Mousterlin	FOUESNANT	4	3*
N°70	KERNEIS	116 route de Mestrezec	FOUESNANT	4	2*
N°71	LE PEMP	Route de Mestrezec	FOUESNANT	5	2*
N°72	MORRY	45 Hent Vorlen	FOUESNANT	5	3*
N°73	LE FLOCH	33 descente de Bellevue	FOUESNANT	8	3*
N°74	CAP AVALENN	85 descente du Cap-Coz	FOUESNANT	2	3*
N°75	BEAUGRAND	2 résidence du Loch	FOUESNANT	6	3*
N°76	STEPHAN	7 Hent Kerseac'h	FOUESNANT	4	2*
N°77	LE MOAL	1 chemin de Parc Marc'h	FOUESNANT	4	3*
N°78	LOPACINSKI	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	5	2*
N°79	VACANCES O CAP-COZ	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	4	3*
N°80	PETIT ETIENNE	3 ter hameau de Kerho	FOUESNANT	2	2*
N°81	MAUGARD	Ferme de Coatveilmour	FOUESNANT	6	3*
N°82	PENTY BEG-MEIL	4 chemin de Parc Marc'h	FOUESNANT	6	3*
N°83	SHA SHA	9 résidence de Ker An Kloareg	FOUESNANT	8	3*
N°84	ROUMIER	38 Grande Allée	FOUESNANT	6	3*
N°85	BASQUIN	23 résidence de Pen An Roz	FOUESNANT	4	3*
N°86	CHARBONNIER	31 chemin de Kerambigorn	FOUESNANT	2	3*
N°87	RESIDENCE	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	4	3*
N°88	MACAIGNE	69 descente du Cap	FOUESNANT	12	4*
N°89	MALECKI	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	5	2*
N°90	MOUCHY	9 chemin de Menez-Reun	FOUESNANT	4	3*
N°91	MANINCHELLI	172 Hent Cleut Rouz	FOUESNANT	5	3*
N°92	CŒUR DE VILLE	18 Park Lann	FOUESNANT	2	3*
N°93	WITKOWSKI	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	5	3*
N°94	LA FOUESNANTAISE	34b Karn menez Guillou	FOUESNANT	6	3*
N°95	QUEMERE	38 Hameau de Kervihan	FOUESNANT	2	1*
N°96	LE PRESSOIR	Hent Kérézec	FOUESNANT	4	5*
N°97	GLERAN	33 chemin de Kerambigorn	FOUESNANT	3	3*
N°98	VERCKEN	62 route de la pointe de Mousterlin	FOUESNANT	2	3*
N°99	RENE	3 Le Clos de Kerangerel	FOUESNANT	8	5*
N°100	LE MEN	37 chemin de Pen Ar Cap	FOUESNANT	4	3*
N°101	LE DREFF	Hent Galzadeg	FOUESNANT	10	4*
N°102	KERNOACH NEVEZ	15 Grande Allée	FOUESNANT	8	4*
N°103	LE NEZET	29 résidence de Kerneing	FOUESNANT	6	3*
N°104	TY FOUEN	8 Hent Lesvern	FOUESNANT	8	3*
N°105	LOCATION	67 Hent Vorlen	FOUESNANT	6	3*
N°106	SCHALLER	7 rue de l'Odet	FOUESNANT	8	3*
N°107	LA TERRASSE	6 Hent Kergoz	FOUESNANT	3	3*
N°108	DHENIN	41 rue des Glénan	FOUESNANT	4	2*
N°109	Vacances O LOCH	5 descente du Loch	FOUESNANT	4	3*
N°110	TI DRENEC	33 route de la Pointe de Mousterlin	FOUESNANT	2	3*
N°111	TI PENFRET	34 route de la Pointe de Mousterlin	FOUESNANT	4	3*
N°112	CHEVANCHE	21 résidence de Kerneing	FOUESNANT	8	3*
N°113	LE GRAND	Résidence Dihen Vras	FOUESNANT	5	3*
N°114	LE NAOUR	18 chemin de Kernoac'h	FOUESNANT	6	3*
N°115	AGAPE	1 Karn Menez Guillou	FOUESNANT	2	4*
N°116	TY NANA	175 route de Beg-Meil	FOUESNANT	6	3*
N°117	PEN AN ROZ	4 résidence de Pen An Roz	FOUESNANT	8	3*
N°118	LES APPART'DE BEG-MEIL N°1	11 rue des Glénan	FOUESNANT	4	2*
N°119	LES APPART'DE BEG-MEIL N°2	11 b rue des Glénan	FOUESNANT	4	2*
N°120	LES APPART'DE BEG-MEIL N°3	11 b rue des Glénan	FOUESNANT	4	2*
N°121	LES APPART'DE BEG-MEIL N°4	11 b rue des Glénan	FOUESNANT	4	2*
N°122	LES APPART'DE BEG-MEIL N°5	11 rue des Glénan	FOUESNANT	4	2*
N°123	LES APPART'DE BEG-MEIL N°6	11 b rue des Glénan	FOUESNANT	4	2*
N°124	AN TY PLOUZ	63 chemin de Gozforn	FOUESNANT	4	3*
N°125	STUDIO CÔTE CALE	1 rue Saint-Guénolé	FOUESNANT	3	2*
N°126	GALV AR MOR	14a rue des Glénan	FOUESNANT	4	3*
N°127	LE CAIN	70 route de la Pointe de Mousterlin	FOUESNANT	2	1*
N°128	LE VAILLANT	37 rue de Cornouaille	FOUESNANT	4	3*
N°129	GITE DE LA POINTE	143 route de la Pointe de Mousterlin	FOUESNANT	8	3*
N°130	GLEMAREC	6 Hent Pen Illis	FOUESNANT	5	3*
N°131	RÊVE BLEU	45 chemin de Gosforn	FOUESNANT	4	3*
N°132	KER FOENNEC	76 descente du Cap	FOUESNANT	8	3*

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

N°133	O TY BEG-MEIL	35 rue des Glénan	FOUESNANT	2	2
N°134	RELET-LE JEUNE	1b chemin de Park Marc'h	FOUESNANT	4	3*
N°135	VIGOUROUX	Impasse des Dunes	FOUESNANT	5	3*
N°136	TY BEG-MEIL	11 residence Hent Du	FOUESNANT	10	3*
N°137	LE STUDIO FOUESNANTAIS	33 place de l'Eglise	FOUESNANT	2	2*
N°138	LE STUDIO FOUESNANTAIS	33 place de l'Eglise	FOUESNANT	2	2*
N°139	LES PINS	29 résidence des Pins	FOUESNANT	4	2*
N°140	BALLOAS	76 descente du Cap	FOUESNANT	7	3*
N°141	ETUIN	40 routes des Dunes	FOUESNANT	6	4*
N°142	MARCHAND	24 hameau des Dunes	FOUESNANT	6	3*
N°143	LES APPARTS DE KERAMBIGORN	11 b rue des Glénan	FOUESNANT	8	3*
N°144	CHARBONNIER	35 chemin de Kerambigorn	FOUESNANT	2	2*
N°145	TY BOUT	Résidence de Lesvern Vras	FOUESNANT	4	2*
N°146	MERRIEN	2 résidence Sainte-Anne	FOUESNANT	4	2*
N°147	LE CLOS DES DUNES	27 hameau des Dunes	FOUESNANT	6	4*
N°148	LESQUAT	32 chemin de Kerambigorn	FOUESNANT	2	3*
N°149	PERON	34 Karn Menez Guillou	FOUESNANT	6	3*
N°150	POULIQUEN	16 Hent Parc Hueltrec	FOUESNANT	8	3*
N°151	LE FUR	52 cheie Kerambigorn	FOUESNANT	5	3*
N°152	LE LIANNEC	11b résidence des Garennes	FOUESNANT	2	3*
N°153	LE MEUR	84 b Hent Lesvern	FOUESNANT	7	3*
N°154	LE SEAC'H	17 résidence Pen An Roz	FOUESNANT	6	2*
N°155	MEVELLEC	65 route des Dunes	FOUESNANT	3	2*
N°156	NAOUR	126 Hent Kerpol	FOUESNANT	6	3*
N°157	PENSIVY	41 chemin de Kerambigorn	FOUESNANT	4	2*
N°158	QUERE	153 chemin creux	FOUESNANT	6	3*
N°159	QUILFEN	Levoizel	FOUESNANT	8	3*
N°160	RAOUL	84 route du port	FOUESNANT	5	3*
N°161	RATON	32 descente du Douric	FOUESNANT	4	3*
N°162	COCODY	2 avenue de la Pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	4	3*
N°163	LES ECURIES 1	9 route des Dunes	FOUESNANT	4	2*
N°164	MAISON DE BAINS	Bot Conan	FOUESNANT	6	2*
N°165	GLEMAREC	Kerdidré	FOUESNANT	5	2*
N°166	KER ROSMEUR - GLENAN	13 rue des Glénan	FOUESNANT	4	2*
N°167	VERCKEN	62 route de la pointe de Mousterlin	FOUESNANT	6	4*
N°168	CALE	167 chemin creux	FOUESNANT	6	3*
N°169	LE BRALLACH	Hent Cleut Rouz	FOUESNANT	16	3*
N°170	DUNE	165 chemin creux	FOUESNANT	6	3*
N°171	AURISSERGUES	41 rue des Glénan	FOUESNANT	4	1*
N°172	URIEN	87 résidence de Lespont	FOUESNANT	6	3*
N°173	VILLA LE CHANT DE LA MER	8 chemin de Kerpol	FOUESNANT	6	3*
N°174	GÎTE LE POMMIER	19 Hent Roudou	FOUESNANT	6	3*
N°175	L'ECHO DES VAGUES	6 chemin de Kerneuc	FOUESNANT	4	3*
N°176	TY GWELVA	Chemin de la Cale	FOUESNANT	4	3*
N°177	CAM	29 rue Bellevue	FOUESNANT	7	2*
N°178	CASTRIC	37 rue des Glénan	FOUESNANT	4	2*
N°179	QUENEZ	1 Hent Prajoumarc	FOUESNANT	6	2*
N°180	CLECH	27 rue de l'Odet	FOUESNANT	6	2*
N°181	PALUDIERE	81 chemin de Kerlosquen	FOUESNANT	4	2*
N°182	CUZON	62 Hent Ar Bleizi	FOUESNANT	4	3*
N°183	GIBERT	155 chemin creux	FOUESNANT	6	3*
N°184	GUEGUEN	33 place de l'Eglise	FOUESNANT	4	2*
N°185	CHEVREUL	72 avenue de la Pointe	FOUESNANT	3	2*
N°186	DIVANACH	37 résidence de Kerlosquen	FOUESNANT	8	2*
N°187	DUBOIS	5 descente de Bellevue	FOUESNANT	6	2*
N°188	BEGOC	Avenue de la Pointe	FOUESNANT	4	1*
N°189	BEZIVIN	20 descente de Bellevue	FOUESNANT	4	2*
N°190	LE PAVILLON	Lanroz - Hent Kerezec	FOUESNANT	4	2
N°191	GOUZIEN	24 Hent Kerdidre	FOUESNANT	8	3*
N°192	HENAFF	12 Hent Kersantic	FOUESNANT	7	2*
N°193	HUBACHER	67 route de la Pointe de Mousterlin	FOUESNANT	6	3*
N°194	LA FONTAINE	37 Hent Kersentic	FOUESNANT	6	3*

CAPACITE	**NOMBRE DE LOGEMENTS MEUBLES MULTIPLIE PAR QUATRE**
	194 LOGEMENTS MEUBLES X 4 = 776

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

LOCATIONS SAISONNIERES NON CLASSEES

	NOM de létablissement ou du propriétaire	ADRESSE de la location	COMMUNE	CAPACITE
N° 1	HERLEDAN	21 rue de Kergoadic	FOUESNANT	6
N° 2	LE MOAL	8 Hent Kerstriz	FOUESNANT	4
N° 3	NEDELEC	Glénan	FOUESNANT	5
N° 4	RESIDENCE DU SEMAPHORE	75 route des Dunes	FOUESNANT	4
N° 5	RESIDENCELES VILLAS GLENAN	Bat 104B rue des Glénan	FOUESNANT	4
N° 6	RESIDENCE LE CLOS	11 rue Saint-Guénolé	FOUESNANT	4
N° 7	DE RODELLEC DU POZIC	30 chemin de Kerpol	FOUESNANT	6
N° 8	ROMAIN	10 chemin de Maen Reun	FOUESNANT	8
N° 9	LES MARINES DU CAP	152 chemin de Parc Haro	FOUESNANT	4
N° 10	SCOUARNEC	2 Hent Park Nevez	FOUESNANT	4
N° 11	GALLOU	2 Hent Ty Nod	FOUESNANT	2
N° 12	LEROUX	41 Hent Node Gwen	FOUESNANT	2
N° 13	CHALONY	54 rue Parc Haro	FOUESNANT	10
N° 14	GARREC	10 Hent Cleut Rouz	FOUESNANT	8
N° 15	MATHELIN	87 Hent Lesvern	FOUESNANT	4
N° 16	SAVINA	54 descente du Douric	FOUESNANT	5
N° 17	VASSEUR	18 Hent Menez Kerzon	FOUESNANT	10
N° 18	HOUYVET	21 chemin de Kerledan	FOUESNANT	8
N° 19	PLET	3 impasse de Bellevue	FOUESNANT	6
N° 20	GUIRINEC	28B rue Saint-Jean	FOUESNANT	2
N° 21	RESIDENCE DUCHESSE ANNE	1 rue Saint-Guénolé	FOUESNANT	2
N° 22	SCI OYM	48 descente de Bellevue	FOUESNANT	10
N° 23	ANTONIADES	36 rue de Kersiles	FOUESNANT	6
N° 24	ANTONIADES 1er	38 rue de Kersiles	FOUESNANT	4
N° 25	ANTONIADES 2	39 rue de Kersiles	FOUESNANT	4
N° 26	KERISIT	Résidence les Pins Beg-Meil	FOUESNANT	6
N° 27	BROCHIER	11 Hent Kersinaou	FOUESNANT	6
N° 28	LES MARINES DE MOUSTERLIN	15 Hent Land Gwen	FOUESNANT	6
N° 29	BEVIN 1	73 Hent Lesvern	FOUESNANT	4
N° 30	BEVIN 2	74 Hent Lesvern	FOUESNANT	2
N° 31	CARRIC	21 chemin du Quinquis	FOUESNANT	7
N° 32	LES ECURIES	Lanroz Hent Kerezec	FOUESNANT	6
N° 33	GAILLON	72b descente du Cap-Coz	FOUESNANT	2
N° 34	SINIC	106 route de Mespiolet	FOUESNANT	6
N° 35	MERRIEN	6 hameau de Kersiles	FOUESNANT	4
N° 36	DONNART	23 chemin de Kerroland	FOUESNANT	10
N° 37	MALLET-DEENEUVELE	3 Hent Dimezell	FOUESNANT	8
N° 38	SITHAMMA	2 rue de Kersilis	FOUESNANT	4
N° 39	BEAULIEU	45 chemin de Kerlosquen	FOUESNANT	6
N° 40	SALAGER	3 allée des mésanges	FOUESNANT	6
N° 41	DANTEC	1 rue Saint-Guénolé	FOUESNANT	2
N° 42	ROSEC	33 résidence de Kerlosquen	FOUESNANT	8
N° 43	LE DREZEN	Kereon Vihan	FOUESNANT	14
N° 44	JOBIC	4 descente de Bellevue	FOUESNANT	5
N° 45	CHIROT	29 rue des Glénan	FOUESNANT	2
N° 46	PICHON	11 chemin de Kerambigorn	FOUESNANT	5
N° 47	JOSSO	40b Coat Huella	FOUESNANT	3
N° 48	DEPAUL	56 Hent Cleut Rouz	FOUESNANT	6
N° 49	LE DEROUT	14b rue des Glénan	FOUESNANT	5
N° 50	LE BEUX	Impasse de Kernoach	FOUESNANT	4

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

N° 51	LOCATION	4 Hent Park Nevez	FOUESNANT	2
N° 52	LOCATION	17 chemin de Kergaradec	FOUESNANT	6
N° 53	PIGELET	5 Hent Kerlantine	FOUESNANT	8
N° 54	GITES DU PERGUET	31 Hent Menez Perguet	FOUESNANT	6
N° 55	SCI DU CAP-COZ	2 avenue de pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	4
N° 56	CASCH	33 Hent Lestrizivit	FOUESNANT	4
N° 57	LE GOFF	54 Hent Kerminalou	FOUESNANT	4
N° 58	LE GUEN	204 chemin de Parc Haro	FOUESNANT	4
N° 59	RUFFAT	35 résidence de Keryon Vras	FOUESNANT	2
N° 60	KERMALEJE	23 résidence Gwez-Dero	FOUESNANT	8
N° 61	LE ROUX	75 route de Beg-Meil	FOUESNANT	8
N° 62	THERON	34 Hent Parc Sters	FOUESNANT	4
N° 63	L'OCEAN	35 rue des Glénan	FOUESNANT	3
N° 64	PETIT COCOON	4 descente de Bellevue	FOUESNANT	4
N° 65	HERVET	36b descente de Bellevue	FOUESNANT	5
N° 66	CARAES	80 Hent Kerlenn	FOUESNANT	4
N° 67	BARRES	52 résidence de Pen an Roz	FOUESNANT	4
N° 68	SURGET	Résidence des Dunes	FOUESNANT	4
N° 69	KERMARREC	14b rue des Glénan	FOUESNANT	4
N° 70	DESMET	1 chemin de Park Marc'h	FOUESNANT	4
N° 71	BLIGNY	112 Hent Du Beg-Meil	FOUESNANT	6
N° 72	THAERON	34 Hent Parc Sters	FOUESNANT	4
N° 73	SURGET	19 chemin creux	FOUESNANT	4
N° 74	TY KANEVEDEN	66 rue de l'Odet	FOUESNANT	6
N° 75	CAM	29 rue Bellevue	FOUESNANT	7
N° 76	DELAPORTE	Hent Kerscolper	FOUESNANT	8
N° 77	NOVASOL	4 espace Kerneveleck	FOUESNANT	2
N° 78	SCI DE MENEZ ROUZ	4 chemin de Menez Rouz	FOUESNANT	8
N° 79	HOREL	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	4
N° 80	HENIN	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	7
N° 81	PERVEAUX	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	5
N° 82	FURIC	35 chemin de Kerambigorn	FOUESNANT	6
N° 83	PERRAUDEAU	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	4
N° 84	DEMEZET	29 résidence des Pins	FOUESNANT	4
N° 85	ABGRALL	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	5
N° 86	VILLA AR MOR GWEN	23 Hent not Gwen	FOUESNANT	12
N° 87	DOUGUEDROIT	4 résidence de Kerneing	FOUESNANT	6
N° 88	IEHL	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	5
N° 89	STEPHAN	41 avenue de Kerambigorn	FOUESNANT	2
N° 90	CORNIC	Résidence Cap Azur	FOUESNANT	5
N° 91	COU	Grand Poirier	FOUESNANT	6
N° 92	CORCUFF	65 Hent Kerlantine	FOUESNANT	6
N° 93	KERFRENNES	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	5
N° 94	CLOAREC	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	7
N° 95	DIVANARC'H	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	4
N° 96	HERIN	21 Karn Menez Guillou	FOUESNANT	2
N° 97	L'APPART'MER	35 rue des Glénan	FOUESNANT	3
N° 98	VIGOUROUX	16 Hent Parc Nevez	FOUESNANT	7
N° 99	PINARD	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	6
N° 100	JOUANNET	Résidence Dihan Vras	FOUESNANT	6
N° 101	TREILLE	98 chemin de Kervastard	FOUESNANT	10
N° 102	GUILLOT	33 résidence Gwen dero	FOUESNANT	7
N° 103	INTERHOME	4 espace de Kerneveleck	FOUESNANT	2
N° 104	GLOAGUEN	Avenue des Glénan	FOUESNANT	7
N° 105	SCI PICALEM	28 Hent Park ster	FOUESNANT	6
N° 106	ROBBE	18 Park lann	FOUESNANT	4
N° 107	POTIER	41 rue des Glénan	FOUESNANT	7
N° 108	MOULLEC	42 rue des Glénan	FOUESNANT	5

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

N° 109	Résidence CAP AZUR	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	3
N° 110	PIERLOT	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	4
N° 111	LACOMBE	Hent Ar Bleizi	FOUESNANT	8
N° 112	AMELIN	41 rue des Glénan	FOUESNANT	6
N° 113	GOARDET	52 descente du Cap	FOUESNANT	4
N° 114	DA SILVA	123 résidence de Lespont	FOUESNANT	8
N° 115	MAISON BENJAMIN	Karn Kerbiriou	FOUESNANT	6
N° 116	ALEXANNE	3 chemin de Kergaradec	FOUESNANT	8
N° 117	ALEXANNE	1 chemin de Kergaradec	FOUESNANT	4
N° 118	DAGORN	2 Hent Parc Nevez	FOUESNANT	3
N° 119	HERLEDAN	47 B La Grande Allée	FOUESNANT	6
N° 120	CARADEC	80 Hent Kerler	FOUESNANT	5
N° 121	L'HOURS	Impasse de Kergrenn	FOUESNANT	6
N° 122	YQUEL	37 chemin de Kerambigorn	FOUESNANT	3
N° 123	SEGALEN	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	4
N° 124	LE NAOUR	18 chemin de Kernoac'h	FOUESNANT	6
N° 125	TILAÏ	18 chemin de Park C'hroaz	FOUESNANT	10
N° 126	MERRIEN	2 résidence de Tregonnour	FOUESNANT	4
N° 127	TY MAM	5 descente du Loch	FOUESNANT	2
N° 128	ROBUCHON	18 la Grande Allée	FOUESNANT	6
N° 129	TY MOUSS	94 route de la Pointe de Mousterlin	FOUESNANT	4
N° 130	CLEMENT	Résidence Hent Du	FOUESNANT	8
N° 131	GITE 5	Hent Kerler - Le Leanou	FOUESNANT	4
N° 132	SC SLG	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	6
N° 133	CLEMENT	1 résidence Hent Du	FOUESNANT	9
N° 134	LE GALL	5 chemin de Kerlosquen	FOUESNANT	4
N° 135	VILLA BEG-MEIL	11 Hent Kerlenn	FOUESNANT	8
N° 136	KERIVEN	27 Hent Ar Bleizi	FOUESNANT	4
N° 137	SCELO	21 résidence Les Pins	FOUESNANT	2
N° 138	METAYER	144 hent Kerminalou	FOUESNANT	2
N° 139	TREGUIER	1 rue de Saint-Guénolé	FOUESNANT	3
N° 140	L'HUISSIER	7 chemin de Gozform	FOUESNANT	8
N° 141	BRUZAC	42 résidence de Lespont	FOUESNANT	10
N° 142	CRENN	93 Hent Lesvern	FOUESNANT	4
N° 143	DECAMPS	33 rue de Kerbrigent	FOUESNANT	10
N° 144	LE BRUN	4 Hent Lestrezivit	FOUESNANT	5
N° 145	BENOIT	42 Hent Kerveltrec	FOUESNANT	15
N° 146	JAN	3 Hent Ménez Perguet	FOUESNANT	8
N° 147	CLOAREC	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	5
N° 148	LILLYWHITE	41 rue des Glénan	FOUESNANT	4
N° 149	DEBOUZY	32 Hent Kerminalou	FOUESNANT	4
N° 150	BARRES	51 résidence de Pen An Roz	FOUESNANT	4
N° 151	CARAMARO	4 résidence de Pen An Roz	FOUESNANT	6
N° 152	LE BERRE	17 rue des Glénan	FOUESNANT	6
N° 153	GOLIRO	77 chemin de Kerlosquen	FOUESNANT	8
N° 154	COULAUD	67 Hent Lesvern	FOUESNANT	10
N° 155	LAURENT	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	7
N° 156	DAVID	14 rue des Glénan	FOUESNANT	6
N° 157	RIVIERE	41 rue des Glénan	FOUESNANT	4
N° 158	PERHIRIN	15 hameau de Kerho	FOUESNANT	7
N° 159	BERNARD	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	4
N° 160	KERLEGUER	Résidence Gwez Dero	FOUESNANT	8
N° 161	PHILIPPE	146 route de Beg-Meil	FOUESNANT	8
N° 162	SANQUER	67 hent Foennec Gosforn	FOUESNANT	8
N° 163	DUBIE	180A CHEMIN DE Parc Haro	FOUESNANT	5
N° 164	TREILLE	98 chemin de Kervastard	FOUESNANT	10
N° 165	LE BEUX	9 Saint-Jean	FOUESNANT	8
N° 166	CORNIC	38 Karn Ster	FOUESNANT	5

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

N° 167	LES CERISIERS DU ROUZ	1 chemin de Ménez Rouz	FOUESNANT	8
N° 168	PERENNEC	21 cheminde Pen Ar Hoat	FOUESNANT	4
N° 169	JEANDOT	6 route du Port	FOUESNANT	8
N° 170	LIPPERT	13 avenue de la Pointe	FOUESNANT	7
N° 171	GILBERT	14 Hent Carbon	FOUESNANT	7
N° 172	GOARANT	16 chemin du Château d'eau	FOUESNANT	4
N° 173	POMIES	32 chemin de Ker Dero	FOUESNANT	10
N° 174	HOUYVET	21 chemin de Kerlédan	FOUESNANT	8
N° 175	MOALIC	20 Hent Keroulac	FOUESNANT	4
N° 176	GILBERT	14 Hent Carbon	FOUESNANT	7
N° 177	JEANDOT	6 route du Port	FOUESNANT	8
N° 178	LACOMBE	45 Hent Ar Bleizi	FOUESNANT	8
N° 179	SCI YOM/MARTIN	48 descente de Bellevue	FOUESNANT	11
N° 180	MENU	93 pointe du cap-Coz	FOUESNANT	4
N° 181	SCI PAELA IMMO	32 Hent Kerminalou	FOUESNANT	4
N° 182	GEFFRIER	Chemin de Menez Maurice	FOUESNANT	8
N° 183	ISTIN	22 Hent Kerstris	FOUESNANT	11
N° 184	BRONAC	16 avenue de la Pointe	FOUESNANT	5
N° 185	URVOIS 1	14 Karn Menez Kerbader	FOUESNANT	8
N° 186	URVOIS 2	52 Hent Kerbader	FOUESNANT	10
N° 187	LA BELLE HELENE	5 chemin de Park Ar Chroaz	FOUESNANT	12
N° 188	TY ROZEL	28 chemin de Kerambigorn	FOUESNANT	8
N° 189	LE PRINCE	23 rue des Glénan	FOUESNANT	8
N° 190	TY PERRINE	10 descente du Cap	FOUESNANT	6
N° 191	LOCATION 41	41 chemin de Kerlédan	FOUESNANT	6
N° 192	LES GLYCINES	144 descente du Cap	FOUESNANT	6
N° 193	TORDO	50 résidence de Kerlosquen	FOUESNANT	8
N° 194	POULAIN-GESTIN	16 résidence de Pen An Roz	FOUESNANT	6
N° 195	KERMORGANT	36 avenue de la Pointe du Cap Coz	FOUESNANT	6
N° 196	DANIC	8 hameau de Kersiles	FOUESNANT	6
N° 197	DUCOTEY	19 haneau des Dunes	FOUESNANT	6
N° 198	JAN	3 Hent Menez Perguet	FOUESNANT	9
N° 199	THIBOUMERY	114 Hent Roznabat	FOUESNANT	4
N° 200	JACQ	Hent Kerler	FOUESNANT	4
N° 201	DISHVAL	61 allée de Penfoulic	FOUESNANT	8
N° 202	GUIFFANT	19 résidence Boc'h logot	FOUESNANT	4
N° 203	FAYE	Descente du Cap	FOUESNANT	6
N° 204	TESNIERE	1 rue Saint-Guénolé	FOUESNANT	2
N° 205	GESTIN- POULAIN	16 résidence de Pen An Roz	FOUESNANT	6
N° 206	TRENTESAUX	39 chemin du Quinquis	FOUESNANT	6
N° 207	CONESSA	14 rue des Glénan	FOUESNANT	4
N° 208	BUIATTI	25 rue de l'Odet	FOUESNANT	4
N° 209	BUREL	127 Hent Mespiolet	FOUESNANT	8
N° 210	T3	2b rue des Glénan	FOUESNANT	4
N° 211	LE NADER	41 chemin de Kerambigorn	FOUESNANT	4
N° 212	LE GLENAN	94 ter route de la Pointe de Mousterlin	FOUESNANT	4
N° 213	LES TERRASSES DE BEG-MEIL	14 rue des Glénan	FOUESNANT	6
N° 214	EVEN	55 Hent Vorlenn	FOUESNANT	5
N° 215	JULOU	29 Hent Vorlenn	FOUESNANT	6
N° 216	MOSER	6B Hent Menez Land	FOUESNANT	2
N° 217	SAS GUEGUEN	36 route du grand Large	FOUESNANT	15
N° 218	LAUDEN	Saint Jean	FOUESNANT	6
N° 219	LE CORGNE-JAMET	Impasse de Kergrenn	FOUESNANT	6
N° 220	LMNP	14b rue des Glénan	FOUESNANT	2
N° 221	ABRI DE KER ELO	10 route de Quimper	FOUESNANT	4
N° 222	LE MENN REFFAY	16 route de Mestrezec	FOUESNANT	8
N° 223	LE FAOU	13 descente de Bellevue	FOUESNANT	10
N° 224	LEFEVRE-LOUEDEC	26 hameau de Kersiles	FOUESNANT	8

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

N° 225	LE FLOCH	31 résidence de Kerambigorn	FOUESNANT	4
N° 226	LE GARS	84 Hent Carbon	FOUESNANT	7
N° 227	LE GOFF	18 b Hent Ar Menez	FOUESNANT	2
N° 228	LE GOFF	93 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	4
N° 229	LE MOAL	Kertriz	FOUESNANT	4
N° 230	LE NOUY	119 route de Mestrezec	FOUESNANT	4
N° 231	LE PAGE	5b résidence des Pins	FOUESNANT	5
N° 232	LE TOULLEC	9 hameau de Kerambigorn	FOUESNANT	6
N° 233	LOZAC'H	73 Hent Coar Menhir	FOUESNANT	7
N° 234	LOZAC'H	77 Hent ar Bleizi	FOUESNANT	7
N° 235	MARTINI	25 descente de Bellevue	FOUESNANT	6
N° 236	MERRIEN	175 route de Beg-Meil	FOUESNANT	3
N° 237	MONFORT	Le manoir Coat Clevarec	FOUESNANT	10
N° 238	MOREAU	13 descente du Loc'h	FOUESNANT	5
N° 239	MORVAN	6 chemin de Tregonnour	FOUESNANT	5
N° 240	NOZAC'H	12 Hent Mesc'hour	FOUESNANT	7
N° 241	QUILFEN	90 descente du Cap-Coz	FOUESNANT	6
N° 242	RAOUL	20 chemin de Malabry	FOUESNANT	4
N° 243	REPESSE	16 Hent Kerborc'h	FOUESNANT	2
N° 244	RIOU	28 rue de Kersiles	FOUESNANT	5
N° 245	THOMAS	16 avenue de la Pointe	FOUESNANT	5
N° 246	VEILLARD	27 rue de Kersiles	FOUESNANT	4
N° 247	BURTON	9 rue de Cornouaille	FOUESNANT	2
N° 248	SINIC	158 Hent Cleut Rouz	FOUESNANT	6
N° 249	BIHAN	83 route de Beg-Meil	FOUESNANT	4
N° 250	LANNUZEL	Résidesse Duchesse Anne	FOUESNANT	3
N° 251	TINDILLIER	2 Hent Lesvern	FOUESNANT	6
N° 252	LESCROEL	Résidence des Dunes	FOUESNANT	5
N° 253	BATANY	39 Hent Tregore	FOUESNANT	2
N° 254	CLARKE	149 route de Beg-Meil	FOUESNANT	6
N° 255	BANCOURT	14b rue des Glénan	FOUESNANT	5
N° 256	COUTON	31 hent Parc Steir	FOUESNANT	6
N° 257	DEMONTFAUCON	114 route du Port	FOUESNANT	7
N° 258	GOURVEN	48 résidence Ker Ar Menec'h	FOUESNANT	4
N° 259	LE ROY	Menez - Beg-Meil	FOUESNANT	10
N° 260	TANNEAU	25 rue de Kergoadic	FOUESNANT	8
N° 261	LE QUILLIEC	83 Hent Kerminalou	FOUESNANT	4
N° 262	PLANTROU	51 52 résidence de Pen An Roz	FOUESNANT	4
N° 263	MEYNARD	67 Hent Lesvern	FOUESNANT	8
N° 264	BLOMME	10 hameau de Lestrioual	FOUESNANT	4
N° 265	MALLET-DEENEUVELE	3 Hent Dimezell	FOUESNANT	8
N° 266	LE NOUY - MONFORT	37b chemin de Pen An Cap	FOUESNANT	4
N° 267	RIEGERT	7 allée de la Roche Percée	FOUESNANT	6
N° 268	LE SAUX	Lespont	FOUESNANT	5
N° 269	SALAUN	La Roche Percée	FOUESNANT	2
N° 270	CARADEC	80 Hent Kerler	FOUESNANT	10
N° 271	LARGILLIERE	192 Hent Lesvern	FOUESNANT	6
N° 272	ANTONIADES	3 descente de Bellevue	FOUESNANT	5
N° 273	LE SEMAPHORE	71 route des Dunes	FOUESNANT	4
N° 274	CORNIC	151 chemin creux	FOUESNANT	6
N° 275	CORRE	52 chemin de Parc Haro	FOUESNANT	8
N° 276	COSMAO	179 avenue de la Pointe	FOUESNANT	2
N° 277	CROCHET	127 chemin creux	FOUESNANT	6
N° 278	DE CHATELLUS	101 avenue de la Pointe	FOUESNANT	6
N° 279	DENIEL	103 route de Beg-Meil	FOUESNANT	6
N° 280	T3	2b rue des Glénan	FOUESNANT	4
N° 281	T3 (1)	2b rue des Glénan	FOUESNANT	4
N° 282	CLARKE	147 route de Beg-Meil	FOUESNANT	6

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

N° 283	FEILLET	125 résidence de Lespont	FOUESNANT	6
N° 284	CORRIOU 1	Leanou Hent Kerler	FOUESNANT	4
N° 285	CORRIOU 2	Leanou Hent Kerler	FOUESNANT	4
N° 286	CORRIOU 3	Leanou Hent Kerler	FOUESNANT	4
N° 287	CORRIOU 4	Leanou Hent Kerler	FOUESNANT	4
N° 288	CORIOU Alain	Leanou Hent Kerler	FOUESNANT	6
N° 289	FEVRIER	31 chemin de Parc March	FOUESNANT	2
N° 290	FILEAUX	36 Karn Menez Guillou	FOUESNANT	6
N° 291	LE ROUX	2 avenue de la pointe du Cap-Coz	FOUESNANT	3
N° 292	GATEAU	47 chemin de Kerambigorn	FOUESNANT	4
N° 293	JAN	2 rue de Kergoadic	FOUESNANT	2
N° 294	JANNIC	Kerlagadec	FOUESNANT	5
N° 295	JEANSON	Hent Goas Ru	FOUESNANT	4
N° 296	MARIE	4 descente de Bellevue	FOUESNANT	4
N° 297	ANTONIADE	37 rue de Kersiles	FOUESNANT	5
N° 298	ANTONIADE	38 rue de Kersiles	FOUESNANT	5
N° 299	BACCON	113 avenue de la Pointe	FOUESNANT	4
N° 300	CHALONY	29 Hent Foennec Gozforn	FOUESNANT	10
N° 301	SINIC	158 Hent Cleut Rouz	FOUESNANT	4
N° 302	MICHELLE	Menez Perguet	FOUESNANT	2
N° 303	GUILLOU	27 chemin de Kerlosquen	FOUESNANT	6
N° 304	GUYON	26 avenue de la Pointe	FOUESNANT	4
N° 305	HENRIET	146 chemin de Parc Haro	FOUESNANT	7
N° 306	HERLEDAN	Kerangoff	FOUESNANT	6
N° 307	HERLEDAN	19 rue de Kergoadic	FOUESNANT	6
N° 308	HUET	31 résidence de Ker An Kloareg	FOUESNANT	6

CAPACITE	**NOMBRE DE LOGEMENTS MEUBLES MULTIPLIE PAR QUATRE**
	308 LOGEMENTS MEUBLES X 4 = 1232

<< Retour page 5 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 4 BIS

CAPACITES D'HEBERGEMENT / NOMBRE DE LITS TOURISTIQUES

Natures d'hébergement	Unité	Nombre	Coefficients art. R.133-33	Total	Nombre de lits classés	Nombre de lits non classés	Nombre de lits non classables
Hôtellerie classée et non classée	Chambre	140	2	280	280	0	
Hôtellerie de plein-air	Emplacement	2 370	3	7 110	6564	546	
Résidences de tourisme	Lit	225		225	225	0	
Villages vacances/maisons familiales	Lit	973		973	943	30	
Chambres d'hôtes	Chambre	21	2	42	0	42	
Logements meublés classés et non classés	Meublé	502	4	2 008	776	1232	
Résidences secondaires	Résidence secondaire	2 614	5	13 070			13 070
Anneaux de plaisance	Anneau	736	4	2 944			2944
NOMBRE DE LITS TOURISTIQUES				**26 652**	**8788**	1850	16014

POURCENTAGE DE LITS TOURISTIQUES CLASSES DANS LES CATEGORIES CLASSABLES		
Nombre total de lits touristiques des catégories classables		**10 638**
total de lits touristiques classés		**8 788**
	%	**81,50**

<< Retour page 5 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 5

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Quimper, le 27 JAN. 2020

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation

Affaire suivie par : Pierre EDINGER
Tél : 02.98.76.29.12
Courriel : pref-elections@finistere.gouv.fr

REÇU LE
30 JAN. 2020
Mairie de Fouesnant

Le préfet du Finistère

à

Monsieur le maire de Fouesnant

Place du Général de Gaulle

29170 FOUESNANT

OBJET : dénomination de commune touristique.

Par délibération du 19 décembre 2019, le conseil municipal de Fouesnant a sollicité, conformément aux dispositions prévues à l'article 1 du décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et stations classées de tourisme, la dénomination de "commune touristique". Vous avez sur ce fondement présenté, un dossier, tendant à l'obtention de cette dénomination.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, l'arrêté préfectoral accordant pour une durée de cinq ans la dénomination de commune touristique à la commune de Fouesnant.

Pour le préfet
Le chef de bureau

Laurent CALBOURDIN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Finistère

Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation

Arrêté préfectoral accordant la dénomination de commune touristique à la commune de FOUESNANT

Le préfet du Finistère,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre national du Mérite,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code du tourisme, notamment les articles L133-11, L133-18; L134-3, R133-32, R133-34 et R133-35 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;
- Vu la délibération du conseil municipal de Fouesnant en date du 19 décembre 2019 sollicitant la dénomination en commune touristique ;
- Vu la demande du 8 janvier 2020 du maire de la commune de Fouesnant ;
- Considérant que le dossier présenté à l'appui de cette demande satisfait aux conditions et critères fixés par les dispositions légales et réglementaires susvisées,

ARRETE

Article 1er :
La dénomination de commune touristique est accordée à la commune de Fouesnant.

Article 2 :
Le bénéfice de cette dénomination est valable pour une durée de cinq ans, prenant effet à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 :
Le secrétaire général de la préfecture du Finistère et le maire de Fouesnant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Finistère.

Fait à Quimper, le 24 JAN. 2020

pour le préfet
le secrétaire général,

Christophe MARX

<< Retour page 6 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 5 BIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Finistère Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation

Arrêté préfectoral portant classement de l'office de tourisme de Fouesnant-les Glénan dans la catégorie I

Le Préfet du Finistère,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

VU le code du tourisme et notamment les articles D.133-20 à D133-30 ;

VU l'arrêté ministériel du 12 novembre 2010 modifié fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

VU la délibération du conseil municipal de Fouesnant-les Glénan en date du 17 décembre 2018 ;

VU la demande en date du 26 mars 2019 du président de l'office de tourisme de Fouesnant-les Glénan sollicitant le classement de cet office de tourisme dans la catégorie I ;

Considérant que le dossier présenté à l'appui de cette demande satisfait aux conditions et critères fixés par les dispositions légales et réglementaires susvisées ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère ;

ARRETE

Article 1 :
L'office de tourisme de Fouesnant-les Glénan est classé dans la **catégorie 1** à compter de la date du présent arrêté, pour une durée de cinq ans.

Article 2 :
Le secrétaire général de la préfecture du Finistère et le maire de la commune Fouesnant-les Glénan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président de l'office de tourisme de Fouesnant-les Glénan.

Fait à Quimper le 03 JUIL. 2019

pour le préfet
le secrétaire général

Alain CASTANIER

<< Retour page 6 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 6

Tableaux des services de restauration, de commerces de bouche, de services bancaires et de consommation courante

SERVICES DE RESTAURATION

NOM	Adresse	Ville	Labels		
Bistrot Chez Hubert	16 rue des Glénan - Beg-Meil	Fouesnant	**Maître Restaurateur**	L'assiette Michelin	
Café-restaurant La cale	34 rue des Glénan - Beg-Meil	Fouesnant			
Brasserie du Cap-Coz / Les pieds dans l'eau	2 avenue de la pointe du Cap-Coz	Fouesnant			
Chez Alain	29 rue des Glénan - Beg-Meil	Fouesnant		Les Toques Françaises	
Crêperie Le Binôme	39 place de l'église	Fouesnant			
Crêperie de Kervastard	22 rue des Glénan - Beg-Meil	Fouesnant			
Crêperie Saint-Nicolas	1 descente de Rozambars	Fouesnant			
Crêperie - Restaurant Le P'tit Mousse	28 route de la Pointe de Mousterlin	Fouesnant			
Crêperie Ti Krampouz Nod	43 rue des Glénan - Beg-Meil	Fouesnant			
La Boite à Sardines	28 rue des Glénan - Beg-Meil	Fouesnant			
La Boucane	Île Saint-Nicolas	Fouesnant			
La Longère	8 chemin de Ker An Braz	Fouesnant			
La Casa Pépé	5 chemin de Kervastard - Beg-Meil	Fouesnant			
La Pointe du Cap-Coz	153 avenue de la Pointe du Cap-Coz	Fouesnant		Logis table distinguée	
La Terrasse	17 rue Armor	Fouesnant			
Le P'tit Resto 29	5 rue de Kernévéleck	Fouesnant			
Le Canot	40 avenue de la Pointe du Cap-Coz	Fouesnant			
les Viviers des Glénan/Chez Castric	Île Saint-Nicolas	Fouesnant			
L'intemporel	108 route de la Pointe de Mousterlin	Fouesnant		Logis table savoureuse	Qualité Tourisme
Sun Break	33 rue des Glénan - Beg-Meil	Fouesnant			
Les Alizés	21 chemin de Toul An Ael	Fouesnant			
La baguette d'Or	Toul An Ael	Fouesnant			
Le Grand Large	49 route du grand Large	Fouesnant			
Le bistrot du coin	18 rue de Cornouaille	Fouesnant			
Le 2	2 chemin de Kervastard	Fouesnant			
La cabane du virage	31 rue des Glénan - Beg-Meil	Fouesnant			
Crêperie la Fleur de Blé	15 chemin de Bot Conan	Fouesnant			
Hôtel-restaurant Belle Vue	30 descente de Belle Vue	Fouesnant			

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

MÉTIERS DE BOUCHE

BOULANGERIES - PATISSERIES

LA PETITE FRINGALE	45 Rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
L'AMI DU PAIN	Kervihan	29170 FOUESNANT
LE ROCHER	26 Rue des Glénan	29170 FOUESNANT
BPC DES GLENAN	24 Route de Quimper	29170 FOUESNANT
BOULANGERIE ALIMENTATION LE DOUCE	2 Hent Carbon	29170 FOUESNANT
LOZAC'H	45 Place de l'Eglise	29170 FOUESNANT
HISTOIRES DE GOURMANDISES	2 Route de la Pointe de Mousterlin	29170 FOUESNANT

CREPES - GATEAUX - BISCUITS - CHOCOLATS

LE MASSON	39 place de l'église	29170 FOUESNANT
SAVEURS GOURMANDES	4 espace Kervihan	29170 FOUESNANT
LA TRINITAINE	35 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
LE COMPTOIR DU CHOCOLAT	7 ESPACE Kervihan	29170 FOUESNANT

BOUCHERIES - CHARCUTERIES

RONAN JACQ	32 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
DE LA FOURCHE A LA FOURCHETTE	1 route de Sainte-Anne	29170 FOUESNANT
ETAPAS	3 ter Espace de Kervihan	29170 FOUESNANT

POISSONNERIE

CABIOCH ET FILS	Place de la Mairie	29170 FOUESNANT

FRUITS ET LÉGUMES

ATOUT FRUITS	5 chemin de Kerambras	29170 FOUESNANT

SUPERMARCHÉS

U EXPRESS	4 rue de Kernévéleck	29170 FOUESNANT
CARREFOUR MARKET	ZC Maner Ker Elo	29170 FOUESNANT
NETTO	95 rue Park Ar C'Hastel	29170 FOUESNANT
COCCI MARKET	193 route de beg-Meil	29170 FOUESNANT
TY BIO	1 route de Quimper	29170 FOUESNANT
NOUS ANTI GASPI	Pôle commerciale Cascade	29170 FOUESNANT
ECOMIAM	26 route de quimper	29170 FOUESNANT

CAVES

LE PRESSOIR FOUESNANTAIS	1 espace Kervihan	29170 FOUESNANT
LA CAVE FOUESNANTAISE	36 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
AU RAISIN MALTÉ	2 rue Armor	29170 FOUESNANT

CIDRERIES

CIDRERIE MENEZ BRUG	54 hent Carbon	29170 FOUESNANT
CIDRERIE MAISON DU PERGUET	32 route de Perguet	29170 FOUESNANT

HERBERIE - ÉPICERIE

GRAINES DE GAIA	1 Place de l'église	29170 FOUESNANT
PLAISIRS ET DÉLICES	13 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT

PRODUCTIONS LOCALES

ATELIER MIELIMER	102 route de Fouesnant - Bénodet	29170 FOUESNANT
LES VERGERS DE KIWI BIO DU CAP-COZ	Kerhour	29170 FOUESNANT
TIPIAK	ZA de Park Ar C'Hastel	29170 FOUESNANT

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

SERVICES BANCAIRES

NOM	Adresse	Ville
Crédit Agricole	4 rue Ar Mor	Fouesnant
Caisse d'Epargne	12 rue de Kerneveleck	Fouesnant
Banque Populaire Grand Ouest	5 rue de Cornouaille	Fouesnant
Banque CIC	23 rue de Cornouaille	Fouesnant
Caisse Crédit Mutuel	6 espace Kerneveleck	Fouesnant
Société Générale	19 rue de Cornouaille	Fouesnant
BNP Paribas	6 rue Armor	Fouesnant

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

CONSOMMATION COURANTE

TABAC - JOURNAUX

CAFÉ DE LA PLACE	48 place de l'Eglise	29170 FOUESNANT
LA BOUTIQUE D'A COTÉ	24 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
LE GENTILHOMME	29 rue des Glénan	29170 FOUESNANT

SALON DE COIFFURE ET SOINS ESTHÉTIQUE

ERIC COIFFURE	42 A place de l'Eglise	29170 FOUESNANT
CHRISTINE COIFFURE	12 Karn Menez Guillou	29170 FOUESNANT
COIFFURE PILORGET	1 vc Parc Lann	29170 FOUESNANT
L'ATELIER DE SEVERINE	Passage du Penker	29170 FOUESNANT
BULLE D HAIR	6 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
LOOK'S	15 bis route de Quimper	29170 FOUESNANT
MADAME ROZENN QUEMERE	Lesvern	29170 FOUESNANT
MADAME MORGANE LE CAIN	70 route de la pointe de Mousterlin	29170 FOUESNANT
ARMAND LAURENT COIFFEUR	31 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
SOLENN COIFFURE	9 Hent Menez Land	29170 FOUESNANT
LE COUP DE TETE	8 chemin du Château d'Eau	29170 FOUESNANT
LE SALON HARMONY	6 espace Kervihan	29170 FOUESNANT
AU SALON DE KAREN	8 rue Saint-Guenole	29170 FOUESNANT
MARY'S GLAM	2 route de Benodet	29170 FOUESNANT
UN TEMPS POUR SOI	3 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
M ESTHETIQUE	3 route de Quimper	29170 FOUESNANT
FORMOSA ESTHETIQUE & ENERGETIQUE	1 espace Kerourgué	29170 FOUESNANT
LE SALON MADEMOISELLE	11 espace Kervihan	29170 FOUESNANT
L ILOT CINQ SENS	24 route de Quimper	29170 FOUESNANT
STANI COZY ESTHETIQUE	27 hameau de Tregonnour	29170 FOUESNANT
MADAME ALLISON BAZIN - AL INSTITUT	30 résidence de Ker An Kloareg	29170 FOUESNANT

GARAGES - VENTES ET ENTRETIENS

GARAGE MERRIEN	16 route de Quimper	29170 FOUESNANT
NORAUTO	7 pôle commercial Cascade	29170 FOUESNANT
GARAGE BODEMER	14 route de Quimper	29170 FOUESNANT
GARAGE LOUEDEC EURL	111 ZA Park C'Hastel	29170 FOUESNANT
SARL ALLOGARAGE 29	71 ZA Park C'Hastel	29170 FOUESNANT
AUTOMOBILES FOUESNANTAISES	16 ZA Park C'Hastel	29170 FOUESNANT
AD CARROSSERIE LE DOUCE	ZA Park C'Hastel	29170 FOUESNANT

VETEMENTS - CHAUSSURES

LIBERTY CLOTHES	1 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
SAPERLIPOPETTE	15 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
ARMOR LUX	20 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
LA PAILLOTE	25 rue des Glénan	29170 FOUESNANT
BORD DE MER	30 rue des Glénan	29170 FOUESNANT
TENTATIONS	27 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
RIVAGES	3 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
BABYLONE BAY	3 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
DROLES DE DAMES	42 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
LA BOUTIQUE DE VALERIE	5 Parc Lann	29170 FOUESNANT
DAKY ERAM	20 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
INTERSPORT	Pôle commercial Cascade	29170 FOUESNANT

BIJOUX - ACCESSOIRES

ESCALES	5 rue de Kerourgué	29170 FOUESNANT
UNE PETITE FOLIE	52 rue Armor	29170 FOUESNANT

DÉCORATION - GALERIE D'ART

LA VILLA	3 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
MA BULLE DE DÉCO	12 rue de Kerourgué	29170 FOUESNANT
MAISON SEREN	11 rue des Glénan	29170 FOUESNANT
LA NOTE BLEUE	39 rue des Glénan	29170 FOUESNANT
MAISON ARZOU	37 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
ATELIER KESTREL	12 rue de Cornouaille	29170 FOUESNANT
BO CARRÉ	131 ZA de park Ar C'Hastel	29170 FOUESNANT

MATÉRIEL MÉDICAL

PROXI MÉDICAL	ZC Maner Ker Elo	29170 FOUESNANT
FOUESNANT MÉDICAL	24 route de Quimper	29170 FOUESNANT

OPTICIENS - AUDIOPROTHÉSISTE

OPTIC 2000	64 rue de Kernévéleck	29170 FOUESNANT
AFFLELOU	23 rue de l'Odet	29170 FOUESNANT
LE BIHAN OPTIQUE	21 rue De Cornouaille	29170 FOUESNANT
LE COLLECTIF DES LUNETIERS	ZC Maner Ker Elo	29170 FOUESNANT
OPTICAL CENTER	Pôle commercial Cascade	29170 FOUESNANT
AMPLIFON	10 rue de kernévéleck	29170 FOUESNANT

VENTE ET RÉPARATION MATÉRIEL INFORMATIQUE

EIKA INFORMATIQUE	26 route de Quimper	29169 FOUESNANT
APOLLO MICRO	12 bis Espace de kervihan	29170 FOUESNANT

<< Retour page 7 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 7

Professionnels de santé

Santé
MEDICAL SERVICES / GESUNDHEITSWESEN

ANGIOLOGUE/PHLÉBOLOGUE
Dr Sandie Cotard, 19 chemin du silence, FOUESNANT 02 29 40 59 62

CHIRURGIENS-DENTISTES
Guillaume Guelard, 16 espace Kerourgué, FOUESNANT 02 98 56 17 25
Virginie Hascoët, Isabelle Gaillard Rannou
15 rue de l'Odet, FOUESNANT 02 98 56 69 87
Pierre Jacq (orthodontiste), 6 chemin du Château d'eau, FOUESNANT 02 98 56 57 96
Isabelle et Patrick L'Hostis, Manon Landuré, Mathieu Sellin
3 chemin de Kerambraz, FOUESNANT 02 98 51 64 44
Jean-Charles Moriceau, 35 Park Lann, FOUESNANT 02 98 56 19 25
Olivier Rannou, 16 espace Kerourgué, FOUESNANT 02 98 56 17 39
Marc Souron, 1 Karn Menez Guillou, FOUESNANT 02 98 94 75 87

CABINET D'IMAGERIE MÉDICALE
Réseau d'imagerie médicale 29 Sud,
Route de Mousterlin, 27 Hent Kergador, FOUESNANT 02 98 51 11 00

CHIROPRACTEUR
Fanny Charlot, 1 rue de Kergoadig, FOUESNANT 07 68 29 49 07

CLINIQUES VÉTÉRINAIRES
Clinique Vétérinaire "Ty Rhu" Drs Françoise et Olivier Blonz, Dr Cécile Hubert,
1 Hent Coat Menhir, FOUESNANT 02 98 56 61 01
Clinique Vétérinaire de l'Archipel,
Dr François Breton, 30 rue de l'Odet, FOUESNANT 02 98 56 69 69

ÉTIOPATHES
Yves-Matthieu Le Donge, Julia Bedfert,
6 bis chemin de Toul An Aël, FOUESNANT 02 98 51 12 07

INFIRMIERS(ÈRES)
Aude Le Pape, Valérie Tollec, Cathy Polard, Marjorie Ferré,
7 chemin de Kervastard, Beg-Meil, FOUESNANT 02 98 51 10 13
Sylvie Billaut, Anne-Marie Cam, Gwénaëlle Desrondaux, Florence Marc,
14 rue de Kernévélek, FOUESNANT 02 98 56 56 24
Gaïd Briand, David Payrard, Morgane Norves,
32 rue des Glénan, Beg-Meil, FOUESNANT 02 98 94 41 81
Anne Gourvil, 9 espace Kernévélek, FOUESNANT 02 98 56 05 20
Sabrina Gueguen, Valérie Cariou-Le Fur, 19 passage du Penker, FOUESNANT 02 98 56 64 64
Corinne Viol, Laurent Le Douarin, 23 Cité de Ker Elo, FOUESNANT 02 98 56 57 81
Stéphanie Monot, 10 route de Clohars-Fouesnant, FOUESNANT 06 68 29 39 70
Nelly Kerviel, Catherine Déniel, Céline Rannou, Marie Padrutt,
15 rue de l'Odet, FOUESNANT 02 98 51 90 05

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES
Laboratoire, 7 espace Kernévélek, FOUESNANT 02 98 56 05 04

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES
Morgane Boibien, Romain Betton, Marion Geffroy,
10 chemin du château d'eau, FOUESNANT 02 98 51 55 73
Jennifer Bougeant, Gwénolé Le Roux, Philippe Luong, Chloé Le Poupon,
Isabelle Marcaillou, Frédéric Peron, 9 espace Kernévélek, FOUESNANT 02 98 56 63 04
Anne Charlotte Caoudal, 9 chemin du Château d'eau, FOUESNANT 02 98 55 73 15
Ivan Guéguéniat, Bénédicte Argalon, Stéphane Le Cam,
Sandrine Jaouen Bertonnière, 5 espace Kerourgué, FOUESNANT 02 98 56 52 48
Yann Le Pape, chemin de Kervastard, Beg-Meil, FOUESNANT 02 98 51 11 96
Stéphane Pineiro, 7 rue de Bréhoulou, FOUESNANT 06 85 92 91 71

MÉDECIN ACUPUNCTEUR
Dr Cécile Rouquet, 11 route de Quimper, FOUESNANT 02 98 87 55 57

MÉDECINS DERMATOLOGUES
Dr Élise Le Noac'h, 3 bis rue de Cornouaille, FOUESNANT 02 98 51 66 75
Dr Karine Sannier-Perdriel, Dr Karen Talour,
1 bis route de Quimper, FOUESNANT 02 98 55 88 31

MÉDECINS GÉNÉRALISTES
Drs Emmanuelle Dagorn, Véronique Magadur, Estelle Michelet,
Benjamin Staumont, Maxime Le Fèvre,
7 espace Kerourgué, FOUESNANT 02 98 56 05 05
Dr Philippe Blondel, 3 rue de Kernévélek, FOUESNANT 02 98 51 69 69
Drs Frédéric Boussard, Olga Garaud-Vigouroux,
6 résidence Park d'Arvor, FOUESNANT 02 98 56 13 23
Dr Jean-Pierre Diraison, 11 rue Armor, FOUESNANT 02 98 56 15 62
Drs Aurore Daoudal, Marie-Laure Soubigou,
17 rue des Glénan, FOUESNANT 02 56 70 00 02

MÉDECINS GÉNÉRALISTES - MÉDECINS DU SPORT
Dr Antonio Serras, 12 espace Kernévélek, FOUESNANT 02 98 51 14 51
Dr Stéphane Richard, 7 espace Kerourgué, FOUESNANT 02 98 56 05 05

MÉDECINE DU TRAVAIL
Santé au Travail en Cornouaille, 11 résidence du Park d'Arvor, FOUESNANT 02 98 51 64 59

MÉDECIN OPHTALMOLOGUE
Dr Guillemette Le Gall, 22 rue de Bréhoulou, FOUESNANT 02 98 56 67 50

NATUROPATHE
Magali Le Denmat, 9 chemin du château d'eau, FOUESNANT, ... 06 77 20 86 05

ORTHOPTISTE
Florence Sabatié, 4 espace Kerourgué, FOUESNANT 02 98 54 81 86

OSTÉOPATHES
Camille Hamel, Marianne Gaonac'h, 9 espace Kernévélek, FOUESNANT 06 38 52 79 80
Sandrine Jaouen Bertonnière,
5 espace Kerourgué, FOUESNANT ..... 02 98 56 52 48 / 06 63 62 54 60
Émilie Mury (DO.MROF), 4 chemin de Malabry, FOUESNANT ..... 02 98 51 18 00 / 06 84 11 96 91
Véronique Pochon, 4 espace Kerourgué, FOUESNANT 02 98 56 05 03
Caroline Tonnoir, 37 place de l'Église, FOUESNANT 06 80 90 05 81

PÉDICURES-PODOLOGUES
Chrystèle Chollet, 16 rue de Kernévélek, FOUESNANT 02 98 56 51 08
Nathalie Gérardin-Le Bigot, 5 espace Kerourgué, FOUESNANT 02 98 51 17 43
Danièle Le Borgne-Salaün, Chemin de Kervastard, Beg-Meil, FOUESNANT 02 98 87 24 84
Erwan Lees, 9 espace Kernévélek, FOUESNANT 02 98 56 12 02

PHARMACIES
Pharmacie de Beg-Meil, 12 rue des Glénan, Beg-Meil, FOUESNANT 02 98 94 95 39
Pharmacie Hemery, 1 espace Kernévélek, FOUESNANT 02 98 56 00 09
Pharmacie Centrale de Pleuven, 2 le bourg, route de Quimper, PLEUVEN 02 98 54 80 79

PSYCHOLOGUES
Stéphanie Daniel, 12 espace Kernévélek, FOUESNANT 06 50 42 35 32
Anita Fribourg, 9 espace Kernévélek, FOUESNANT 06 61 90 92 26

PSYCHOPRATICIENNE
Virginie Martin, 9 chemin du Château d'eau, FOUESNANT 06 23 74 59 17

SAGES-FEMMES
Marine Durand, Françoise Lecointre, 3 espace Kerourgué, FOUESNANT 02 98 51 10 30

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Urgences

EMERGENCIES / NOTFÄLLE

AMBULANCE

Ambulances du Pays Fouesnantais, Z.A. de Bellevue, PLEUVEN **02 98 56 11 33**

CENTRE HOSPITALIER

Centre Hospitalier de Cornouaille,14 bis avenue Yves Thépot, QUIMPER **02 98 52 60 60**

CENTRE ANTI-POISON

Centre anti-poison, 2 rue Henri Le Guilloux, RENNES **02 99 59 22 22**

GENDARMERIE

Gendarmerie,
2 route de Bénodet, FOUESNANT ..... **02 98 56 00 11** ou **le 17**

POLICE MUNICIPALE

Police Municipale, Mairie de Fouesnant, Rue Armor, FOUESNANT **02 98 51 62 65**

SAPEURS POMPIERS

Caserne des pompiers, Parc d'activités des Glénan, PLEUVEN ..... **18 / 112**

SMUR - SAMU

SMUR-SAMU **15**

SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION

SNSM, Port de Beg-Meil, FOUESNANT ..... **06 76 47 95 01 / 02 98 94 46 50**
Sémaphore de Beg-Meil, 141 route des Dunes, FOUESNANT **02 98 94 98 92**
CROSS, Appels d'urgence, 24h/24 et 7j/7 ..... **196**

SURVEILLANCE DES PLAGES EN ÉTÉ (POSTES DE SECOURS) CRS OU POMPIERS À FOUESNANT

Cap-Coz **02 98 56 19 87**
Mousterlin (Kerler) **02 98 56 10 48**
Coat Clévarec **02 98 94 95 79**
Kerambigorn **06 07 43 84 19**
Île Saint-Nicolas des Glénan **02 98 60 56 89**

DÉFIBRILLATEURS

Mairie, place du Général de Gaulle ..... **en extérieur**
Services Techniques, 47 ZA de Park Ar C'hastel ..... **en extérieur**
CCPF, 11 espace Kerourgué ..... **en extérieur**
EHPAD Ti Avalou, 26 bis rue de Kergoadig ..... **en intérieur**
Espace sportif de Bréhoulou, rue de Meerbusch ..... **en intérieur**
Espace sportif de Kervihan, Kervihan ..... **en intérieur**
Archipel, 1 rue des Îles ..... **en intérieur**
Office de Tourisme, 4 espace de Kernévélek ..... **en extérieur**
ALSH, 32 chemin du Quinquis ..... **en intérieur**
Cap-Coz, sur la plage proche des sanitaires ..... **en extérieur**
Pôle déchets, Kerambris ..... **en intérieur**
Déchetterie, Menez Rohou ..... **en extérieur**
Poste de secours de la plage de Kerambigorn, Beg-Meil, *en juillet-août* ..... **en intérieur**
Poste de secours de la plage du Cap-Coz, *en juillet-août* ..... **en intérieur**
Poste de secours de la plage de Kerler, Mousterlin, *en juillet-août* ..... **en intérieur**
Poste de secours des Glénan, île Saint-Nicolas, *en juillet-août* ..... **en intérieur**
Poste de secours de la plage de Coat Clevarec, *en juillet-août* ..... **en intérieur**
Pharmacie de Beg-Meil, 12 rue des Glénan ..... **en extérieur**
École de Kerourgué, 47 rue de Kerourgué ..... **en extérieur**
École de Mousterlin, 8 route de Mestrézec ..... **en extérieur**
Centre Nautique du Cap-Coz, 1 chemin de Kersentic ..... **en extérieur**
École de la Garenne, 4 rue des Îles ..... **en extérieur**
Capitainerie du port de Beg-Meil, La Cale ..... **en extérieur**
Boulodrome, allée de Loc'h-Hilaire ..... **en extérieur**

<< Retour page 7 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 8

Le Bel été



LE BEL ÉTÉ

L'AGENDA DE VOTRE ÉTÉ 2022
DU 9 AU 22 JUILLET
FOUESNANT-LES GLÉNAN

Concerts
Expositions
Balades
Spectacles
Sports
Fest-noz
Marchés

LE TEMPS FORT :

LA FÊTE DES POMMIERS
16 ET 17 JUILLET • FOUESNANT
Centre-ville

SAMEDI :
- Concours de cidre et de pétanque, Initiation danse bretonne
- Dîner grillade, animé avec chants de marins (Bol d'Air) et Fest Noz avec Sonnerien Du

DIMANCHE :
- 7h30 et 9h : randos cyclo et marche
- 10h : Messe
- 11h30 : défilé dans les rues
- 12h30 : repas grillades et Gala folklorique
- 20h30 : spectacle cercle celtique de Saint-Evarzec
- 23h : feu d'artifice (terrain des Balnéides)

Infos : www.tourisme-fouesnant.fr - 02 98 51 18 88

DATE	GENRE	LES +	ÉVÉNEMENT	HORAIRES	DESCRIPTIF	INFOS	LIEUX
Mer 20 juillet	JEUX	R!	JEU DE PISTE	14h-16h	En autonomie en famille dès 8 ans	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Parking des Dunes (sémaphore), Beg-Meil
Mer 20 juillet	JEUX	R!	CHASSE AUX [K]URIOSITÉS	14h30-16h30	En autonomie en famille dès 4 ans	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Parking des Dunes (sémaphore), Beg-Meil
Mer 20 juillet	CONCERT	G!	CHAMBRE AVEC VUE	18H30	Quatuor Hinémoa, ensemble de flûtes	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	Chapelle Sainte-Anne, Fouesnant
Mer 20 juillet	CINÉMA		DRIVE-IN CINÉMA EN PLEIN AIR	Dès 20h30	Au programme le film "Les tontons flingueurs" à 22h	06 58 30 25 19	Terrain de Kerchann, Beg-Meil
Jeu 21 juillet	SPORT EN PLEIN AIR	R!	VITAMINES SEA	10h-11h15	Éveil douceur du corps	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Plage de Bot Conan, Mont Iantocoste
Jeu 21 juillet	SORTIE NATURE	R!	VITAMINES SEA	17h15-18h15	Pêche à pied guidée Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Pointe du Cap Coz, Parking au bout
Jeu 21 juillet	RANDO GUIDÉE	G!	RANDO AVEC FOUESNANT RANDO	18h	Découverte du littoral pendant 2 heures (environ 8 kms)	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Rdv Mairie de Fouesnant

Jeu 21 juillet
LES PIERRES PARLENT
MARC BULÉON
G!

CONTE
21h
Chapelle de Kerbader, Mousterlin
En cas de pluie, repli à l'école de Kérourgué, Fouesnant
Infos : www.archipel-fouesnant.fr - 02 98 51 20 24

Ven 22 juillet	SPORT EN PLEIN AIR	R!	VITAMINES SEA	10h30-11h30	Zumba Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Cale de Pen An Cap, Cap-Coz
Ven 22 juillet	DÉMONSTRATION	G!	MANIÈRE NOIRE (GRAVURE)	15h	Dans le cadre de l'expo Morsure	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	l'Archipel

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME
de Fouesnant-les Glénan
4 espace Kernéveleck 29170 Fouesnant-les Glénan
02 98 51 18 88
info@tourisme-fouesnant.fr

Retrouvez toutes les animations sur le site www.tourisme-fouesnant.fr rubrique « agenda »

L'agenda 2022 des animations de Fouesnant-les Glénan / Rédaction : Office de Tourisme de Fouesnant-les Glénan / Conception : agence K unique / Crédits photos : OT Fouesnant, Adobe Stock Mairie de Fouesnant C. Falgoux, CRTB Diaphane Elt Prod, Pixabay, l'Archipel : DCR, Conte Carnouaille ; Nicolo Satta

TOUS LES JOURS :

GENRE	LES +	ÉVÉNEMENT	HORAIRES	DESCRIPTIF	INFOS	LIEUX
EXPOSITIONS	G!	PEINTURES SCULPTURES	10h30-12h30 / 15h30-18h30	Chaque semaine	02 98 56 54 77	Chapelle Saint-Sébastien
SPORTS		TOURNOI DE TENNIS	Dès 9h	Jusqu'au 15/07	06 38 23 53 82	Kerlosquen, Beg-Meil
EXPOSITIONS	G!	PEINTURES SCULPTURES	14h-18h	Chaque semaine	02 98 51 18 88	Chapelle de Kerbader
LOISIRS SPORTS	R!	L'ÉTÉ SPORTIF	Matin et après-midi	Activités de loisirs et initiations sportives	02 98 94 43 74 www.ville-fouesnant.fr	Divers lieux sur Fouesnant
EXPOSITIONS/ATELIERS	G!	MORSURE		Exposition d'Estampes, ateliers, conférence...	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	l'Archipel

OFFICE DE TOURISME
WWW.TOURISME-FOUESNANT.FR

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



LE BEL ÉTÉ
FOUESNANT-LES GLÉNAN
Concerts / Expositions / Balades / Spectacles
Sports / Fest-noz / Marchés

DU SAMEDI 9 JUILLET AU VENDREDI 22 JUILLET :

DATE	GENRE	LES +	ÉVÉNEMENT	HORAIRES	DESCRIPTIF	INFOS	LIEUX
Sam 9 juillet	CONFÉRENCE	G!	LE BESTIAIRE FANTASTIQUE...	17h	Autour de l'estampe du XIXe, avec Valérie Sueur-Hermel	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	l'Archipel
Sam 9 juillet	FESTIVAL	R!	LE FESTIDREUZ	Dès 18h30	Festival de musique	Programme : www.festidreuz.fr	Terrain de kerchann, Beg-Meil
Lun 11 juillet	CONCERT	G!	LES LUNDIS DE L'ORGUE	11h30 et 18h30	Matin découverte de l'instrument Concert en soirée	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Église Saint-Pierre
Lun 11 juillet	DANSE	G!	LES LUNDIS DES PINTIGED	20h30	Initiation à la danse bretonne	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Préau, école de Kérourgué
Mar 12 juillet	MARCHÉ		MARCHÉ DE PRODUCTEURS	9h-13h	Marché de producteurs locaux	06 83 20 03 25	Parking face hôtel de la Pointe, Mousterlin
Mar 12 juillet	SPORT EN PLEIN AIR	R!	VITAMINES SEA	10h30-11h30	Zumba - Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Cale de Pen An Cap, Cap-Coz
Mar 12 juillet	SPECTACLE EN PLEIN AIR	G!	PLACE AUX MÔMES	18h30	"Sucré salé" Cirque de couple dès 6 ans	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	Théâtre de Pen An Cap, Cap-Coz
Mar 12 juillet	CONCERTS	G!	LES MARDIS DE BEG-MEIL	Dès 19h30	3 concerts en plein air	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Centre-ville de Beg-Meil

Mer 13 juillet
CHAMBRE AVEC VUE
CONCERT DU DUO ESTAMPES
G!

PIANO ET VIOLONCELLE
FOUESNANT
CHAPELLE SAINTE-ANNE – 18h30
Durée : 1h
Infos : www.archipel-fouesnant.fr
02 98 51 20 24

Mer 13 juillet	BALADE GUIDÉE	R!	VITAMINES SEA	10h-11h45	Balade sensorielle et gourmande	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Plage de Cleut Rouz (parking), Mousterlin
Mer 13 juillet	JEUX	R!	JEU DE PISTE	14h-16h	En autonomie en famille dès 8 ans	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Parking des Dunes (sémaphore), Beg-Meil
Mer 13 juillet	JEUX	R!	CHASSE AUX [K]URIOSITÉS	14h30-16h30	En autonomie en famille dès 4 ans	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Parking des Dunes (sémaphore), Beg-Meil

Mer 13 juillet
FEU D'ARTIFICE DE BEG-MEIL
G!

> À partir de 19h : buvette, saucisses-merguez et frites au crêpes
> Dès 20h : animation musicale
> 22h15 : défilé en fanfare à travers le bourg en direction de la cale de Beg-Meil
> 23h : feu d'artifice
Cale de Beg-Meil

DATE	GENRE	LES +	ÉVÉNEMENT	HORAIRES	DESCRIPTIF	INFOS	LIEUX
Mer 13 juillet	LOISIRS		CONCOURS DE PÉTANQUE	14h	Concours en doublette ouvert à tous	06 31 55 70 14	Boulodrome de Fouesnant
Jeu 14 juillet	TROC PUCES		VIDE GRENIER	9h-17h	Vaisselle, linge de maison, livres, tableaux, brocante	06 86 89 64 53	Parking de l'église de Beg-Meil
Jeu 14 juillet	SORTIE NATURE	R!	VITAMINES SEA	11h15-12h15	Pêche à pied guidée Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Pointe du Cap Coz, Parking au bout
Jeu 14 juillet	SPECTACLE EN PLEIN AIR	G!	LES PIERRES PARLENT	21h	Michel Boutet Veillée contée	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	Chapelle de Kerbader, Mousterlin
Ven 15 juillet	SPORT EN PLEIN AIR	R!	VITAMINES SEA	10h30-11h30	Zumba - Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Cale de Pen An Cap, Cap-Coz
Ven 15 juillet	ATELIER	G! R!	INITIATION À LA LINOGRAVURE	15h	Niveau débutant, avec Violaine Fayolle	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	l'Archipel
Ven 15 juillet	EXPOSITION	G! R!	VISITE DE L'EXPO MORSURE	18h	Avec Violaine Fayolle, commissaire d'exposition	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	l'Archipel
Sam 16 juillet	STAGE	R!	STAGE DE LINOGRAVURE	10h-17h	Niveau débutant ou initié	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	l'Archipel
Lun 18 juillet	CONCERT	G!	LES LUNDIS DE L'ORGUE	11h30 et 18h30	Matin découverte de l'instrument Concert en soirée	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Église Saint-Pierre
Lun 18 juillet	DANSE	G!	LES LUNDIS DES PINTIGED	20h30	Initiation à la danse bretonne	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Préau école de Kérourgué
Mar 19 juillet	SPORT EN PLEIN AIR	R!	VITAMINES SEA	10h30-11h30	Zumba Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Cale de Pen An Cap, Cap-Coz

Mar 19 juillet
PLACE AUX MÔMES
LA DERNIÈRE DANSE DE MONIQUE
G!

COMPAGNIE LA CHOUPACHOUPA
Solo dramatico-burlesque pour une comédienne circassienne en patins et sur les mains
Dès 7 ans - Durée : 40 min - 18h30
Théâtre de Pen An Cap, Cap-Coz
infos : www.archipel-fouesnant.fr - 02 98 51 20 24

Mar 19 juillet	CONCERTS	G!	LES MARDIS DE BEG-MEIL	Dès 19h30	3 concerts en plein air	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Centre-ville de Beg-Meil
Mer 20 juillet	BALADE GUIDÉE	R!	VITAMINES SEA	10h-11h45	Balade sensorielle et gourmande Réservation OT	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Plage de Cleut Rouz (parking), Mousterlin
Mer 20 juillet	LOISIRS		CONCOURS DE PÉTANQUE	14h	Concours en doublette ouvert à tous	06 31 55 70 14	Boulodrome de Fouesnant

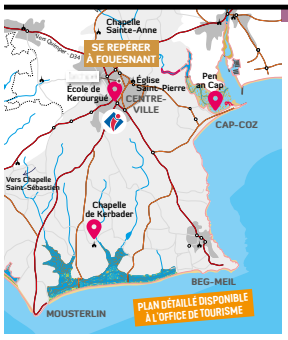
G! Repérez en un coup d'œil les événements gratuits !
R! Pensez à réserver pour ces activités
Appelez pour plus d'informations !
Les sorties et événements à faire en en famille

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

DATE	GENRE	LES +	ÉVÉNEMENT	HO-RAIRES	DESCRIPTIF	INFOS	LIEUX
Mer 3 août	CONCERT	GI ⓘ	CHAMBRE AVEC VUE	18h30	Ensemble Romantique de Bretagne	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	Chapelle Sainte-Anne, Fouesnant
Mer 3 août	CINÉMA	😊	DRIVE-IN CINÉMA EN PLEIN AIR	Dès 20h30	Au programme : le film "Le Professionnel" à 22h	06 58 30 25 19	Terrain de Kerchann Beg-Meil
Jeu 4 août	SPORT	ⓘ RI	VITAMINES SEA	10h-11h45	Éveil douceur du corps Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Plage de Bot Conan, Hent Lantecoste
Jeu 4 août	SORTIE NATURE	RI 😊	VITAMINES SEA	15h-16h	Pêche à pied guidée Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Pointe du Cap Coz Parking au bout
Jeu 4 août	RANDO GUIDÉE	GI 😊	RANDO GUIDÉE	18h	Découverte du littoral pendant 2h (environ 8 km)	06 87 39 47 64	Rdv Mairie de Fouesnant
Jeu 4 août	SPECTACLE	GI 😊	LES PIERRES PARLENT	21h	Conte Achille Grimaud & Aldo Ripoche	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	Chapelle de Kerbader Mousterlin
Ven 5 août	SPORT	RI 😊	VITAMINES SEA	10h30-11h30	Zumba Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Cale de Pen An Cap, Cap-Coz
Ven 5 août	DÉMONSTRATION	GI RI	DÉMONSTRATION DE SÉRIGRAPHIE	17h	Dans le cadre de l'exposition Morsure	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	l'Archipel







OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME
de Fouesnant-les Glénan
4 espace Kernéveleck 29170 Fouesnant-les Glénan
02 98 51 18 88
info@tourisme-fouesnant.fr

Retrouvez toutes les animations sur le site www.tourisme-fouesnant.fr rubrique « agenda »

L'agenda 2022 des animations de Fouesnant-les Glénan / Rédaction : Office de Tourisme de Fouesnant-les Glénan / Conception : agence K unique / Crédits photos : OT Fouesnant, Adobe Stock, Mairie de Fouesnant, C. Falgoas, CRTB Diaphane Elf Prod, Pixabay, l'Archipel : DCR ; Conte Camaudelle ; Nicolo Satta ; A. Lamoureux ; T. Poriel

LE BEL ÉTÉ
L'AGENDA DE VOTRE ÉTÉ 2022
DU 23 JUILLET AU 5 AOÛT
FOUESNANT-LES GLÉNAN
Concerts
Expositions
Balades
Spectacles
Sports
Fest-noz
Marchés

LE TEMPS FORT :

PARDON DE SAINTE-ANNE
DIMANCHE 31 JUILLET • FOUESNANT
Chapelle Sainte-Anne
- 10h : procession
- 10h30 : messe
- 12h30 : ragoût (de chez nous) sur place ou à emporter
- 14h : fête Folklorique champêtre

animée par le Bagad Bro Foën et le cercle celtique de Fouesnant
Nombreux stands et jeux
Info : www.tourisme-fouesnant.fr 😊



TOUS LES JOURS :

GENRE	LES +	ÉVÉNEMENT	HORAIRES	DESCRIPTIF	INFOS	LIEUX
EXPOSITIONS	GI	PEINTURES SCULPTURES	10h30-12h30/ 15h30-18h30	Chaque semaine	02 98 56 54 77	Chapelle Saint-Sébastien
EXPOSITIONS	GI	PEINTURES SCULPTURES	14h-18h	Chaque semaine	02 98 51 18 88	Chapelle de Kerbader
LOISIRS SPORTS	RI 😊	L'ÉTÉ SPORTIF	Matin et après-midi	Activités de loisirs et initiations sportives	www.ville-fouesnant.fr	Divers lieux sur Fouesnant
EXPOSITION	GI	MORSURE		Exposition d'estampes, ateliers, démonstrations...	www.archipel-fouesnant.fr	l'Archipel, pôle d'action culturelle
STAGE	RI ⓘ	STAGE DE CHANT ENFANTS	10h-12h	Du 1er au 5/08 Enfants de 6 à 13 ans	www.echodesvagues.fr	Halles de Bréhoulou, Fouesnant

OFFICE DE TOURISME
WWW.TOURISME-FOUESNANT.FR

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN

LE BEL ÉTÉ
FOUESNANT-LES GLÉNAN
Concerts / Expositions / Balades / Spectacles
Sports / Fest-noz / Marchés









DU SAMEDI 23 JUILLET AU VENDREDI 5 AOÛT :

Sam 23 juillet
POISSONNADE DE L'USF ET FEU D'ARTIFICE
POISSONNADE DU CLUB DE FOOT
- Repas midi et soir animé avec Les compagnies de la pointe
- Bal le soir et feu d'artifice

Pointe de Mousterlin 😊



DATE	GENRE	LES +	ÉVÉNEMENT	HO-RAIRES	DESCRIPTIF	INFOS	LIEUX
Lun 25 juillet	CONCERT	GI	LES LUNDIS DE L'ORGUE	11h30 et 18h30	Matin découverte de l'instrument Concert en soirée	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Église Saint-Pierre
Lun 25 juillet	DANSE	GI 😊	LES LUNDIS DES PINTIGED	20h30	Initiation à la danse bretonne	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Préau école de Kérourgué
Mar 26 juillet	PARDON	😊	PETIT PARDON DE SAINTE-ANNE	10h	Messe à 10h Vente de café/gâteaux	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Chapelle Sainte-Anne
Mar 26 juillet	BALADE NATURE	ⓘ RI	VITAMINES SEA	10h-12h	Sophro balade Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Chapelle de Kerbader
Mar 26 juillet	SPORT	RI 😊	VITAMINES SEA	10h30-11h30	Zumba Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Cale de Pen An Cap, Cap-Coz
Mar 26 juillet	SPECTACLE	GI 😊	PLACE AUX MÔMES	18h30	Bal déglingué pour marmots Tout public, dès 3 ans	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	Théâtre de Pen An Cap, Cap-Coz
Mar 26 juillet	CONCERTS	GI	LES MARDIS DE BEG-MEIL	Dès 19h30	3 concerts en plein air	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Centre-ville de Beg-Meil
Mar 27 juillet	BALADE GUIDÉE	RI 😊	VITAMINES SEA	10h-11h45	Balade sensorielle et gourmande Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Plage de Cleut Rouz (parking) Mousterlin
Mar 27 juillet	LOISIRS		CONCOURS DE PÉTANQUE	14h	Concours en doublette ouvert à tous	06 31 55 70 14	Boulodrome de Fouesnant
Mar 27 juillet	JEUX	RI 😊	JEU DE PISTE	14h-16h	En autonomie en famille dès 8 ans	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Parking des Dunes (sémaphore) Beg-Meil
Mar 27 juillet	JEUX	RI 😊	CHASSE AUX [K]URIOSITÉS	14h30-16h30	En autonomie en famille dès 4 ans	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Parking des Dunes (sémaphore) Beg-Meil
Mar 27 juillet	CONCERT	GI ⓘ	CHAMBRE AVEC VUE	18h30	Concert Chaos String Quartet Quatuor à cordes	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	Chapelle Sainte-Anne, Fouesnant
Mer 27 juillet	CINÉMA	😊	DRIVE-IN CINÉMA EN PLEIN AIR	Dès 20h30	Au programme : le film "Rocket Man" à 22h	06 58 30 25 19	Terrain de kerchann Beg-Meil
Jeu 28 juillet	SPORT	ⓘ RI	VITAMINES SEA	10h-11h45	Éveil douceur du corps Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Plage de Bot Conan, Hent Lantecoste

DATE	GENRE	LES +	ÉVÉNEMENT	HO-RAIRES	DESCRIPTIF	INFOS	LIEUX
Jeu 28 juillet	SORTIE NATURE	RI 😊	VITAMINES SEA	11h-12h	Pêche à pied guidée Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Pointe du Cap Coz Parking au bout
Jeu 28 juillet	RANDO GUIDÉE	GI 😊	RANDO GUIDÉE	18h	Découverte du littoral pendant 2h (environ 8 km)	06 87 39 47 64	Rdv Mairie de Fouesnant
Jeu 28 juillet	SPECTACLE	GI 😊	LES PIERRES PARLENT	21h	Élisabeth Troestler Veillée contée	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	Chapelle de Kerbader Mousterlin

Ven 29 juillet
SOIRÉE DANSANTE ET MOULES-FRITES
SOIRÉE JUMELAGE FOUESNANT-MEERBUSCH
- **Dès 19h** : soirée moules-frites, saucisses et bière allemande
- Soirée animée par Pascal Yvin

Jardins de la Cale de Beg Meil 😊



DATE	GENRE	LES +	ÉVÉNEMENT	HO-RAIRES	DESCRIPTIF	INFOS	LIEUX
Ven 29 juillet	SPORT	RI 😊	VITAMINES SEA	10h30-11h30	Zumba Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Cale de Pen An Cap, Cap-Coz
Ven 29 juillet	ATELIER	GI RI	INITIATION À LA POINTE SÈCHE	14h	Dans le cadre de l'exposition Morsure	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	l'Archipel
Sam 30 juillet	STAGE	ⓘ RI	STAGE DE GRAVURE : EAU-FORTE	10h-17h	Dans le cadre de l'exposition Morsure	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	l'Archipel
Lun 1er août	CONCERT	GI	LES LUNDIS DE L'ORGUE	11h30 et 18h30	Matin découverte de l'instrument Concert en soirée	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Église Saint-Pierre
Lun 1er août	DANSE	GI 😊	LES LUNDIS DES PINTIGED	20h30	Initiation à la danse bretonne	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Préau école de Kérourgué
Mar 2 août	SPORT	RI 😊	VITAMINES SEA	10h30-11h30	Zumba Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Cale de Pen An Cap, Cap-Coz
Mar 2 août	SPECTACLE	GI 😊	PLACE AUX MÔMES	18h30	Théâtre acrobatique et jonglé Tout public, dès 3 ans	02 98 51 20 24 www.archipel-fouesnant.fr	Théâtre de Pen An Cap, Cap-Coz
Mar 2 août	CONCERTS	GI	LES MARDIS DE BEG-MEIL	Dès 19h30	3 concerts en plein air	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Centre-ville de Beg-Meil
Mer 3 août	BALADE GUIDÉE	RI 😊	VITAMINES SEA	10h-11h45	Balade sensorielle et gourmande Réservation OT Fouesnant	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Plage de Cleut Rouz (parking) Mousterlin
Mer 3 août	LOISIRS		CONCOURS DE PÉTANQUE	14h	Concours en doublette ouvert à tous	06 31 55 70 14	Boulodrome de Fouesnant
Mer 3 août	JEUX	RI 😊	JEU DE PISTE	14h-16h	En autonomie en famille dès 8 ans	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Parking des Dunes (sémaphore) Beg-Meil
Mer 3 août	JEUX	RI 😊	CHASSE AUX [K]URIOSITÉS	14h30-16h30	En autonomie en famille dès 4 ans	02 98 51 18 88 www.tourisme-fouesnant.fr	Parking des Dunes (sémaphore) Beg-Meil

GI Repérez en un coup d'œil les événements gratuits !
RI Pensez à réserver pour ces activités
ⓘ Appelez pour plus d'informations !
😊 Les sorties et événements à faire en en famille

<< Retour page 8 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 9 La gazette des animations

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Marché bio à Fouesnant

Du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Fouesnant -
Place de l'Église

Marché Bio le samedi matin, les producteurs vous attendent !

Gratuit

08:00 13:00

Contact :
02 98 51 62 62

https://ville-fouesnant.fr/vivre-fouesnant/la-ville/jours-de-marche/

Marché hebdomadaire à Fouesnant

Du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Fouesnant -
Place du général de Gaulle Fouesnant

Le vendredi matin toute l'année.

Gratuit

08:00 13:00

Contact :
02 98 51 62 62

https://ville-fouesnant.fr/vivre-fouesnant/la-ville/jours-de-marche/

Séance - bébés lecteurs

11/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
2 Rue des Cerisiers Médiathèque du Nautile

Gratuit

09:30

Contact :
02 98 56 83 50

mediatheque@foret-fouesnant.org
https://mediatheque.foret-fouesnant.org/

Marché hebdomadaire de La Forêt-Fouesnant

05/06/2022
12/06/2022
19/06/2022
26/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
Place de la Baie

Gratuit

08:00 13:00

Contact :
02 98 56 96 55

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE FOUESNANT-LES GLÉNAN
4 Espace Kernévéleck - BP 14 - 29170 FOUESNANT
+33(0)2 98 51 18 88
info@tourisme-fouesnant.fr
www.tourisme-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Marché hebdomadaire

Du 05/03/2022 Au 31/12/2022

Saint-Évarzec -
Place de l'Église Centre Bourg

Fruits et légumes, coquillages, plats cuisinés, fromages et produits laitiers, boucherie charcuterie, olives, andouilles de Bretagne, jouets en bois..

Gratuit

09:00 13:00

Contact :

lisa.leroux@saint-evarzec.bzh
www.saint-evarzec.bzh

Atelier "snacking gourmand"

18/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
1 Chemin du Petit Rospiec L'Atelier n°5 - artisan chocolatier

Payant

09:00 12:00
09:00 12:00

Contact :
02 98 59 28 34

commercial@latelier-numero5.fr
http://latelier-numero5.fr/mes-cours/

Club de lecture

07/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
2 Rue des Cerisiers Médiathèque du Nautile

Gratuit

14:00 16:00
14:00 16:00

Contact :
02 98 56 83 50

mediatheque@foret-fouesnant.org
https://mediatheque.foret-fouesnant.org/

Découverte de la faune et de la flore des Glénan avec Lulu et les Vedettes de l'Odet

02/06/2022
09/06/2022
16/06/2022
23/06/2022
08/06/2022

Bénodet -
2 Avenue de l'Odet

Tarifs non communiqués

Contact :
02 98 57 00 58

www.vedettes-odet.com

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE FOUESNANT-LES GLÉNAN

4 Espace Kernévéleck - BP 14 - 29170 FOUESNANT
+33(0)2 98 51 18 88
info@tourisme-fouesnant.fr
www.tourisme-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Musée du Bord de Mer : Jean-Paul LE GALL & Armelle ALLOUIS

Du 07/05/2022 Au 12/06/2022

Bénodet -
29 Avenue de la Mer Espace Jean Boissel

Gratuit

10:00 13:00
14:00 18:00

Contact :
0298570014

Exposition de peinture collage d'Anne Simon

Du 21/05/2022 Au 17/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
2 rue des Cerisiers Le Nautile

Exposition de peinture collage d'Anne Simon

Gratuit

Contact :
02 98 51 43 15

nautile@foret-fouesnant.org
www.foret-fouesnant.org/nautile

Concours de selfie - Jubilé de la Reine d'Angleterre

Du 23/05/2022 Au 04/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
1 Place de la Baie Office de tourisme

Concours photos - Animations dans le cadre du jubilé de la reine d'Angleterre, Elizabeth II

Gratuit

Contact :
0298514207

accueil@foret-fouesnant-tourisme.com
www.foret-fouesnant-tourisme.com

Club de lecture

01/06/2022

Fouesnant -
1 Rue des Iles l'Archipel

Littérature adulte Partager ses coups de cœur, explorer de nouvelles pistes de lecture, découvrir de nouveaux auteurs...

Gratuit

18:30

Contact :
02 98 51 14 14

contact.mediatheque@ville-fouesnant.fr
www.archipel-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Passeurs de nature : activité pêche à pied

01/06/2022
15/06/2022

Fouesnant -
Avenue de la Pointe du Cap Coz Parking de Cap-Coz face à la plage

Apprenez à les débusquer et à les observer afin de mieux les connaître et les respecter. Devenez ambassadeur de la pêche à pied- Durée : 1h30.

Payant

11:45 13:15
11:00 12:30

Contact :
06 95 20 04 29
06 95 20 04 29

cnoblemasson@yahoo.com

A la découverte d'une goutte d'eau de mer

01/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
Port-La-Forêt Ilôt Skoën

Payant

14:30 16:00

Contact :
02 98 51 42 07

accueil@foret-fouesnant-tourisme.com
www.foret-fouesnant-tourisme.com

Exposition de l'association Libre Pinceau

Du 01/06/2022 Au 30/06/2022

Saint-Évarzec -
2 Place de la Mairie Mairie - Salle du Conseil

Exposition des membres de l'association - Peinture

Gratuit

Contact :
02 98 56 28 29

http://mediatheque.agora.opac3d.fr/search.php?action=Accueil

Découverte du métier de la conchyliculture et dégustation d'huîtres

02/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
Route de Beg an Aer Aux Viviers de Penfoulic

Payant

10:30 11:30

Contact :
02 98 51 42 07

accueil@foret-fouesnant-tourisme.com
www.foret-fouesnant-tourisme.com

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Journée mondiale de l'Abeille

03/06/2022

Fouesnant -
102 Route de Fouesnant

Gratuit

14:00

Contact :
02 98 66 27 27

Marcel Marcel

03/06/2022

Fouesnant -
1 Rue des Îles L'Archipel

Lecture musicale du scénario du futur film de Pascale Breton sur le séjour de Marcel Proust à Beg-Meil. Accompagnée au piano par Tony Hymas

Gratuit

20:30

Contact :
02 98 51 20 24

contact.archipel@ville-fouesnant.fr

The Amazing Georges show

03/06/2022

Saint-Évarzec -
3 Venelle de Ty Bras Amphithéâtre de L'Agora

Par la Cie Amazing Georges - Clown et magie. Tout public à partir de 5 ans.

Gratuit

20:30

Contact :
02.98.56.71.53

mediatheque.agora@saint-evarzec.bzh
http://mediatheque.agora.opac3d.fr/search.php?action=accueil

Concert de la chorale l'Echo des Vagues - La Passion de Bach

04/06/2022

Fouesnant -
1 Rue des Îles L'Archipel Salle de spectacle

La Passion selon Saint-Jean, oeuvre monumentale de Jean-Sébastien Bach par le choeur L'Echo des vagues accompagné par un orchestre baroque.

Payant

20:30

Contact :

echodesvagues@gmail.com
www.echodesvagues.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Passeurs de nature : Potager sauvage... Sortie nature guidée

04/06/2022
11/06/2022
25/06/2022

Fouesnant -
Hent Coz Keranguel D44 à la sortie de Fouesnant

Apprenez à reconnaître les plantes par les sens : observez, sentez, touchez et... croquez -
Durée : 2h30 - 5,5 km

Payant

15:00 17:30
15:00 17:30
15:00 17:30

Contact :
06 95 20 04 29
06 95 20 04 29

cnoblemasson@yahoo.com

A la découverte des algues et de leurs bienfaits

04/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
Port-La-Forêt Ilot Skoën

Payant

14:30 16:00

Contact :
02 98 51 42 07

accueil@foret-fouesnant-tourisme.com
www.foret-fouesnant-tourisme.com

Atelier chocolaté "enfants parents"

04/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
1 Chemin du Petit Rospiec L'Atelier n°5 - artisan chocolatier

Payant

09:00 12:00

Contact :
02 98 59 28 34

latelierno5@gmail.com
http://latelier-numero5.fr/mes-cours/

Jubilé de la Reine d'Angleterre

04/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
Le Stang Manoir du Stang

Animations dans le cadre du jubilé de la reine d'Angleterre, Elizabeth II

Gratuit

14:00

Contact :
0298514207

accueil@foret-fouesnant-tourisme.com
www.foret-fouesnant-tourisme.com

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE FOUESNANT-LES GLÉNAN
4 Espace Kernévéleck - BP 14 - 29170 FOUESNANT
+33(0)2 98 51 18 88
info@tourisme-fouesnant.fr
www.tourisme-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Royal Pub Quiz

04/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
Port-La-Forêt Bar Le Tikawa

Quiz sur la famille royale dans le cadre du Jubilé de la Reine d'Angleterre

Gratuit

20:00

Contact :
0298514207

accueil@foret-fouesnant-tourisme.com
www.foret-fouesnant-tourisme.com

Kermesse des écoles de Kérourgué et La Garenne

05/06/2022

Fouesnant -
rue de kerourgué Ecole de Kerourgué

Buvette, crêpes, barbe à papa, Churros Tirs au but, châteaux gonflables, chamboule-tout, pêche aux canards, jeux en bois, course en sac, maquillage

Gratuit

14:00 18:00

Contact :

ape.kerourguelagarenne@gmail.com
www.facebook.com/apekerourguelagarenne

Spectacle de danses orientales

05/06/2022

Fouesnant -
1 rue des îles L'Archipel - Salle de spectacle

Des tableaux variés, colorés et plein de vie pour célébrer le retour du scène!

Gratuit

17:00

Contact :

gazelenn@free.fr
http://gazelenn.free.fr/

Réouverture de l'Eglise Notre-Dame Izel Vor

05/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
2 Rue de l'Église Eglise Notre-Dame Izel Vor

Réouverture de l'Eglise Notre-Dame Izel Vor

Gratuit

Contact :
02 98 56 96 55

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE FOUESNANT-LES GLÉNAN
4 Espace Kernévéleck - BP 14 - 29170 FOUESNANT
+33(0)2 98 51 18 88
info@tourisme-fouesnant.fr
www.tourisme-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Exposition Jean-Pierre Hourmand

Du 06/06/2022 Au 12/06/2022

Fouesnant -
Chapelle Saint-Sébastien Chemin de Saint-Sébastien

Peinture à l'huile - L'association Saint-Sébastien organise diverses expositions d'artistes, peintures, photos, sculptures.

Gratuit

10:30 12:00
15:00 18:30

Contact :
02 98 56 54 77

laurencemarie62@gmail.com

Expositions estivales à la chapelle Saint-Sébastien - Sculptures et peintures

Du 06/06/2022 Au 11/09/2022

Fouesnant -
Chapelle Saint-Sébastien Chemin de Saint-Sébastien

L'association Saint-Sébastien organise diverses expositions d'artistes, peintures, photos, sculptures, renouvelées chaque semaine

Gratuit

10:30 12:30
15:30 18:30

Contact :
02 98 56 54 77

laurencemarie62@gmail.com

Passeurs de nature : Entre terre et mer... sortie nature guidée

07/06/2022
21/06/2022

Fouesnant -
Hent Coz Keranguel D44 à la sortie de Fouesnant

Apprenez à reconnaître les plantes par les sens : observez, sentez, touchez et... croquez - Boucle « terre et mer », durée : 4h30 - 10,5 km

Payant

09:00 13:30
09:00 13:30

Contact :
06 95 20 04 29
06 95 20 04 29

cnoblemasson@yahoo.com

Atelier d'écriture : les rendez-vous de la médiathèque

08/06/2022
22/06/2022

Saint-Évarzec -
3 venelle Ti Bras Salle culturelle de l'Agora

Venez créer, jouer avec les mots à partir de supports tels qu'images, poésies, musiques, peintures, textes… Ateliers animés par Agnès Lahuec

Tarifs non communiqués

14:00 16:00
14:00 16:00

Contact :
06 40 05 94 82
02 98 56 71 53
06 40 05 94 82

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE FOUESNANT-LES GLÉNAN
4 Espace Kernévéleck - BP 14 - 29170 FOUESNANT
+33(0)2 98 51 18 88
info@tourisme-fouesnant.fr
www.tourisme-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Kermesse de l'école de Mousterlin

11/06/2022

Fouesnant -
Route de Mestrezec Ecole de Mousterlin

Organisée par l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Mousterlin

Gratuit

15:00

Contact :

ape.mousterlin@gmail.com

Atelier "bonbons de chocolat"

11/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
1 Chemin du Petit Rospiec L'Atelier n°5 - artisan chocolatier

Payant

09:00 12:00

Contact :
02 98 59 28 34

commercial@latelier-numero5.fr
http://latelier-numero5.fr/mes-cours/

Pomme de reinette et pomme d'api

11/06/2022

Saint-Évarzec -
3 venelle Ti Bras Médiathèque de l'Agora

Histoires, comptines et jeux de doigts pour les petits (0 à 3 ans), accompagnés de leurs parents. Réservation obligatoire

Gratuit

09:30 10:00

Contact :
02 98 56 71 53

Descente de l'Odet - 40ème anniversaire

12/06/2022

Bénodet -
Avenue de la Plage Plage du Trez

Tarifs non communiqués

10:30

Contact :

odet2018@kayak-quimper.org
http://www.descente-odet.org/

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Chasse aux [k]uriosités avec les Archi Kurieux

12/06/2022

Fouesnant -
Route des Dunes, Pointe de Beg-Meil Parking des Dunes - Beg-Meil

Au gré d'une balade familiale ou entre amis, en autonomie, ouvrez grand les yeux & trouvez à votre tour ces «[K]uriosités »- Réservation OT

Payant

14:30 16:30

Contact :
02 98 51 18 88

info@tourisme-fouesnant.fr

Jeu de piste "Le Festin perdu" avec les Archi Kurieux

12/06/2022

Fouesnant -
Route des Dunes, Pointe de Beg-Meil Parking des Dunes - Beg-Meil

Si vous aimez « mener l'enquête », cette activité est faite pour vous : en famille, entre amis, apportez votre aide à Archibald- Réservation OT

Payant

14:00 16:00

Contact :
02 98 51 18 88

info@tourisme-fouesnant.fr

Exposition Martine Barraud

Du 13/06/2022 Au 19/06/2022

Fouesnant -
Chapelle Saint-Sébastien Chemin de Saint-Sébastien

Peinture et encre acrylique - L'association Saint-Sébastien organise diverses expositions d'artistes, peintures, photos, sculptures.

Gratuit

10:30 12:00
15:00 18:30

Contact :
02 98 56 54 77

laurencemarie62@gmail.com

Spectacle et mini kermesse

17/06/2022

Bénodet -
L'Albatros

Tarifs non communiqués

Contact :
02 98 57 13 49

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Le Before

17/06/2022

Fouesnant -
Parking place de l'Église

Sur scène dès 17h00, chorales des enfants Animations musicales, concert du groupe Heaven. Pop Rock Folk. Duo Acoustique et soirée DJ années 80

Gratuit

16:30

Contact :
06 24 93 32 93
06 24 93 32 93

contact@cap-fouesnant.org

Musée du Bord de Mer : Jean Gabriel MONTADOR - Peintre Officiel de la Marine

Du 18/06/2022 Au 11/09/2022

Bénodet -
29 Avenue de la Mer Espace Jean Boissel

Gratuit

10:00 13:00
14:00 18:00

Contact :
0298570014

Passeurs de nature : activité pêche à pied

18/06/2022

Fouesnant -
Avenue de la Pointe du Cap Coz Parking de Cap-Coz face à la plage

Apprenez à les débusquer et à les observer afin de mieux les connaître et les respecter. Devenez ambassadeur de la pêche à pied- Durée : 1h30.

Payant

13:45 15:15

Contact :
06 95 20 04 29
06 95 20 04 29

cnoblemasson@yahoo.com

Puces Nautiques

18/06/2022

Fouesnant -
1 Hent Kersentic Centre nautique Fouesnant Cornouaille

Achat/vente entre particuliers de matériels de "glisse" : windsurf, wingfoil, paddle, kayak, kitesurf...

Gratuit

10:00 18:00

Contact :

traces@cow29.fr
https://www.cow29.fr/

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE FOUESNANT-LES GLÉNAN
4 Espace Kernévéleck - BP 14 - 29170 FOUESNANT
+33(0)2 98 51 18 88
info@tourisme-fouesnant.fr
www.tourisme-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Récital "Le Chant de la Mer"

18/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
Manoir du Stang

Payant

18:30

Contact :
0631076339
0631076339

iletaitunefoisaustang@gmail.com

Concert de l'été des élèves du Conservatoire

19/06/2022

Fouesnant -
1 Rue des Iles L'Archipel - salle de spectacles

Entre airs célèbres et découvertes musicales, laissez-vous porter par l'émotion de la musique et toucher par l'engagement des élèves.

Gratuit

17:00

Contact :
02 98 51 28 29

conservatoire@ville-fouesnant.fr
https://archipel.ville-fouesnant.fr

Exposition Maïté Le Reun et Marie Luce Jaffray

Du 20/06/2022 Au 26/06/2022

Fouesnant -
Chapelle Saint-Sébastien Chemin de Saint-Sébastien

Peinture/sculpture - L'association Saint-Sébastien organise chaque semaine diverses expositions d'artistes, peintures, photos, sculptures.

Gratuit

10:30 12:00
15:00 18:30

Contact :
02 98 56 54 77

laurencemarie62@gmail.com

Vitamines Sea : ZUMBA

21/06/2022

Fouesnant -
Á l'arrière du Cap-Coz Cale de Pen An Cap

Séance de danse rythmée par une chorégraphie pour "se lâcher, prendre du plaisir en musique et faire le plein d'énergie
Réservation OT

PayantTarif de base: de 7,00 à

10:30 11:30

Contact :
02 98 51 18 88

info@tourisme-fouesnant.fr

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE FOUESNANT-LES GLÉNAN
4 Espace Kernévéleck - BP 14 - 29170 FOUESNANT
+33(0)2 98 51 18 88
info@tourisme-fouesnant.fr
www.tourisme-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Fête de la Musique

21/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
Bourg

Gratuit

18:00

Contact :
02 98 56 96 55

www.foret-fouesnant.org

Vitamines Sea : SOPHRO-BALADE

22/06/2022

Fouesnant -
Hent Kerbader Chapelle de Kerbader

Cette balade au cœur des marais de Mousterlin allie la randonnée à des exercices de sophrologie. Réservation OT

PayantTarif de base: de 12,00 à
Tarif enfant: de 10,00 à

10:00 12:00

Contact :
02 98 51 18 88

info@tourisme-fouesnant.fr

La Belle Plaisance

Du 24/06/2022 Au 26/06/2022

Bénodet -
Avenue de Kercreven

Régates de yatchs classiques organisé par le Yatch Club de l'Odet

Tarifs non communiqués

Contact :
02 98 57 26 09

contact@yco-voile.fr
https://www.yco-voile.fr

Fête de l'été

24/06/2022

Fouesnant -
Centre-ville de Beg-Meil

Des concerts et animations musicales à Beg-meil - 2 scènes seront installées dans le bourg de Beg-Meil avec 2 concerts à suivre.

Gratuit

20:00

Contact :
02 98 51 18 88

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE FOUESNANT-LES GLÉNAN
4 Espace Kernévéleck - BP 14 - 29170 FOUESNANT
+33(0)2 98 51 18 88
info@tourisme-fouesnant.fr
www.tourisme-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Exposition de l'atelier de dessin Pigments

Du 24/06/2022 Au 15/07/2022

La Forêt-Fouesnant -
2 rue des Cerisiers Le Nautile

Exposition de l'atelier de dessin Pigments

Gratuit

Contact :
02 98 51 43 15

www.foret-fouesnant.org/nautile

Spectacle de danse des élèves du Conservatoire

25/06/2022

Fouesnant -
1 rue des îles L'Archipel - Salle de spectacle

Permet aux élèves de présenter au public différents tableaux chorégraphiques, et ainsi de mettre en valeur le travail accompli et leurs qualités artis

Gratuit

20:30

Contact :
02 98 51 20 24

contact.archipel@ville-fouesnant.fr
www.archipel-fouesnant.fr/

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins - Moulin Chef du Bois

Du 25/06/2022 Au 26/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
Moulin Chef du Bois

Gratuit

14:00 19:00

Contact :
06 70 46 09 89
06 70 46 09 89

moulinchefdubois@laposte.net

Portes-ouvertes du club de Handball

25/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
Espace Menez Plenn

Gratuit

Contact :

https://www.caforestoishandball.fr

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE FOUESNANT-LES GLÉNAN
4 Espace Kernévéleck - BP 14 - 29170 FOUESNANT
+33(0)2 98 51 18 88
info@tourisme-fouesnant.fr
www.tourisme-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PROGRAMME DES ANIMATIONS JUIN 2022

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Initiation à la monopalme avec l'association West Fin's

26/06/2022

Fouesnant -
Beg-meil

Briefing, théorie, exercices de respiration en lien avec l'apnée & monopalme ! il sera possible d'essayer le costume de sirène

Tarifs non communiqués

10:30 12:30

Contact :

Pardon de Saint-Pierre

26/06/2022

Fouesnant -
Eglise Saint-Pierre

Organisé par l'association paroissiale de Fouesnant - Restauration de crêpes - à 17h30 récital d'orgue avec Frédéric Rivoal

Libre participation

10:00
17:30 19:00

Contact :

merrienjeanpierre@gmail.com

La Fête des Cerisiers

26/06/2022

La Forêt-Fouesnant -
Bourg et Théâtre de Verdure de Peniti

La Fête des Cerisiers - fête traditionnelle bretonne

Payant

Contact :

ggk29laff@gmail.com
www.foret-fouesnant-tourisme.com

Exposition Marie Claire Malejacq

Du 27/06/2022 Au 03/07/2022

Fouesnant -
Chapelle Saint-Sébastien Chemin de Saint-Sébastien

Aquarelle - L'association Saint-Sébastien organise chaque semaine diverses expositions d'artistes, peintures, photos, sculptures.

Gratuit

10:30 12:00
15:00 18:30

Contact :
02 98 56 54 77

laurencemarie62@gmail.com

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE FOUESNANT-LES GLÉNAN

4 Espace Kernévéleck - BP 14 - 29170 FOUESNANT
+33(0)2 98 51 18 88
info@tourisme-fouesnant.fr
www.tourisme-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN



Vitamines Sea : ZUMBA

28/06/2022

Fouesnant -
Á l'arrière du Cap-Coz Cale de Pen An Cap

Séance de danse rythmée par une chorégraphie pour "se lâcher, prendre du plaisir en musique et faire le plein d'énergie
Réservation OT

PayantTarif de base: de 7,00 à

10:30 11:30

Contact :
02 98 51 18 88

info@tourisme-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 10

Vitamines Sea

BRETAGNE

FOUESNANT-LES GLÉNAN



VITAMINES SEA







PROGRAMME DES ACTIVITÉS LUDIQUES ET BIEN-ÊTRE

AVRIL/NOVEMBRE 2023
WWW.TOURISME-FOUESNANT.FR

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE



DÉCOUVRIR EN FAMILLE

OÙ ?

Le marais de Mousterlin vous offre un plongeon bienfaisant à la découverte d'une biodiversité exceptionnelle au cœur d'un site naturel protégé.

Pour notre programme VITAMINES SEA, nous avons choisi ce terrain de jeu pour vous proposer une balade unique.

Laissez-vous guider par le jeu et partez à l'aventure pour un parcours sensoriel qui mettra vos sens en éveil. Empruntez une multitude de petits chemins, explorez cette nature, sentez, goûtez, écoutez, regardez et émerveillez-vous le temps d'une balade ludique.



BALADE SENSORIELLE & GOURMANDE

L'ACTIVITÉ

Partez pour une balade qui met vos cinq sens en éveil.

Avez-vous déjà prêté attention aux formes, aux couleurs, aux odeurs qui vous entourent ? Les yeux masqués, vivez une expérience originale et découvrez la nature comme vous ne l'avez jamais vue.

LES BIENFAITS VITAMINÉS :

- Repères modifiés
- Lâcher-prise exigé
- Curiosité stimulée
- Activité pour s'amuser et partager

INFOS PRATIQUES

PUBLIC : De 5 à 99 ans

PRÉVOIR :
- Lunettes / chapeau / protection solaire
- Chaussures fermées et confortables

LIEU DE RENDEZ-VOUS : Parking de la plage de Cleut Rouz
Hent Cleut Rouz
Direction Mousterlin
Si report de date envisageable

PRIX :
Adulte : 9€
Ado (13-17 ans) : 7€
Enfant (5-12 ans) : 6€
Réservation obligatoire à l'Office de tourisme

DURÉE : 1h45

QUAND :

Avril / mai - le mercredi
- 19 avril - 10h00
- 26 avril - 10h00
- 03 mai - 10h00

Juillet - le mercredi
- 05 juillet - 10h00
- 12 juillet - 10h00
- 19 juillet - 10h00
- 26 juillet - 10h00

Août - le mercredi
- 02 août - 10h00
- 09 août - 10h00
- 16 août - 10h00
- 23 août - 10h00
- 30 août - 10h00

Octobre - le mercredi
- 25 octobre - 10h00

Novembre - le jeudi
- 02 novembre - 10h00

Rendez-vous 15 mn avant le début de l'activité

Agenda susceptible d'être modifié en fonction de la météo et/ou de l'évolution de la situation sanitaire.
Plus d'infos sur : www.tourisme-fouesnant.fr



APPRENDRE EN FAMILLE

OÙ ?

Tout au bout de la pointe du Cap-Coz, lorsque la mer se retire pour laisser paraître les rochers, c'est tout un univers de vie insoupçonné qui se dévoile.

Voici un cadre naturel idéal pour s'adonner à une activité VITAMINES SEA à la fois ludique et éco-responsable : observer, apprendre et respecter !

Au rythme de la marée, dans cette atmosphère iodée, apprenez les bons gestes de la pêche et prenez un bol d'air marin en famille !



PÊCHE À PIED

L'ACTIVITÉ

Accompagnés par une animatrice, participez en famille à une activité "Pêche à Pied" (accessible dès 5 ans) pour mieux connaître ce milieu marin si spécifique et ainsi contribuer à sa préservation.

Découvrez les « petits habitants » de nos côtes, apprenez à les reconnaître et adoptez aussi les bonnes pratiques de la "Pêche à Pied".
Seau, épuisette & râteau pourront vous être prêtés (1 kit par famille). En fin de séance, vous emporterez plein de beaux souvenirs mais nos « petits amis » retourneront dans leur milieu naturel !

LES BIENFAITS VITAMINÉS :

- Plein d'iode assuré
- Environnement respecté
- Bons gestes adoptés
- Connaissances partagées

INFOS PRATIQUES

PUBLIC : De 5 à 99 ans (présence obligatoire d'un adulte avec les enfants)

PRÉVOIR :
- Lunettes / chapeau / crème solaire
- Des chaussures fermées ne craignant pas l'eau salée / ou des bottes
- Votre matériel si vous en avez

LIEU DE RENDEZ-VOUS : Pointe du Cap-Coz au bout de la plage (se garer sur le parking au bout de la pointe)

PRIX :
Adulte : 9 €
Ado (13-17 ans) : 7€
Enfant (5-12 ans) : 6 €
Réservation obligatoire à l'Office de tourisme

DURÉE : 2h00

QUAND :

Avril - le jeudi
- 20 avril - 10h45

Mai - le vendredi
- 05 mai - 10h30

Juillet - le jeudi ou le mardi
- 06 juillet - 12h45
- 11 juillet - 17h30
- 20 juillet - 12h15
- 25 juillet - 15h30

Août - le mardi ou le jeudi
- 03 août - 11h45
- 08 août - 15h45
- 15 août - 10h15
- 17 août - 11h30
- 22 août - 14h00
- 31 août - 10h45

Octobre - le vendredi ou le mardi
- 27 octobre - 09h30
- 31 octobre - 11h00

Rendez-vous 15 mn avant le début de l'activité

Agenda susceptible d'être modifié en fonction de la météo et/ou de l'évolution de la situation sanitaire.
Plus d'infos sur : www.tourisme-fouesnant.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

BALADE AU GRAND AIR



OÙ ?

Le marais de Mousterlin vous offre une immersion au cœur d'un site naturel préservé. Avec sa multiplicité de paysages et son exceptionnelle biodiversité, voici le lieu privilégié pour une promenade entre terre et mer.

Pour notre programme VITAMINES SEA, nous avons choisi ce terrain de jeu pour une balade qui vous invite à vous reconnecter à la nature.

Empruntez le sentier côtier, contournez des étangs et de grandes prairies, longez le bord de mer face à l'Archipel des Glénan, observez les oiseaux et profitez de la quiétude du lieu pour prendre soin de vous.



SOPHRO-BALADE

L'ACTIVITÉ

Découvrez cette balade qui allie la randonnée à des exercices de sophrologie. Elle vous invite à lâcher prise et à vous reconnecter à la nature et à votre corps.

Imprégnez-vous du calme qui vous entoure et laissez les ondes positives ne faire qu'un avec vous.

LES BIENFAITS VITAMINÉS :

- Respiration posée
- Relaxation décuplée
- Mental apaisé
- Rythme naturel retrouvé

INFOS PRATIQUES

PUBLIC : De 11 à 99 ans

PRÉVOIR :
- Lunettes / chapeau / protection solaire
- Eau
- Serviette (pour s'asseoir)
- Chaussures fermées et confortables

LIEU DE RENDEZ-VOUS : Chapelle de Kerbader
Hent Kerbader
Direction Mousterlin
Si report de date envisageable

PRIX :
Adulte : 12€
Ado (11-17 ans) : 10€
Réservation obligatoire à l'Office de tourisme

DURÉE : 2h00

QUAND :

Juin - le vendredi
- 23 juin - 10h00
- 30 juin - 10h00

Juillet - le vendredi
- 07 juillet - 10h00
- 14 juillet - 10h00

Août - le vendredi
- 11 août - 10h00
- 18 août - 10h00
- 25 août - 10h00

Septembre - le vendredi
- 1er septembre - 10h00
- 08 septembre - 10h00

Rendez-vous 15 mn avant le début de l'activité

Agenda susceptible d'être modifié en fonction de la météo et/ou de l'évolution de la situation sanitaire.
Plus d'infos sur : www.tourisme-fouesnant.fr

PAUSE DYNAMIQUE



OÙ ?

A l'arrière du Cap-Coz, le panorama vaut le détour et vous offre un écrin de verdure vivifiant.

Pour notre programme VITAMINES SEA, nous avons choisi de vous faire profiter des bienfaits naturels de l'anse de Penfoulic.

C'est le lieu idéal pour « se lâcher », prendre du plaisir en rythme et faire le plein d'énergie positive.

Respirez à pleins poumons et profitez, tout simplement !



ZUMBA

L'ACTIVITÉ

Détendez-vous et prenez du plaisir !

C'est en mouvement que vous allez vous ressourcer : chacun à son rythme, en s'amusant et en se laissant porter par l'entrain de la séance, vous vous libérez au grand air et vous vous faites le plus grand bien. En mode « good mouv' - good vibes », lâchez prise et adoptez cette positive attitude qui vous donnera du pep's !

LES BIENFAITS VITAMINÉS :

- Détente assurée
- Corps tonifié
- Esprit libéré
- Organisme oxygéné

INFOS PRATIQUES

PUBLIC : À partir de 14 ans

PRÉVOIR :
- Lunettes / casquette / crème solaire
- À boire
- Tenue souple et baskets (+ serviette)

LIEU DE RENDEZ-VOUS : À l'arrière du Cap-Coz
Cale de Pen An Cap
Si repli en intérieur

PRIX :
7€ la séance pour tous
Réservation obligatoire à l'Office de tourisme

DURÉE : 1h00

QUAND :

Juillet - le mardi
- 11 juillet à 10h30
- 18 juillet à 10h30
- 25 juillet à 10h30

Août - le mardi
- 1er août à 10h30
- 08 août à 10h30
- 15 août à 10h30

Rendez-vous 15 mn avant le début de l'activité

Agenda susceptible d'être modifié en fonction de la météo et/ou de l'évolution de la situation sanitaire.
Plus d'infos sur : www.tou

<< Retour page 8 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

PAUSE DOUCEUR



OÙ ?

Entre les pointes de Beg-Meil et du Cap-Coz, la côte se compose de petites criques naturelles, de vrais cocons !

Pour notre programme VITAMINES SEA, nous avons choisi de vous emmener du côté de Bot Conan.

Blotti entre les rochers et face à l'océan, ce cadre naturel c'est « the place to be » pour se ressourcer.



INSTANT MÉDITATION

L'ACTIVITÉ

Profitez d'un instant douceur dans une petite crique pour une initiation à la Méditation Pleine Présence ® et à la gymnastique sensorielle.

Accordez-vous un moment pour lâcher prise, être à l'écoute de votre corps et de vos sens et vous reconnecter à la nature.

LES BIENFAITS VITAMINÉS :

- Sur soi, son attention recentrée
- Physique et mental relâchés
- Organisme apaisé
- Tonus augmenté

INFOS PRATIQUES

PUBLIC
De 12 à 99 ans

PRÉVOIR
- Lunettes / chapeau / protection solaire
- Natte ou serviette de plage

LIEU DE RENDEZ-VOUS
Stationner au parking de la plage de Bot-Conan
Rue Hent Lantecoste (direction Beg-Meil)
RDV sur la plage située à gauche à la sortie du parking
Si repli en intérieur

PRIX
Adulte : 10€
Ado (12-17 ans) : 8€
Réservation obligatoire à l'Office de tourisme

DURÉE
1h15

QUAND

Juin - le jeudi :
- 22 juin - 10h00
- 29 juin - 10h00

Juillet - le jeudi :
- 06 juillet - 10h00
- 13 juillet - 10h00
- 20 juillet - 10h00
- 27 juillet - 10h00

Août - le jeudi :
- 03 août - 10h00
- 10 août - 10h00
- 17 août - 10h00
- 24 août - 10h00
- 31 août - 10h00

Septembre - le jeudi :
- 07 septembre - 10h00

Rendez-vous 15 mn avant le début de l'activité

Agenda susceptible d'être modifié en fonction de la météo et/ou de l'évolution de la situation sanitaire.
Plus d'infos sur : www.tourisme-fouesnant.fr

PASSEZ EN MODE VITAMINES SEA









ENVIE DE DÉCOUVRIR NOS ACTIVITÉS ?

Réservations à l'Office de tourisme. Le paiement se fait impérativement avant le jour de la sortie.

Toutes ces activités sont encadrées par nos **Zen'imateurs** : laissez-vous guider en toute confiance !

En cas d'annulation de votre part, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

En cas de repli , vous serez informé du lieu de rendez-vous en intérieur.

LA RIVIERA BRETONNE
FOUESNANT-LES GLÉNAN

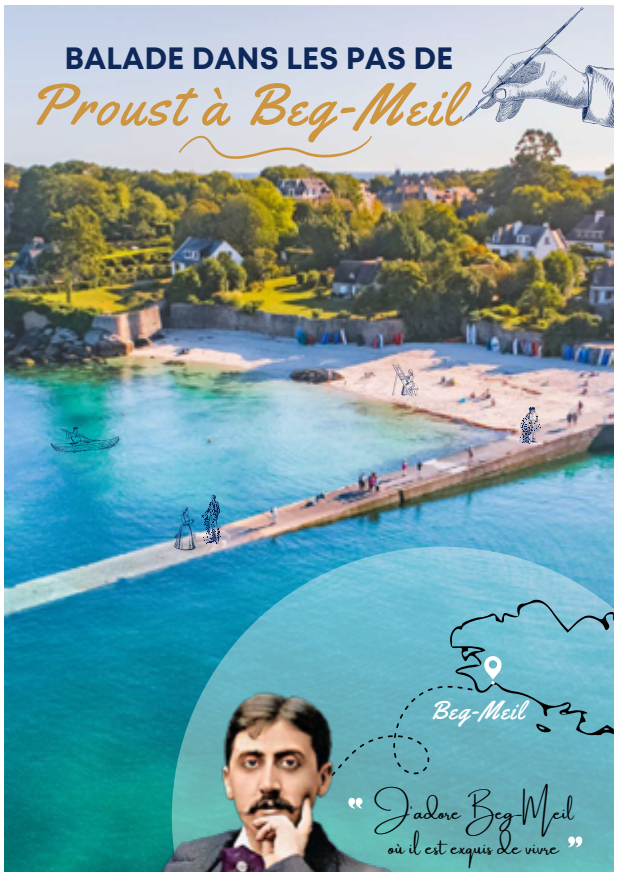
OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE FOUESNANT-LES GLÉNAN
4 Espace Kernévéleck • B.P. 14 • 29170 FOUESNANT
Tél. 02 98 51 18 88 • e-mail : info@tourisme-fouesnant.fr
www.tourisme-fouesnant.fr

© photos : OMT Fouesnant-les Glénan ; A. Lormeaux, WideRoot, Mairie de Fouesnant-les Glénan ; C. Folgoas
Création graphique : Imprimé en G.Commerce / Adaptation OMT Fouesnant-les Glénan

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 11

Balade dans les pas de Proust à Beg-Meil



Le PARCOURS

Venez découvrir Beg-Meil à travers les yeux de Marcel Proust et de son ami le musicien Reynaldo Hahn qui ont séjourné à Beg-Meil du 8 septembre au 27 octobre 1895. Cette balade immersive vous fera découvrir le Beg-Meil de cette époque à travers des photos d'archives.

Les points d'intérêt :

1. Séjour de Marcel Proust et Reynaldo Hahn
2. La Ferme de Kerengrimen
3. L'Hôtel de la Plage
4. La Cale
5. L'Hôtel Fermon
6. La Terrasse
7. La Crique Liorz Vraw
8. La plage des Oiseaux
9. Le Menhir
10. Le Grand Menhir
11. Le Sémaphore



12. La plage des Dunes
13. Le Chemin Creux



14. L'essor du Tourisme
15. Le Départ



16. Reynaldo Hahn

Le PLAN



1 Séjour de MARCEL PROUST & REYNALDO HAHN



Septembre et octobre 1895, l'écrivain Marcel Proust et le musicien Reynaldo Hahn sont à Beg-Meil : une vie de rêveries devant l'océan et de flâneries dans un pays à la physionomie admirable. Des bonheurs simples. Bord de mer et vie campagnarde. Les deux amis font des promenades quotidiennes, par les chemins, vers les plages. Ils vont lire dans les dunes... Ici Marcel Proust vit. Il sort en barque, en carriole...


Marcel Proust


Reynaldo Hahn

"Un pays enchanteur... terre de beauté... mélange de poésie et de sensualité... la plus noble et douce et délicieuse chose que je connaisse... j'adore Beg-Meil... où il est exquis de vivre."

Marcel Proust

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

2 La Ferme de KERENGRIMEN



Nous débutons le parcours dans cette rue des Glénan, où se trouve, un peu plus loin, la ferme de Kerengrimen, un lieu qui marque véritablement le début, puisque Marcel Proust y situe les premières lignes de son roman ***Jean Santeuil***, ébauche de ***À la recherche du temps perdu***. Il dit :

"J'étais venu passer avec un de mes amis le mois de septembre à Kerengrimen aujourd'hui petite station bretonne, qui n'était alors en 1895 qu'une ferme loin de tout village, dans les pommiers, au bord de la baie de Concarneau."

Marcel Proust





Dans cette ferme, le peintre Thomas-Alexander Harrison loue un atelier en planches. Marcel Proust dit "*Naturellement, ce qu'il a dans son atelier, ce ne sont guère que des marines prises ici*". Ce peintre américain rencontré pour la première fois à Beg-Meil deviendra pour Proust une des principales sources d'inspiration pour la création du personnage du peintre Elstir dans ***La recherche***.

Le propriétaire de Kerengrimen est André Bénac, au sujet duquel Marcel Proust dit qu'il est "*Le plus vieil ami de mes parents*". Il lui arrive de se rendre au domicile des Proust à Paris et un lien de confiance réciproque se crée au fil des années; comme par exemple lorsqu'en 1915 André Bénac demande conseil à Marcel Proust pour la publication d'un livre en souvenir de son fils Jean, mort au cours de la guerre. Cette confiance réciproque fait que André Bénac prodigue des conseils financiers à Marcel Proust. Les deux hommes conservent une relation jusqu'à la mort du premier.

3 L'Hôtel de LA PLAGE



Marcel Proust rencontre le musicien Reynaldo Hahn en 1894. Dès lors, ils éprouvent une admiration réciproque qui se transforme vite en une solide amitié. Une tendre familiarité les fait cheminer en connivence jusqu'à la mort de Proust.

Au cours de l'été 1895, lorsque Marcel confie à Reynaldo un désir d'enfance, un voyage en Bretagne ; Reynaldo est partant. Il dit :

"Je suis fatigué, j'ai besoin de repos continuel, d'air pur, de vie nouvelle ; Et c'est ce que j'espère obtenir en Bretagne ! Marcel a eu une petite crise d'asthme. Pourvu qu'on lui permette ce voyage en Bretagne, dont j'ai une si grande envie. "

Ils quittent Paris le 4 septembre. Du 5 au 7, ils sont à Belle-Île-en-Mer, qui déplaît à Marcel, qui dit "*J'ai fait un très aventureux voyage. Les mauvaises impressions n'ont pas été rares au début surtout, dans la très surfaite et très malsaine Belle-Île.*" Le 8, ils sont à Concarneau dont Reynaldo dit que "*le paysage est quelconque*".



Enfin ils arrivent à Beg-Meil... dans les conditions que vous verrons plus loin... mais pour l'instant nous sommes ici devant l'ancien site de l'hôtel de la Plage (détruit en 2004). Nous ne pouvons avancer dans notre parcours sans évoquer ce lieu, puisque lorsque nos deux voyageurs arrivent, l'hôtel choisi est complet ; alors, cet autre hôtel les héberge temporairement. Reynaldo dit "*Nous sommes logés dans une annexe*". Le propriétaire de cet hôtel, Pierre Rousseau est réputé pour ses nombreux vergers.

4 La CALE



Après un voyage fait de mésaventures, Marcel et Reynaldo traversent la baie le dimanche 8 septembre grâce au bateau à vapeur Léna, qui assure la liaison Concarneau/Beg-Meil.

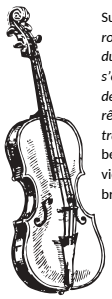




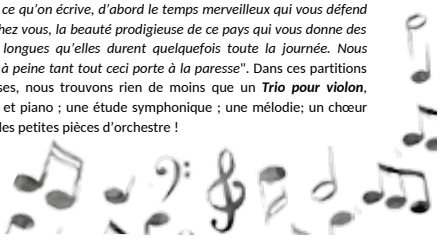
Reynaldo dit "Après tant d'étapes et de claies nous voici en plein Finistère. Nous avons déjà vu Belle-Île-en-Mer qui nous a déplu, Auray qui nous a agréablement rappelé Bougival, Quiberon, un Sahara sans oasis, Concarneau, très joli mais pestilentiel, et enfin Beg-Meil où je crois que nous séjournerons un peu – C'est un petit pays calme et verdoyant".



Avant de découvrir les lieux chers à Marcel Proust, nous faisons cette halte pour voir un lieu important pour notre compositeur Reynaldo Hahn : il s'agit de l'imposant rocher à gauche de La Cale.



Sur une partition, on lit "*Sur un rocher au milieu des flots. La mer est rose, verte et d'argent*" et, dans une lettre, on lit "*Onze heures du matin, du haut d'un rocher environné par la mer : voilà l'endroit rêvé. Tout s'oppose à ce qu'on écrive, d'abord le temps merveilleux qui vous défend de rester chez vous, la beauté prodigieuse de ce pays qui vous donne des rêveries si longues qu'elles durent quelquefois toute la journée. Nous travaillons à peine tant tout ceci porte à la paresse*". Dans ces partitions begmeilloises, nous trouvons rien de moins que un ***Trio pour violon***, violoncelle et piano ; une étude symphonique ; une mélodie; un chœur breton et des petites pièces d'orchestre !



5 L'Hôtel FERMON



Découvrons maintenant le logement de Marcel et Reynaldo : l'Hôtel ouvert par Yves Fermon depuis 1886 qui deviendra quelques années plus tard le Grand Hôtel de Beg-Meil. En 1895, c'est encore un petit hôtel de 7 chambres, complet le jour de l'arrivée . Très vite, les chambres se libèrent et nos deux voyageurs peuvent quitter l'Hôtel de La Plage. Marcel dit :

Maintenant, je suis à Beg-Meil, Hôtel Fermon, une sorte de ferme transformée en hôtel où l'on dîne en plein air, sous les pommiers qui laissent voir la mer entre leurs branches, guère fréquenté que par quelques peintres qui toute la journée se promènent sur la mer ou peignent à des lieues. On prend des repas dignes d'être servis entre les colonnes de marbre des grands hôtels suisses, en plein air, sur des tables de ferme, en face de la mer.

Marcel Proust

Regardez bien le bâtiment qui se trouve face à vous, il est identique à celui de la photo... La vie y est... rustique !



"N'existent pas même de cabinets, et je vous assure que rien n'est irritant comme l'excès de zèle des orties qui veulent faire les indispensables." Reynaldo ajoute "Et puis nous sommes tous deux trop douillets pour nous contenter des incommodités inouïes de ce pays sauvage. Il est difficile de s'habituer, d'un jour à l'autre, à l'absence de cuvettes, de cabinets, à des fenêtres sans rideaux, etc."

Marcel Proust



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

6 La TERRASSE



Beg-Meil déclenche un nouveau désir d'écrire. Le texte est découvert après la mort de Proust et publié en 1952 sous le titre *Jean Santeuil*. Ce livre est une œuvre fondatrice : il ébauche *À la recherche du Temps perdu* dont il contient déjà une bonne part de la substance. La comparaison des deux textes fait ressortir de nombreuses ressemblances, comme les deux évolutions d'un même roman qui prend forme à deux époques différentes.

Mais si intense soit son désir d'écrire, notre pauvre Marcel dit "*je suis dans un pays où il n'y a pas de papier. Cela s'appelle Beg-Meil, Hélas on n'a pas de plaisir à écrire ici*". il doit se contenter d'un papier d'écolier "*cet absurde papier, le seul qu'on trouve dans ce pays sauvage*". Marcel se rend sur cette terrasse pour écrire. Il dit "*Vers onze heures du matin, comme il fait du soleil, couvert d'une couverture je lis ou écris dans le clos de pommiers qui s'étend devant l'auberge et qui, par un petit escalier de pierre le long duquel montent des vignes vierges, descend jusqu'à la mer. Ce petit escalier est à un angle, tout le devant forme terrasse et il y a là de petites tables rondes de fer, qui, même à ce mois d'octobre, entre onze heures et trois heures, reçoivent le soleil avec l'ombre des feuilles remuées par le vent*". Et oui, vous vous trouvez à l'endroit même où a commencé ce qui deviendra le roman mondialement connu !







7 La crique de LIORZ VRAW



Nous sommes maintenant sur le sentier des douaniers. Lors de ses balades, les pommiers font grande impression sur Marcel, il dit :

> *"Cette presqu'île est très fertile, toute en nombreux et grands vergers qui dépendent de petites et rares fermes et qui répandent leurs pommiers aux pommes rouges jusqu'au bord de l'eau dormante de la baie. Dans ces chemins où on voit à un bout la largeur de la baie et son autre rive, l'anse Saint-Laurent et Concarneau, à l'autre l'Océan, on ne rencontre jamais personne. On entend seulement le doux reflux ou de la baie ou de la mer aussi calme que la baie, et ce seul bruit ou l'aboiement d'un chien de ferme qui le couvre sert de piédestal à ce grand silence et le fait paraître plus grand encore".*
> Marcel Proust

Ces impressions impriment presque toute sa correspondance. Nous pouvons lire encore :

> *"Beg-Meil, les pommiers y descendent jusqu'à la mer et l'odeur du cidre se mêle à celle des goémons. Ce mélange de poésie et de sensualité est assez à ma dose". Et encore : "Lieux charmants où les pommes mûrissent presque sur les rochers".*
> Marcel Proust

Nous allons sur ce sentier en direction du sémaphore et accompagnés par Marcel, qui dit :

> *"Pour monter jusqu'au promontoire, je suis le long de la baie un sentier tracé dans la fougère, le genêt, la bruyère et l'ajonc, qui suit la baie à pic, comme un talus fleuri qui longe un chemin creux".*
> Marcel Proust

Comme Marcel nous le dit, notre sentier côtier longe la baie en parallèle du Chemin Creux, que nous retrouverons plus tard pour revenir sur nos pas.



8 La plage des OISEAUX



Le registre de l'hôtel fait apparaitre presque exclusivement des artistes. À la fin du 19ème siècle, la Cornouaille devient une destination privilégiée des artistes. C'est ainsi que Thomas Alexander-Harrison découvre Beg-Meil. La nature souriante et la douceur du climat fondent une harmonie propice à la création ; Beg-Meil devient le centre de gravité de son œuvre. Il y passe désormais l'essentiel de sa vie. Nous l'avons vu, son atelier se trouve à Kerengrimen, mais il loge lui aussi à l'hôtel Fermon.



Marcel dit "*j'ai appris que l'une des personnes qui s'asseyaient non loin de nous à une des grandes tables, et que, je dois l'avouer à ma honte, je n'avais jamais beaucoup remarquée, était Harrison*" et Reynaldo dit "*Un peintre de grand talent, Harrison passe ici neuf mois de chaque année, depuis dix-sept ans, sans s'en fatiguer, tant il trouve ce pays divin*". Harrison ne se fatigue pas du spectacle des mille nuances des couchers de soleil qu'il vient observer depuis les plages, comme ici.

Marcel décrit l'une de ses toiles vues ici :

> *"Un ravissant effet de soleil par Harrison – où, par le pouvoir qu'ont la tendresse et le talent, le peintre montre ce pays à celui qui ne le connaît pas encore."*
> Marcel Proust



9 Le MENHIR



Nous vous proposons maintenant de descendre sur cette jolie plage en empruntant l'escalier de pierre. Attention de ne pas tomber ! En 1895, on recense deux menhirs à Beg-Meil. Le premier se trouve ici. Nous parlerons du second dans quelques minutes... Revenons à notre premier menhir... En février 1942, il est dynamité par les Allemands ; néanmoins, et c'est la raison pour laquelle nous sommes descendus sur cette plage, nous pouvons le retrouver.

Faisons un petit jeu de correspondances... Regardez bien la photographie ; en retrouvant les formes particulières des rochers, vous pouvez voir l'emplacement du menhir.

Le secteur de Beg-Meil est chargé d'histoire ancienne. Des traces sont mises à jour quelques années avant le séjour de Marcel Proust, lorsque la Société Archéologique du Finistère met au jour des camps Gaulois, des camps Romains et des substructions d'habitations anciennes. Mais, surtout, comme nous le voyons ici, les croyances celtiques sont présentes. Marcel dit :



> *"Je trouve très raisonnable la croyance celtique que les âmes de ceux que nous avons perdus sont captives dans quelque être inférieur, dans une bête, un végétal, une chose inanimée, perdues en effet pour nous jusqu'au jour, qui pour beaucoup ne vient jamais, où nous nous trouvons passer près de l'arbre, entrer en possession de l'objet qui est leur prison. Alors elles tressaillent, nous appellent, et sitôt que nous les avons reconnues, l'enchantement est brisé. Délivrées par nous, elles ont vaincu la mort et reviennent vivre avec nous."*
> Marcel Proust

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

10

Le grand MENHIR



En 1895, dans ce secteur trône le majestueux menhir que vous voyez sur la photo. Un colosse ! Vous pensez qu'il a disparu ? Eh bien non, il est bien là, à quelques mètres de vous, derrière les haies. Depuis février 1942, il dort, couché par les Allemands pour laisser le champ à l'artillerie défensive. En 1895, comme vous le montre l'autre photo, cette zone était déjà défensive.



À présent, regardez la mer, n'y voyez vous pas... sur une barque... un drôle de bonhomme brun et moustachu emmitouflé dans des couvertures ? Mais c'est Marcel ! Il raconte ses sorties en mer

"Après le déjeuner je pars en barque avec Pierre. Nous avons des couvertures pour si le temps change. Je m'étends de tout mon long et quelquefois je finis par m'endormir. Quand je me réveille, je suis tout heureux de me retrouver en pleine mer. "Ah ! j'ai bien dormi." Je me secoue, et pris de besoin d'activité je jette les filets, je rame si l'on a baissé la voile. Nous revenons au clair de lune. Ah ! quand je descends de la barque, je me sens froid aux pieds ! Je marche vite et je ris dans le vent et la nuit en apercevant de loin à travers les pommiers le feu et la lampe du dîner qui m'attend. Je m'installe à table, joyeux, me frottant les mains, ébloui par la lampe, pressé de dîner. La servante reste immobile devant moi comme une amie pour épancher ma joie, je lui raconte ma pêche, et lui recommande de me bien préparer mon lit."



11

Le SÉMAPHORE



Nous arrivons au sémaphore... À nouveau, c'est notre super guide Marcel qui nous en parle. Il dit : "*À cinquante mètres du sémaphore, c'est-à-dire de l'extrémité de la presqu'île, les pommiers cessent. Le sol, déjà couvert du sable de la grève voisine et d'une herbe courte, étouffe le bruit des pas. Partout des fougères et des chardons brûlés par le soleil*". Il évoque les Glénan :

"Le sémaphore de Beg-Meil est situé à l'extrémité de cette presqu'île et regarde à gauche de la baie de La Forêt qui la baigne à l'ouest, en face de lui et à droite de l'océan qui la baigne à l'est, "la grande mer" comme on dit ici par opposition à la baie, mais dont les îles Glénan qu'on voit du sémaphore ont brisé la force et dont l'eau vient mourir là presque aussi douce que l'eau dormante de la baie."

Marcel Proust fait la connaissance des deux guetteurs du sémaphore, dont Jean-Mathieu Thalamot affecté à ce poste récemment. Il dit :

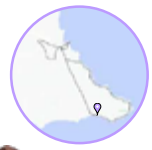
"Je reste souvent de fort longues heures à travailler chez le gardien. Quand je pars, je me retourne plusieurs fois pour apercevoir les deux gardiens qui dînent". Il observe la vie des officiers : "Quand un marin, venant voir le gardien du sémaphore, entre en saluant d'un bonjour franc, cet homme se lève et l'emmène dans l'autre pièce où ils fument sans se parler, échangeant de temps en temps quelques mots à voix basse, et restent pendant des heures ainsi".





12

La plage des DUNES



C'est une vie de promenades, de partage et aussi une vie de lectures dans les dunes.



"Je lis de Balzac un livre qui commence par Splendeurs et misères, et les Héros de Thomas Carlyle. Avec Reynaldo, nous allons nous étendre avec des livres sur des petites dunes de sable qui commencent à l'ouest de la plage. Pour lire et pour ne pas se gêner nous nous mettons à quelque distance l'un de l'autre, et, grâce aux replis de la dune, quelquefois en n'étant qu'à quelques pas l'un de l'autre, nous ne nous apercevons pas, cachés par un pli de la dune et chacun peut se croire isolé de tout être humain, ne voyant au-dessus du sable que le ciel et la mer et les mouettes qui ne cessent de voler. Quand l'un a fini de lire avant l'autre, il s'éloigne et se promène sans bruit pour ne pas déranger l'autre. J'ai un même ouvrage que j'emporte tous les jours. Bientôt ce sera le deuxième volume. Puis le troisième. J'ai écrit à Paris pour avoir des ouvrages du même auteur, des renseignements sur sa vie, et Reynaldo en cachette a commandé un portrait de l'auteur qui devait bientôt arriver."





Ici, Marcel vit, il est heureux. Pourtant, depuis l'enfance, il est oppressé par un asthme qui l'oblige à réduire ses activités. Beg-Meil lui fait oublier cette santé chancelante ; c'est pourquoi il décide de prolonger son séjour, il explique dans une lettre : "*pour achever de guérir un asthme nerveux*".

13

Le chemin CREUX



Marchons maintenant dans le Chemin Creux... Marcel décrit ce chemin ainsi :

"L'odeur de goémon est noyée dans l'odeur plus vive des pommes vertes des arbres et des pommes rouges tombées à terre. Je monte longtemps un chemin creux entre les talus élevés, au pied desquels ont poussé de grands arbres. Leur feuillage rougit des feux paisibles de l'automne que chaque soir le soleil couchant revient enflammer."

Ce chemin est l'occasion d'évoquer l'essor du tourisme. Depuis 1863, le chemin de fer relie Paris à Quimper. Les premiers guides touristiques paraissent, dont les célèbres Guides Joanne. C'est aussi l'époque des premiers magazines féminins, qui publient des articles très complets sur les meilleures villégiatures. Dans les gares parisiennes, les affiches des Chemins de Fer d'Orléans font la promotion des fameux Billets Bain de Mer pour la Bretagne. En 1895, Concarneau, Douarnenez et la Pointe du Raz y sont à l'honneur. En 1896, c'est au tour de Beg-Meil, qui commence à changer de physionomie : les premières villas apparaissent.





En 1899, Félix Guyon fait construire le majestueux château de Bot-Conan. Et comme le monde est petit ! Guyon est alors le professeur de chirurgie de Robert Proust, le frère cadet de Marcel. Au début du 20ème siècle, la construction s'accélère, avec des architectes renommés, comme Charles Chaussepied qui imagine la villa Paludes et la villa Ker-Alor, dont les plans sont exposés en 1904 sous la nef du Grand Palais à Paris lors du Salon des Artistes français ! L'ancienne épicerie que vous voyez sur la photo et qui se trouve devant vous est la résultante de cet essor

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

14

L'essor du TOURISME



Avec ce développement économique, tous les modes de transport se développent. Des petits trains de campagne sont créés, avec des haltes dans des lieux comme Douarnenez, Audierne, Pont-l'Abbé, Concarneau, Pont-Aven... Sur mer, la Société de Navigation de Beg-Meil propose son bateau à vapeur. Le plus célèbre d'entre eux est le vapeur Jeanne-Yvonne.

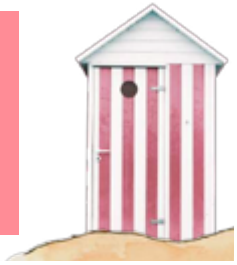
Les hôtels ne sont pas en reste, ils fleurissent vite, comme en 1898, lorsqu'on fonde l'Hôtel des Dunes. Apparaissent aussi des pensions de famille, car dorénavant, on s'installe chaque année en famille pour la saison entière, comme ici devant vous et en photo, la villa Ker Guel Moor.





Une autre photo montre un enfant devant la barrière en bois : cela se trouve aussi près de vous, c'est devant l'actuel n°115. Et si vous comparez le tracé du chemin et la photo, vous y êtes ! Vous voyez qu'il n'a pas changé.

Avec l'essor des Bains de Mer, on voit arriver sur les plages des femmes et leurs dames de compagnie. Alors, les créateurs redoublent d'imagination pour concevoir des costumes de plage, d'abord très couvrants, puis de moins en moins, au point que les fouesnantais appellent les baigneurs : *"les montre-culs"*. Pour le confort des baigneurs, apparaissent des cabines de bain mobiles aux plages de Kermyl, des Dunes, et, des cabines de bain posées sur des socles maçonnés aux plages de La Cale. On commence aussi à planter des pins maritimes pour embellir les promontoires aux Dunes et à Kermyl.



15

Le DÉPART



C'est le départ... Reynaldo dit *"Beg-Meil est le seul endroit qui me plaise vraiment de tous ceux que j'ai vus en Bretagne. Nous avons vu ici des couchers de soleils prodigieux et bien d'autres merveilles"*. Marcel explique :

"L'automne s'avance. Nous sommes maintenant seuls dans l'hôtel. Je vais avec le maître d'hôtel dans sa voiture, quand il a à faire des lieues dans un village dans les terres, et à côté de lui sur le siège je réponds aux saluts des paysans. Mais ces beaux jours comme toute chose prennent fin".

Marcel Proust

Reynaldo nous donne la météo : *"Temps pluvieux mais sympathique"*. Marcel est triste :

"Je quitte Beg-Meil. Je dis adieu à la mer, puis je dis adieu à l'aubergiste, à la servante, je la charge de dire adieu au mousse qui m'a si souvent conduit et qui, à cette heure, est à la pêche. Des choses que j'ai tant aimées, à l'adoration desquelles j'ai consacré pendant deux mois toutes mes heures, je ne peux penser que c'est maintenant de la tendresse à jamais perdue, que c'est fini de ces choses".

Marcel Proust



Marcel n'oublie pas Beg-Meil. En 1903, il dit *"Beg-Meil est un clos de pommiers dévalant jusque dans la baie de Concarneau qui est la plus noble et douce et délicieuse chose que je connaisse."* En 1904, il dit *"J'adore Beg-Meil, où il est exquis de vivre"*. En 1912, il dit à Reynaldo *"Il est vaguement question que je loue en septembre une maison dans le petit Beg-Meil"*. En 1914, il dit à sa gouvernante *"ce que j'aimerais y retourner, peut-être si je vais mieux on ira tous les deux, je voudrais que vous voyiez ça"*.

16

Reynaldo HAHN



Pour finir en musique, voici un enregistrement exceptionnel datant de 1927 : c'est la voix de Reynaldo Hahn qui s'accompagne au piano et chante *Le retour du marin*.



Scannez moi !

Une réalisation de l'Office de tourisme de Fouesnant-les Glénan en collaboration avec Philippe Dupont-Mouchet (d'après son livre *Marcel Proust à Beg-Meil*).



BALADE NUMÉRIQUE À DÉCOUVRIR SUR L'APPLICATION CITYGEM



Merci à Philippe Dupont-Mouchet pour son expertise, ses textes & ses conseils.

Merci aussi à Méloé, stagiaire pour l'Office de tourisme en charge du projet.

LA RIVIERA BRETONNE FOUESNANT-LES GLÉNAN

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE FOUESNANT-LES GLENAN
4 Espace Kernévéleck B.P.14 29170 FOUESNANT
Tél. 02 98 51 18 88 e-mail : info@tourisme-fouesnant.fr
www.tourisme-fouesnant.fr

© OMT Fouesnant-les Glénan - Thibaut Philippe Dupont-Mouchet - Frankelvelyn - Collections du musée des beaux-arts de Quimper - Canva Pro

<< Retour page 11 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 12

Bistrot chez Hubert classé Maître Restaurateur

Bistrot Chez Hubert

16 rue des Glénan - Beg-Meil
29170 FOUESNANT
02 98 94 98 04
chezhubertbzh@gmail.com
www.bistrotchezhubert.fr
bistrotchezhubert

Le bistrot Chez Hubert à Beg-Meil, c'est depuis 1903, le rendez-vous familial et amical par excellence! Une équipe de passionnés est aux commandes pour vous servir et égayer vos papilles avec une cuisine inventive aux accents bretons teintée d'exotisme.

Ouvert toute l'année : pour les jours et horaires d'ouverture voir Google



<< Retour page 11 du dossier

ANNEXE 13

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

DÉLIBÉRATION

Fouesnant
les Glénan

Feuillet 2021/071

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2021
N° 3.1

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h29) Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40) Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M MERRIEN A. M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

Délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-11, L. 153-31, L. 103-2 à L. 103-6, R. 153-20 et R. 153-21 ;

Vu le jugement n° 1801911, 1803546, 1803546, 1803732, 1804099, 1804178 du Tribunal Administratif de Rennes du 4 décembre 2020 annulant la délibération du 26 février 2018 par laquelle le conseil municipal a approuvé le Plan local d'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Le conseil municipal décide :

- de prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal avec les objectifs retenus par la commission PLU du mercredi 16 juin 2021, qui sont les suivants :

- Favoriser et intégrer une démarche environnementale visant à prendre en compte les enjeux du changement climatique dans le futur développement de Fouesnant
- Optimiser le foncier constructible et privilégier le renouvellement urbain
- Parvenir à un développement urbain maîtrisé et réduire la consommation d'espaces agricoles
- Poursuivre le développement des équipements et l'aménagement d'infrastructures liés aux déplacements et à la mobilité active
- Protéger et valoriser notre cadre de vie
- Diversifier durablement l'offre de logements afin de répondre aux besoins de la population
- Maintenir les activités et les services au public au centre-ville
- Conforter les agglomérations littorales de Beg-Meil, du Cap-Coz et de Mousterlin
- Renforcer et favoriser le développement du tissu économique local,
- Renforcer et favoriser les activités du secteur primaire : agriculture, pêche et conchyliculture
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager et bâti
- Préserver la qualité des espaces naturels et assurer le bon fonctionnement des écosystèmes

- d'approuver les objectifs ainsi développés selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus,

- rappelle que par délibération du 4 juin 2020, un groupe de travail PLU composé de l'ensemble des membres du Conseil municipal a été constitué afin de suivre les évolutions du PLU ainsi qu'une commission PLU, composée de 10 élus municipaux,

- de définir, conformément aux articles L.103-3 et L103-4 du Code de l'urbanisme, les modalités de concertations suivantes :

- une information par le biais du site Internet de la Ville et au travers des publications municipales,
- l'organisation d'une expositior en Mairie sur les principaux éléments du PADD ainsi que sur le projet de zonage,
- la mise à disposition du public, aux heures d'ouverture de la mairie, d'un registre pour recueillir les observations et suggestions du public,
- la création d'une boîte mail pour recueillir les observations du public, dès la publication de la présente délibération,
- la tenue d'au moins une réunion publique.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE
ID : 029-212900583-20210630-2021_06_29_31-DE

- de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du PLU,

- de solliciter, le cas échéant, de l'Etat conformément à l'article L.132-15 du Code de l'urbanisme qu'une dotation soit allouée à la collectivité pour compenser les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU,

- d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement,

- d'associer à l'élaboration du PLU, les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et en application de l'article L 132-10, à l'initiative du Maire ou à la demande du Préfet, les services de l'Etat,

- de consulter au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13,

- Conformément à l'article L.153-11 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :
  - au Préfet du Finistère,
  - au Président du Conseil Départemental du Finistère,
  - au Président du Conseil régional de Bretagne,
  - au Président de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais – EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat,
  - aux Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille, des Métiers et de l'Artisanat du Finistère, et d'Agriculture du Finistère,
  - à la Présidente du SYMESCOTO,
  - à l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains,

- Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au Recueil des actes administratifs et sur le portail national de l'urbanisme. La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.

Fouesnant, le 30 juin 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF

MAIRIE DE FOUESNANT 29170 (Finistère)

<< Retour page 13 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 13 BIS

DÉLIBÉRATIONS

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-010

Publiée le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2023
N° 3.1.

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février, à dix-huit heures et trente-sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h37, s'est terminée à 22h12.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme CARAMARO	à	M. MERRIEN
M. LE CAIN	à	M. SIMON
Mme LE BORGNE	à	Mme COQUIL

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Par délibération n° 3.1 du 29 juin 2021, le Conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue la clé de voûte, qui tient tout l'édifice du Plan Local d'Urbanisme. Il est le document guide, dont dépendent les autres pièces du P.L.U. : règlement graphique, règlement écrit et Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P).

Elaboré à l'horizon 2033 (soit une période de 10 ans à compter de la mise en application du PLU), le P.A.D.D exprime la dimension « politique » du projet de la collectivité. Il traduit la volonté des élus locaux de définir, de conduire et d'orienter l'évolution de la commune à court, moyen et long terme. Le PADD doit imaginer et dessiner la commune de demain, dans une perspective de développement durable et un souci d'intérêt général.

Expression des élus, le PADD est néanmoins un exercice encadré, en premier lieu, par la loi. En effet, le PADD doit répondre et intégrer une série de normes législatives : les lois portant Engagement National pour l'Environnement, dites lois Grenelle, la loi ALUR, les lois L.A.A.A.F ou Macron, et plus récemment la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, plus communément appelée « Loi Climat et Résilience ».

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Le PADD, projet communal, doit également s'inscrire dans une logique supra-communale, aujourd'hui structurée autour de plusieurs outils de programmation ou de planification dont :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Odet approuvé le 6 juin 2012, en cours de révision,
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, mis à jour et adopté le 03 mars 2022 par le comité de bassin et approuvé le 18 mars 2022 par arrêté de la Préfète coordonnatrice de bassin,
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sud-Cornouaille, approuvé le 23 novembre 2017,
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET) Bretagne, adopté le 18 décembre 2020 par le Conseil Régional et approuvé le 16 mars 2021 par arrêté du Préfet de Région.

Le PADD devra également prendre en compte les risques et les nuisances, dont notamment les risques d'inondation par submersion marine.

Le PLU, document de planification élaboré à l'échelle communale, répond à la nécessité d'envisager le devenir du territoire fouesnantais à moyen terme.

Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU se fonde :

- sur le croisement des enjeux identifiés dans le diagnostic territorial,
- et sur l'anticipation des évolutions à venir.

Son élaboration permet la planification d'une politique d'aménagement et d'urbanisme cohérente et équilibrée, pour « mieux vivre ensemble ».

Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), eux sont opposables et constituent la traduction des orientations qui y sont définies.
En application de l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme (Modifié par la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021), le PADD :

- définit :
- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.
- fixe :
- Des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Le projet a été étudié par la commission PLU lors de ses séances des 20 octobre, 15 novembre, 29 novembre et 19 décembre 2022. La synthèse des axes a été présentée au groupe de travail PLU le 1er février 2023.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Quatre grands axes d'orientations d'urbanisme et d'aménagement ont été retenus par la commission. Ils se déclinent notamment au travers de diverses actions, qui s'inscrivent dans les trois thèmes du développement durable (préservation de l'environnement, développement social, développement économique) :

- Axe 1 - Une transition écologique et énergétique à appuyer sur une identité locale et patrimoniale affirmée :
  - S'appuyer sur la trame verte et bleue pour préserver la biodiversité
  - Valoriser les paysages et le patrimoine
  - Gérer durablement les ressources
  - Anticiper et prendre en compte les risques naturels et les nuisances
- Axe 2 - Un territoire attractif, solidaire, et sobre en consommation foncière :
  - Maintenir l'attractivité résidentielle en lien avec l'objectif de développement de la population retenu
  - Organiser les espaces résidentiels de manière adaptée et raisonnée
  - Affirmer le rôle du centre-ville, tout en confortant les agglomérations littorales
  - Maitriser la consommation foncière et l'étalement urbain
- Axe 3 - Des mobilités facilitées et durables :
  - Favoriser l'accessibilité de l'ensemble du territoire pour tous
  - Développer les mobilités douces et partagées
- Axe 4 - Le renforcement du tissu économique local :
  - Conforter les espaces économiques
  - Maintenir et développer le commerce et les services de proximité
  - Renforcer et favoriser les activités du secteur primaire : agriculture, pêche et conchyliculture
  - Promouvoir le tourisme et les loisirs de plein air
  - Conforter le centre de traitement et de valorisation des déchets de Kerambris

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD donnent lieu à un débat au sein du Conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU. Le projet de PADD est annexé à ce projet de délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 3.1 du 29 juin 2021 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) annexé à la présente délibération,

Vu la présentation du rapporteur,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.153-12,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte des orientations traduites dans le projet de PADD annexé et des débats tenus au sein du Conseil municipal lors de la présente réunion et renvoie au compte rendu annexé à la présente délibération.

Fouesnant, le 10 février 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

<< Retour page 13 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

ANNEXE 14

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé

Quimper le 13/06/2022

information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS - SAUR

Unité de distribution : KEROURGUE-PENALEN.

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé, en production et en distribution, **33** échantillons d'eau qui ont été analysés par le laboratoire LABOCEA, agréé par le Ministère de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :
www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE :
Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

RADON :
le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES
Le contrôle sanitaire 2021 intégre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par la **SAUR PONT-L'ABBE.**
L'unité de KEROURGUE-PENNALEN (Fouesnant) est alimentée par les eaux traitées à l'usine de PENALEN (prélevées dans la retenue de PENALEN et dans l'étang de CREAC'H QUETA) avec les eaux traitées à la station de BREHOULOU (eaux souterraines prélevées dans les forages de KERASPLOC'H et de BREHOULOU).
Des apports d'eau du Syndicat Mixte de l'AULNE sont possibles.

Nom du captage	Protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
PRISE D'EAU PENALEN.	Procédure terminée (captage public)	08/09/2008	04/06/2010
PRISE D'EAU CREACH QUETA.	Procédure terminée (captage public)	08/09/2008	04/06/2010
KERASPLOC'H FORAGE	Procédure terminée (captage public)	01/04/1997	08/10/2004
FORAGE F1 DE BREHOULOU	Procédure terminée (captage public)	13/06/2008	04/06/2010

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

30 analyses conformes sur 30 réalisées

dureté :

TH moyen de 10 °f
eau peu calcaire

fluor :

l'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates :

30 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 30 réalisées
teneur maximale : 37 mg/L
teneur moyenne : 14 mg/L

pesticides :

3 analyses conformes sur 4 analyses réalisées à la mise en distribution.

substance en dépassement : ESA-métolachlore

autres paramètres :

L'eau distribuée est agressive vis-à-vis des métaux.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée a présenté une bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés, à l'exception du paramètre ESA-métolachlore. Les non-conformités observées n'ont pas été de nature à induire de risque pour la santé du consommateur.

Pour le directeur général, et par délégation,
Le responsable du département santé-environnement,

Signé

Julien Charbonnel

Délégation départementale du Finistère - Département santé environnement
5, venelle de Kergos 29324 QUIMPER Cédex - Tél :02 98 64 50 50
www.ars.bretagne.sante.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé

Quimper le 13/06/2022

information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS - SAUR

Unité de distribution : PENALEN.

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé, en production et en distribution, **22** échantillons d'eau qui ont été analysés par le laboratoire LABOCEA, agréé par le Ministère de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE :
Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

RADON :
le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES
Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par la **SAUR PONT-L'ABBE.**
L'unité de PENALEN (La Forêt-Fouesnant) est alimentée par les eaux traitées à l'usine de PENALEN (prélevées dans la retenue de PENALEN et dans l'étang de CREAC'H QUETA). Des apports d'eau du Syndicat Mixte de l'AULNE sont possibles.

Nom du captage	Protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
PRISE D'EAU PENALEN.	Procédure terminée (captage public)	08/09/2008	04/06/2010
PRISE D'EAU CREACH QUETA.	Procédure terminée (captage public)	08/09/2008	04/06/2010
PRISE D'EAU COATIGRAC'H.	Procédure terminée (captage public)	23/01/2009	19/03/2013
PRISE D'EAU PRAT HIR.	Procédure terminée (captage public)	23/01/2009	19/03/2013

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

19 analyses conformes sur 19 réalisées

dureté :

TH moyen de 11 °f
eau peu calcaire

fluor :

l'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates :

19 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 19 réalisées
teneur maximale : 14 mg/L
teneur moyenne : 9 mg/L

pesticides :

6 analyses conformes sur 7 analyses réalisées à la mise en distribution.

substance en dépassement : ESA-métolachlore

autres paramètres :

L'eau distribuée est agressive vis-à-vis des métaux.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée a présenté une bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés, à l'exception du paramètre ESA-métolachlore. Les non-conformités observées n'ont pas été de nature à induire de risque pour la santé du consommateur.

Pour le directeur général, et par délégation,
Le responsable du département santé-environnement,

signé

Julien Charbonnel

<< Retour page 14 du dossier

Délégation départementale du Finistère - Département santé environnement
5, venelle de Kergos 29324 QUIMPER Cédex - Tél :02 98 64 50 50
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 14 BIS

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Commune : **FOUESNANT**

Site de baignade : **KERAMBIGORN**

RESULTATS DE LA SAISON ESTIVALE 2022

Les résultats d'analyse des échantillons prélevés pendant la saiso sont comparés aux références de qualités fixées par le ministère d la santé. La qualité qualifiée est celle déterminée pour le paramètre le plus déclassant.

	Entérocoques intestinaux (EI)		
Escherichia coli (EC)	EI <= 100	100 < EI <= 370	EI > 370
EC <= 100	Bon	Moyen	Mauvais
100 < EC <= 1000	Moyen	Moyen	Mauvais
EC > 1000	Mauvais	Mauvais	Mauvais

Date de prélèvement	Heure	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	Interprétation de l'analyse
01/06/2022	08:41	< 15	< 15	**Bon**
17/06/2022	08:29	< 15	< 15	**Bon**
20/06/2022	09:59	< 15	15	**Bon**
01/07/2022	08:06	15	< 15	**Bon**
12/07/2022	15:13	30	30	**Bon**
21/07/2022	11:44	< 15	< 15	**Bon**
27/07/2022	15:40	< 15	< 15	**Bon**
04/08/2022	08:05	< 15	< 15	**Bon**
10/08/2022	15:31	< 15	< 15	**Bon**
19/08/2022	09:00	< 15	15	**Bon**
26/08/2022	15:22	< 15	15	**Bon**
30/08/2022	08:42	< 15	46	**Bon**
08/09/2022	15:14	< 15	15	**Bon**
15/09/2022	09:35	< 15	< 15	**Bon**

CLASSEMENT SANITAIRE DE FIN DE SAISON (sous réserve de la validation de l'Agence Européenne de l'Environnement)

Le classement annuel de la baignade est un classement statistique basé sur les valeurs des percentiles 90 et 95, calculés à partir de l'ensemble des réultats des quatre dernières saisons pour chacun des paramètres bactériens (directive 2006/7/CE).

Année de classement	**2021**	**2022**
Classement européen	**Excellent**	**Excellent**

	Entérocoques intestinaux (EI)			
Escherichia coli (EC)	P95 <= 100	100 < P95 <= 200	P90 <= 185	P90 > 185
P95 <= 250	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant
250 < P95 <= 500	Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant
P90 <= 500	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant
P90 > 500	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant

	2021		2022	
	P90	**P95**	**P90**	**P95**
Escherichia Coli	46,14	59,08	47,63	61,19
Enterocoques Intestinaux	26,59	30,52	27,18	31,29

scanner le flash code à l'aide de votre smartphone pour accéder directement aux résultats actualisés sur le site web du ministère en charge de la santé.

baignades.sante.gouv.fr

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Commune : **FOUESNANT**

Site de baignade : **DUNES**

RESULTATS DE LA SAISON ESTIVALE 2022

Les résultats d'analyse des échantillons prélevés pendant la saiso sont comparés aux références de qualités fixées par le ministère d la santé. La qualité qualifiée est celle déterminée pour le paramètre le plus déclassant.

	Entérocoques intestinaux (EI)		
Escherichia coli (EC)	EI <= 100	100 < EI <= 370	EI > 370
EC <= 100	Bon	Moyen	Mauvais
100 < EC <= 1000	Moyen	Moyen	Mauvais
EC > 1000	Mauvais	Mauvais	Mauvais

Date de prélèvement	Heure	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	Interprétation de l'analyse
31/05/2022	16:08	< 15	< 15	**Bon**
20/06/2022	10:06	< 15	< 15	**Bon**
01/07/2022	08:00	< 15	< 15	**Bon**
12/07/2022	14:53	< 15	350	**Moyen**
27/07/2022	15:49	15	15	**Bon**
10/08/2022	14:49	< 15	< 15	**Bon**
19/08/2022	09:12	< 15	15	**Bon**
02/09/2022	08:02	< 15	< 15	**Bon**

CLASSEMENT SANITAIRE DE FIN DE SAISON (sous réserve de la validation de l'Agence Européenne de l'Environnement)

Le classement annuel de la baignade est un classement statistique basé sur les valeurs des percentiles 90 et 95, calculés à partir de l'ensemble des réultats des quatre dernières saisons pour chacun des paramètres bactériens (directive 2006/7/CE).

Année de classement	**2021**	**2022**
Classement européen	**Excellent**	**Excellent**

	Entérocoques intestinaux (EI)			
Escherichia coli (EC)	P95 <= 100	100 < P95 <= 200	P90 <= 185	P90 > 185
P95 <= 250	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant
250 < P95 <= 500	Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant
P90 <= 500	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant
P90 > 500	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant

	2021		2022	
	P90	**P95**	**P90**	**P95**
Escherichia Coli	36,06	43,85	47,07	60,98
Enterocoques Intestinaux	19,49	20,76	17,92	18,74

scanner le flash code à l'aide de votre smartphone pour accéder directement aux résultats actualisés sur le site web du ministère en charge de la santé.

baignades.sante.gouv.fr

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Commune : **FOUESNANT**

Site de baignade : **OISEAUX**

RESULTATS DE LA SAISON ESTIVALE 2022

Les résultats d'analyse des échantillons prélevés pendant la saiso sont comparés aux références de qualités fixées par le ministère d la santé. La qualité qualifiée est celle déterminée pour le paramètre le plus déclassant.

	Entérocoques intestinaux (EI)		
Escherichia coli (EC)	EI <= 100	100 < EI <= 370	EI > 370
EC <= 100	Bon	Moyen	Mauvais
100 < EC <= 1000	Moyen	Moyen	Mauvais
EC > 1000	Mauvais	Mauvais	Mauvais

Date de prélèvement	Heure	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	Interprétation de l'analyse
31/05/2022	16:14	< 15	< 15	**Bon**
20/06/2022	10:11	< 15	30	**Bon**
30/06/2022	08:01	< 15	< 15	**Bon**
12/07/2022	14:59	< 15	15	**Bon**
27/07/2022	15:59	< 15	< 15	**Bon**
10/08/2022	15:08	15	61	**Bon**
19/08/2022	09:23	15	15	**Bon**
02/09/2022	08:06	< 15	< 15	**Bon**

CLASSEMENT SANITAIRE DE FIN DE SAISON (sous réserve de la validation de l'Agence Européenne de l'Environnement)

Le classement annuel de la baignade est un classement statistique basé sur les valeurs des percentiles 90 et 95, calculés à partir de l'ensemble des réultats des quatre dernières saisons pour chacun des paramètres bactériens (directive 2006/7/CE).

Année de classement	**2021**	**2022**
Classement européen	**Excellent**	**Excellent**

	Entérocoques intestinaux (EI)			
Escherichia coli (EC)	P95 <= 100	100 < P95 <= 200	P90 <= 185	P90 > 185
P95 <= 250	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant
250 < P95 <= 500	Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant
P90 <= 500	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant
P90 > 500	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant

	2021		2022	
	P90	**P95**	**P90**	**P95**
Escherichia Coli	44,56	56,90	48,34	62,41
Enterocoques Intestinaux	41,55	52,81	41,55	52,81

scanner le flash code à l'aide de votre smartphone pour accéder directement aux résultats actualisés sur le site web du ministère en charge de la santé.

baignades.sante.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

Commune : **FOUESNANT**

Site de baignade : **KERVELTREC**

RESULTATS DE LA SAISON ESTIVALE 2022

Les résultats d'analyse des échantillons prélevés pendant la saiso sont comparés aux références de qualités fixées par le ministère d la santé. La qualité qualifiée est celle déterminée pour le paramètre le plus déclassant.

	Entérocoques intestinaux (EI)		
Escherichia coli (EC)	EI <= 100	100 < EI <= 370	EI > 370
EC <= 100	Bon	Moyen	Mauvais
100 < EC <= 1000	Moyen	Moyen	Mauvais
EC > 1000	Mauvais	Mauvais	Mauvais

Date de prélèvement	Heure	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	Interprétation de l'analyse
31/05/2022	16:23	< 15	< 15	**Bon**
20/06/2022	10:22	< 15	< 15	**Bon**
30/06/2022	08:12	< 15	< 15	**Bon**
12/07/2022	14:41	< 15	< 15	**Bon**
27/07/2022	16:14	15	< 15	**Bon**
10/08/2022	14:28	< 15	< 15	**Bon**
19/08/2022	09:38	< 15	< 15	**Bon**
02/09/2022	08:15	< 15	< 15	**Bon**

CLASSEMENT SANITAIRE DE FIN DE SAISON (sous réserve de la validation de l'Agence Européenne de l'Environnement)

Le classement annuel de la baignade est un classement statistique basé sur les valeurs des percentiles 90 et 95, calculés à partir de l'ensemble des réultats des quatre dernières saisons pour chacun des paramètres bactériens (directive 2006/7/CE).

Année de classement	**2021**	**2022**
Classement européen	**Excellent**	**Excellent**

	Entérocoques intestinaux (EI)			
Escherichia coli (EC)	P95 <= 100	100 < P95 <= 200	P90 <= 185	P90 > 185
P95 <= 250	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant
250 < P95 <= 500	Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant
P90 <= 500	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant
P90 > 500	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant

	2021		2022	
	P90	**P95**	**P90**	**P95**
Escherichia Coli	49,05	63,51	35,54	43,43
Enterocoques Intestinaux	31,65	37,65	30,53	36,17

scanner le flash code à l'aide de votre smartphone pour accéder directement aux résultats actualisés sur le site web du ministère en charge de la santé.

baignades.sante.gouv.fr

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Commune : **FOUESNANT**

Site de baignade : **CAP COZ**

RESULTATS DE LA SAISON ESTIVALE 2022

Les résultats d'analyse des échantillons prélevés pendant la saiso sont comparés aux références de qualités fixées par le ministère d la santé. La qualité qualifiée est celle déterminée pour le paramètre le plus déclassant.

	Entérocoques intestinaux (EI)		
Escherichia coli (EC)	EI <= 100	100 < EI <= 370	EI > 370
EC <= 100	Bon	Moyen	Mauvais
100 < EC <= 1000	Moyen	Moyen	Mauvais
EC > 1000	Mauvais	Mauvais	Mauvais

Date de prélèvement	Heure	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	Interprétation de l'analyse
31/05/2022	16:35	< 15	< 15	**Bon**
17/06/2022	08:43	46	< 15	**Bon**
20/06/2022	10:34	< 15	15	**Bon**
30/06/2022	08:21	< 15	< 15	**Bon**
12/07/2022	14:28	< 15	< 15	**Bon**
20/07/2022	11:12	< 15	< 15	**Bon**
25/07/2022	15:56	< 15	< 15	**Bon**
04/08/2022	11:15	< 15	< 15	**Bon**
09/08/2022	16:00	< 15	< 15	**Bon**
19/08/2022	09:52	< 15	15	**Bon**
26/08/2022	15:44	< 15	< 15	**Bon**
31/08/2022	08:40	< 15	15	**Bon**
08/09/2022	15:32	15	< 15	**Bon**
15/09/2022	09:20	< 15	< 15	**Bon**

CLASSEMENT SANITAIRE DE FIN DE SAISON (sous réserve de la validation de l'Agence Européenne de l'Environnement)

Le classement annuel de la baignade est un classement statistique basé sur les valeurs des percentiles 90 et 95, calculés à partir de l'ensemble des réultats des quatre dernières saisons pour chacun des paramètres bactériens (directive 2006/7/CE).

Année de classement	**2021**	**2022**
Classement européen	**Excellent**	**Excellent**

	Entérocoques intestinaux (EI)			
Escherichia coli (EC)	P95 <= 100	100 < P95 <= 200	P90 <= 185	P90 > 185
P95 <= 250	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant
250 < P95 <= 500	Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant
P90 <= 500	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant
P90 > 500	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant

	2021		2022	
	P90	**P95**	**P90**	**P95**
Escherichia Coli	53,85	71,46	43,31	55,19
Enterocoques Intestinaux	37,00	45,24	33,65	40,55

scanner le flash code à l'aide de votre smartphone pour accéder directement aux résultats actualisés sur le site web du ministère en charge de la santé.

baignades.sante.gouv.fr

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Commune : **FOUESNANT**

Site de baignade : **KERLER**

RESULTATS DE LA SAISON ESTIVALE 2022

Les résultats d'analyse des échantillons prélevés pendant la saiso sont comparés aux références de qualités fixées par le ministère d la santé. La qualité qualifiée est celle déterminée pour le paramètre le plus déclassant.

	Entérocoques intestinaux (EI)		
Escherichia coli (EC)	EI <= 100	100 < EI <= 370	EI > 370
EC <= 100	Bon	Moyen	Mauvais
100 < EC <= 1000	Moyen	Moyen	Mauvais
EC > 1000	Mauvais	Mauvais	Mauvais

Date de prélèvement	Heure	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	Interprétation de l'analyse
01/06/2022	08:00	30	< 15	**Bon**
20/06/2022	09:34	< 15	< 15	**Bon**
01/07/2022	08:32	15	< 15	**Bon**
12/07/2022	15:43	< 15	< 15	**Bon**
27/07/2022	15:07	< 15	< 15	**Bon**
10/08/2022	16:13	< 15	30	**Bon**
19/08/2022	08:30	< 15	< 15	**Bon**
02/09/2022	08:39	< 15	15	**Bon**

CLASSEMENT SANITAIRE DE FIN DE SAISON (sous réserve de la validation de l'Agence Européenne de l'Environnement)

Le classement annuel de la baignade est un classement statistique basé sur les valeurs des percentiles 90 et 95, calculés à partir de l'ensemble des réultats des quatre dernières saisons pour chacun des paramètres bactériens (directive 2006/7/CE).

Année de classement	**2021**	**2022**
Classement européen	**Excellent**	**Excellent**

	Entérocoques intestinaux (EI)			
Escherichia coli (EC)	P95 <= 100	100 < P95 <= 200	P90 <= 185	P90 > 185
P95 <= 250	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant
250 < P95 <= 500	Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant
P90 <= 500	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant
P90 > 500	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant

	2021		2022	
	P90	**P95**	**P90**	**P95**
Escherichia Coli	40,95	51,11	34,87	42,33
Enterocoques Intestinaux	22,50	24,71	22,50	24,71

scanner le flash code à l'aide de votre smartphone pour accéder directement aux résultats actualisés sur le site web du ministère en charge de la santé.

baignades.sante.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

Commune : **FOUESNANT**

Site de baignade : **MANER COAT CLEVAREC**

RESULTATS DE LA SAISON ESTIVALE 2022

Les résultats d'analyse des échantillons prélevés pendant la saiso sont comparés aux références de qualités fixées par le ministère d la santé. La qualité qualifiée est celle déterminée pour le paramètre le plus déclassant.

	Entérocoques intestinaux (EI)		
Escherichia coli (EC)	EI <= 100	100 < EI <= 370	EI > 370
EC <= 100	Bon	Moyen	Mauvais
100 < EC <= 1000	Moyen	Moyen	Mauvais
EC > 1000	Mauvais	Mauvais	Mauvais

Date de prélèvement	Heure	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	Interprétation de l'analyse
01/06/2022	08:22	< 15	< 15	**Bon**
20/06/2022	09:47	< 15	< 15	**Bon**
01/07/2022	08:15	< 15	< 15	**Bon**
12/07/2022	15:24	< 15	15	**Bon**
27/07/2022	15:22	< 15	< 15	**Bon**
10/08/2022	15:48	30	< 15	**Bon**
19/08/2022	08:46	< 15	< 15	**Bon**
02/09/2022	08:25	< 15	< 15	**Bon**

CLASSEMENT SANITAIRE DE FIN DE SAISON (sous réserve de la validation de l'Agence Européenne de l'Environnement)

Le classement annuel de la baignade est un classement statistique basé sur les valeurs des percentiles 90 et 95, calculés à partir de l'ensemble des réultats des quatre dernières saisons pour chacun des paramètres bactériens (directive 2006/7/CE).

Année de classement	**2021**	**2022**
Classement européen	**Excellent**	**Excellent**

	Entérocoques intestinaux (EI)			
Escherichia coli (EC)	P95 <= 100	100 < P95 <= 200	P90 <= 185	P90 > 185
P95 <= 250	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant
250 < P95 <= 500	Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant
P90 <= 500	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant
P90 > 500	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant

	2021		2022	
	P90	**P95**	**P90**	**P95**
Escherichia Coli	57,91	77,34	37,09	45,65
Enterocoques Intestinaux	50,80	66,83	30,95	36,96

scanner le flash code à l'aide de votre smartphone pour accéder directement aux résultats actualisés sur le site web du ministère en charge de la santé.

baignades.sante.gouv.fr

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Commune : **FOUESNANT**

Site de baignade : **GLENAN-ST NICOLAS**

RESULTATS DE LA SAISON ESTIVALE 2022

Les résultats d'analyse des échantillons prélevés pendant la saiso sont comparés aux références de qualités fixées par le ministère d la santé. La qualité qualifiée est celle déterminée pour le paramètre le plus déclassant.

	Entérocoques intestinaux (EI)		
Escherichia coli (EC)	EI <= 100	100 < EI <= 370	EI > 370
EC <= 100	Bon	Moyen	Mauvais
100 < EC <= 1000	Moyen	Moyen	Mauvais
EC > 1000	Mauvais	Mauvais	Mauvais

Date de prélèvement	Heure	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	Interprétation de l'analyse
30/05/2022	10:50	< 15	< 15	**Bon**
16/06/2022	11:00	< 15	< 15	**Bon**
05/07/2022	11:00	< 15	< 15	**Bon**
03/08/2022	12:43	< 15	< 15	**Bon**
02/09/2022	12:15	< 15	< 15	**Bon**

CLASSEMENT SANITAIRE DE FIN DE SAISON (sous réserve de la validation de l'Agence Européenne de l'Environnement)

Le classement annuel de la baignade est un classement statistique basé sur les valeurs des percentiles 90 et 95, calculés à partir de l'ensemble des réultats des quatre dernières saisons pour chacun des paramètres bactériens (directive 2006/7/CE).

Année de classement	**2021**	**2022**
Classement européen	**Excellent**	**Excellent**

	Entérocoques intestinaux (EI)			
Escherichia coli (EC)	P95 <= 100	100 < P95 <= 200	P90 <= 185	P90 > 185
P95 <= 250	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant
250 < P95 <= 500	Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant
P90 <= 500	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant
P90 > 500	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant

	2021		2022	
	P90	**P95**	**P90**	**P95**
Escherichia Coli	18,94	20,05	18,94	20,05
Enterocoques Intestinaux	15,00	15,00	15,00	15,00

scanner le flash code à l'aide de votre smartphone pour accéder directement aux résultats actualisés sur le site web du ministère en charge de la santé.

baignades.sante.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

Commune : **FOUESNANT**

Site de baignade : **GLENAN-BANANEC**

RESULTATS DE LA SAISON ESTIVALE 2022

Les résultats d'analyse des échantillons prélevés pendant la saiso sont comparés aux références de qualités fixées par le ministère d la santé. La qualité qualifiée est celle déterminée pour le paramètre le plus déclassant.

	Entérocoques intestinaux (EI)		
Escherichia coli (EC)	EI <= 100	100 < EI <= 370	EI > 370
EC <= 100	Bon	Moyen	Mauvais
100 < EC <= 1000	Moyen	Moyen	Mauvais
EC > 1000	Mauvais	Mauvais	Mauvais

Date de prélèvement	Heure	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	Interprétation de l'analyse
30/05/2022	10:30	< 15	46	**Bon**
16/06/2022	11:30	< 15	< 15	**Bon**
05/07/2022	10:30	< 15	15	**Bon**
03/08/2022	11:16	< 15	< 15	**Bon**
02/09/2022	12:13	< 15	< 15	**Bon**

CLASSEMENT SANITAIRE DE FIN DE SAISON (sous réserve de la validation de l'Agence Européenne de l'Environnement)

Le classement annuel de la baignade est un classement statistique basé sur les valeurs des percentiles 90 et 95, calculés à partir de l'ensemble des réultats des quatre dernières saisons pour chacun des paramètres bactériens (directive 2006/7/CE).

Année de classement	**2021**	**2022**
Classement européen	**Excellent**	**Excellent**

	Entérocoques intestinaux (EI)			
Escherichia coli (EC)	P95 <= 100	100 < P95 <= 200	P90 <= 185	P90 > 185
P95 <= 250	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant
250 < P95 <= 500	Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant
P90 <= 500	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant
P90 > 500	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant

	2021		2022	
	P90	**P95**	**P90**	**P95**
Escherichia Coli	23,72	26,37	27,82	31,85
Enterocoques Intestinaux	15,00	15,00	15,00	15,00

scanner le flash code à l'aide de votre smartphone pour accéder directement aux résultats actualisés sur le site web du ministère en charge de la santé.

baignades.sante.gouv.fr

<< Retour page 14 du dossier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

DÉLIBÉRATIONS

ID : 029-212900583-20210630-20210629INFO3-DE

ANNEXE 15

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2021/083

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2021
N° INFO 3

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin 2021, à dix-huit heures trente et une, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h31, s'est terminée à 20h00.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (a quitté la séance à 18h40), Mme FREDOU (arrivée à 19h23), Mme GLOAGUEN (a quitté la séance à 18h40), Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN (a quitté la séance à 18h40), M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET (a quitté la séance à 18h40), M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE BORGNE	à	M. MERRIEN
M. SMIS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme TABARLY

DICRIM

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte de la présentation du DICRIM

Fouesnant, le 30 juin 2021
Le Maire,
Roger LE GOFF

MAIRIE DE FOUESNANT * 29170 (Finistère)

<< Retour page 15 du dossier

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

ANNEXE 16

Fouesnant les Glénan

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023
AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL
N° 9.4.

CREATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants, est une instance de concertation entre l'État et la commune qui a pour mission de dresser le constat des actions de préventions, de définir les objectifs et les actions combinées de l'État et de la commune en matière d'aide aux victimes et de mise en œuvre des travaux d'intérêt général. Il est présidé par le maire (art. L 132-4, L 132-5 et D 132-7 et suivants du code de la sécurité intérieure).

Les CLSPD réunissent le Préfet et le Procureur de la République, ou leurs représentants, le directeur départemental de la sécurité publique, le chef de la police municipale, le commandant de groupement de gendarmerie, le commandant de brigade de gendarmerie dont dépend la commune, le Président du conseil départemental ou son représentant, les représentants des administrations de l'État désignés par le Préfet, des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale, ou des activités économiques, etc.

Le CLSPD cherche à favoriser la concertation et l'échange d'informations entre ses membres pour améliorer les pratiques et mener des actions coordonnées dans son champ d'action. Il s'agit d'une instance clé de la prévention partenariale.

Le maire prend un arrêté municipal qui fixe la composition du CLSPD. Le CLSPD se réunit en formation plénière au moins une fois par an et peut décider de créer des groupes opérationnels, en formation plus restreinte, qui seront amenés à travailler sur des thématiques particulières (violences faites aux femmes, tranquillité publique, prévention de la délinquance des jeunes, etc.).

Il vous est proposé la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Avis de la Commission

Unanimité		Majorité	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Projet de délibération

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 modifié par le décret no 2007-1126 du 23 juillet 2007,

Vu le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance,

Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),

Après en avoir délibéré, à :

- autorise Monsieur le Maire à constituer, par arrêté municipal, la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

<< Retour page 15 du dossier

ANNEXE 17

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

Fouesnant les Glénan

N° AT-2018/105
Paraphe

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

PORTANT MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Vu :

Le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 – 2, relatif aux pouvoirs de police du maire ,

Les articles L 731-1, L 742-1, L 731-1, L 731-2, L 731-3, L731-4, L731-5, L 731-6 ; L 731-7, L 731-8, L731-9, L731-10 du Code de la Sécurité Intérieure ;

L'arrêté municipal n° 2012- AP 14 du 1er mars 2012 approuvant le Plan Communal de Sauvegarde ;

Considérant :

Qu'il est nécessaire de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde approuvé le 1er mars 2012 ;

Que la commune de Fouesnant-Les Glénan est exposée aux risques majeurs suivants :

- Inondations par submersion marine ;
- Mouvements de terrain par effondrement de cavités ;
- Les séismes au titre de l'article D563-8-1 du Code de l'Environnement – zone de sismicité faible de catégorie 2 ;
- Les aléas climatiques ;
- Les accidents routiers.

Qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Que la population peut être exposée à des événements majeurs et rares ainsi qu'à des perturbations plus courantes de la vie collective et qu'il convient d'y faire face, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique, accidentelle ou intentionnelle ;

ARRETE

Article 1er : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Fouesnant-Les Glénan a été établi le 1er mars 2012. Le présent arrêté constitue l'arrêté informant de sa mise à jour à compter du 18 décembre 2018.

Article 2 : Le Plan Communal de Sauvegarde annexé au présent arrêté définit l'organisation municipale pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_91-DE

de la population en cas d'événement de sécurité civile. Une cellule de crise est constituée et dirigée par le Directeur des Opérations de Secours représenté par le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'absence.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable à la Mairie.

Article 4 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 5 : Une copie du présent arrêté et du plan annexé sera transmise à Monsieur le Préfet du Finistère.

FOUESNANT, le 21 décembre 2018

Le Maire,

MAIRIE DE FOUESNANT 29170

Roger LE GOFF

Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification :

- par un recours gracieux, à adresser sous le présent timbre ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes ;
- par la saisine de M. le préfet du Finistère en application de l'article L.2131-8 du Code général des collectivités territoriales.

<< Retour page 15 du dossier

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_92-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-048

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 9.2.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

MANDAT SPECIAL

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la nécessité de donner droit à un mandat spécial à un conseiller,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accorde un mandat spécial permettant la prise en charge par le budget communal, des frais occasionnés à l'occasion du déplacement de Monsieur Joël CHANDELIER, pour prendre part à l'assemblée générale annuelle et au congrès national de l'association des « Villes marraines », le 23 juin 2023 à Satory.

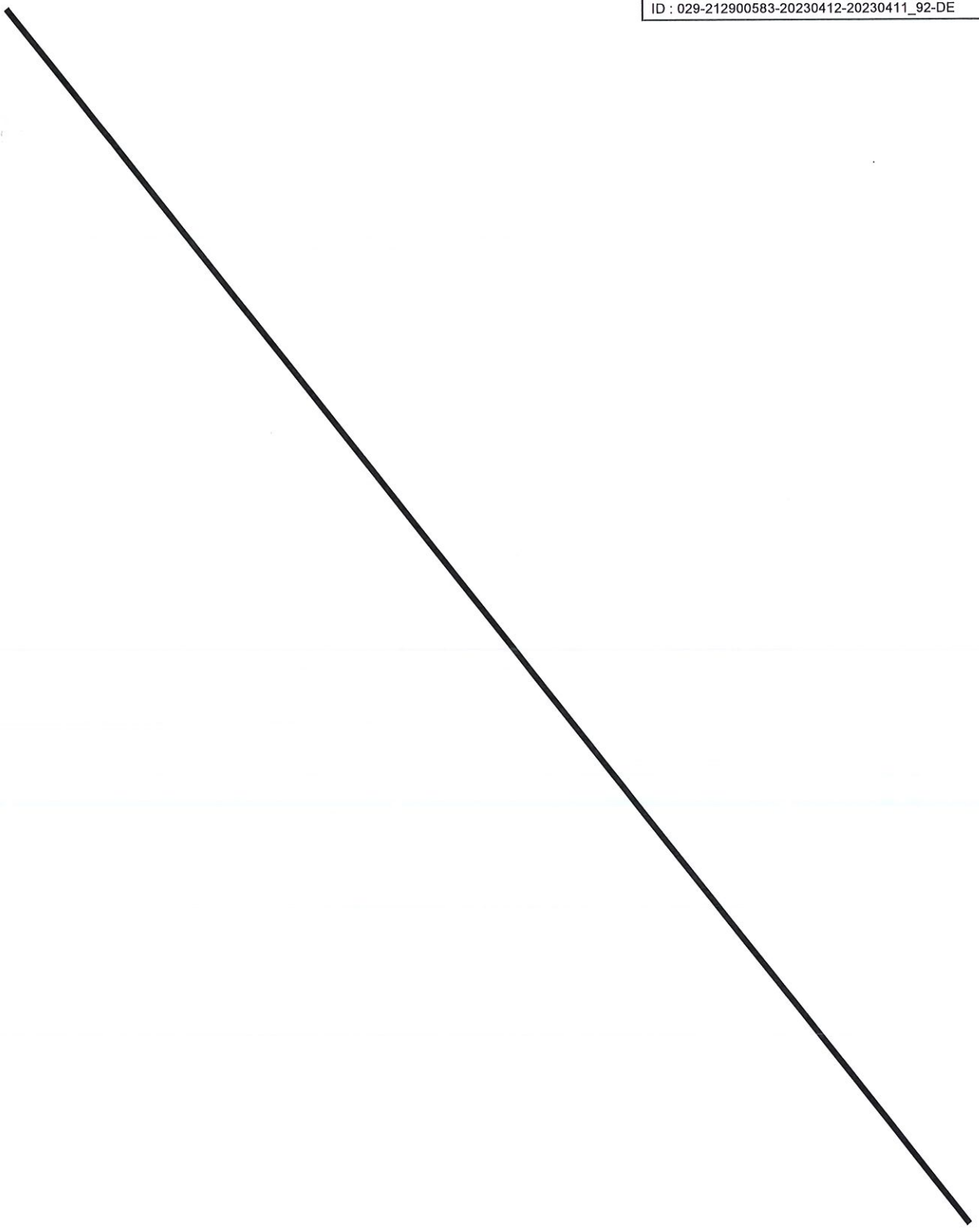
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_92-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_93-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-049

Publié le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 9.3.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

CONVENTIONS RELATIVES A LA SURVEILLANCE DU LITTORAL POUR LA SAISON ESTIVALE 2023

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère, relatives à l'organisation de la surveillance sur le littoral au cours de la saison estivale 2023,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le texte de la convention à intervenir relatives au recrutement par le SDIS des sauveteurs saisonniers sapeurs-pompiers chargés de la surveillance des plages pour la saison estivale 2023,
- autorise le Maire à signer ce document ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre,
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

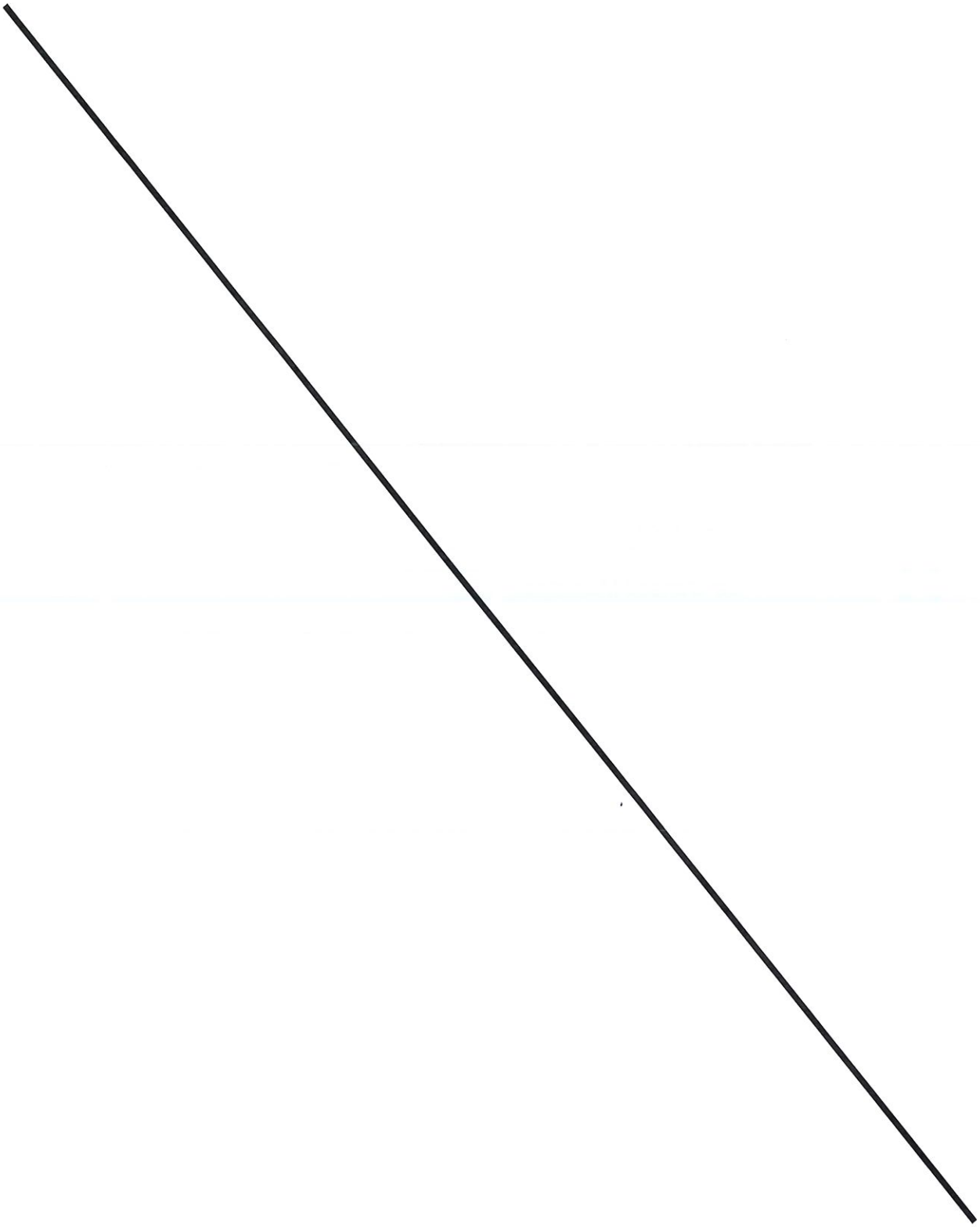
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_93-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_94-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-050

Publié le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 9.4.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

CREATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 modifié par le décret no 2007-1126 du 23 juillet 2007,

Vu le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance,

Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à constituer, par arrêté municipal, la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

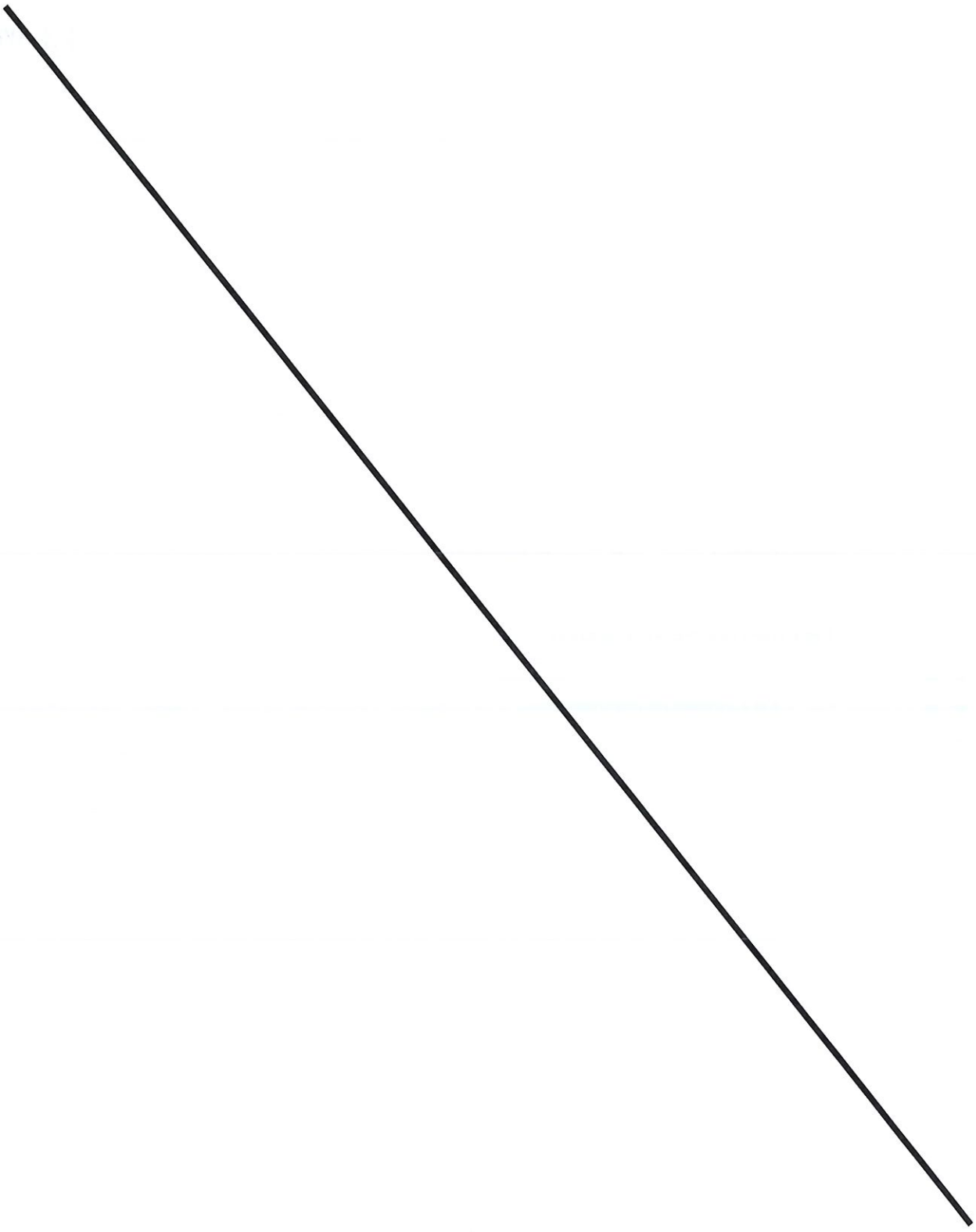
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_94-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_95-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-051

Publié le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 9.5.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CUISINE CENTRALE A L'EHPAD TI AVALOU DU CIAS DU PAYS FOUESNANTAIS

Le Conseil Municipal,

Vu la modification de la convention à intervenir avec la Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS), relative à la mise à disposition de la cuisine centrale de la commune de Fouesnant-les Glénan au CIAS du Pays Fouesnantais pour l'année 2023,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention modifiée de mise à disposition de la cuisine centrale de la commune de Fouesnant-les Glénan au CIAS du Pays Fouesnantais et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

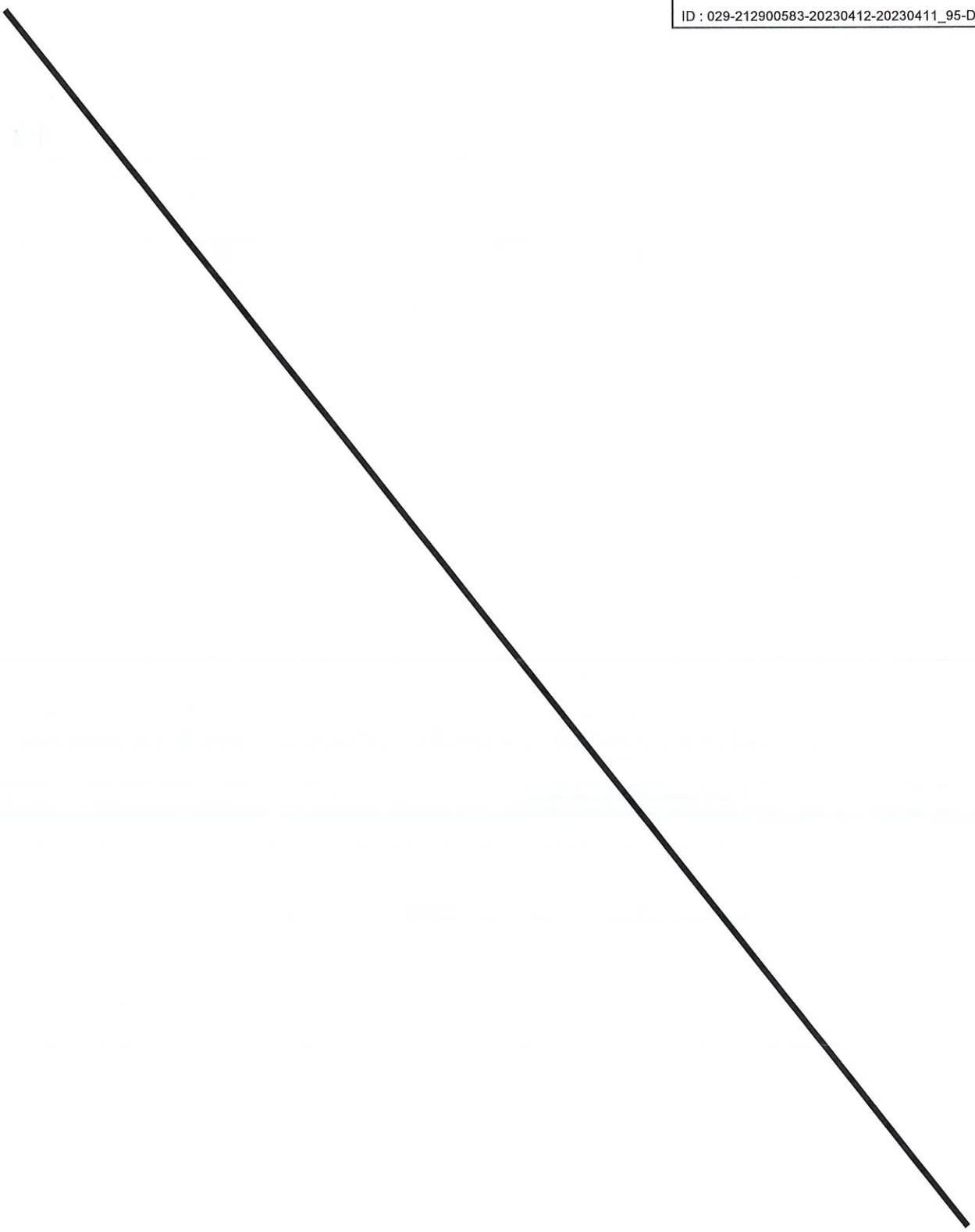
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_95-DE



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230413-20230411_96-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-052

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 9.6.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

NOMINATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1er juin 2023 correspondant :

- soit à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

- soit un collège, composé de personnes

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Vu la présentation du rapporteur,

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230413-20230411_96-DE

Après en avoir délibéré, prend acte qu'aucun référent n'a été désign

Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_97-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-053
Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 9.7.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

FORFAIT MOBILITE DURABLES : MISE A JOUR DES MODALITES

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 81,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 136-1-1,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1,

Vu le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État modifié,

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue d.o.o

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_97-DE

Vu le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au verse
forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale

Considérant que sont éligibles au forfait « mobilités durables » :

- Les fonctionnaires
- Les agents publics
- Les agents de droit privé (apprentis, CAE, ..)

Considérant que sont exclus du dispositif les agents :

- bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail ;
- bénéficiant d'un véhicule de fonction
- bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail
- transportés gratuitement par leur employeur

Considérant que le forfait « mobilités durables » consiste en une prise en charge par l'employeur, en tout ou partie, des frais engagés par ses agents se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

- avec leur cycle personnel ou cycle à assistance électrique personnel,
- en covoiturage, en tant que conducteur ou passager,
- avec un engin de déplacement personnel motorisé (*trottinette, mono-roues, gyropodes, hoverboard... (art. R. 311-1 code de la route*). Les engins exclusivement destinés aux personnes à mobilité réduite sont exclus de cette catégorie.
- en utilisant des services de mobilité partagée (art. R 3261-13-1 code du travail) : véhicules en location ou mis à disposition en libre-service : cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté, engins de déplacement motorisés ou non (sous réserve que le moteur ou l'assistance soient non thermiques lorsqu'ils sont motorisés),
- en utilisant des services d'auto-partage (sous réserve que les véhicules mis à disposition soient à faibles émissions).

Considérant qu'un agent peut cumuler ces différents types de transport sur une année civile pour atteindre le nombre de jours minimums ouvrant droit au versement du forfait,

Considérant que les agents peuvent bénéficier de ce forfait à condition d'utiliser l'un des moyens de transport éligible au moins 30 jours dans l'année,

Considérant que le montant du forfait est fixé en fonction du nombre de déplacement réalisés au cours de l'année civile précédant celle du versement du forfait, selon le barème suivant :

- Entre 30 et 59 jours : 100 euros
- Entre 60 et 99 jours : 200 euros
- 100 jours et plus : 300 euros

Considérant qu'une déclaration sur l'honneur doit être effectuée au plus tard avant le 31 décembre de l'année de référence et que le

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_97-DE

forfait est versé en une seule fois sur l'année suivant le [illegible] déclaration,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'instaurer le forfait « mobilités durables »,
- décide d'autoriser son versement aux agents remplissant les conditions d'octroi après déclaration sur l'honneur effectuée avant le 31 décembre de l'année de référence,
- autorise le Maire à inscrire les crédits correspondants.

Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

MAIRIE DE FOUESNANT * 29170

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_97-DE

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411_98-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-055

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 9.8.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE DE PNEUMATIQUES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Considérant que le renouvellement de la convention constitutive doit être établi entre les deux parties,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur portant sur le renouvellement d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) pour le groupement de commande pour la fourniture de pneumatiques,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de mettre en place un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) dans le cadre de la passation du marché de fourniture de pneumatiques,

- accepte que la CCPF soit le coordonnateur du groupement de commande,

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue d.o

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_98-DE

- approuve les termes de la convention constitutive du gr[illegible] commandes,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir.

Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_99-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-056

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° 9.9.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE DANS LE CADRE DE L'ACHAT ET LA FOURNITURE D'ENERGIE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Considérant que le renouvellement de la convention constitutive doit être établi entre les deux parties,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur portant sur l'établissement d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) pour le groupement de commande dans le cadre de l'achat et la fourniture d'énergie,

Après en avoir délibéré à la majorité :

- décide de mettre en place un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) dans le cadre de la passation du marché relatif à l'achat et la fourniture d'énergie,

- accepte que la CCPF soit le coordonnateur du groupement de commande,

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_99-DE

- approuve les termes de la convention constitutive du gr[illegible] commandes,

- autorise Monsieur Bruno MERRIEN, 1er Adjoint au maire, à signer la convention du groupement de commande à intervenir.

Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_I1A-DE

13 AVR. 2023

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-057

Publié le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° INFORMATION 1A

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 26 JANVIER 2023 AU 20 MARS 2023)

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire pour les marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 26 janvier 2023 au 20 mars 2023.

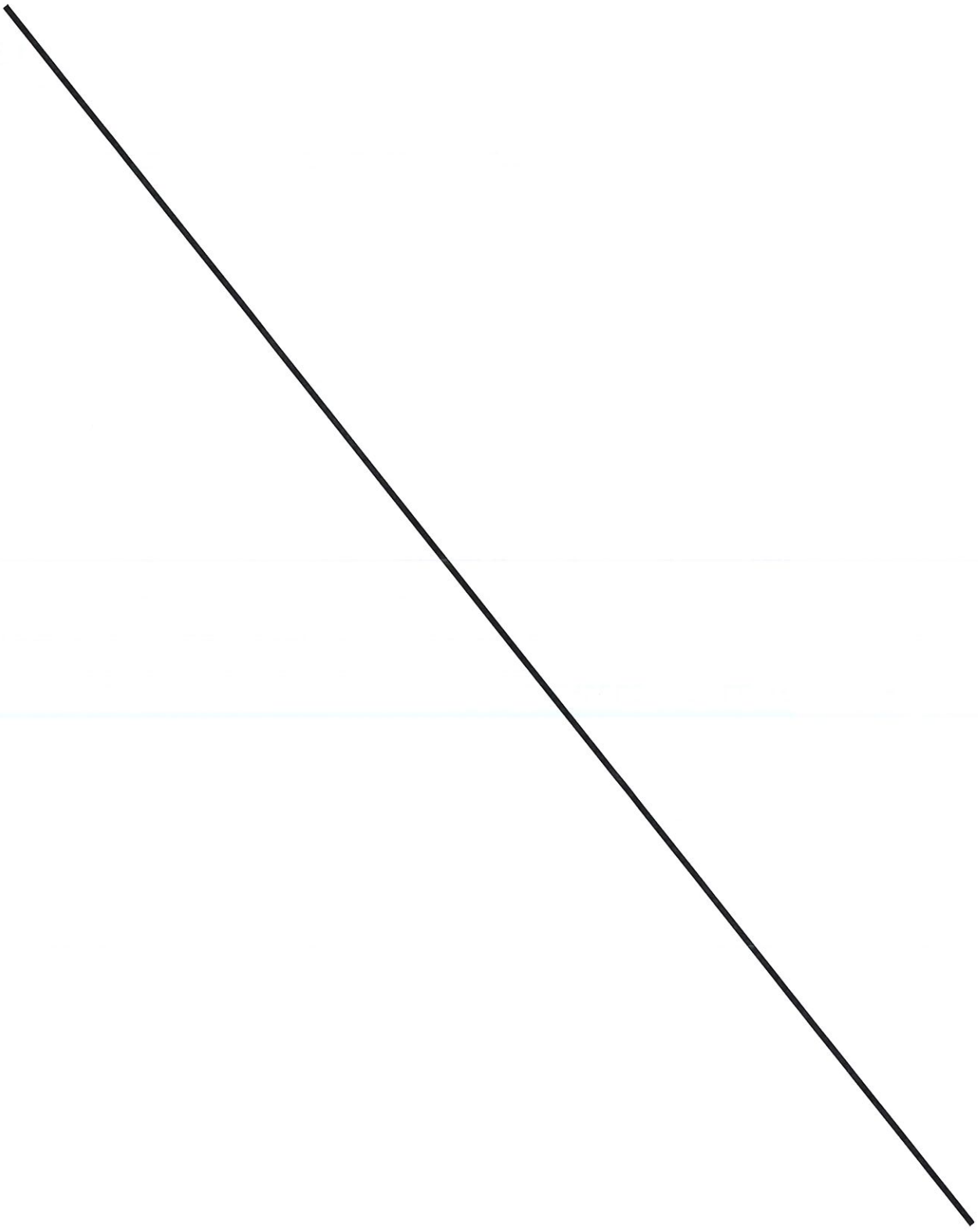
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411_I1A-DE



DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20220411_I1B-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-058

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° INFORMATION 1B

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil Municipal,

↳ Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire pour les actions en justice

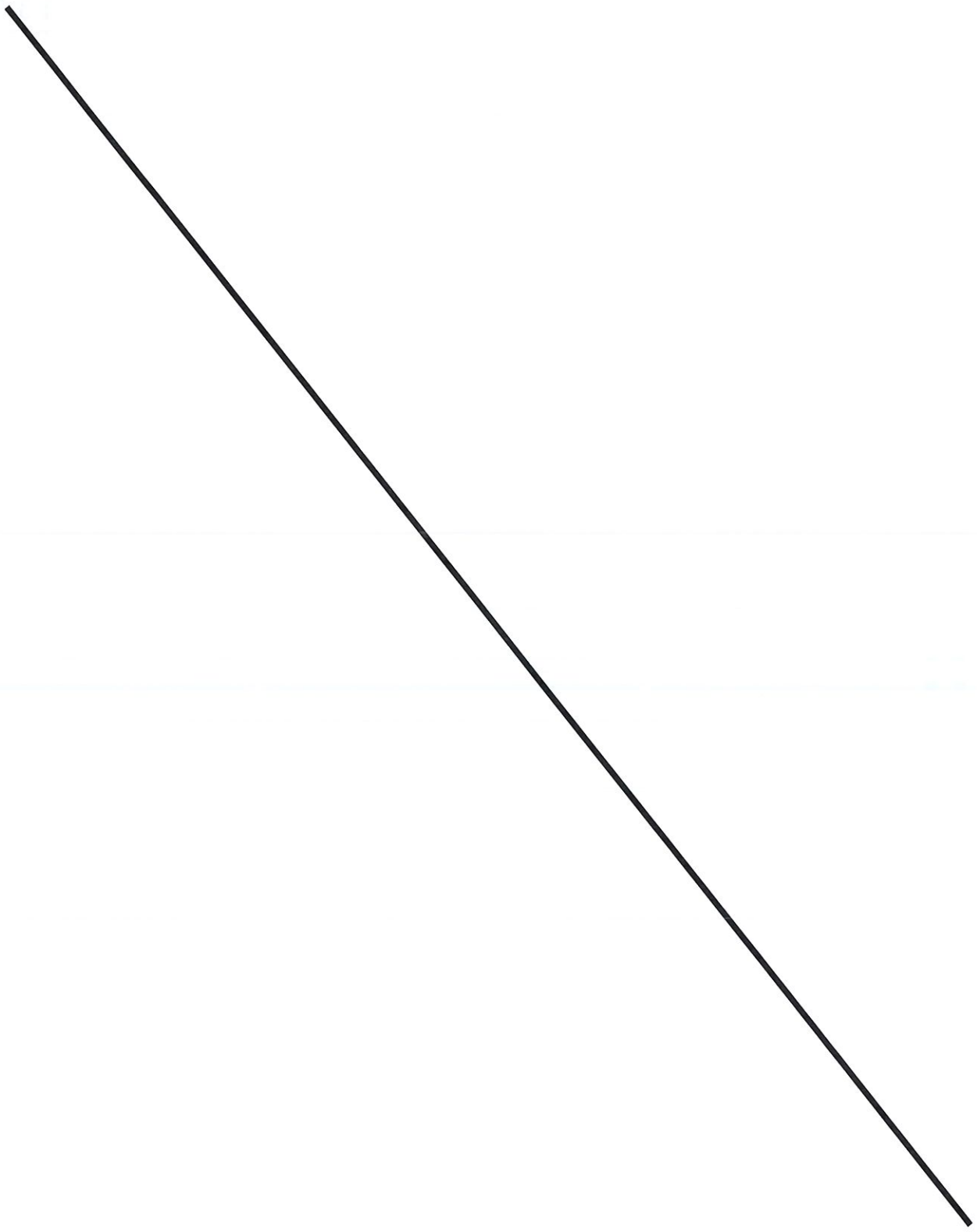
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20220411_I1B-DE



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le 13 AVR. 2023
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-059

Publiée le 13 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023
N° INFORMATION 2

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. SIMON
Mme DE KERDREL	à	Mme COQUIL
Mme TABARLY	à	M. MERRIEN

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Le Conseil Municipal,

Prend acte du Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité.

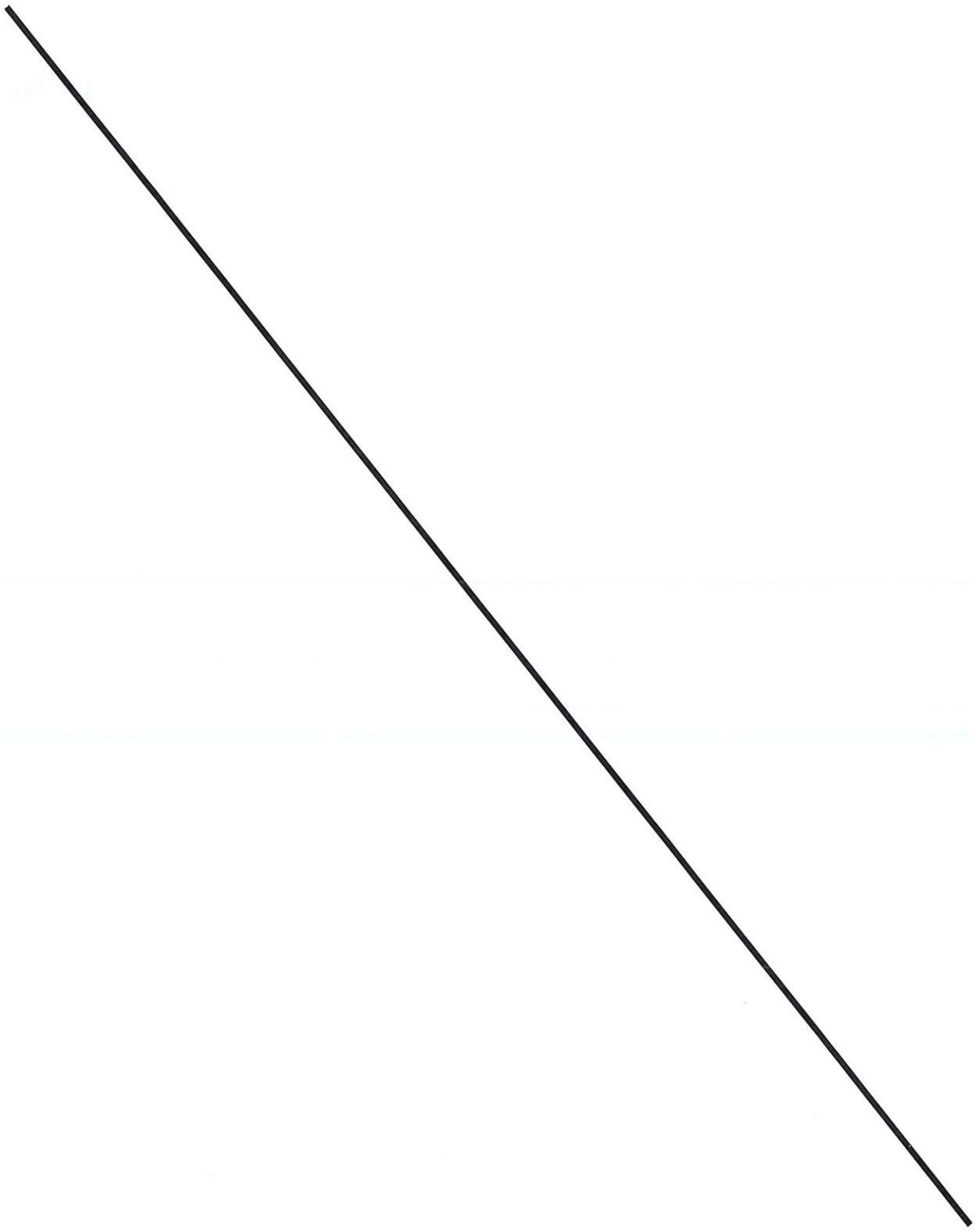
Fouesnant, le 12 avril 2023

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

Rapport annuel de la Commission communale pour l'Accessibilité CA

Ville de Fouesnant

Année 2022

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

I – INTRODUCTION

1.1 - Rappel de la Loi du 11 février 2005

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a posé le principe de l'accessibilité, quel que soit son type de handicap, physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

L'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par l'article 46 de la Loi susvisée impose aux communes de plus de 5 000 habitants la mise en place d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.) composée de représentants de la Commune, d'associations d'usagers et de personnes handicapées.

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées devient, avec l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, Commission Communale pour l'accessibilité (CA). La référence aux seules personnes handicapées est supprimée dans la dénomination des commissions et la liste des acteurs impliqués a été précisée ou élargie à travers :

- **L'énumération dans les composantes « associations » des différents handicaps pour en renforcer la visibilité,**
- **L'ajout des personnes âgées pour la prise en compte de leurs besoins spécifiques,**
- **L'ajout des autres usagers de la ville, notamment en lien avec les modes de déplacements doux,**
- **L'ajout des acteurs économiques, notamment les commerces pour le traitement de l'interface voirie/ERP.**

Présidée par le maire, cette commission, qui joue un rôle consultatif, est composée des représentants de la commune, d'association d'usagers et d'associations représentants les personnes handicapées.
Cette commission exerce plusieurs missions :

- elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- elle dresse la liste, par voie électronique, des ERP accessibles présents sur le territoire communal ou intercommunal, les établissements qui entrent dans la démarche d'Ad'AP et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

1.2 Actualité réglementaire

Le 25 septembre 2013, le Comité interministériel du handicap fait le constat que l'échéance du 1er janvier 2015 ne pourra être tenue, du fait du retard accumulé depuis 2005, et retient le principe de compléter, par ordonnance, la loi du 11 février 2005 pour donner un "second souffle à l'accessibilité".

Le 25 septembre 2014, le Conseil des ministres approuve le projet d'ordonnance qui rend possible la poursuite de la dynamique par la création d'un nouvel outil : **l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

L'ordonnance relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, désormais publiée au journal officiel, prévoit que :

- soit l'ERP est accessible au 31 décembre 2014 et il faut le faire savoir au Préfet, (attestation à déposer en mairie avant le 28 février 2015)
- soit il n'est pas accessible et un Agenda d'Accessibilité Programmée doit être déposé en mairie avant le 27 septembre 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans et sauf cas très particuliers possibilité d'une prorogation du délai jusqu'à 9 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

L'ordonnance a été complétée le 8 décembre 2014 par un arrêté définissant les normes à appliquer pour la mise en accessibilité des ERP installés dans des bâtiments existants. Ces nouvelles règles apportent des modifications substantielles et équilibrées, allégeant les obligations sans nuire à la qualité d'usage tout en prenant mieux en compte les différents types de handicap.

Site à consulter : www.accessibilite.gouv.fr (https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/accessibilite)

Date de la dernière Commission d'accessibilité : 6 novembre 2019.
Le conseil municipal a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) le 7 décembre 2015.
Dépôt de l' Ad'AP réalisé en préfecture fin 2015.

1.3 - Création et composition de la C.C.A.P.H.

Par délibération en date du 4 juin 2020 le Conseil municipal créé la C.C.A.P.H. et arrêté sa composition comme suit :

PRESIDENT :
Roger LE GOFF

TITULAIRES :
Hélène DE KERDREL
Anne FREDOU
Marie-Thérèse LE GOARDET
Laure CARAMARO
Annie GLOAGUEN

SUPPLEANTS
Olivier KALITA
Gaëlle JOSSET
Christine JAN
Laurent LE CAIN
Frédéric MARTIN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

1 .4 - REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS D'USAGERS ET DES PERSONNES HANDICAPEES (DESIGNES PAR ARRETE MUNICIPAL)

Jean-Michel MINOT – APF
Marie Noëlle MORIO LE REST – Sourdine
Daniel DROGOU – RETINA France
Armelle POULIQUEN – A.D.A.P.E.I Finistère
Pascale CHERBONNEL – Ateliers Fouesnantais

Les évolutions introduites par l'ordonnance n° 201-1090 du 26 septembre 2014

1 .5 - REPRESENTANTS DES HABITANTS

Madame Sylvie GUYON
Monsieur Yves CARIO

1 .6 - REPRESENTANTS DES PERSONNES AGEES

Madame Jimpsiane LE FUR
Monsieur Jean-René GOUZIEN

1 .7 - REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE

Madame Laurence HEMERY
Monsieur Pierre GAUTHIER

1.8 - COLLABORATEURS MUNICIPAUX ASSOCIES

Claude ROCUET
Laurent LE SAEC
Gwenaël JAN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

II – DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE ET ELABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILTE PROGRAMMEE (Ad'AP)

La commune de Fouesnant a élaboré un diagnostic accessibilité en 2009. Ce diagnostic intègre :

- Le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E.)
- Le diagnostic accessibilité des bâtiments et des établissements recevant du public (E.R.P).

Ce diagnostic et les mesures nécessaires à la mise en œuvre du PAVE ont été validés par le Conseil municipal le **3 mars 2010**.

En 2015, dans le cadre de l'élaboration de son Ad'AP, la commune de Fouesnant a réalisé tous les diagnostics obligatoires de ses 55 Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP).

III – REALISATIONS ET AVANCEMENT DE LA REFLEXION SUR TOUTES LES FAMILLES D'HANDICAP

3.1 - Voirie et espaces publics

Tous travaux d'aménagements réalisés sur la commune de Fouesnant prennent en compte le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) lors de travaux.

Depuis 2014, la ville s'emploie à aménager les voies, trottoirs, places et autres espaces publics ainsi que le mobilier urbain qui y est dédié.

De nombreux travaux ont pu être effectués permettant ainsi la mise aux normes en respect de la règlementation en vigueur.

Des aménagements et mises aux normes ont été réalisés (voie, largeur de trottoirs, éclairage, etc.) sur les voies suivantes :

- Karn Menez Guillou,
- Avenue de la Pointe,
- Allée des Mésanges,
- Hent Lespont,
- Route du Port,
- Résidence de Kerlosquen,
- Parvis de la mairie,
- Descente de Bellevue,
- Pointe du Cap-Coz,
- Centre-ville de Beg-Meil,
- Résidence des Pins,
- Vélo route Pointe de Mousterlin et Cap-Coz,
- Rue de Kersilès,
- Pen An Cap,
- Rond point de Bréhoulou,
- Chemin de Loc Hilaire,
- Lotissement de Maner Ker Elo.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

3.2 – Bâtiments

Une grande majorité des bâtiments communaux répondent aux normes d'accessibilité. De nombreux travaux ont été effectués pour répondre à ces besoins.

Les écoles :
- Ecole de la Garenne (bâtiment de plain-pied),
- Ecole de Mousterlin,
- Ecole de Kérourgué : rénovation de la dernière aile avec la prise en compte d'une accessibilité à l'étage via l'installation d'un élévateur. Travaux 2021

Les pôles associatifs :
- Le pôle du Quinquis (bâtiment de plain-pied) avait fait l'objet d'une rénovation de l'école du Quinquis en 2004,
- Le pôle associatif de Kérourgué (projet de réhabilitation)

L'Office Municipal de Tourisme (bâtiment de plain-pied) :
- Lors de la construction de l'OMT, ce dernier a été équipé d'une boucle magnétique et est labellisé aux 4 handicaps

Le restaurant scolaire (bâtiment de plain-pied)

La cuisine centrale (bâtiment de plain-pied)

La mairie :
- Bâtiment conforme aux normes avec une boucle magnétique dans la salle du Conseil municipal et des mariages
- Ascenseur permettant de se rendre dans les étages

L'archipel :
- Bâtiment conforme aux normes avec une boucle magnétique dans la salle de spectacles
- Banque d'accueil adaptée aux publics
- Ascenseur permettant de se rendre dans les étages

Sanitaires publics : l'ensemble des sanitaires publics est aux normes.

Toilettes sèches de Saint Nicolas

Terrains de football :
- Terrain synthétique : rampe d'accès au terrain

Boulodrome et vestiaires football : Bâtiment et cheminement conformes aux normes

Tennis de table : Bâtiment conforme aux normes
Tennis de Kerlosquen : rénovation des vestiaires et du club house. Travaux 2021

Tennis de Bréhoulou : Projet de rénovation à l'étude

La Poste et Trésor Public : automatisation des portes d'entrée

Cimetière : réaménagement global

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

Signalétique des places PMR sur les parkings : mise aux normes pour la signalétique horizontale et verticale

Esplanade du centre nautique : aménagement de jeux et rénovation totale du platelage

Jardin de la cale à Beg-Meil : aménagement de jeux pour enfants

Réhabilitation de l'ex bâtiment Suez pour y accueillir Label à faire, projet conjoint avec les Ateliers Fouesnantais. Il s'agit d'une plateforme de mobilisation sociale avec la mise en œuvre de plusieurs ateliers (réparation de cycles, couture, cuisine, informatique).Travaux 2021

Création d'une aire multisport avec skate parc. Travaux 2021

Aménagement du chemin de la digue à Penfoulic avec la création d'un perré

Il est à noter, en matière de projets, les éléments suivants :

- Projet de construction d'un bâtiment pour permettre l'accueil de l'association « La Ferme de Tobie » dont le projet vise à recevoir des familles dont un enfant est porteur de handicap,
- Réhabilitation du pôle associatif de Kérourgué en 2023 comprenant un élévateur
- Point passion plage de Cap Coz en 2023
- Rénovation des Tennis de Bréhoulou (étude de faisabilité)
- Rénovation de l'office de Tourisme
- Aménagement du centre-ville rue de Cornouaille

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

3.3 – Urbanisme

Ci-dessous, la liste des dépôts d'Adap et des attestations des ERP privés :

n°	Titre	Nom	Prénom	N°	Adresse	Nature	Date Arrêté
AT 15/2021	FINSTERE HABITAT	PARANTHOEN	NICOLAS	26 BIS	RUE DE KERGOADIG	Travaux d'aménagement	**02/02/2022**
AT 09M01/2018	COMMUNE DE FOUESNANT	LE MAIRE, LE GOFF	ROGER		ARCHIPEL DES GLENAN, ILE FORT CIGOGNE	Restauration générale	**05/11/2021**
AT 16/2021	HOTEL DE LA POINTE	LE TORC'H	LUDOVIC	153	AVENUE DE LA POINTE DE CAP COZ	Travaux d'aménagement	**15/11/2021**
AT 01/2022	REGION BRETAGNE LYCEE DU BREHOULOU	RENARD	MARIE-CHRISTINE	3	CHEMIN DE KERNOAC'H	remplacement du SSI installé en bâtiment A et commun aux bâtiments A, B et H	**21/03/2022**
AT 02/2022	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE	LE PRESIDENT			HENT SKOL	Travaux d'aménagement	**24/05/2022**
AT 03/2022	SAR EL CAMINO	DENIEL	BERTRAND	3 ter	ESPACE KERVIHAN	Travaux d'aménagement et rénovation	
AT 04/2022	GRAINES DE GAIA	MORINIERE	LAURENT	1	PLACE DE L'EGLISE	Extension : Accueil de public pour prestation de soin bien être	
AT 05/2022	VILLAGE VACANCES CCAS	PINCON	ALAIN		HENT LAND GWEN	Changement de destination de locaux, remplacement de l'alarme incendie de la salle d'activité	**01/09/2022**
AT 06/2022	SCI KERPADERA	KERVIEL RIVOAL	VIRGINIE	15	RUE DE L'ODET	Travaux d'aménagement (transformation auto école en cabinet infirmier)	**15/09/2022**
AT 07/2022	SARL DE LA FOURCHE A LA FOURCHETTE	CLORENNEC	BRIEUC	35	HENT ROUDOU	création de nouveaux volumes dans volumes existants	**06/10/2022**
AT 08/2022	L'ATELIER SANTE DES GLENAN	MOREAU	CECILE	15	RUE PARC LANN	Travaux d'aménagement ; création de nouveaux volumes dans volumes existants ; Modifications des accès en façades	**14/11/2022**
AT 09/2022	HOTEL DE LA POINTE	LE TORC'H	LUDOVIC	153	AVENUE DE LA POINTE DE CAP COZ	Travaux d'aménagement ; création de nouveaux volumes dans volumes existants ; Modifications des accès en façades	**28/11/2022**
AT 10/2022	AGATHE PROTON	PROTON	AGATHE	44	PLACE DE L'EGLISE	Création d'un atelier de bijouterie	**08/12/2022**
AT 11/2022	CENTRE NAUTIQUE FOUESNANT CORNOUAILLE	TREBERN	NICOLAS	1	HENT KERSENTIC	travaux d'aménagement	**22/11/2022**
AT 12/2022	SARL L'OLIVIER	GATINE	STEPHANE	7 BIS	SAINT GUENOLE	Extension + Création de nouveaux volumes dans des volumes existants	
AT 13/2022	REGION BRETAGNE	RENARD	MARIE-CHRISTINE	3	CHEMIN DE KERNOAC'H	Travaux d'aménagement - projet de réaménagement Batiment B RESTAURATION	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

3.4 – Communication / Site internet

Les informations municipales disponibles sur CD et/ clé USB

La ville de Fouesnant-les Glénan propose le magazine municipal enregistré sur CD audio afin de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap visuel dans leur vie quotidienne.
La réalisation sonore du magazine est confiée à l'association "Donne-moi tes yeux". Les personnes qui souhaitent recevoir ce CD peuvent en faire la demande auprès de la mairie de Fouesnant. Elles le recevront à domicile à chaque parution.

Site internet

Le site internet de la commune (www.ville-fouesnant.fr) est, depuis février 2013, en responsive design : il est consultable sur différents terminaux : écrans d'ordinateur, tablettes tactiles et smartphones.

Pour une plus grande accessibilité tous les fichiers téléchargeables sur le site sont au format PDF.

Le site a été entièrement remanié et le nouveau site a été mis en ligne en août 2018.
Le prestataire a pris en compte un certain nombre de contraintes techniques :

- Compatibilité avec les navigateurs les plus utilisés des différents systèmes d'exploitation (Microsoft, MacOS, Linux),
- Minimiser le nombre de clics,
- Temps d'affichage correct pour les liaisons bas débit,
- Sur chaque page le texte peut être agrandi,
- Le fil d'Ariane est présent en haut de chaque page

Une attention particulière est portée aux photos qui doivent être toutes légendées afin de permettre une lecture par les logiciels de lecture disponibles et améliorer la compréhension des informations.

Le site internet dispose du module Confort Plus qui améliore le confort de lecture et le rend accessible aux déficients visuels.

Une toute nouvelle rubrique spécialement dédiée au handicap a été créée sur le site internet de la Ville de Fouesnant. Particulièrement dédiée aux aidants et aux familles, c'est un véritable lieu de ressources sur la thématique du handicap, à tous âges de la vie. La rubrique regroupe en effet de nombreuses informations validées par des professionnels et de nombreux contacts d'organismes ou d'associations. Elle sera régulièrement mise à jour.

3.5 - Insertion

En application des dispositions de l'article 15 du Code des Marchés Publics qui stipule que le marché est réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail, des consultations ont été lancées :

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

- en janvier 2020 pour le nettoyage des vêtements de travail. La société KANNTI a été retenue pour une période de trois ans,
- en octobre 2022 pour l'entretien des espaces verts de la commune. La société SAPF a été retenue pour une période de quatre ans.

Ces prestations relèvent d'entreprises de travail adapté.

L'accueil de jour de Fouesnant (établissement d'accueil pour handicapés) a collaboré avec la collectivité (ex : des travaux dans les marais, aide à la banque alimentaire, déroulement de festivités : fête de la pomme).

3.6 - Ressources humaines

L'article 36 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 institue à compter du 1er janvier 2006 un Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). En application de ce texte, tout employeur public d'au moins 20 agents à temps plein (ou leur équivalent) est tenu d'effectuer chaque année une déclaration annuelle d'effectifs qui permettra de calculer le montant éventuel de la contribution due au FIPHFP.

Chaque année, au cours du 1er semestre, la commune de Fouesnant lance une campagne de recensement pour connaître le nombre d'agents porteurs de handicap. Chaque personne concernée est alors libre de se déclarer ou non. Si cette campagne permet d'obtenir l'effectif de personnes reconnues travailleurs handicapés pour calculer la contribution due au FIPHFP, elle permet également de pouvoir anticiper certaines situations d'inaptitude le cas échéant et de mettre en place des actions de maintien dans l'emploi quand cela devient nécessaire.

Le nombre de personnes déclarées fluctuent d'année en année.

- 2011 : 9 agents
- 2014 : 11 agents
- 2015 : 12 agents
- 2016 : 13 agents
- 2018 : 9 agents
- 2019 : 12 agents
- 2020 : 12 agents
- 2021 : 12 agents
- 2022 : 12 agents

La commune de Fouesnant actionne les aides du FIPHFP depuis 2017 pour financer le trajet domicile/travail d'un agent présentant un handicap contre-indiquant la conduite. En 2022, la collectivité à financer cet aménagement à hauteur de 5 565 €. La commune va recevoir une aide du FIPHFP de 1630 euros pour le 1er semestre 2022 pour une dépense de 3100 €. La demande de prise en charge du 2ème semestre est en cours de traitement.

En 2022, la commune de Fouesnant travaille en partenariat, et sous convention, avec le Centre de gestion du Finistère, dans le cadre de sa mission « accès à l'emploi », l'ADAPT et un CFA pour suivre une jeune apprentie porteuse de handicap. Pour encourager les employeurs à former des jeunes apprentis en situation de handicap, le FIPHFP prend en charge 80% de la

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

rémunération brute versée (hors prime exceptionnelle non mensualisée, hors repas, plus charges patronales), déduction faite des aides financières perçues par l'employeur.

En 2022, le coût salarial financé par la collectivité est de 2515.20 €, la demande d'aide auprès du FIPHFP est en cours pour un montant de 2047.96 €.

3.7 - Espaces Naturels

Cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais au 1er janvier 2018.

3.8 – Tourisme

1. L'Office de tourisme est labellisé depuis octobre 2017 « Tourisme et Handicap » pour les 4 familles (moteur, mental, auditif, visuel) ce label est octroyé pour 5 ans. Ce label est plus contraignant que la réglementation sur la mise aux normes des ERP. Un audit a eu lieu en octobre 2022 et a permis une nouvelle labellisation jusqu'en 2027.

2. L'Office de tourisme a également renouvelé le label Tourisme et Handicap pour une balade accessible sur le sentier de Penfoulic. La balade est labellisée sur les 4 handicaps. Concernant la maison des Marais, équipement également labélisé, le dossier était porté par la mairie et non par l'OMT.

En parallèle, l'Office de tourisme propose toujours dans le cadre de ses missions, un accompagnement « conseils en préconisations » gratuit et à la demande, à destination des acteurs du tourisme et des équipements publics à connotation touristiques.

3.9 – Manifestations / Enfance / Jeunesse

Comme chaque année, la ville de Fouesnant s'engage dans des actions de sensibilisation et d'animation à destination des publics « enfance et jeunesse » autour du handicap.

C'est dans ce cadre, que le service enfance jeunesse, en charge de l'accueil des enfants et des jeunes (scolaire, périscolaire et extrascolaire), s'engage à rendre accessible les lieux où sont organisés les activités de loisirs et d'initiations sportives de manière à pouvoir répondre et être au plus proche de la demande des familles.

La ville accueille des enfants porteurs de handicap au quotidien sur les structures d'accueil. Notre équipe d'animation suit régulièrement des formations pour une meilleure connaissance du handicap.

Sur l'ensemble des écoles de la ville et des temps d'accueils, une cinquantaine d'enfants ont été accompagnés. Certains bénéficiaient d'un projet personnalisé de scolarisation sur avis de la maison départementale des personnes handicapées et également des projets d'accueil individualisés sur les temps de repas et les temps d'accueil périscolaires et extrascolaires.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

Pour faciliter l'accès à la scolarité et aux accueils des enfants de manière générale, la ville prend contact en amont avec la famille pour assurer une prise en charge adaptée aux besoins. Du mobilier et du matériel adapté est fourni si besoin, et des aménagements d'horaires et/ou des organisations spécifiques sont mis en œuvre. Le personnel se forme également à l'accueil des différents types de handicap. Sur le temps périscolaires et extrascolaires du mercredi, des psychomotriciens et autres professionnels interviennent ponctuellement auprès de certains enfants fréquentant nos structures.

Des actions et animations citoyennes ont été menées sur la thématique du handicap :

- Mise en situation des enfants non porteurs de handicaps pour permettre à ceux-ci de comprendre la perception des difficultés que peuvent rencontrer les enfants présents porteurs de handicap au sein de l'accueil.
- Sensibilisation et jeux (découverte des cinq sens).
- Des groupes d'enfants en collaboration avec l'animateur, élaborent des grands jeux/projets pour permettre à chacun de s'épanouir et qu'il n'y ait pas de différence malgré le handicap.
- Journée Nationale de l'Audition en partenariat avec l'association Sourdine. Animation et prévention à destination d'un public d'une centaine de lycéen mais également tout public.
- Réalisation de parcours de motricité pour le développement moteur.
- Mettre les enfants en situation expérimentale pour de nouvelles sensations dans le but de voir le handicap d'une autre façon.

Ces activités, qui se déroulent tout au long de l'année, s'adressent à tous les enfants et jeunes. Le directeur des accueils et l'équipe d'animation ont à charge d'élaborer le projet d'accueil et d'intégration de tous les enfants en lien avec les familles.

Le nombre d'heures d'accueil des enfants est de :

- 348 heures pour 2018
- 998.5 heures pour 2019
- 428 heures pour 2020
- 380 heures pour 2021
- 481.50 heures pour 2022

3.10 – Médiathèque

- Un accueil
  - Un tarif réduit pour les personnes en situation de handicap (18 € au lieu de 28 €).
  - Une tablette à l'accueil pour mieux accueillir physiquement les personnes en fauteuil.
  - Un poste OPAC bas pour les personnes en fauteuil.
  - Un téléagrandisseur pour les personnes malvoyantes.
  - Le choix d'une signalétique dans les rayonnages utilisant la police OpenDYS.
  - Une boucle magnétique installée dans le cadre des conférences et cafés philo. L'association *Sourdine* spécialisée dans la surdité et la malentendance prête à la Médiathèque depuis septembre 2015 une mallette Conversor comprenant émetteur et récepteurs amplifiés.
  - Un menu d'accessibilité sur le site de l'Archipel et le portail de la Médiathèque

- Des collections
  - Des livres audio accessibles à un public malvoyant et non-voyant (jeune et adulte).

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

- Un accès à plusieurs dizaines de milliers de livres audio Daisy, en téléchargement. *DAISY et Cie : Lire autrement dans vos bibliothèques* est un programme de l'association *Valentin Haüy*, mené avec le soutien du Ministère de la Culture (Service du livre et de la lecture). Cette opération a pour but d'aider les bibliothèques territoriales à développer leur offre de lecture à destination des publics empêchés (déficience visuelle, handicap moteur, intellectuel ou troubles cognitifs, notamment troubles DYS).
- Des livres en grands caractères pour les jeunes et les adultes malvoyants.
- Des livres en braille pour les enfants.
- Des livres en écriture DYS pour la jeunesse (albums, romans).
- Des DVD sous-titrés et/ou en audiodescription pour les personnes malentendantes ou sourdes.
- La revue *6 millions de malentendants*.
- Une malle *Facile à Lire* comprenant des livres destinés à des adultes éloignés de la lecture, ayant des difficultés de lecture ou qui reprennent le chemin de la lecture.
- Un fonds *Lire autrement* jeunesse et une malle dédiée comprenant des livres choisis pour faciliter la lecture avec une forme attractive (texte aéré, grands caractères, audio, braille, DYS...). La Médiathèque a bénéficié en 2019 d'une aide du CNL pour l'enrichissement de ce fonds (livres et tablette).
- Deux lecteurs *Victor* pour lire les livres audio au format Daisy permettant une navigation structurée dans le livre (par partie, par chapitre, par section, par phrase, etc.), de faire varier la vitesse de lecture sans distorsion de la voix, de varier la tonalité de la voix (entre grave et aigu), de mémoriser la dernière position de lecture, des informations sur le temps écoulé, le temps restant, le titre de l'ouvrage et celui du chapitre courant, etc.
- Deux *Lunii*, boîtes à histoires proposant des livres audio interactifs, sans ondes et sans écran pour les enfants à partir de 3 ans.

- Des actions

  La Médiathèque propose :

  - Un sous-titrage systématique des films présentés dans le cadre des projections du Club Ciné.
  - Un portage de documents (livres et revues) aux résidents des EHPAD de Fouesnant et Pleuven.
  - Des accueils de jeunes de l'IME de Concarneau tous les deux mois : lectures, découvertes musicales et jeux vidéo.
  - Par ailleurs, d'autres groupes de l'IME fréquentent la Médiathèque régulièrement, accompagnés de leurs éducateurs.
  - Des accueils spécifiques organisés pour le *Penty* (accueil de jour pour jeunes adultes handicapés de Fouesnant) : lectures de kamishibaï, projections de films, ateliers autour des jeux vidéo ou de la grainothèque.
  - L'accueil d'un résident du *Penty* les lundis et mercredis sur un temps défini dans l'esprit d'une inclusion.
  - Des malles installées dans la salle de pause des *Ateliers fouesnantais* et au *Penty* comprenant revues et livres consultés par les employés et/ou résidents (en situation de handicap et/ou d'insertion).
  - Des ateliers intergénérationnels avec *Label à faire* dans le cadre d'*A quatre mains*.
  - Les *Cafés-DYS*, trois rendez-vous dans l'année, organisés avec l'Apedys 29 et Dyspraxie France Dys 29, ouverts aux personnes atteintes de troubles DYS, à leurs proches, aux AESH ou enseignants ou encore aux professionnels médicaux et paramédicaux pour partager leurs expériences et trucs et astuces.

3.11 – Conservatoire de Musique et de Danse

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

Le Conservatoire dispense des cours auprès d'élèves en situation de handicap avec la présence de la DUMIste (formée à cet effet) au côté du professeur de la discipline instrumentale ou chorégraphique.

Le Conservatoire propose également un atelier hebdomadaire de pratique musicale à destination de personnes en situation de handicap ; cet atelier conduit par la DUMIste concerne des personnes du Penty (structure d'accueil de jour pour personnes handicapées).

Et enfin, dans le cadre d'une convention signée avec l'IME *Les Primevères* de Concarneau, des interventions ont été assurées *in situ* par la DUMIste dans le cadre d'une sensibilisation à la pratique musicale auprès de personnes de l'IME.

3.12 – Spectacles

La salle de spectacle a été conçue puis équipée de façon à favoriser l'accès des personnes en situation de handicap et la prévention des risques auditifs :

- Accès en milieu de salle sans rupture de niveau,
- Accès aux premiers rangs de la salle, à la scène, aux coulisses et aux loges au moyen d'un ascenseur,
- 15 places PMR sont potentiellement disponibles en salle,
- Une boucle magnétique est accessible aux malentendants équipés,
- Un système de contrôle du niveau sonore aux normes, calibré par un organisme agréé, affiche à chaque concert, en temps réel, le niveau sonore,
- Des bouchons d'oreilles gratuits sont mis à la disposition du public les soirs de concerts de musiques actuelles.

Enfin, il est à noter que de nombreuses actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle sont menées chaque année en direction des publics en situation de handicap afin de favoriser leur présence aux spectacles.

Des spectacles traitant de la question du handicap sont par ailleurs régulièrement programmés afin de sensibiliser le public à cette situation.

3.13 - Accessibilité des transports

Le Conseil régional est désormais seul compétent dans la gestion des services non urbains de transport depuis le 1er janvier 2017.
Selon les dispositions votées par l'Assemblée régionale, le financement des aménagements d'arrêt de car est pris en charge à hauteur de 80 % par la Région. Le montant restant à charge de la commune.
Les travaux sont programmés sur une période allant jusqu'à 2021.

3.14 - Accessibilité en bord de mer

- ✓ Bord de mer – Mise à disposition de **3** hippocampes et de **2** tiralos,
- ✓ Accessibilité des plages – Entretien régulier des rampes d'accès.

4 – Recensement des logements

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Affiché le
ID : 029-212900583-20230412-20230411IF2-DE

Recensement des logements de la commune			
FINISTERE HABITAT	72	2 logements T3 situé rue de Kernévéleck 1 logement T5 situé Hent Coat Menhir 30 logements situés rue de Coat Ar Vorch 22 logements rue Armor comprenant 6 T2, 14 T3, 2 T4 17 logements rue Armor comprenant 6 T2, 9 T3, 2 T4	PLSA* Livraison février 2023 1 T2 label PA* 2 T3 label PA*
FINISTERE HABITAT	A venir	48 logements 8 pavillons PSLA sur le site de Maner Ker Elo à Fouesnant	
OPAC QUIMPER CORNOUAILLE	14	2 logements T2 situés Espace de Kervihan 11 Logements T3 situés Résidence de Kerneing 1 logement T3 situé Espace de Kervihan	1 PMR*
BOA	Avenir	3 collectifs + 19 pavillons libres de constructeur + 3 semi-collectifs + PSLA	
AIGUILLON CONSTRUCTION	23	17 logements PMR	Livraison février 2023

1) *PLSA : prêt social location accession à la propriété*
2) *Label PA : labellisé personnes âgées*
3) *PMR : personne à mobilité réduite*